

CAHIERS ADES

**ESPACES D'ENFERMEMENT,
ESPACES CLOS**

Colloque organisé par DOC'GEO

Bordeaux
- 20 mai 2008 -

Publication apériodique, les « Cahiers ADES » rassemblent sur des thématiques illustrant les programmes du laboratoire ADES, des travaux de doctorants et de chercheurs explorant des pistes de recherche nouvelles ou constituant une étape rédactionnelle menant à des ouvrages plus achevés. Les « Cahiers ADES » se veulent avant tout une publication relativement informelle ouvrant sur la discussion et la réflexion scientifiques.

Guy Di Méo

Directeur de la publication

Guy Di Méo

Composition et mise en page

Marie-Bernadette Darignac

Couverture

Aimée Lafitte

UMR ADES

Maison des Suds 12 esplanade des Antilles 33607 PESSAC CEDEX

www.ades.cnrs.fr

Mars 2009

Sommaire

Espaces d'enfermement, espaces clos : l'esquisse d'une problématique	7
<i>Guy DI MEO</i>	
PREMIERE PARTIE : La prison : espace d'enfermement ou espace clos ?	19
Constitution d'un espace d'enfermement.	
Essai sur une phénoménologie de l'enfermement	21
<i>Pascal JOANNE, Thomas OUARD</i>	
Le seuil de la porte. Processus de visibilisation et mode d'apparaître en milieu carcéral .	33
<i>Lionel REBOUT</i>	
La clôture suffit-elle à faire un espace d'enfermement ?	
Spatialités contradictoires et poreuses des prisons françaises contemporaines	45
<i>Olivier MILHAUD</i>	
De la prison au camp : la saisie de l'espace-temps	59
<i>Audrey KIEFER</i>	
DEUXIEME PARTIE : Du camp à l'enfermement, de l'enfermement à la violence	69
Au-delà de l'espace clos : l'enfermement vécu dans les camps de réfugiés sahraouis du Sahara ouest algérien	71
<i>Julien DEDENIS</i>	
La spatialisation de la violence symbolique en maison de retraite	89
<i>Clément BASTIEN, Olivia RICK</i>	
La localisation des structures d'accueil pour les populations déficientes.	
L'enfermement inavoué	99
<i>Mathilde MUS</i>	
TROISIEME PARTIE : L'enfermement symbolique	111
Entre clôture et enfermement : la bivalence de l'espace aéroportuaire	113
<i>Lucie-Emmanuelle DEMETTRE</i>	
L'enfermement des habitations par la forêt.	
Exemple du Plateau de Millevaches en Montagne Limousine	125
<i>Claire LABRUE</i>	

Complexe obsidional, paranoïa et rumeurs : les révélateurs d'un double « enfermement » à Bordeaux au cours des guerres de religion (1562-1598)	139
<i>Grégory CHAMPEAUD</i>	
Les parcs à thème Disney, d'un espace imaginaire à un espace de libre enfermement	147
<i>Cédric GUILLAUME</i>	
Conclusion	159
<i>Michel LUSSAULT</i>	

La rédaction de ce numéro 4 des Cahiers ADES résulte du travail d'édition, de relecture et de correction effectué par Nicolas Boivin, Guy Di Méo, Bénédicte Michalon et Olivier Milhaud

La composition et la mise en page ont été réalisées par Marie-Bernadette Darignac

*Les propos tenus dans les textes rassemblés ici n'engagent que leurs auteurs, et non
l'association Doc'Geo ou le laboratoire de recherche ADES*

Nous rappelons que les textes présentés ici traduisent le contenu du colloque organisé par l'association Doc'Géo avec le soutien de l'Ecole Doctorale Montaigne-Humanités, de la MSHA et de l'UMR ADES

Ce colloque a eu lieu le mardi 20 mai 2008

Espaces d'enfermement, espaces clos : L'esquisse d'une problématique

Guy Di Méo

UMR 5185 ADES, CNRS Université de Bordeaux
g.dimeo@ades.cnrs.fr

Fermer, enfermer, clore... Sont les maîtres mots qui ont été martelés au cours des séances de travail de la 6^e Journée de la Géographie, organisée par l'Association Doc Géo et le laboratoire ADES du CNRS, le 20 mai 2008. Journée dont ce quatrième numéro des Cahiers ADES rassemble les principales contributions. Or, parler de maîtres mots sans en définir le sens ou, plus exactement, sans s'efforcer de cerner, par une analyse sémantique appropriée, les significations quelque peu cachées ou obscures des termes du titre de cette journée, signerait la faillite de ma mission, à savoir engager la problématisation des débats qui vont suivre. C'est pour cela que je consacrerai, dans les quelques pages qui viennent, une première partie de ce texte introductif à décortiquer le sens des mots repères de ce colloque, m'appuyant pour cela sur quelques définitions extraites du Dictionnaire historique de la langue française d'Alain Rey (Éditions Le Robert, 1992, 2006). Je m'attacherai ensuite à aborder la question du rôle que jouent les processus de l'enfermement dans la genèse même de cette réalité sociale et terrestre que l'on nomme espace géographique.

Des mots pour dire l'enfermement

Fermer, enfermer, enfermement, clore, clôture, enclore, clôturer... Comment interpréter ces mots voisins et différents ? Après m'être employé à cette tâche, je tenterai de définir quelques traits communs à tous ces termes... Dans une perspective, déjà, géographique.

Sens du verbe, sens du mot

Le premier verbe qui me paraît central pour comprendre l'enfermement, à savoir le verbe « fermer », apparaît en 1080 dans les textes. Il vient du latin *firmare* qui signifie « rendre (un lieu, une bâtisse, une place, etc.) ferme, solide », soit, en termes militaires, difficilement prenable. Ce qui revient à « fortifier », à « clore » l'édifice ou le site en question. C'est dans des écrits datant aussi de la fin du XI^e siècle que des sens de « fermer », légèrement décalés du précédent, mais finalement assez complémentaires de celui-ci (fortifier), ont pu être repérés. Celui de « fixer » ou « d'attacher » une chose est de ceux-là. Sens complémentaire, car attacher ou fixer un objet, n'est-ce pas, justement, au prix de sa mobilité et, d'une certaine façon, de sa liberté, le renforcer, lui conférer une plus grande résistance à l'enlèvement ? Cette dernière acception de « fermer » renvoie, en définitive, comme la première, à un principe de fortification d'un espace. Elle trouve confirmation dans plusieurs usages du verbe que rapportent des documents écrits datant du milieu du XII^e siècle et qui relatent l'action de « construire un château » (1155), ou celle de « fortifier une place » (1160). Dans cette filiation sémantique, un glissement s'effectue de l'idée générale de fortifier, de rendre plus fort, vers celle de « barricader » et de « clore », soit fermer dans une optique quasi contemporaine qui se banalise à partir de 1175. Un peu comme si la force et, par-delà, la puissance, le pouvoir, exigeaient de façon à la fois concrète et métaphorique la fermeture, cette mère de l'enfermement.

Bien plus tard, au milieu du XVI^e siècle, deux sens dérivés de cette signification défensive apparaissent. L'un, signalé pour la première fois en 1547, fait de « fermer » le

synonyme de « supprimer l'accès à quelque chose ». Après la forteresse et le château fort, c'est en somme, plus modestement, de la porte qu'il s'agit, c'est-à-dire, très clairement, de la clôture qui n'est que fermeture potentielle, alternant de fait avec une ouverture. Celle-ci reste à la discrétion de celui qui détient les clés, c'est-à-dire d'un pouvoir. L'autre sens, plus abstrait, appelé aussi à une belle destinée de signifié, désigne « l'arrêt d'une activité », d'une organisation, l'interruption d'un dispositif, d'un processus. Il peut, dès lors, aussi bien être question de celui qui « ferme » la marche que de l'acte d'autorité qui consiste à ouvrir et à fermer le ban des vendanges, c'est-à-dire autoriser le début de la récolte et en indiquer la fin. Dans l'expression « fermer un établissement, un atelier, une usine », les deux significations se chevauchent : aux premier (portes fermées) et second (activités interrompues et emplois supprimés) degrés.

Ce n'est qu'au début du XVII^e siècle (texte de 1606) que fermer employé au sens de « rendre infranchissable » rejoint, finalement, l'idée de clôture.

Au total, cette courte histoire d'un verbe (fermer) met l'accent sur son indéniable rapport à l'action. Elle insiste sur l'expression qu'il traduit, celle d'une volonté, sociale et politique, parfois même celle d'une violence : imposition d'une forme/force brute et brutale, visant à renforcer une position matérielle, s'inscrivant dans une stratégie ; expression d'un pouvoir cherchant l'appui et le renfort d'une spatialisation. Pouvoir en fait plus subtil qu'il n'y paraît de prime abord, qui sait tirer parti d'une alternative, celle du jeu de l'interdit et de l'autorisation d'accès à l'espace protégé et contrôlé par la maîtrise de la porte. Dans les deux cas (celui de la place forte et celui des normes de son accessibilité), le principe de la production d'un espace singulier en termes génériques, c'est-à-dire le principe même de la distinction sociale et politique de tout espace et donc de sa territorialisation, n'est-il pas à l'œuvre, contenu dans cette histoire sémantique ? La place, l'édifice doublement fermé, parce que fort, réputé imprenable (par sa masse) et, de plus, parce que d'accès contrôlé (par sa porte), les deux principes se fusionnant d'ailleurs, ne constitue-t-il pas le prototype de la segmentation/fragmentation spatiale, géographique ? Ne livre-t-il pas un modèle : celui de la négation de l'isotropie (anisotropie) ? N'ouvre-t-il pas la voie de l'hétérotopie ?

Sur « fermer », enrichi d'un préfixe, plusieurs verbes se sont formés. Le plus fameux est sans doute « enfermer », utilisé, semble-t-il, dès le XII^e siècle. C'est de lui, assez tardivement cette fois, en 1549 pour la première fois dans un texte, qu'est sorti le substantif « enfermement » qui nous importe ici. « Enfermer », nous dit Alain Rey, « implique la suppression d'une sortie ». C'est donc l'obstruction de la porte dans une place suffisamment forte pour ne pas livrer d'issue ou, mieux, pour dissuader tout assaillant de délivrer celui (celle) qui est enfermé. De toute évidence, enfermer évoque une force (premier sens de fermer) et un pouvoir refusant toute possibilité d'échapper à son emprise, à sa puissance... Ne serait-ce que parce qu'il détient les clés de la porte, de l'accès au lieu de l'enfermement. Mais « enfermer » et « enfermement » introduisent aussi une autre idée qui n'était pas forcément contenue dans la conception initiale, politique et militaire de « fermer ». Il s'agit du concept d'un lieu certes imprenable, mais dont certaines catégories d'occupants, soigneusement sélectionnées, en l'occurrence détenus ou prisonniers, ne peuvent pas (plus) sortir. « Enfermer » redouble en quelque sorte la notion de « fermer ». Elle adjoint à la force brute, celle de la fermeture, un déploiement supplémentaire de violence par contrôle coercitif du pouvoir sur la porte (exemple de la prison), voire par l'utilisation, aussi, de la ruse (exemple de la souricière). Dans les deux cas, il faut l'exercice d'une autre force (celle d'un assaillant extérieur) ou celui d'une autre ruse (principe de cheval de Troie) pour contrecarrer le pouvoir qui enferme.

En somme, la différence entre « fermer » et « enfermer » est grande. Dans la situation très contemporaine des *gated communities* ou communautés fermées (Thuillier, 2001 ; Billard, Chevalier, Madoré, 2005), ces lotissements ou quartiers résidentiels clôturés et gardés, dont l'accès n'est permis qu'à leurs seuls résidents et autres personnes autorisées, on

peut parler d'espaces fermés, mais certainement pas d'enfermement. Leurs occupants peuvent en sortir à leur guise, sans faire usage de la force ou de la ruse. Cependant, si l'on se place sur un autre registre, celui du groupe social ou, mieux encore, celui de la psyché individuelle, vivre dans un tel habitat (*gated community*) ne reflète-il pas une sorte d'enfermement social et psychologique, une incapacité mentale (peut-être ?) à sortir de sa bulle, de sa sphère ? De plus l'interdiction de passer la porte ou le portail existe bien, dans ce cas, mais dans l'autre sens, celui des entrants qui doivent être autorisés à pénétrer dans le périmètre résidentiel. Prison de classe, catégorielle, qui nous conduit vers une conception plus abstraite des notions d'enfermer et d'enfermement.

De fait, le verbe « enfermer » fut utilisé au figuré à partir du milieu du XIX^e siècle (1851). Dans sa forme pronominale, il donna même (à cette époque) l'expression « s'enfermer dans le silence ». Ainsi s'instaurait un autre type de clôture hermétique, psychologique cette fois (même si la société n'y est sans doute pas pour rien), par-delà celles, plus anciennes, de la matérialité et du pouvoir. L'enfermement, compris dans cette formulation plus abstraite et plus cérébrale, s'avère un puissant outil d'aliénation. Celle du « fou », du malade mental ou du psychopathe, prisonnier de son monde intérieur (enfermement venant de soi), mais aussi assigné à cette situation par la société qui le désigne ainsi, qui l'instaure dans cet état comme l'a très bien montré Michel Foucault. Pour l'habitant des *gated communities*, l'enfermement, si jamais il existe, réside plutôt dans son interprétation de la société ou, si l'on veut, dans son *habitus* fait de craintes (voire de peurs) ou de préjugés divers vis-à-vis des jeunes (si l'on est âgé), des marginaux, des SDF et des étrangers que l'on soupçonne d'être des délinquants potentiels (si l'on est riche et si l'on appartient à des majorités ethniques dominantes, ou si l'on est modeste et fragilisé). Ainsi, l'enfermement dans ses formes les plus abstraites peut résulter d'une sorte de va-et-vient, d'une tension entre les deux mâchoires d'un étau, celle de l'intériorité (psyché) et celle de l'extériorité (société). N'est-ce pas le même principe, la même technique de la tenaille qui se discerne dans le cas du prisonnier, avec l'exercice d'un couple de forces bien plus puissantes encore, dans son cas ? L'enfermement, l'incarcération du prisonnier exprime en effet la volonté et le pouvoir d'un tout social qui l'englobe, lui et la prison. En même temps, cet enfermement ne peut se concrétiser que parce que l'univers carcéral constitue une sorte d'autonomisation répressive, une force politique à qui la société délègue l'autorité de contraindre les corps, de les enfermer.

À propos de clôture, on remarquera que le verbe « clore » est employé, quant à lui, bien avant 1150, sans pour autant remonter, dans sa première formulation écrite, à des temps aussi reculés que ceux qui correspondent à l'arrivée dans la langue du verbe « fermer ». Clore vient du latin *claudere*, qui veut également dire fermer, mais en se rattachant à la famille lexicale de *clavis*, c'est-à-dire du mot « clé ». Ces informations ne manquent pas d'intérêt, dans la mesure où son sens originel installe le verbe « clore » et, derrière lui, le substantif plus tardif de « clôture », dans une logique de l'alternative ouverture/fermeture ménagée par la clé : objet technique, expression aussi d'un pouvoir, mais qui revêt le caractère d'emblée affirmé d'une possibilité de franchir les limites, au prix, bien entendu, de règles et de conditions, ou de transgressions spécifiques.

Il n'est sans doute pas innocent que ce verbe « clore », très usuel en ancien et en moyen français, employé alors au propre comme au figuré, ait été à peu près complètement éliminé, au fil des décennies et des siècles, par le verbe « fermer ». Son sens ancien le plus précis, écrit même Alain Rey, à savoir « entourer d'une enceinte », fut à peu près totalement supplanté par les dérivés de ce verbe : « enclore » et « clôturer ». Il me semble que ces dérivés insistent en quelque sorte sur une volonté plus affirmée, accomplie avec plus de détermination que dans le verbe d'origine, de poser ou même d'imposer une limite, une clôture. De fait, « clore » nous renvoie, phonétiquement tout au moins, au nom commun « clos ». Or « clos » c'est d'abord un terrain cultivé (dès le XII^e siècle), approprié et aménagé, exploité. Son aménagement et son appropriation, comme les murs, les haies ou les fossés qui le bornent en

font certes un espace fort (sens initial de « fermer), mais un espace, en même temps, qui ne saurait être impénétrable ou soumis à un contrôle intransigeant comme les espaces de l'enfermement. Ce serait plutôt un espace semi-ouvert, un médium entre fermeture et ouverture, non confié à la volonté absolue d'un pouvoir (sauf peut-être celui du droit), mais laissé à la discrétion de chacun, en fonction de la représentation que l'on se fait de la propriété d'autrui, donc de la sienne. Finalement franchir une clôture n'est pas bien grave. En revanche s'évader de prison ou s'y introduire de manière indue relèvent du délit.

Des mots aux espaces

Les mots pour dire la fermeture et l'enfermement étant posés, je vais maintenant tenter de dégager quelques uns de leurs caractères communs ; ceci dans une perspective géographique, bien entendu.

Le groupe de termes, verbes et substantifs, qualifiant l'enfermement (fermer, enfermement en particulier) recèle à peu près systématiquement un double sens : propre et figuré, matériel et idéal, objectif et subjectif... La matérialité objective de « fermer », au sens propre, initial ou évolutif, concerne la forteresse, l'espace fortifié, mais aussi la porte manœuvrée... Soit des réalités matérielles impliquant des travaux et des techniques, des mécanismes, de l'énergie, etc. « Enfermer » et « enfermement » relèvent pour leur part de la contrainte physique et d'interventions *manu militari*, expression d'une violence fort concrète. « Clore », « enclore », « clôturer », « clôture », tous ces vocables évoquent, au sens propre et premier, des dispositifs très matériels de fermeture ou de limitation : haies, murs, barbelés, fossés... Que sais-je ? Tous s'appliquent à des actes de construction et de terrassement produisant des formes matérielles de défense, de protection, de contrôle des passages ; édifications réalisées par des pouvoirs suffisamment établis ou légitimes pour qu'elles s'effectuent sans susciter d'opposition majeure, parfois en bénéficiant même d'une large adhésion collective. Ainsi, ces manifestations concrètes de la défense et de la force qui passent par la réalisation de bâtiments monumentaux (places fortes), protégés par des ouvrages réputés infranchissables, peuvent engendrer un sentiment plus ou moins partagé de puissance : glissement, en quelque sorte, de la réalité matérielle vers une représentation purement idéale. Dans ce dernier registre, nous avons plus haut constaté que « fermer » et « enfermement », à la différence de tous les dérivés de « clore », au sens plus exclusivement matériel, sont des mots susceptibles de désigner des situations strictement idéelles et mentales. C'est même en raison de cette propriété que l'« enfermement » peut qualifier le cas de personnes, *a priori* libres de leurs actes et de leurs moyens d'agir, qui s'enferment néanmoins dans des comportements restrictifs, voire qui s'installent dans des lieux protégés et surveillés, gardés dont elles détiennent jalousement les codes et les autorisations d'accès. Il s'agit bien d'enfermement spatial et concret volontaire (eu égard à l'habiter), reflet d'un enfermement (social) de classe imprégnant la psyché des individus en cause.

Quel que soit le dualisme sémantique des mots appartenant aux groupes lexicaux « fermer » et « clore » (sens propre et figuré, matériel et idéal, objectif et subjectif), c'est finalement la dimension géographique (au sens trivial d'une matérialité s'inscrivant dans l'espace) qui est toujours première. Sa traduction idéale intervient en général dans un second temps historique ou chronologique. Je rappellerai à ce propos les étroits rapports originels qui associent le verbe « fermer » et l'art ou architecture militaire dont j'ai déjà souligné combien il (elle) traduit l'expression tant concrète que symbolique d'un pouvoir politique. Si l'on suit l'évolution philologique du verbe « fermer » il nous renvoie invariablement, dans ses premières définitions historiques, vers des dispositifs de défense localisés (géographiques), des forteresses, des fortifications, des barrières, barricades et clôtures... Puis il indique la clé et la porte qui va avec, si ce n'est l'inverse. Il s'agit bien, alors, de la matérialisation et de la spatialisation d'un contrôle sur l'espace lui-même, mais aussi sur les biens, les femmes et les hommes installés (à l'intérieur ou à l'extérieur du dispositif) ou qui circulent, se déplacent de

l'extérieur vers l'intérieur, dans l'autre sens. Cependant, cet ensemble de formes matérielles fournit à chacun et à chacune les éléments complets de la visualisation du pouvoir, substance par ailleurs fort abstraite. Portes, clôtures et bâtiments forts symbolisent l'interdit, la contrainte, la discipline... Ils expriment d'une certaine façon une violence plus ou moins légale qui, du fait de sa spatialisation, acquiert son plein régime social de lisibilité.

C'est donc bien, déjà, d'un glissement sémantique constant qu'il est question : translation permanente du matériel vers l'idéal, du concret vers l'abstrait, du réel vers le pur représenté, de l'objet vers le sujet... Ce dernier mouvement, objectif *versus* subjectif, mérite, lui aussi, une mention particulière. La forme géographique du lieu, fermé et fortifié, imprime des formes sociales et mentales qui contribuent, en retour, à la (re)produire. L'espace fermé ne participe pas pour peu à forger des mentalités d'assiégés (voir l'article de ce numéro que Grégory Champeaud consacre au « complexe obsidional » des Bordelais, durant les guerres de religion). Le ghetto (fermeture et enfermement) crée une ségrégation objective et vécue. Parfois plus vécue qu'objective, d'ailleurs, lorsque la stigmatisation par production, politique et/ou médiatique, de frontières plus idéelles et discursives que matérielles, vient la renforcer. Dès lors, le vécu accentue les conditions objectives de la réalité et le ghetto prétendu (souvent quartier plus tranquille et plus convivial qu'on ne veut bien le dire) s'affiche plus ghetto que nature.

Quoi qu'il en soit, les termes qualificatifs de l'enfermement (sous toutes ses formes), au gré de ces glissements progressifs, s'installent, au fil du temps, dans une sorte d'implication totale, holiste en quelque sorte, de l'être et de ses configurations agrégatives, tant sociales (*stricto sensu*) que spatiales ou, plutôt, territoriales. C'est dire que ces termes d'espace d'enfermement, d'espace clos (etc.) ont à voir avec une géographie humaine, tant sociale que culturelle, ancrée dans les sciences sociales.

Ils ont à voir, certes, avec cette géographie et de façon centrale, mais comment ? C'est à cette question que répondent nombre d'articles de ce « Cahier ADES ». Avant de laisser le lecteur découvrir ces textes, je voudrais préciser en quoi l'enfermement participe de façon générique au principe de la genèse même des espaces géographiques, considérés dans leur plus extrême variété. Cette réflexion fournira le contenu de la seconde partie de cette introduction.

« Enfermement » et genèse des espaces géographiques

Comme la plupart des formes de savoir constitué, le savoir géographique a longtemps (n'en est-il pas toujours ainsi, d'ailleurs ?) et majoritairement procédé par identification d'objets, suivie de leur classification taxonomique. Dans cette démarche, se pose la question du repérage intuitif et cognitif des objets géographiques proprement dits ; d'abord selon leur nature générique (la montagne, dans la catégorie de laquelle s'inscrit le Mont Blanc ; le fleuve en tant que modèle auquel on peut rapporter le Rhône), ensuite selon leur nature propre (montagne attribut, le Mont Blanc éventuellement ; tel fleuve, par exemple le Rhône). En fait cette identification opère, dans la perception ordinaire, par itérations comparatives entre l'objet et le modèle catégoriel ou structurel qui autorise sa classification et que chacun a, *grosso modo*, à l'esprit, du fait de ses apprentissages. Dans le processus scientifique, la sélection des caractères qui permettent la définition même, puis la classification d'un objet, au prix d'innombrables allers-retours (observation comparative) avec son modèle générique donné et appris, s'effectue au prix de soins (méthode d'analyse) beaucoup plus méticuleux. Dans les deux cas, cependant, ce sont toujours les organes sensoriels perceptifs de l'être humain qui sont, invariablement, aux commandes de la (sa propre) perception. Pour individualiser un objet, ils s'appuient sur toutes les formes de ruptures observables dans le continuum de l'espace géographique ou de ses représentations cartographiques, photographiques, etc. Cette investigation créatrice peut être considérée comme une pure

construction de l'esprit humain ou, si l'on adopte une autre théorie (*gestalt*), comme la simple réaction du cerveau aux *stimuli* sensoriels produits par une forme géographique. Quoi qu'il en soit, cette quête perceptive, plus ou moins créatrice selon notre théorie de référence, recherche toutes les formes de seuils géographiques, de découpages, de séparations et de singularisations observées à la surface de la terre pour ciseler le contour des objets qu'elle définit et, dans une certaine mesure, qu'elle produit.

Production des objets géographiques, discontinuités spatiales et enfermements

Pour les géographes, les discontinuités fondatrices d'objets triviaux ou scientifiques ont de tout temps été, en gros, de deux natures. Les unes, que l'on a coutume d'appeler physiques, quand on ne se hasarde pas à les qualifier de « naturelles », épousent les formes et les lignes du relief de la terre. Elles accompagnent éventuellement les tracés hydrographiques, ceux des rivages maritimes et océaniques... L'œil du géographe les associe parfois à la présence et à l'épuisement de grandes formations végétales réputées de climax (toundra, taïga, prairie, steppe, forêt équatoriale...). Ce dernier cas souligne combien le caractère naturel (on ne peut guère contester le caractère physique) de telles limites est discutable : rien de plus humain et surtout social, finalement, que ces frontières, éminemment fluctuantes, de tels géosystèmes. Les autres discontinuités les plus discernables par un acte perceptif peuvent être qualifiées d'humaines ; ce qui signifie principalement, dans notre perspective, sociales et politiques. Ce sont celles qui appartiennent à ce deuxième groupe qui nous retiennent ici. Ce principe vaut, même si les premières ne sont pas étrangères à la production de certaines formes de fermeture et d'enfermement. C'est ce que l'on verra avec l'article de Claire Labrue (dans ce numéro) pour les boisements de résineux (certes socialement produits) qui enserrant et étreignent (plus qu'ils enferment physiquement, sauf lors de la grande tempête de 2000) certains villages du Limousin.

Dans cette logique, les effets sociaux et politiques de fermeture, de clôture et d'enfermement, qui ne sauraient donc être considérés d'un strict point de vue physique et, moins encore, naturel, constituent un ensemble spécifique de ruptures, de seuils, de séparations spatiales, etc. Certains espaces se repèrent ainsi parce que les humains qui les ont produits et qui les produisent encore, ont joué de tous les registres sémantiques des verbes « fermer », « enfermer », « clore » et « clôturer ». C'est par excellence le cas de la prison ou de certaines formes de camps, de ghettos, expressions parfaites, selon les définitions de notre première partie ici reprises, des sens anciens et contemporains de « fermer », « clore », « enfermement ». Ce serait à un moindre degré celui des espaces nationaux, car les frontières des territoires d'États, on le sait, s'assouplissent singulièrement, à notre époque. Le sens premier de « fermer » se retrouverait alors dans les efforts de construction nationale : politiques, idéologiques, économiques. La frontière pourrait faire « clôture », jusqu'à sa matérialisation par des barbelés et des murailles, dans certaines circonstances bien connues. Les postes frontières tiendraient le rôle de portes plus ou moins hermétiques (principe d'enfermement), ouvertes à la discrétion du pouvoir (représenté par la police des frontières), en fonction de critères particuliers d'identité et de statut des candidats au passage.

Entre ces deux extrêmes (la prison et le territoire de l'État national), d'autres discontinuités, saisissables par les sens de n'importe quel sujet humain, se dessinent à des degrés de prégnance divers. J'ai déjà évoqué, plus haut, les *gated communities*. Il faudrait leur adjoindre différents types d'espaces résidentiels aux accès contrôlés, réservés, qu'ils émanent de constitutions communautaires (œuvres de riches ou d'autres catégories économiques, d'ethnies, groupes de préférence sexuelle, classes d'âge...) s'appuyant sur des dispositifs légaux de gestion/planification spatiale (PLU en France, par exemple ; principes de délégation de la gestion locale aux États-Unis, etc.), ou de décisions publiques développant certains effets pervers. En France, certains plans locaux d'urbanisme qui soumettent le droit de construire à l'appropriation par les bâtisseurs de vastes parcelles foncières (2000 m² et plus

parfois pour une seule habitation), fonctionnent comme de véritables filtres sociaux. Ils interdisent de fait l'accès communal aux couches modestes et même moyennes de la population. Ils instituent des sortes de places fortes sociales fermées sur elles-mêmes. Le refus de certaines communes d'appliquer la loi LRU et de se doter d'au moins 20% de logements sociaux ne relève-t-il pas du même principe ?

On pense, à ce dernier propos, aux opérations de constructions massives des banlieues de grands ensembles, en France, à partir de la fin des années 1950. Même s'il convient, pour celles-ci, de nuancer le terme de « quartiers d'exil » employé par des auteurs comme Didier Lapeyronnie et François Dubet (1992), la simple formulation scientifique (il s'agit de deux sociologues ayant produit un travail qui fit autorité, d'autres parlent aussi, sans doute moins scientifiquement, de ghettos) de ce terme nous conduit, sans conteste, aux lisières de l'idée même d'enfermement. Dans cette optique, le quartier est vécu, à tort ou à raison, comme un véritable espace de relégation, de résidence imposée (par les conditions économiques, sociales), donc d'enfermement. Les jeunes interrogés par Dubet et Lapeyronnie se déclarent « exclus de divers marchés : marché scolaire, marché du travail, (...) sphère de la consommation des biens et de la culture des jeunes... » (Dubet, 1994). Leur assignation à un espace fermé (aux deux sens successifs du verbe), celui de la cité d'habitat social, tient certes aux conditions générales, imposées par l'urbanisme, les politiques publiques, les effets communautaires, la nature des rapports interculturels ou interethniques dans la ville, etc. C'est là, sans doute, la dimension « clé » et « porte » de l'espace d'enfermement qui s'exprime. Cependant, F. Dubet note également que les jeunes qu'il a rencontrés s'installent dans une posture individuelle et collective de « retrait ». Ils tirent ressource de l'espace fermé pour saisir, à l'abri d'interventions extérieures trop violentes (du moins en temps normal), l'opportunité de combines diverses. Ils s'y retranchent aussi pour pratiquer, entre eux, des jeux parfois violents de domination. Il s'agit là de cette dimension première du verbe « fermer », se traduisant par la construction, à partir de l'intérieur, d'une force assise sur des comportements, une vie sociale, une culture, une économie et des lieux forts, constamment consolidés par des attitudes et des pratiques de groupe. Au total, étymologiquement, le mot « exil », utilisé dans l'expression « quartiers d'exil », indique bien un bannissement, une expulsion (de la ville ordinaire ?), qui plus est sans espoir de retour ! C'est sans doute fort, trop fort, mais c'est éloquent en regard, ici, de notre problématique.

À certains égards, les bidonvilles ou habitats urbains très médiocres, construits avec des matériaux de récupération et dans des conditions d'occupation illégale du sol, participent aussi, au même titre que les banlieues ci-dessus évoquées, d'une logique d'enfermement. Ils ne sont pas absents des villes du Nord où, près des autoroutes, des rocade, sur des espaces en friche, ces bidonvilles ou formes d'habitat spontané (comme on dit) accueillent d'innombrables SDF. Ils abritent surtout l'immense majorité des nouveaux urbains des villes et des nouvelles métropoles du Sud. Il y a sans doute, au total, plus d'un milliard de citoyens qui vivent, à l'échelle mondiale, dans de tels logements. Là encore c'est bien de fermeture qu'il s'agit, au sens d'un confortation des quartiers concernés, de leur organisation spatiale, économique, politique. C'est également d'enfermement qu'il est question, dans la mesure où la société urbaine qui se constitue dans ces bidonvilles est assignée à cette résidence, sans réel espoir de pouvoir quitter un jour ces lieux ; sauf, pour ces habitants, à en être chassés vers des périphéries plus lointaines, vers des espaces encore moins normés.

À vrai dire, par-delà ces exemples connus et spectaculaires, trop souvent exagérés et déformés (surtout dans le cas des quartiers d'habitat social), les formes spatiales très simples et très courantes de fermeture et d'enfermement, de clôture aussi ne manquent pas ! La maison individuelle, l'appartement dans un immeuble, le jardin ou le champ, le bois et la forêt n'échappent pas à tel ou tel degré de clôture, de fermeture, quand ce n'est pas, dimension mentale (d'appropriation ou de retrait sur soi, voire sur un groupe) aidant, d'enfermement.

Lorsqu'elles sont perçues à partir d'éléments physiques inscrits dans l'ordre générique de la nature (île, massif montagneux, bassin hydrographique, vallée, plateau, littoral...), ces ruptures, soulignées ou non par des clôtures, susceptibles de produire de la fermeture, voire de l'enfermement, participent d'une sorte de phénoménologie d'un « monde déjà là », tel que Maurice Merleau-Ponty le décrivait. Elles ont par conséquent du mal à s'inscrire dans une sociologie et dans une géographie vivante, constructiviste, se modelant au rythme de l'action permanente, concrète et symbolique des sociétés ; vision que nous partageons nombreux, aujourd'hui, dans la recherche en sciences sociales.

Ruptures spatiales, enfermement et paradigmes historiques

En revanche, il existe d'autres principes d'identification des ruptures/discontinuités spatiales, puis de classification, à partir d'elles, des espaces en fonction de leur aptitude à fabriquer de la fermeture et de l'enfermement. Elles privilégient, en tant que seuils et que limites, les constructions, tant historiques qu'actuelles, réalisées par l'action sociale. À ce titre, elles reposent forcément sur un système de conceptions idéologiques et politiques propres aux sociétés qui les produisent. Dans cet ordre d'idée, on peut estimer que les termes d'espace d'enfermement et d'espace clos nous mettent sur la piste de caractères propres aux sociétés considérées ; caractéristiques élaborées le plus souvent dans la longue durée de leur évolution historique.

En premier lieu, le trio « fermeture, enfermement, clôture » suppose et expose des niveaux, des compétences techniques particuliers qui renvoient à des épisodes historiquement datés de la vie sociale. Les murs d'Athènes du V^e siècle av. JC, la Muraille de Chine, le *limes* romain du Rhin, les fortifications de Vauban sur les frontières françaises du XVII^e siècle, le Panoptique de Bentham (modèle de la prison moderne selon M. Foucault), le bouclier reaganien de la « guerre des étoiles », les murs allemand et israélien de la honte contemporaine... Représentent une panoplie très riche et très variée de techniques de clôture, de fermeture et d'enfermement spatial.

Tout autant que dans un paradigme technique, « clôture, fermeture et enfermement » s'inscrivent surtout dans des mondes sociaux, culturels voire de civilisation, à la fois situés (contextes temporels et spatiaux) et bien particuliers, dotés de dimensions économiques et politiques qui leur sont propres. Chacun des mondes traduit par des formes spatiales des situations de fermeture, de clôture et d'enfermement différentes. Celles-ci portent la marque d'une manifestation coercitive de force, de puissance particulière. Et cela vaut aussi bien lorsqu'il s'agit, pour un groupe localisé, de se protéger d'éventuels agresseurs, de s'identifier en se séparant spatialement des autres, d'exclure l'autre ou de contraindre son esprit et son corps dans le but de le dominer. Afin de décrire ces états différents, associant techniques de l'enfermement et enjeux sociaux, politiques et économiques (essentiels) propres aux différentes générations de sociétés s'égrenant dans la longue durée, les périodes du matérialisme historique, articulées autour de rouages particuliers de la production économique et de la reproduction sociale (mode de production), se révèlent des outils efficaces. Ainsi est-il possible de distinguer très grossièrement de cinq à six scissions successives dans une histoire des pays occidentaux envisagée, à très grands traits, de l'antiquité à nos jours.

À son apogée, la cité antique se protège, se ferme et s'enferme derrière les murs de son enceinte (celle de Périclès à Athènes). Ce souci de protection opère dans les deux sens traditionnels de l'enfermement géographique : vis-à-vis, d'une part, de ceux que l'on ne souhaite pas faire entrer, vis-à-vis, d'autre part, des citoyens jugés indésirables que l'on ostracise et que l'on exile. Cependant, comme la cité grecque fondait en grande part son économie sur le commerce, elle avait besoin d'exercer son rayonnement politique et son hégémonie sur un vaste réseau d'établissements humains. C'était là le meilleur moyen d'affermir son assise mercantile. Elle mobilisait pour cela les moyens de contrôle de l'espace de l'époque. Il s'en était suivi, loin d'une fermeture volontaire des grecs dans leur cité, une

diffusion de leurs hommes, de leur marine, des marchandises qu'ils commercialisaient, mais aussi de leur contrôle sur une grande partie de l'espace méditerranéen. Cette main mise passait par la création de comptoirs portuaires et de villes vassales formant une nébuleuse géographique dépendant de la cité.

Au Moyen-Âge, seigneurs laïcs et ecclésiastiques ont amorcé, un peu avant l'an mil, sur les restes de l'empire carolingien, une vaste opération d'enfermement des hommes au sein de communautés villageoises installées à l'abri des châteaux : modestes mottes, avant de devenir d'imposantes et d'imprenables bâtisses. L'historien Robert Fossier a qualifié « d'encellulement » cette entreprise, propre à l'occident médiéval. Elle reposait sur la mise en place d'un réseau de forteresses et sur l'exploitation de familles d'agriculteurs ou d'éleveurs réduits au servage par des élites assumant les fonctions militaire ou religieuse pour l'ensemble de la société. Ces forteresses de la noblesse suzeraine furent constamment « fermées », au sens de consolidées, renforcées par un pouvoir féodal qui se reproduisait en jouant sur la double toile de cet entrelacs de places et du tissu des liens d'homme à homme qui en formait la substance vive. Il en était résulté un espace politique relativement flou, où le concept de limite territoriale s'avérait plutôt vague. Fermeture, clôture et enfermement s'appliquaient donc plus aux lieux fortifiés, nœuds du système politique et social spatialisé, qu'aux territoires de production (surtout agricole), concédés par le seigneur à des tenanciers serviles, totalement dépendants du maître. Dans cet espace aux limites indécises, les villes fortifiées, les bastides (bourgades rurales) bénéficiant de franchises (exonérations fiscales et libertés diverses accordées par le pouvoir seigneurial ou royal) pratiquaient aussi la clôture, la fermeture et l'enfermement pour assurer leur protection (fermeture et clôture) et leur prospérité. En effet, l'enfermement ménageait des ouvertures circonstancielles, particulièrement pour les besoins de l'économie commerciale et marchande. C'est cette dernière qui faisait, avec la production artisanale, la richesse de ces cités.

À partir du XVII^e siècle, l'épanouissement de la première modernité s'accompagne de la fixation, y compris cartographique, du territoire des nouveaux États nations européens, constitués à l'issue de la guerre de Trente Ans et des traités de Westphalie (1648) qui y mettent un terme. C'est alors que s'installe à cette échelle, celle de la France, de l'Espagne, la Suisse, les Provinces-Unies, la Suède, (etc.), qui se constituent dans une nouvelle figure géographique, politique, juridique, idéologique et économique, le principe jadis plus local, sinon régional, de la fermeture et de l'enfermement spatialisé, tel que je l'ai plus haut décrit. Il donne alors lieu à la clôture matérielle des frontières, lesquelles se dessinent en épousant les formes du relief ou les artères majeures des réseaux hydrographiques (illusion sciemment entretenue de la frontière naturelle). Une forme incontestable d'enfermement, au sens d'un accès contrôlé, régulé par le pouvoir et ses agents, s'installe dans le cadre de tels territoires nationaux. Le mode de production qui s'instaure alors bénéficie à plein de ce déplacement vers la périphérie de la fermeture ainsi que des portes et des clés de l'enfermement spatial. Il s'agit du mercantilisme économique, fondé sur la construction de marchés nationaux protégés, éventuellement liés à des colonies d'outre-mer, elles-mêmes soumises à l'exclusif commercial métropolitain. Ceux-là et celles-ci deviennent les aires et les clientèles captives d'une production nationale manufacturée, étroitement encadrée (dans le cas tout au moins de la France colbertiste) par des pouvoirs publics, royaux en l'occurrence, forts et omniprésents.

Plus tardivement, à partir de la fin du XVIII^e siècle en Europe, une autre manifestation de cette modernité déboucha sur un modèle économique, sur un « mode de production », pour reprendre la terminologie marxiste, promis à un bel avenir. Il s'agit bien sûr du capitalisme et de sa forme politique finalement la plus courante : la démocratie. En engendrant ce que Michel Foucault a appelé un « espace disciplinaire », ce mode de production moderne (modernité 2 de Jean-Paul Ferrier) a instauré une modalité particulière, complètement neuve (?) de fermeture et d'enfermement, tant spatial et matériel qu'idéal et mental. Espace de lieux fermés, de lieux d'enfermement au sens le plus strict du terme, comme la prison, l'asile et

l'hôpital, l'école, l'usine et le bureau, la maison de retraite (voir dans ces pages l'article de Clément Bastien et d'Olivia Rick)... Soit autant d'espaces, autant de lieux ou presque (prison, maison de retraite en particulier) dont il sera bientôt question dans les pages de ce Cahier ADES. Lieux et espaces, établissements de fermeture et d'enfermement dont le réseau constitue la fameuse « hétérotopie » foucauldienne dont le sens résulte surtout de l'effet systémique produit par le jeu de l'ensemble de ses composantes. Chacune de ces institutions, chacun de ces lieux fermés et d'enfermement en cause opérant, selon les principes de contrôle imaginés dans le panoptique de Bentham, une contrainte disciplinaire des corps qui les dresse littéralement, de manière à satisfaire les exigences politiques de la modernité capitaliste. Or, ces contraintes infligées aux individus et à leur corps passent par la médiation de cette nouvelle catégorie d'espaces d'enfermement. L'espace carcéral, la cellule en particulier, fournit l'exemple type de ces espaces disciplinaires. L'enfermement s'y traduit par une restriction extrême de l'espace de vie, par l'imposition obsessionnelle de la porte close (cf. dans ce numéro l'article de Lionel Rebout sur le seuil de la porte de la cellule, justement) ne s'ouvrant et, *a fortiori*, ne libérant les corps contraints (pour le parler, la cour de promenade, les lieux de travail, etc.) qu'aux rares heures définies par une autorité toute puissante.

Ainsi la modernité aurait produit un double enfermement géographique, tantôt matériel, tantôt invisible ou, tout au moins, peu visible. Ce dernier serait celui des frontières des territoires des États nations. Je n'y reviendrai pas ici, sinon pour rappeler combien la Révolution française l'a rationalisé et dupliqué à différentes échelles, toutes contenues dans celle du territoire national : de la commune au département et, bien plus tard, à la région. Plus matériels sont les espaces et les lieux de l'enfermement, d'échelle infra ou micro, organisés comme on vient de le signaler en réseau hétérotopique. Lieux formés d'établissements fermés, lieux de dressage, de correction et de redressement, de rétention pour reprendre le nom et la fonction de certains des pires d'entre eux.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant, non plus, que la modernité ait « inventé » ou tout au moins perfectionné et, en quelque sorte, banalisé, outre celui de la prison, l'enfermement du ghetto et du camp (voir ici l'article de Julien Dedenis). On sait, à ce niveau critique de l'enfermement, que tous les ghettos et que tous les camps ne relèvent pas forcément de la même logique d'un enfermement imposé pour de funestes desseins. Certains ghettos communautaires, dans les villes européennes et, plus encore, dans celles des États-Unis de la grande époque des immigrations venues d'Europe (fin du XIX^e siècle, première moitié du XX^e) ont développé des ghettos plutôt choisis par leurs occupants : espaces certes de pauvreté et de repli religieux ou ethnique, donc d'enfermement, mais espaces aussi de solidarité et, parfois, tremplins de promotion sociale... Comme cette *Maxwell Street* du quartier juif de Chicago, photographiée dans les années 1930 par Nathan Lerner. Rien à voir avec le ghetto juif de Varsovie, fermé par l'occupant allemand pendant la Deuxième Guerre mondiale, avant que ses habitants n'en fussent chassés vers les camps d'extermination ; ghetto constituant une véritable antichambre de la mort. Ces camps, bien entendu, n'ont pas grand-chose de commun, non plus, avec les camps de réfugiés sahraouis qui seront présentés dans les pages qui suivent. Cependant, un camp n'est jamais un espace anodin. Il s'agit toujours, quelle qu'en soit la forme, d'un espace d'enfermement susceptible de favoriser l'extermination, sinon le génocide, de sa population. Pensons aux camps libanais de réfugiés palestiniens de Sabra et Chatila, désarmés par l'armée israélienne et livrés par celle-ci aux milices phalangistes libanaises qui y commirent, en 1982, d'atroces massacres.

Aujourd'hui, alors que nombre de chercheur(e)s évoquent une modernité 3 (J.-P. Ferrier) que d'autres nomment surmodernité (A. Giddens) ou, plus communément, postmodernité, qu'en est-il, finalement, de ces questions récurrentes de la clôture et de l'enfermement rapportées à des formes géographiques ? Celles-ci ne tendent-elles pas à se systématiser, derrière ce que nous appelons fragmentations, segmentations, voire fracturations sociales et spatiales ?

Ouverture mondiale ou généralisation de l'enfermement ?

Les prisons françaises sont pleines. Les camps de réfugiés, camps de rétention, camps dits d'accueil pullulent, formant l'autre face, pas forcément cachée d'ailleurs, de la mobilité humaine généralisée et de la mondialisation. Les ghettos urbains, sous des formes violentes ou plus édulcorées demeurent ; même si, depuis quelques années, leur nombre n'augmente plus guère. Certains territoires d'États nations continuent de fonctionner, plus que jamais, à l'image de vastes espaces d'enfermement, comme d'immenses camps que leurs occupants ne seraient pas autorisés à quitter, de la Birmanie à la Corée du Nord. Un peu partout, les lieux publics ou para publics se ferment (ne parlons pas des lieux privés) ou sont soumis à des accès contrôlés pour raisons de sécurité : sas des agences bancaires ou des bijouteries, portiques détecteurs d'armes et fouilles corporelles à l'entrée des musées, des grands magasins, des aéroports... Mieux, certains espaces, souvent très vastes, réputés pour leur richesse végétale, biologique, paysagère, bref environnementale, se ferment sous l'impulsion de grands organismes internationaux et des États concernés, au prétexte d'assurer la protection d'une nature et d'une biodiversité menacées. Ainsi, l'enfermement gagne des espaces dits naturels dont, parfois, les occupants ancestraux sont chassés, tombant sous l'accusation de mauvaise gestion de ressources naturelles et de mise en péril de ces milieux devenus patrimoine (mondial ou non) de l'humanité. Autres facettes, bien critiquables, d'un soi-disant développement durable.

Quels que soient leurs caractères, qu'ils résultent d'actes volontaires ou, le plus souvent, de l'imposition d'un pouvoir, les espaces d'enfermement obéissent à peu près toujours aux mêmes règles (trois principalement, de mon point de vue) de fonctionnement. *Primo*, ils visent à formater les esprits et les corps sous la férule d'un pouvoir. C'est le principe bien connu d'incorporation de l'autorité, ne serait-ce que par l'assimilation humaine des représentations symbolique du pouvoir en question et par la visualisation concrète et performative des signes qui le représentent. *Secundo*, il permet de s'enfermer entre soi, établissant ainsi un principe ou processus d'identification généralement très efficace, du moins durant un laps de temps donné, relativement limité. En effet, au bout du compte, il n'est guère de pouvoir qui parvienne à résister éternellement à la mixité et, accessoirement, au métissage. *Tertio*, les espaces d'enfermement servent aussi, en sens inverse, à écarter, à exclure, à trier et à contraindre, à désigner, parfois à stigmatiser, l'autre, le différent. Dans sa forme « fermer », pour reprendre nos définitions initiales, l'espace d'enfermement, souvent territorial, est identification de l'entre soi par l'effet d'un regroupement (enfermement) des semblables, ou réputés tels, que contrôle et régule le mouvement alternatif d'une porte : ouverte pour ceux que l'on chasse, fermée pour les autres. Dans sa version d'exclusion, l'espace d'enfermement est justement cette invitation, parfois musclée, à prendre la porte qui s'ouvre sur l'extérieur, quand il ne s'agit pas de celle du camp ou de la prison qui enferme, d'une autre façon.

Conclusion

Au cours de la journée d'étude du 20 mai 2008, que retracent les contributions écrites qui suivent, les intervenants et les participants sont parvenus à aborder, parfois à traiter de manière satisfaisante, quelques uns des grands questionnements qui taraudent, à propos de l'enfermement, la recherche en sciences sociales, notamment en géographie humaine, sociale et culturelle.

À cette occasion, je rappelle que trois thèmes ont canalisé les exposés et les débats : « La prison : espace d'enferment ou espace clos ? » ; « Du camp à l'enfermement, de l'enfermement à la violence » ; « L'enfermement symbolique ».

Parvenu au terme de cette longue introduction, je crois qu'il est utile de reformuler ici les cinq questions que je posais, un peu avant l'ouverture des débats, comme une incitation à

la réflexion collective. Je pense qu'elles peuvent également servir de fil conducteur au lecteur qui se lance dans la consultation de ces passionnants articles.

1 - Que se passe-t-il dans les espaces d'enfermement ? Ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Quelles sont les logiques sociales à l'œuvre en leur sein ? Jusqu'où peut-on parler d'enfermement sans abus de langage ? Quelles sont ses dérives et ses formes d'entropie ? Faut-il et comment lutter contre ses manifestations ? De quelle façon ? Par la recherche ou par la militance ? Mais inversement, peut-on spatialement se passer de clôtures, concrètes ou abstraites ? L'inévitable « lutte des places » n'est-elle pas à ce prix ?

2 - Qu'est-ce, au juste, qu'un espace d'enfermement, de nos jours ? Les enfermements symboliques, psychologiques sont-ils de même nature que les enfermements physiques, effectifs et concrets ? Peut-on mettre ces deux types d'enfermement sur un plan comparable ?

3 - Le thème des espaces d'enfermement relance une vieille question que pose, de longue date, la géographie sociale : l'espace social, en tant que contexte de l'action humaine, induit-il *a priori* les pratiques, les comportements et les représentations des agents et acteurs sociaux ? Ou bien doit-il être d'abord investi et vécu, produit ou co-produit par le sujet humain afin de s'imprégner de sens social pour rétroagir, dès lors, sur l'individu et participer à la construction de ses comportements ?

4 - La clôture, même en prison, suffit-elle à produire l'enfermement ? Les travaux, ici présentés, sur la prison (Olivier Milhaud) et le seuil de la cellule (Lionel Rebout) ne prouvent-ils pas le contraire ?

5 - J'ai beaucoup parlé de clés dans les pages qui précèdent. Le corps humain n'est-il pas, finalement, l'une des clés majeures du monde géographique et de sa connaissance ? L'espace, d'enfermement ou pas, ne se décline-t-il pas à travers les jeux et les tensions qui animent le corps et contribuent tantôt à son individuation, tantôt à sa massification sous la férule de ces « biopouvoirs » dont parlait Michel Foucault ? Et ceci, y compris lorsque le pouvoir en question dématérialise le corps : soit par le moyen des fichiers biométriques ; soit en l'installant dans un hyper espace virtuel, celui de l'internet ?

Laissons maintenant la parole aux intervenants, auteurs des textes qui composent ce quatrième Cahier ADES.

Références bibliographiques

- Billard G., Chevalier J. et Madoré F., 2005, *Ville fermée, ville surveillée : la sécurisation des espaces résidentiels en France et en Amérique du Nord*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 230 p.
- Bourdieu P., 1980, *Le sens pratique*, Paris, Les Éditions de Minuit, 475 p.
- Dubet F., 1994, *Sociologie de l'expérience*, Paris, Éditions du Seuil, 272 p.
- Dubet F. et Lapeyronnie D., 1999, *Les quartiers d'exil*, Paris, Éditions du Seuil, 245 p. (coll. L'Épreuve des faits).
- Ferrier J.-P., 1998, *Le contrat géographique ou l'habitation durable des territoires*, Genève, Payot Lausanne, 251 p. (coll. Sciences humaines).
- Foucault M., 1961, *Histoire de la folie à l'âge classique. Folie et déraison*, Paris, Plon, 683 p.
- Foucault M., 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 318 p.
- Giddens A., 1987, *La constitution de la société*, Paris, PUF, 474 p.
- Merleau-Ponty M., 1949, 1976, *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard, 531 p.
- Rey A. (éd.), 1992, 2006 *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Editions Le Robert, 3 vol., 4304 p.
- Thuillier G., 2001, Les quartiers enclos à Buenos-Aires : quand la ville devient country, *Cahiers des Amériques latines*, n° 35, p. 41-56.

PREMIERE PARTIE

La prison : espace d'enfermement ou espace clos

Constitution d'un espace d'enfermement

Essai sur une phénoménologie de l'enfermement

Pascal Joanne, Thomas Ouard

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes

pascal.joanne@cerma.archi.fr

Laboratoire CERMA, UMR CNRS 1563

t_ouard@yahoo.fr

Résumé : Dans une visée phénoménologique, identifier comment un espace devient espace d'enfermement et de quoi il est constitué, revient à porter son regard sur le rapport naturel, spontané, irréfléchi de l'individu à l'espace. L'enfermement, ou plutôt la situation particulière qui va entraîner un phénomène spatial d'enfermement, correspond à un ensemble de pratiques, d'usages, de relations avec autrui.. qui vont réduire l'emprise que l'individu a sur son monde. Autrement dit, cette situation se caractérise par une altération du rapport Moi-Le Monde. Si l'incarcération dans un édifice pénitentiaire est un bon exemple pour comprendre cette approche de l'espace d'enfermement, celle-ci nous offre un angle d'analyse pertinent d'espaces qui de prime abord ne sont pas des lieux d'enfermement mais n'en ont pas moins le caractère.

Mots-clés : espace, temps, phénoménologie, prison, vécu.

Le terme d'espace fait référence à de multiples acceptions. Pour l'ingénieur en espace qu'est l'architecte, l'espace appelle en premier lieu l'idée de la forme exprimée symboliquement par le plan. L'architecte délimite des espaces dans lesquels les individus sont répartis en termes de densité et d'activité. Cependant, cette approche oublie l'individu qui habite l'espace. C'est une erreur que de confondre la représentation avec la réalité. La pure analyse de la forme ne nous donnera rien dans l'étude d'un espace habité, car c'est la rencontre d'un milieu avec un individu¹ qui produit un objet, un sens qui soit réellement important. Ou, pour reprendre les termes de Norberg-Schulz : « L'étude analytique de l'architecture oublie le caractère concret du milieu, ou plutôt elle oublie cette qualité qui est l'objet de l'identification de l'homme et qui est capable de transmettre le sens de la prise existentielle » (Norberg-Schulz, 1997, p. 5). Or l'espace d'enfermement a ceci de particulier qu'il appelle l'idée d'un espace de, à la fois espace de quelqu'un et espace de quelque chose²... Ce n'est pas une abstraction géométrique que l'on souhaite étudier ici, mais bien un espace qualifié par son habitant, induisant, de fait, une approche de l'espace liée à sa dimension vécue. C'est en effet

1. Dans le sens commun c'est l'individu qui vient au milieu. Puisqu'on considère que le milieu préexiste à l'individu, l'individu est l'objet de la réflexion et le milieu une donnée finie. Mais du point de vue de l'architecture, l'espace est à venir, l'architecte construit un milieu qui sera offert à l'individu. Ce n'est donc pas un non sens que de considérer le milieu qui va à l'encontre de l'individu, puisque dans ce sens l'individu préexiste à l'espace construit. Avant l'édification du bâti, il y a déjà une population, des usages, un vécu en devenir, qui est l'objet du projet architectural et urbain.

2. L'espace de..., évoqué ici est ouvert, tout à la fois, à l'espace de quelqu'un ou l'espace de quelque chose. L'espace de Marie Antoinette, l'espace du détenu, l'espace de quelqu'un implique une identification, une mise en relation de l'espace géométrique à l'individu. Cette mise en relation peut provenir d'un ensemble de processus, représentations, appropriations, institutions. Cependant, c'est toujours un espace qualifié par un individu. L'espace du cendrier, du livre, l'espace de quelque chose porte en lui une dimension profondément humaine. Il y a dans l'espace du cendrier un individu qui éprouve l'espace comme étant celui du cendrier. Dès lors l'espace de..., qu'il soit de quelqu'un ou de quelque chose ne pourra être abordé dans une stricte analyse de la forme. L'espace de... est un espace qualifié par un individu. Il n'y a pas d'espace de... dans le plan de l'architecte si ce n'est celui de l'annotation ou du concepteur (chercheur) lui-même. Si l'on veut étudier l'espace de... nul autre moyen de l'étudier à travers l'insertion de l'individu dans cet espace.

l'individu qui vient qualifier l'espace de..., transformant ainsi un volume géométrique en un lieu habité. Dès lors la question est de savoir comment un espace se constitue d'enfermement et de quoi il est constitué. Pour développer cette problématique, nous devons aborder l'espace dans ses dimensions vécues, à travers la relation primitive de l'individu au monde. Nous devons nous diriger vers une phénoménologie de l'espace afin de saisir comment se construit le rapport de l'individu à l'espace et, ce faisant, d'analyser les spécificités de ce rapport dans un espace d'enfermement.

Pour ce faire, nous poserons, dans un premier temps, les jalons phénoménologiques d'une analyse de l'espace. Ceci nous amènera à définir la notion du Moi-Ici-Maintenant comme phénomène primitif de la relation Moi / Le Monde. Nous aborderons ensuite, tour à tour le Moi, l'Ici et le Maintenant dans une approche théorique et dans l'analyse des spécificités de l'espace carcéral, espace d'enfermement par excellence.

Nous comprendrons alors comment les spécificités du vécu de l'espace de la prison, impliquant une détérioration de la relation Moi / Le monde, induisent l'émergence d'un espace d'enfermement. Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous devons rappeler que bien qu'exposé distinctement, pour des raisons d'organisation du propos, Moi-Ici-Maintenant est une unité indivisible. À ce titre on se rendra compte, à la lecture, des multiples glissements qui s'effectuent entre chaque chapitre.

Moi-Ici-Maintenant : jalons phénoménologiques d'une analyse de l'espace

Qu'est ce que l'espace ? Voilà une question qui pourrait soulever bien des discussions tant le terme est polysémique. Abraham Moles (Moles, 2006) considère qu'il existe deux grandes approches de l'espace pour l'individu. La première réfère à la philosophie cartésienne de l'espace considéré comme étendue, c'est une représentation géométrique selon un système arbitraire de coordonnées. De ce point de vue l'espace est isotrope, l'ensemble des points étant équivalent au regard de l'observateur. Observateur qui, de ce point de vue, n'habite pas l'espace et examine rationnellement un monde sans limite. La seconde, qui nous intéresse présentement, est celle d'une philosophie de la centralité issue de la phénoménologie. À ce titre, il est important de rappeler l'objet même de la phénoménologie qui est « une philosophie qui replace les essences dans l'existence et ne pense pas qu'on puisse comprendre l'homme et le monde autrement qu'à partir de leur "facticité". [...] C'est aussi une philosophie pour laquelle le monde est toujours "déjà là" avant la réflexion, et dont l'effort est de retrouver ce contact naïf avec le monde pour lui donner enfin un statut philosophique. [...] C'est un compte rendu de l'espace, du temps, du monde "vécus" » (Merleau-Ponty, 2003, p. I). Il s'agit donc d'une approche ego-centrée de l'espace : Moi est le centre du monde, et celui-ci m'est donné à moi en tant que présence-en-personne (*Selbstgegebenheit*). « Cette façon d'être donné, [...], qui est une vue et saisie tout à fait immédiate de l'objet visé lui-même et tel qu'il est, constitue le concept précis d'évidence, entendue comme évidence immédiate » (Husserl, 2000, p. 60).

La philosophie de la centralité aborde l'espace dans sa relation avec un individu situé, spatialement, ici, et temporellement, maintenant. À ce moment de ma vie et selon mon point de vue le monde se développe autour de moi selon un rapport perceptif et subjectif. Dès lors que nous avons défini le Moi-Ici-Maintenant comme Phénomène primitif de la relation Moi / le monde, on peut aborder la notion du vécu (*Erlebnis*). Si il y a un Ici cela sous-entend un Ailleurs, et s'il y a un Maintenant cela amène un Hier et un Demain. Le vécu est un fait, partie intégrante de la vie, qui constitue le monde dans son épaisseur spatiale et temporelle. Notons néanmoins que le vécu ne signifie pas uniquement la dimension noématique de l'expérience, mais surtout les actes de conscience eux-mêmes. Autrement dit ce qui est vécu fait certes référence à mon expérience du monde, mais se situe toujours dans la contemporanéité de l'être. Lorsque je pense à une rencontre passée, cette action se fait inévitablement dans l'Ici-Maintenant.

Détaillons, maintenant, cette approche de la relation entre l'individu et l'espace sur le thème du Moi-Ici-Maintenant afin de comprendre comment un espace peut se constituer d'enfermement.

Du Moi à l'identité de Soi, l'enfermement comme réduction de l'être

Identité du corps et autrui

Le Moi constitue pour la psychanalyse l'une des instances de la personnalité qui doit représenter l'individu comme uni. Aussi, le Moi exprime la conscience que j'ai d'être ce que je suis, la représentation que j'ai de moi-même. Pour la phénoménologie, il existe une évidence de sa propre individualité dans les actes et les pensées. D'instinct je me connais comme entité indépendante soumise au monde. J'ai conscience que mes actes et mes pensées m'appartiennent et me définissent comme un individu qui n'est pas une chose et n'est pas un Autre. Et c'est à travers le corps, la peau frontière de mon être, que l'immanence du Moi va se constituer. Mon corps n'est pas une chose car il est constamment perçu, il est même perçu au-delà du sensible. Si je ferme les yeux je ne cesse pas de voir, ou plus précisément d'avoir conscience de voir. La peau concentre en elle les événements du monde, elle est la matérialisation du point Ici dans son opposition à l'ailleurs. E.T. Hall (Hall, 1978) montre clairement l'importance de la peau dans la constitution du Moi. La proximité des corps est synonyme de l'intimité amoureuse ou familiale et toute autre présence constitue une agression à l'intégrité du Moi. Phénomène que l'on ressent évidemment dans la cohue du métro ou dans un ascenseur bondé.

Aussitôt que nous avons posé Moi centre du monde, nous voyons se déployer un ensemble de questionnements. Le premier apparaît avec l'apport d'Autrui dans mon monde. Pour la phénoménologie, le phénomène par lequel j'accède à autrui provient de son évidente présence dans mon monde. Lorsque je le perçois vivant, en train d'agir, aussitôt les objets qui l'entourent se chargent d'une nouvelle signification : ils ne sont plus seulement ce que je peux en faire, ils sont aussi ce que cet autre va en faire. Autour du corps perçu d'Autrui se creuse un tourbillon où mon monde est comme aspiré. Il n'est plus seulement mien, il ne m'est plus seulement présent, il est présent à X. Le corps d'Autrui n'est plus un simple fragment du monde mais le lieu d'une certaine élaboration, d'une certaine vue du monde.

Mais alors, qui de Moi ou de Lui est le centre du monde ? Pour A. Moles (2006) il n'y a pas de réponse à cette question si ce n'est celle du conflit : « La philosophie de la centralité est une philosophie du conflit, du combat entre la prééminence du Moi et la prééminence de l'Autre » (Moles, 2006, p. 32). Mais ne nous trompons pas, ce conflit entre moi et autrui n'est jamais achevé et se reconstitue à chaque instant. L'image du conflit symbolise le fait qu'Autrui est une existence dans mon monde, qu'il vient limiter l'usage que je peux faire de l'espace, des choses, que je vis constamment sous son regard : « [...] chaque autre existe pour moi à titre de style ou milieu de coexistence irrécusable, et ma vie a une atmosphère sociale comme elle a une saveur mortelle » (Merleau-Ponty, 2003, p. 418). Ainsi, il existe avec le monde naturel un monde social, non comme objet ou somme d'objets, mais comme champ permanent d'existence. La présence d'autrui va donc influencer sur les choses et les événements de mon monde environnant (*Umwelt*), de même qu'il va influencer sur ce que je fais du monde. Je n'agis plus simplement dans un monde qui se constituerait uniquement pour Moi, mais j'agis sous le regard, le jugement d'Autrui. L'autre est le lieu d'un certain point de vue sur le monde et il se fait là-bas un certain traitement des choses, de mes actes car je ne peux refuser mon insertion au monde social. Cependant, le jugement qu'effectue Autrui ne m'est pas directement accessible. Nos consciences peuvent bien, à travers nos situations propres, construire une situation commune dans laquelle elles communiquent, c'est du fond de son individualité que

chacun projette ce monde unique. C'est donc la représentation que j'ai du regard d'autrui qui va en constituer le jugement.

Le corps incarcéré et la promiscuité

Dormir, se distraire, travailler, sont des activités que l'Homme, dans notre société actuelle, peut pratiquer dans des lieux différents avec des partenaires divers, et ceci sans que cette diversité ne soit issue d'un plan d'ensemble. À l'opposé, la prison se caractérise par une annihilation des frontières qui séparent ces trois activités fondamentales. L'individu est placé sous une autorité unique qui gère l'ensemble des activités selon un programme strict et défini à l'avance. Cet aspect de la prison est directement lié à la nécessité de dispenser à l'individu un traitement collectif selon un système bureaucratique qui va prendre en charge l'ensemble des besoins de la personne, et ce quelles que soient la nécessité ou l'efficacité du dit système. Ce système, comme l'ont montré un grand nombre d'études sur la prison dont la plus célèbre est celle de E. Goffman sur les institutions totalitaires (Goffman, 2002), va entraîner un ensemble de mortifications du détenu.

D'une part, la prison interdit les actes qui dans la vie "normale" permettent à l'individu de s'identifier, d'affirmer son Moi vis-à-vis d'autrui : perte des biens matériels, travail peu valorisant voir absence de celui-ci, rupture avec son milieu social, impossibilité de contrôler son environnement, planification imposée du temps, gestion par l'administration de l'ensemble des besoins. L'incarcération est une emprise sur l'autonomie et la liberté d'action, elle dénature le fait d'être. Le détenu se sent « irrémédiablement rétrogradé dans la hiérarchie des âges » (Goffman, 2002, p. 87).

D'autre part, la sécurité, fondement du fonctionnement de la prison et de ses réglementations coercitives, procède de la nécessité de gérer à moindre frais un grand nombre de personnes dans un espace restreint. Il sera donc nécessaire d'appliquer un matricule aux individus, de contrôler les mouvements, de pratiquer des fouilles au corps, etc. Pratiques qui vont entraîner une dégradation de l'image de soi. L'individu est empreint d'un sentiment d'insécurité personnelle, une peur de se voir défiguré, une crainte pour son intégrité physique. C'est par exemple la peur de perdre sa virilité du fait de l'absence de relation hétérosexuelle. « Quel que soit le degré d'attachement du reclus à sa personnalité antérieure, les institutions totalitaires sont toujours fatales à cette personnalité » (Goffman, 2002, p. 91)

Dernier point que nous évoquerons, la promiscuité avec autrui imposée par la prison implique une modification du comportement de l'individu, de la perception de son environnement, et de ses relations sociales. À l'extérieur l'individu pouvait protéger son intimité (corps, activités, pensées, etc.) des influences étrangères. Dans le cadre de la prison, les limites entre son être et ce qui l'entoure sont inexistantes. L'individu subit une violation de son espace intime de par la présence non-contrôlée d'autrui dans celui-ci. Les antécédents sociaux et comportementaux sont consignés dans un dossier à la disposition du personnel et souvent connu des détenus. Le corps est exhibé aux yeux d'autrui pour des raisons médicales ou sécuritaires, l'absence de sanitaire fermé, etc. L'atteinte du corps peut aussi prendre la forme de viol, qui sans aller jusqu'aux violences sexuelles, prend diverses formes : fouille au corps et de l'espace de vie.

Notons que les processus évoqués impliquent toujours le regard d'autrui, c'est la promiscuité avec autrui (surveillants et détenus) qui induit une mortification du moi. « Le mélange des groupes d'âges, des ethnies ou des races pratiqué dans les prisons [...] peut en outre donner au reclus l'impression d'être contaminé par le contact de co-détenus indésirables » (Goffman, 2002, p. 72). Aussi lorsque Goffman évoque les processus d'adaptation liés à la mortification, c'est un changement de la représentation du jugement d'autrui qui s'opère.

Dans une moindre mesure le personnel de surveillance n'est pas non plus épargné d'une déstructuration du Moi par la prison. L'étude de Chauvenet, Orlic et Benguigui sur le monde

des surveillants (Chauvenet *et al.*, 1994) montre que le métier de surveillant est considéré comme subalterne, d'une part car il occupe le dernier rang de la hiérarchie des métiers de la prison, mais aussi car il s'occupe de ce que l'on appelle : "le sale boulot". Ce sont les diverses fouilles, le maintien de l'ordre et de la discipline, l'assistanat des détenus, etc., en somme toutes les tâches qui caractérisent l'image négative de la prison. Aspect négatif d'autant plus marqué qu'elles vont bien souvent à l'encontre des mœurs et de la culture de la société civile. On ne regarde pas par le trou des serrures, on n'écoute pas aux portes, on ne fouille pas les affaires d'autrui ou les espaces intimes, etc. Et bien que ces tâches soient de l'ordre du quotidien dans le métier des surveillants, ils ne les jugent pas moins contraires à la conscience morale. Un des effets directs de l'aspect moralement dévalorisé des tâches est une perte de l'estime de soi, un sentiment de culpabilité, d'étrangeté à soi même (Chauvenet *et al.*, 1994, p. 55 et 57).

Le vécu de ces situations qui portent atteinte au Corps et par la même au Moi va induire une réduction de l'être. L'individu se sent compressé, oppressé, enfermé par des situations qui le mettent sous un regard d'autrui qu'il ne peut fuir.

L'enfermement comme inadéquation entre l'Ici et l'Ailleurs

Proxémique et appropriation

Les points de l'espace, dans la philosophie de la centralité, sont pondérés en fonction de la position de l'observateur. L'individu est le centre d'un monde qui s'étend autour de lui et qu'il investit d'une affectivité égocentrique. L'espace est anisotropique. Cette approche nous permet de comprendre les notions d'*Umwelt* et d'*Aussenwelt*, de proche et de lointain, de dedans et de dehors comme des oppositions sémantiques fondamentales. C'est sur cette approche de l'espace qu'Abraham Moles définit les courbes de proxémique introduisant un rapport entre présence en personne et distance relative à l'Ici. « Fondamentalement, axiomatiquement, ce qui est proche est, toutes choses égales d'ailleurs, plus important que ce qui est loin, qu'il s'agisse d'un événement, d'un objet, d'un phénomène ou d'un être » (Moles, 2006, p. 53). Cependant la notion du point ici n'introduit pas qu'une constatation du rapport distance / présence, elle appelle aussi l'idée du lieu. L'espace est pour l'homme une denrée vitale, tout comme l'air et l'eau, nécessaire aux actes, c'est la matière première de l'activité humaine. L'espace n'est donc pas un volume défini géométriquement, mais une étendue lieu à découvrir, à expérimenter, à vivre. Et c'est à travers l'appropriation, selon l'idée que l'être n'occupe pas qu'un co-volume mais une zone d'influence, un territoire d'action, que nous saisissons les processus d'ancrage du point Ici. Tout individu, même le prisonnier, dispose d'un espace : un *Umwelt*, source de son émancipation. Corrélativement, l'individu cherchera à affirmer son existence dans l'ancrage du point Ici devenant de fait un lieu.

L'appropriation regroupe l'ensemble des pratiques qui confèrent à un espace limité les qualités d'un lieu personnel ou collectif. Cet ensemble de pratiques permet d'identifier le lieu, celui-ci permettant à son tour d'engendrer des pratiques. L'appropriation « [...] correspond à un ensemble de processus psychosociologiques qui se situent dans un rapport sujet-objet, entre le sujet (individu ou groupe) qui s'approprie l'espace et les objets disposés autour de lui dans la vie quotidienne. Elle associe des pratiques, des processus cognitifs et des processus affectifs. Elle est limitée par les obstacles à la prise de possession physique et juridique et par les conditions socio-économiques auxquelles sont soumis les sujets. [...] L'appropriation de l'espace n'est pas un acte individuel isolé. Elle est sociale par essence car les objets et leur disposition dans l'espace sont porteurs de messages. [...] Elle est profondément marquée par les rapports sociaux, l'ensemble des structures sociales, les idéologies » (Chombart de Lauwe, 1976, p. 32). Aussi la définition du point Ici répond à deux aspects fondamentaux. D'une part, c'est une emprise sur les choses, et d'autre part c'est une confrontation avec Autrui. Précisons

que l'appropriation commence toujours par celle du corps. En effet, pour s'approprier un espace, un objet, il faut déjà être maître de ses actes. C'est une base irrévocable qui différencie l'enchaîné de l'homme libre.

S'approprier l'espace réside dans une mise en relation de l'espace-objet à l'espace représenté. Il s'agit donc d'établir une familiarité cognitive avec l'espace afin de pouvoir associer le désir à la représentation et à l'usage. C'est ce que Paul-Henry Chombart de Lauwe (Chombart de Lauwe, 1976, p. 28) nomme « familiarité affective ». Les objets situés dans l'espace deviennent porteurs de symboles car ils ont appartenu ou représentent des êtres chers, que ce soit directement (la photo), ou indirectement (une odeur, un assemblage de couleurs). Le sentiment d'appropriation est donc directement lié aux attractions et aux répulsions qui rendent l'espace attachant, inquiétant.

Il est important de noter que, plus l'espace disponible est restreint et plus l'appropriation devient difficile et conflictuelle. En effet, la proximité et la promiscuité dans un espace confiné augmentent par la même les valeurs affectives de l'espace. Dès lors l'appropriation devient un véritable enjeu pour l'individu. Nous voyons ici resurgir la notion de la relation entre Moi et Autrui évoquée précédemment.

Appropriation de l'espace carcéral

L'analyse de l'appropriation en prison suit inévitablement l'exposé précédent que nous avons fait sur les processus de mortification. Il est important de saisir, que la prison est un espace de vie pour le détenu. Un espace qui plus est restreint aux 9m² de la cellule, parfois partagé avec des codétenus entraînant de fait un besoin essentiel d'établir un cadre rassurant. Cependant, les règles inhérentes à la prison interdisent cette appropriation de l'espace quotidien. Les moyens qui la contraignent sont multiples, c'est par exemple le fait de ne pouvoir fermer un volet la nuit, de pouvoir être déplacé de cellule sans préavis, d'être sous la surveillance de l'œilleton ou du judas, etc. Le détenu ressent sa dépendance à une administration dans un espace qui lui est étranger, ce sentiment se répercutant dans sa relation au monde. On peut dire que d'une certaine manière les règles de la prison induisent un phénomène de désappropriation de l'espace construit. En effet, les moyens mis en place pour faire sentir à un détenu qu'il n'est pas maître de son environnement sont multiples. Ce sont par exemple les fouilles de cellules, l'interdiction d'aménager sa cellule, ou encore le fait de ne pouvoir choisir son ou ses co-détenus quand la cellule est partagée.

Il est intéressant de noter que la prison est une parfaite expression du point Ici dans son rejet de l'Ailleurs. On pourrait donc considérer qu'elle est à même de favoriser l'émergence d'un lieu. Cependant, c'est bien un phénomène inverse qui se produit. Parce que la prison est un espace de vie non choisi, que le détenu n'a que peu de moyen d'exercer un contrôle de l'espace, que les représentations qu'il en fait sont globalement négatives, l'espace de la prison ne permet pas l'apparition d'une « familiarité affective ». Notons de plus que l'Ici est d'autant plus marqué que l'isolement avec l'Ailleurs est fort. Dès lors l'espace dans lequel évolue le détenu est un Ici qui ne devient pas un lieu et s'institue même en tant qu'Ailleurs. Nous voyons donc ici apparaître une cause de l'émergence d'un espace d'enfermement qui se constitue dans une inadéquation entre un Ici surdéterminé vécu par l'individu comme un Ailleurs.

Si l'enjeu de l'appropriation est évident pour le détenu, elle touche aussi le surveillant. Pour l'artisan chaque geste prend sa place dans un espace où il a disposé lui-même les objets suivant sa commodité. Or une spécificité du métier du surveillant vient du fait qu'il n'est pas assigné à un poste. Il peut à un moment travailler à la surveillance des ateliers puis, la fois suivante, à la distribution du courrier. De fait, cela interdit toute prise de contrôle sur la gestion de l'espace de travail.

Du maintenant à l'élan vital, l'enfermement comme perte de contact avec le devenir ambiant

L'élan vital, l'activité et l'attente

« La première preuve de l'existence, nous rappelle Le Corbusier, c'est d'occuper l'espace. L'espace est une denrée vitale pour l'être animé, puisque l'animation de celui-ci ne peut se manifester que dans un espace qui l'environne, dans une sphère d'action. Le Co-volume de l'être, celui au-dessous duquel il ne peut descendre, c'est le volume de son corps. [...] Mais l'être biologique n'existe que dans des volumes propres qui sont la substance géométrique de ses actes et qui constituent une denrée nécessaire à l'exécution de ceux-ci » (Moles, 2006, p. 37). Avec l'apport du maintenant dans la relation Moi / le monde apparaît une dimension rapidement évoquée précédemment qui est celle de l'activité. C'est aussi l'apport d'une épaisseur à l'espace, car le temps est une nécessité à l'existence d'un Ailleurs. C'est parce que je peux atteindre un ailleurs à travers l'intentionnalité dans une temporalité qui est autre que celle du maintenant que l'Ailleurs m'est donné comme phénomène³. Aussi, il est important de noter que le temps vécu est inhérent à l'espace vécu. De fait le temps et l'espace sont plus proches qu'on ne l'imagine souvent, car tous deux fondent les denrées nécessaires à l'action et par là même à l'existence de l'être.

Il n'est pas l'objet dans le présent article de développer l'ensemble des phénomènes temporels. Nous nous focaliserons uniquement sur la notion d'élan vital, qui constitue le fondement des phénomènes de l'activité et de l'attente. Car c'est à travers la notion d'élan vital empruntée par E. Minkowski (Minkowski, 1995) à Bergson que l'on comprendra l'importance du temps dans la réflexion sur la relation Moi / Le monde et la constitution d'un espace d'enfermement. À chaque instant de ma vie, je me projette vers une chose à réaliser, ou pour reprendre l'expression de Minkowski, vers la chose réalisée (Minkowski, 1995), celui-ci ne différenciant pas l'intentionnalité de sa concrétisation. L'élan vital, ou élan personnel, exprime ce mouvement qui part de moi vers la chose et vient s'immerger dans le devenir. Mais ce mouvement vers... n'est pas une course irraisonnée, c'est le mouvement naturel de l'être. C'est d'ailleurs pourquoi je ressens que tout ce qui m'environne suit le même mouvement appelé « devenir ambiant » : « [...] même le pessimiste le plus convaincu, pourvu qu'il ne verse pas dans une attitude franchement morbide, cherche encore à faire quelque chose de son pessimisme, cherche à l'extérioriser, à l'ériger en système philosophique communicable aux autres. Car il n'y a qu'un désir primitif en nous, celui de vivre et d'agir. » (Minkowski, 1995, p. 43). Aussi, on ne peut dire que l'élan vital est proprement personnel ou subjectif, il ne vient, ni ne se limite à moi. Bien au contraire, c'est par cet élan que je me sens solidaire de la vie. Mon élan est personnel, c'est entendu, mais il dépasse ma propre personne pour acquérir un caractère superindividuel. Cet élan vital, parce qu'il constitue le devenir, vient donner sens à ma vie et constitue même ce qu'il y a de plus essentiel en elle. En effet, c'est par le devenir que vient s'affirmer le moi en tant que personnalité vivante. Cette affirmation du moi ne doit pas être comprise dans le sens d'un j'existe, mais dans l'idée du « devenir de l'être ». Elle dit, pour reprendre les mots de Minkowski : « je m'épanouis par mes actions et en m'épanouissant ainsi, j'affirme mon moi, en lui superposant d'emblée, dans le devenir, un sur-moi, c'est-à-dire, en fin de compte, un non-moi. J'affirme par mon élan personnel mon moi, mais uniquement

3. Si dans une réflexion on pose l'individu et l'espace déconnecté de la dimension temporelle, on se retrouve avec un espace figé, atemporel. Cet espace est donc sans épaisseur puisque, nous le disions, le vécu se construit sur la base d'un Ici en relation avec un Ailleurs - cet Ailleurs ne prenant forme que sous la condition qu'il soit accessible dans l'intentionnalité. Le mouvement, pour les architectes, n'est bien souvent qu'une succession d'Ici. C'est oublier que le mouvement est avant tout la transition elle-même entre ces Ici. Transition qui implique l'endroit où je vais, l'intentionnalité, et l'endroit d'où je viens, l'historicité. On ne peut donc avoir un regard sur l'acte, le mouvement, sans s'interroger sur les phénomènes temporels. On ne peut concevoir le vécu, l'épaisseur de l'espace sans une considération pour le temps. Le temps et l'espace sont indissociables dans une approche phénoménologique du monde vécu.

en fonction du devenir général qui, s'il paraît, pour notre raison, devoir réduire à néant ce moi, est en réalité sa partie intégrante » (Minkowski, 1995, p. 45).

Avec l'élan personnel, nous avons touché à la nature de la relation Moi-le temps, à la manière dont j'établis le contact avec l'épaisseur de la vie et comment, par ce biais, je viens m'insérer dans le devenir ambiant. Dès lors nous pouvons aborder deux phénomènes relatifs au futur que sont l'activité et l'attente.

L'activité constitue la relation immédiate avec le devenir ambiant. Tout d'abord, l'activité est un phénomène essentiel de la vie, celui par lequel je réalise des choses et ainsi me projette dans le devenir. « Tout ce qui vit est actif et tout ce qui est actif vit. L'activité est un phénomène de nature temporelle; elle fait partie non pas de l'être, mais du devenir. Plus exactement, elle comporte le facteur de l'avenir; par son activité l'être vivant se porte en avant, tend vers l'avenir, le crée devant soi. Elle comporte aussi le facteur de durée ; elle est, au fond, de la durée vécue rattachée à l'idée de l'être vivant ; elle est de la durée active ou mieux, de la durée orientée vers l'avenir. Inversement, toute durée vécue qui tend vers l'avenir ne peut être que de l'activité » (Minkowski, 1995, p. 76). À travers l'activité, je me mets en contact avec l'avenir, car c'est par elle uniquement que je m'épanouis dans un devenir plus grand. Certes l'activité peut être limitée par diverses forces extérieures, mais la réalisation de l'action n'importe que peu face à la tentative qui me dit que je suis vivant.

À l'opposé de l'activité, on trouve non pas la passivité, qui est une forme d'activité, mais l'attente. Si dans l'activité j'affirme mon moi et me projette vers l'avenir, dans l'attente la direction est inversée. Ce n'est plus moi vers ..., mais l'avenir qui vient vers moi. Nous voyons l'avenir venir vers nous et l'attendons patiemment. L'attente, de par sa nature, contient quelque chose de morbide, une perte de soi, pourrait-on dire. « L'attente pénètre ainsi l'individu jusqu'aux entrailles, le remplit de terreur devant la masse inconnue et inattendue, allais-je presque dire, qui dans un instant l'engloutira. L'attente primitive est ainsi toujours liée à une angoisse intense ; elle est toujours une attente anxieuse. Cela d'ailleurs n'a rien de surprenant puisqu'elle est une suspension de l'activité qui, elle, est la vie même » (Minkowski, 1995, p. 80). Aussi, si nous disions que l'activité était une émancipation de l'individu, l'attente, elle, induit un rétrécissement, un devenir plus petit. Dans l'attente je me recroqueville et au final me retire du monde et du devenir ambiant.

Le temps en prison

La dernière caractéristique essentielle que nous évoquerons, et qui définit la prison, c'est bien celle d'être un espace à temps. Le temps en prison, c'est d'abord la propriété du code pénal et des juges qui en usent comme d'une quantité punitive. Cependant le temps du calendrier dont il est question n'a aucun rapport avec le temps vécu. Le temps de la détention est un non-temps, contretemps au temps vécu. Le temps de la détention perd sa valeur de présent, « pour n'en faire qu'un point de glissade sans importance vers une date arbitraire, où l'espace et le temps redeviendront propriété du sujet » (Gonin, 2000, p. 95). Le temps en prison n'est donc plus une denrée offerte à la réalisation de l'activité, mais une quantité vide de sens. Le temps en prison est donc profondément ancré dans l'attente : attente de la date de sortie, de l'apport du courrier, d'une visite au parloir, etc. Le détenu s'évertuera à « faire son temps » pour reprendre l'expression consacrée, mais ce faisant se retirera du devenir ambiant et du monde.

Dans la vie ordinaire, lorsque l'individu atteint l'âge adulte, il a intégré les règles qui régissent les interactions sociales. De fait ses actions sont de l'ordre du naturel, et il n'a pas à surveiller constamment l'arrivée des critiques ou des sanctions. Au contraire, dans l'espace de la prison, le détenu est constamment soumis à la réglementation, à la surveillance et au jugement de l'administration. Ces réglementations suppriment la possibilité du sujet de répondre à ses besoins suivant la méthode qu'il juge la plus pertinente. « C'est l'autonomie de l'acte lui-même qui lui est volée. » (Goffman, 2002, p. 82). L'individu est dans l'obligation de

solliciter une autorisation ou du matériel pour des actions quotidiennes, qu'à l'extérieur, il aurait pu accomplir de son propre chef. Il est certain que les détenus, particulièrement les nouveaux venus, vivent dans l'angoisse permanente d'enfreindre le règlement. Et seule une attention particulière pourra lui éviter des ennuis même si pour cela il doit limiter ses actes. Cette limitation de l'activité est une autre dimension du rapport au temps interdisant par là même toute tentative de remplir le temps de la détention.

Néanmoins pour certains détenus, l'incarcération n'est pas vécue comme un temps d'attente. Ils utilisent leur temps dans les diverses activités offertes par l'administration, telle qu'une formation professionnelle visant à préparer un retour à la vie libre, d'autres tenteront peut-être de s'évader. Du point de vue de l'élan vital, ces deux activités sont à considérer sur le même plan car elles participent à l'élan de l'individu vers un avenir hors les murs, ce qui est différent d'une activité qui n'aurait pour seul but que de remplir le temps, mais ne viserait aucun devenir. Évidemment, elles renforcent l'aspect d'enfermement physique de l'espace, puisque le détenu se projette par son activité vers un ailleurs et ressent toute la puissance de l'emprise de l'espace carcéral. Mais pour ces détenus, la prison n'est qu'un contretemps dans l'épanouissement individuel et non plus une situation morbide d'attente. À ce titre, il est intéressant de noter que des études ont montré l'aspect dynamique des relations du détenu à l'institution (Lemire, 2003). Par exemple, il y a une plus forte conformité des valeurs des détenus aux valeurs du personnel durant la phase initiale et terminale de l'incarcération. Pour le détenu qui vient d'entrer en prison, on peut estimer que la confrontation à un milieu nouveau va nécessiter une certaine forme d'activité, le poids de l'attente ne se fait pas encore sentir dans toute sa force. Pour le détenu dont la libération approche, la préparation de la sortie, les possibilités qui s'offriront bientôt à lui, le réintroduisent dans un rapport au temps. Dans ces deux situations, le contact avec le devenir ambiant arrive à s'affirmer face à la morbidité de l'attente carcérale.

Pour le surveillant, notons que le métier n'est que rarement choisi par vocation. De plus, l'expérience du métier de surveillant alliant des obligations réglementaires strictes et une nécessité de souplesse dans la gestion des détenus induit pour certains un découragement vis-à-vis des enjeux socialement valorisés du métier, telle que la participation à la réinsertion. De fait, le métier n'offre aucune perspective d'activité, au sens exposé précédemment. Une grande partie des surveillants adhèrent en effet à l'idée de la réinsertion, et ils souhaiteraient voir celle-ci se renforcer. Néanmoins, ils constatent aussi qu'ils n'ont pas les moyens de réaliser cette mission et que ce n'est finalement qu'une utopie : « on ne peut et on ne réinsère pas en prison. Pour la majorité des surveillants ma réinsertion n'est qu'un mot et un cache-misère » (Chauvenet *et al.*, 1994, p. 36). Aussi certains surveillants vont se diriger vers une approche statutaire du métier. Mais ce faisant, le surveillant intègre que les détenus doivent être incarcérés car ils constituent un danger pour la société et pour eux aussi. Il semble qu'il n'y ait donc aucun élan vital qui se dégage du métier. Les surveillants mettent une distance vis-à-vis du travail, des détenus mais aussi des collègues. Il y a donc retrait du Moi vis-à-vis de la chose réalisée que représente le métier.

Constitution d'un espace d'enfermement

« “Pour le détenu, l'espace se rétrécit et le temps s'allonge” se plaisait à dire aux entrants un “vieux cheval sur le retour” moraliste » (Gonin, 2000, p. 94). Nous avons abordé tout à tour les notions du Moi, par le biais du corps et d'autrui, de l'Ici, à travers les processus d'appropriation, et du Maintenant en introduisant dans l'espace l'activité et l'attente. Il est évident qu'il aurait fallu plus d'un article pour aborder avec précision chacune de ces notions, sans compter celles omises pour des raisons de clarté du propos (telles que la notion de paroi et de limite, ou encore celles du j'existe, j'ai, j'appartiens à). Mais tel n'était pas l'objectif de cet article. Nous voulions simplement montrer qu'un espace, tel que celui de la prison, devient

d'enfermement car les rapports du Moi à Autrui, les usages, l'inévitable attente morbide du détenu, etc., viennent directement dégrader la relation au monde. Il est donc essentiel de retenir que le processus de constitution d'un espace d'enfermement n'est pas relatif à une dimension formelle de l'espace mais bien au contraire, à une certaine construction individuelle du rapport au monde, relative au vécu de l'espace. Aussi, le schéma que nous avons dégagé n'est que la structure générale du phénomène d'enfermement. Individuellement, chaque personne réagira différemment à l'emprise de l'environnement.

C'est parce qu'à un moment les caractéristiques intrinsèques de l'*Umwelt* dans lequel j'évolue induisent une déstructuration du phénomène primitif Moi-Ici-Maintenant, autrement dit de la relation Moi-Le Monde, que je ressentirais l'espace comme enfermant. Bien évidemment, certaines configurations spatiales favoriseront l'émergence d'un phénomène d'enfermement, mais elles ne sauraient à elles seules le générer. Le clos dans sa dimension formelle n'induit un phénomène d'enfermement qu'à partir du moment où l'Ici deviendra pour moi un ailleurs. Car sous d'autres aspects le clos peut aussi devenir un levier à l'ancrage du point Ici et favoriser l'édification d'un lieu de vie. Pour le moins, le clos est recherché dans la sacralisation de l'espace religieux, dans l'édification d'une limite entre l'espace divin et l'espace humain.

C'est parce que le vécu d'un espace va venir endommager mon rapport au monde qu'un espace deviendra d'enfermement. Si en soi, montrer en quoi les effets psychosociaux inhérents à la prison rendent l'espace de celle-ci d'enfermement, ne révolutionne pas la pensée sur l'espace, à l'inverse, l'approche phénoménologique du phénomène d'enfermement peut nous permettre d'identifier des espaces enfermants qui pourtant n'en présentent pas, intuitivement, la morphologie. Nous donnerons à ce titre deux exemples pour nourrir la réflexion et ouvrir la discussion.

Prenons l'exemple d'une ancienne pratique qui consistait à punir un enfant turbulent en l'envoyant au coin. Dans cette situation, l'enfant se retrouvera soumis aux regards des autres et par son isolement retiré de l'activité de la classe pour être mis dans une situation d'attente. Il faut noter que l'enfant est tourné visage contre le mur de sorte que sa relation visuelle à l'espace environnant s'en trouve fortement réduite. À ce moment, on peut considérer que le coin de la pièce, espace pour le moins anodin, se constitue d'enfermement. C'est d'ailleurs dans une certaine mesure ce qui en fait le caractère punitif.

Prenons un autre exemple plus contemporain dans ses enjeux mais aussi plus complexe à analyser, j'entends parler ici de la mixité urbaine unanimement mise en avant par les urbanistes et les politiques de la ville. Depuis fort longtemps, les individus se sont réunis en groupes identitaires, partageant un ensemble de valeurs communes. Or vouloir croiser logements sociaux, propriétaires, espaces de bureaux et de commerces, dans une démarche irraisonnée de mixité, n'est-ce pas prendre le risque de créer des co-présences non acceptées ? Mettre en présence des populations de cultures parfois antagonistes dans des espaces restreints, tels que les cages d'escalier, les couloirs, les entrées d'immeubles, n'induit-il pas le sentiment d'être étranger à son espace de vie ? De fait l'espace domestique, qui par essence se doit d'être un chez-soi, un lieu fermement ancré, pourrait bien devenir une prison sans mur ni mirador pour l'individu contraint dans un espace urbain et obligé d'assumer une mixité sociale non voulue.

Bibliographie

Chauvenet A., Orlic F. et Benguigui G., 1994, *Le monde des surveillants de prison*, Paris, PUF, 227 p.

Chombart de Lauwe P.-H., 1976, Appropriation de l'espace et changement social. In *Actes de la troisième conférence internationale de psychologie de l'espace*, Strasbourg, Université Louis Pasteur, p. 25-33.

- Goffman E., 2002, *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Les éditions de Minuit, 1ere édition 1968, 447 p.
- Gonin D., 2000, *La santé incarcérée. Médecine et conditions de vie en détention*, Paris, L'archipel, 259 p.
- Hall E. T., 1978, *La dimension cachée*, Paris, Editions du Seuil, 1ere édition 1966, 254 p.
- Husserl E., 2000, *L'idée de la phénoménologie*, Paris, PUF, 1ere édition 1970, 136 p.
- Lemire G., 2003, *Anatomie de la prison*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1ere édition 1990, 195 p.
- Merleau-Ponty M., 2003, *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard, 1ere édition 1945, 531 p.
- Minkowski E., 1995, *Le temps vécu*, Paris, PUF, 1ere édition 1933, 409 p.
- Moles A. et Rohmer E., 2006, *Psychosociologie de l'espace*, Paris, L'Harmattan, 1ere édition 1972, 158 p.
- Norberg-Schulz C., 1997, *Genius Loci Paysage, Ambiance, Architecture*, Sprimont (Belgique), Mardaga, 1ere édition 1981, 213 p.

Le seuil de la porte

Processus de visibilisation et mode d'apparaître en milieu carcéral

Lionel REBOUT

Doctorant en philosophie, Université de Franche-Comté
rebout.lionel@live.fr

Résumé : Il s'agit de montrer comment le seuil de la porte de la cellule concentre et résume l'essentiel du rapport carcéral ; de pointer comment s'articule l'espace du détenu à l'espace relevant du domaine du gardien. Le seuil de la porte est une zone de friction où constamment la question pour le détenu est : comment apparaître à la lumière quand on est placé à l'ombre ? Comment peut-on faire perdurer une subjectivité lors d'une détention ? C'est là que la porte, dans son articulation, est le lieu d'enjeux qui donnent sens à la détention, au sens de la peine, à l'autorité. Le langage également trouve une tournure inédite, loin de l'entrée symbolique au monde, un apparaître librement consenti. En dernier ressort, comment se faire reconnaître sur le seuil de la porte ?

Mots-clés : Expérience carcérale, cellule, visibilité, reconnaissance, espace public/espace privé

Lorsque je me suis décidé à élaborer une thèse à l'université¹ qui aurait pour contexte le milieu carcéral, mon sujet s'est formé au travers d'une expérience, la mienne en prison pendant plusieurs mois, et un espace et une limite, celui du seuil de la porte.

À bien des reprises, j'ai repensé au seuil de la porte où tout se joue entre un espace plus restreint, intime ou devenu comme tel par la force des choses et l'espace plus ouvert des couloirs de la prison. La cellule d'un côté et un espace plus ouvert le couloir d'un autre, et ce qu'il rend possible, comme la promenade, activités diverses et surtout voie de la sortie. Sur le seuil, la totalité de la relation avec l'institution et ce qu'est le détenu y sont concentrés et résumés.

Il faut savoir qu'un détenu est enfermé, maintenu dans sa cellule près de 22 heures par jour², parfois moins si ce dernier se montre actif et participe à divers ateliers. La cellule est un espace qui juxtapose plusieurs fonctions : un espace où l'on dort, mange, défèque, travaille, subit finalement sa peine. La porte est donc l'unique point de contact entre un détenu pris au plus près du corps dans sa cellule et un surveillant, celui qui est à l'initiative de l'ouverture de la porte et lui seul.

On résume souvent la prison par une porte fermée, celle qui donne sur le trottoir de la liberté. Si l'image est assez juste, la porte de la cellule et ce qu'elle autorise de communication, de contact, d'échange, de possibilité d'apparaître et de possibilité de se rendre visible est encore davantage le moyen de se faire reconnaître.

Je tenterai de dire dans cette communication comment s'articulent les espaces de la cellule (du détenu en son for intérieur jusqu'à sa porte de cellule) avec les autres espaces rendus possibles par cette ouverture épisodique et régulière. La porte fait fonction également de miroir où l'on cherche le visage de l'autre, un visage perdu dans le gris des murs de la

-
1. J'achève dans les temps prochains une thèse sous la direction de Stéphane Haber, professeur de Philosophie à l'Université de Franche-Comté dont le titre principal est « Processus de visibilisation et mode d'apparaître en milieu carcéral ». La présente communication est construite à partir d'un chapitre intitulé « le seuil de la porte ».
 2. C'est le cas principalement en maison d'arrêt, lieu où sont effectuées la plupart des peines et surtout des détentions préventives.

cellule. Qu'est-ce qui se joue dans la zone plus ou moins abstraite du seuil de la porte ? Comment s'articule une relation humaine entre deux parties qui s'opposent, le gardien et le détenu ?

Il faut désormais bien saisir que ce sont quelques dizaines de centimètres carrés qui résument et concentrent l'essentiel du rapport carcéral, du poids de l'institution, en dehors ou en sus des murs, communément utilisés comme métaphore de l'enfermement. Empêchant l'individu de jouir pleinement de sa prérogative à apparaître, l'aspect implacable des murs renforce et fait glisser les efforts du détenu vers la zone de la porte et du seuil. Il faut vivre la porte fermée pour bien comprendre, de l'intérieur, ce qu'est être détenu à son corps défendant.

Je me propose ici d'inverser ou de préciser la posture foucauldienne. Le philosophe privilégie les grands mécanismes de pouvoir et de discipline, en passant sous silence l'expérience individuelle qui verrait l'invention et la mise en place de techniques individuelles pour permettre aux prisonniers d'apparaître dans le milieu carcéral. Une apparition qui opère, notamment, dans l'espace. Même si Foucault est un penseur de l'espace, n'a-t-il pas eu tendance à considérer le détenu et son corps comme la page sur laquelle s'impriment les marques de la coercition ? Or, le détenu s'exprime à son tour et renvoie les signes que l'on projette sur lui.

La prison : des espaces imbriqués

Daniel Gonin³, psychanalyste, décrit à sa façon le corps incarcéré : « Le processus de l'incarcération figure un emboîtement : la première enceinte est celle des murs, puis celle d'un bâtiment, puis d'un étage et se rétrécit à la cellule ; enfin, le corps du détenu est son dernier réduit. Il est coincé dans sa chair, car le monde carcéral ne lui permet plus de sortir de lui-même, au sens propre d'exister (*exsistere*: sortir de). Il ne le peut plus parce que l'entrant en détention perd la parole dans le temps même où il passe les portes : il est condamné par le peuple du monde carcéral (détenus et surveillants) au silence, au cri. »

Si la prison est une machine à compter et à effectuer une peine infligée par un tribunal en toute légalité, la prison ne peut pas qu'être symbolisée par des murs qui sépareraient seulement un espace de privation de liberté et un espace de la libre entreprise ; la prison est un espace délimité dans un tout, une hétérotopie⁴ et enfin plusieurs espaces qui aboutissent de l'extérieur et selon une représentation imagée et abstraite à la prison. Autrement dit, la prison est une succession d'enceintes, de couches qui se doublent, se confortent pour mieux prendre le corps du détenu.

Mon intention ici sera de rendre et de décrire plusieurs de ces espaces, parfois pressentis, parfois mal définis, principalement celui du seuil de la porte. Ce que l'on envisage moins bien, ce sont les espaces qui iraient du détenu jusqu'aux premières couches de la prison représentées par la porte et le contact qui s'effectue lors de cette faible ouverture. Un monde davantage entrevu par la porte que par la fenêtre, paradoxalement.

C'est là, plus qu'ailleurs, que se joue la prison, c'est-à-dire ce qu'est l'enfermement, ce qu'est la relation stéréotypée et appauvrie entre le détenu et le surveillant. La seule ouverture possible, autre que les sempiternels quatre murs froids de la cellule, se réalise au sens propre comme au sens figuré sur le seuil de la porte, façon de quitter pour quelques minutes l'attente et le lieu confiné de la cellule...

3. Daniel Gonin est psychanalyste. Ancien coordonnateur des Services de médecine des prisons de Lyon. Expert Judiciaire. Les passages cités proviennent de THS de mars 2001, à la page 256. Il est l'auteur du livre *La Santé incarcérée. Médecine et conditions de vie en détention*, Lyon : L'Archipel, 1991, rééd. 2000.

4. Foucault M., 1984, « Dits et écrits. Des espaces autres », (conférence au Cercle d'études architecturales, 14 mars 1967), in *Architecture, Mouvement, Continuité*, n° 5, octobre, p. 46-49.

Milieu extérieur prolongé

On pourrait nommer l'homme selon différentes approches et acceptions : l'homme quand il s'agit de l'être humain vivant sur terre ; une personne ou un citoyen quand il s'agit de la dimension morale et juridico-politique de l'homme ; un sujet quand il s'agit de l'appréhender par le biais de la philosophie ; ego à des fins plus psychosociales. Aujourd'hui pourquoi ne pas envisager pendant un instant une personne sous l'angle du milieu extérieur prolongé ?

Un jour a surgi l'expression de milieu extérieur prolongé pour désigner en biologie humaine l'espace ou plutôt le tuyau compris de la bouche jusqu'à l'anus, estomac et intestins compris. A y réfléchir, il y a là une drôle d'image qui nous saisit. On se croit fermé et solide et par cette expression l'on apprend que l'on est percé, pénétré par ce qui nous entoure. Comment résister ainsi à la prison, cette prison dont on respire l'air, cette prison qui nous donne à manger ? Bizarrement alors qu'on est très entouré, que l'on veille sur nous, ou que l'on se trouve en compagnie nombreuse et multiple, on se sent terriblement seul. Une coupure nette est faite avec l'environnement précédent, la famille, nos anciennes habitudes bonnes ou mauvaises. Seul fumer et être de mauvaise humeur, si tel est notre caractère, peut rappeler nos attitudes antérieures.

L'individu incarcéré n'est donc pas étanche. Il supporte d'une part le poids de l'institution sur son corps. Vivre en prison, c'est mal vivre ; c'est habiter dans un lieu étrange ; c'est enfin vouloir changer de costume, autrement dit être mal dans sa peau, une zone d'échange et de contact avec la prison. La peau est le lieu des signes du mal être : rougeurs, urticaires, alopecie, gâle... ; mutilations et tatouages. La peau parle pour l'individu et se trouve au premier rang dans la lutte contre l'institution, avant même ou en même temps que le visage dans la relation avec l'autorité.

Pointer le corps, c'est mieux dire l'enfouissement des attendus de l'Administration Pénitentiaire ; dire l'imprégnation sur l'âme de certaines techniques en vue d'un meilleur gouvernement des individus. Là il serait pertinent de faire surgir toute la pensée de Foucault dans *Surveiller et punir*.

Évoquer ce que pourrait être le milieu extérieur prolongé, c'est tenter de rendre ce que serait ce noyau plus ou moins fictif à partir duquel se créerait une subjectivité mise à mal sous le régime de la détention. C'est dire aussi l'espace le plus intime, l'espace irréductible que l'on appellerait le for intérieur, l'espace du dialogue avec soi, le lieu d'un cogito, lieu de départ d'un questionnement, d'une perception du monde et de l'autre. Peu importe si cette description est maladroite ou surfaite, il s'agit là d'ancrer dans l'espace la relation du détenu avec le gardien. Une relation qui peut se dérouler dans l'intimité du face à face, et ce à quelques centimètres, tête contre tête ; mais surtout une relation unique dans la vie d'un homme où le détenu est planté debout au milieu de la cellule, souvent à quelques mètres de la porte. À bonne distance ! Mais laquelle ? Quand il s'agit non pas de centimètres mais d'une ligne imaginaire d'autorité. Une autorité aussi proche que lointaine : terreau de l'ambiguïté sur laquelle l'Administration joue complètement.

Prison et la réapparition du seuil

Il y a un espace qui me tient à cœur, un espace que j'ai éprouvé maintes fois à diverses occasions en prison, délimité par une ligne plus ou moins visible, porteur de sens et d'enjeux. Il s'agit du seuil de la porte. Je rappellerai que le seuil de la porte détient une forte symbolique

décrite dans la littérature, une signification dévoilée par des penseurs de l'entre-deux comme Georg Simmel⁵.

Personnellement, voici comment j'ai vécu le seuil de la porte. Dans la vie de tous les jours (qui plus est dans la modernité), la vie où l'on est libre, le seuil paraît anodin, n'est guère remarqué, sauf à certaines occasions, quand on se casse le nez sur une porte, sur sa porte si les clés sont perdues, sur la porte en tant qu'espace de la dispute entre un homme et une femme. En règle générale, le seuil de la porte est peu vu, se fait discret, car il délimite peu de choses en dehors de l'évidente séparation du public et de l'intime.

L'arrivée en prison se fait par une porte qui sort de l'ordinaire. Ce n'est pas tous les jours qu'une porte blindée sur vérins s'actionne. Ce seuil là reste dans la mémoire. Un autre seuil à franchir est celui de la cellule. La première fois est aussi marquante, mais le seuil passe souvent inaperçu. Le seuil s'apparente à la main qui actionne la marionnette. On voit vivre la marionnette sans voir la main : on l'oublie car inutile. L'histoire captive davantage que ce qui permet l'action, ses coulisses.

Puis le seuil apparaît, plutôt réapparaît. Le seuil de la cellule est peu large ; parfois il faut passer de côté, en biais, les épaules tournées pour entrer. Même baisser la tête. Y aurait-il un seuil en hauteur également ? Cela semble vraisemblable.

Ensuite le seuil se dessinerait autour d'une ligne floue. Le flou de la ligne oblige à utiliser le conditionnel. On peut douter de l'existence du seuil car il n'existe pas d'emblée. Ce que l'on a connu du seuil de notre maison n'a pas cours en prison. C'est plus subtil et plus complexe ici.

La prison apprend vite au détenu à ne pas sortir de l'espace confiné de la cellule. La majeure partie du temps de la détention se déroule dans la cellule même : 22 heures sur 24 est une moyenne atteinte sans que cela étonne quiconque. Parfois moins si le détenu participe à diverses activités. Une à deux heures le matin et autant l'après-midi en sus des jours de parloirs.

L'espace de vie du détenu est donc la cellule, un espace comprimé qui superpose les fonctions. Il n'est donc pas envisageable de franchir la porte à tout bout de champ. Franchir la porte n'est plus de son ressort et dépend largement de la volonté du surveillant qui dans ces contacts se fait davantage gardien. Ainsi, tout mouvement dans la cellule vient à buter sur la porte. Plutôt tôt que tard.

La porte est la surface qui empêche le contact naturel avec les autres. Elle symbolise l'enfermement presque plus que les murs. La porte est faite d'une matière qui repousse les agressions du pied et de la main, ainsi que d'outils allant jusqu'à l'ouvre-boîte. La porte est la zone qui autorise l'individu à aller et venir, zone unique à la différence d'une maison traditionnellement perçue comme un espace de communication. La porte s'articule directement à un couloir, un couloir immuable, raide, conducteur de corps divagants. Le rapport est donc très simple, intégré jusque dans le corps : cellule avec porte débouchant sur un couloir.

À l'opposé la fenêtre est barrée doublement, barrant la vue, la main tentée par l'extérieur. Seul le doigt peut ouvrir un chemin vite stoppé dans son élan. La fenêtre n'apporte que de l'air et de la lumière, en plus de produits jetés çà et là accessoirement. Ne reste en définitive que la porte. C'est par la porte que l'on sera libéré. La porte devient vite une sorte d'indice qui rythme la journée. La porte s'actionne à 7 heures : il s'agit pour le surveillant de constater la présence physique et biologique du détenu (il est bien là et il est bien vivant : on

5. Lapierre Nicole, 2004, *Pensons ailleurs*, Paris : Stock. Voyez aussi tout ce qui est dit sur les espaces de l'entre-deux comme le pont, par exemple.

le réveille si nécessaire) ; puis à 11 h 30 pour la gamelle ; puis à 17 h 30 pour la seconde gamelle⁶.

La porte peut encore s'actionner le jour de douche, pour l'heure de promenade, pour l'heure d'une activité, pour se rendre à l'infirmerie, à l'atelier ou au parloir, pour une visite inopportune et imprévue. Selon les jours, la porte s'ouvre de trois ou quatre fois jusqu'à sept, huit, peut-être neuf. Il faut ajouter la visite éventuelle mais rare du chef de détention, de l'aumônier, lors d'une fouille inopinée...

Porte fermée et porte ouverte

Maintenant j'aimerais que l'on saisisse ce qu'est une porte fermée. Si l'on se rend chez son boulanger préféré et que l'on bute sur une porte fermée, il nous reste la possibilité d'aller ailleurs. En revanche, là où on commence l'expérience de l'enfermement, où l'on ressent que l'on est détenu c'est à l'endroit précis où l'on bute sur la porte. On bute une fois, deux fois, encore une fois. Nulle échappatoire ! L'évidence est bien devant soi : la porte est fermée et on n'a aucune action possible dessus. Manquent la clé et la serrure tournée vers l'intérieur. C'est le début de l'expérience de l'enfermement et il faut en règle générale dix à quinze jours pour bien le réaliser et l'intégrer, période communément admise, que le temps qui passe se chargera d'entériner.

Ainsi il y a un travail d'intégration de cette donnée au quotidien. La porte est significative de ce qu'est la prison mais plus encore de la personnalité du détenu et du surveillant. On ne soupçonnerait pas au premier abord cet aspect des choses autour de la porte et du seuil. Finalement la porte ne signifierait rien s'il n'y avait point de seuil. Le seuil est la véritable articulation de la porte et non les gonds métalliques.

Voyons cela à partir de mon expérience. On ne supporte guère une porte fermée, la sienne, celle de sa cellule. Il y a les petits malins qui s'arrangent pour se faire ouvrir la porte à la faveur de motifs farfelus : s'assurer que la cantine va passer, transmettre un message, demander si tel ou tel atelier se fera ce jour, réclamer une douche, réclamer d'aller à l'infirmerie, solliciter une rencontre avec le chef de détention, savoir si on a parloir, passer des cigarettes au voisin qui en réclame...

Dans la quasi totalité des cas, sauf à de rares exceptions, la porte est l'espace de contact, la zone où un possible intervient. Se jouent toutes les relations sur le seuil de la porte : c'est là qu'il faut convaincre un surveillant que l'on est malade ; il faut dans un instant très court lui fournir des signes suffisants, lui dire ce qu'il peut et doit entendre. Le seuil de la porte est le lieu de discussions, de bavardages ; le lieu où l'on passe quelque chose, où l'on reçoit la cantine, la gamelle, les pièces du travail pénal, un objet pour un autre détenu, une lettre, le pain, les médicaments.

Le seuil de la porte est le lieu de visibilité par excellence, de l'apparaître, un lieu de l'expérimentation de stratégie. Il y a celui qui ne veut rien, qui ne parle pas et qui n'obtiendra rien et il y a celui qui cherche, recherche, insiste, parle, parlemente, négocie, chicane et qui aura plus d'ouvertures dans tous les sens du terme que le premier détenu.

Tout se joue sur le seuil de la porte : c'est un espace donné, étroit, qui s'étend d'un à deux pas avant et après la porte ; c'est un espace étrange qui existe et s'ouvre le temps de l'ouverture. Juste avant l'ouverture, on est dans l'expectative ; juste après, on est déjà dans le regret, la frustration. Le seuil s'ouvre parce que la porte s'actionne et uniquement comme cela. Zone de contact, zone de visibilité, zone où le détenu existe dans le rapport à l'autre, relation courte, stéréotypée, fermée malgré la faible ouverture de la porte.

6. C'est ainsi que l'on nomme les gros contenants permettant le service des repas.

Le seuil de la porte est l'endroit où l'on déverse tout, bien que ce tout soit peu. L'on déverse sa bile, sa rage, l'on déverse aussi ses draps, la gamelle ; l'on jette le coup d'œil, le coup de gueule.

Le détenu joue autant de prudence que de dextérité. Prudence pour ne pas aller trop loin ; dextérité pour aller assez loin, après la ligne de seuil. Il y a les détenus qui développent un jeu de fond de cour comme au tennis, signe de faiblesse souvent ou signe d'un abatement, de docilité dans le cas de la détention. Le surveillant se contente alors d'une approche superficielle, à peine ouvre-t-il la porte rapidement. Paradoxalement, le surveillant pénètre peu dans la cellule : peu d'intrusion, ce qui renforce la zone de contact autour du seuil de la porte. Il est rare dans ce cas qu'un détenu prenne le dessus sur le surveillant et obtienne ce qu'il recherche depuis le fond de la cellule, même si une posture en retrait peut laisser l'impression au dit surveillant que le détenu est calme, soumis, respectueux. Dans ce contexte, selon le tempérament du surveillant, le détenu peut obtenir ce qu'il demande. Il laissera une image de détenu tranquille, ne faisant pas parler de lui, ce qui est toujours apprécié selon le point de vue de l'Administration Pénitentiaire.

Dans l'autre versant, il y a le détenu qui se tient à la limite de la porte, prêt à l'irruption allant jusqu'au débordement, ce qui apparaît comme agressif vis-à-vis du surveillant. Le risque est de mettre en défaut le surveillant qui aura toujours le recours de sonner l'alerte.

Ainsi, il faut trouver la bonne distance, la bonne exécution des mouvements, au bon rythme. Chacun a son style propre, plus ou moins apprécié. Deux mondes se rencontrent, l'un cherchant à obtenir quelque chose de l'autre et inversement. Les surveillants visent la docilité des détenus et les détenus cherchent à agrandir leur espace d'action au-delà de la porte.

Une relation sur le seuil

Dans l'enfermement constant qui est le mode de fonctionnement de l'Administration Pénitentiaire, signe que le surveillant fait bien son travail, l'ouverture reste un rare moment où se jouerait une normalité, une relation au monde social, avec sa cohorte de représentations. Un minimum de dialogue se produit sur le pas de la porte entre le détenu et le surveillant. Il y va de l'échange d'informations dans ce que le langage offre de plus basique à une perception plus élaborée. Dans ce registre, l'échange de données personnelles de l'un à l'autre est possible.

Si la porte fermée peut avoir quelque chose de réconfortant, assurance que l'on sera tranquille dans le tohu-bohu des cris et des heurts de la prison, d'attentes interminables de tout et de rien, le seuil de la porte peut être l'occasion de regards qui tendent vers le rapport équilibré que l'on aurait entre deux individus qui auraient consenti à se parler.

Ce type de contact n'est pas toujours à l'initiative du détenu. Les relations sur un mode non intrusif sont parfois à l'initiative du surveillant qui rompt de la sorte la monotonie de son travail ; il viendra s'enquérir de l'avancement de la peine ; parlera d'un sujet qui le passionne, de la prison, de politique, de télévision...

À ces occasions, on croirait à une vraie chaleur humaine, une amicale relation, à des retrouvailles de service en service. Objectivement, ces relations si elles sont peu courantes permettent à l'individu détenu de retrouver une ouverture psychosociale. Le surveillant peut se confier, s'épancher sur sa vie intime, conjugale, sur son poste au sein de la prison. Pour les surveillants, serait-ce une manière d'approcher certains détenus dont on sait qu'ils sont homosexuels ou bisexuels ? Il faut dire que les surveillants font une lecture rapide des

détenus, ceux sur qui ils peuvent « compter », ceux dont ils peuvent profiter⁷, avec ou sans guillemets.

Le seuil se comprend comme un espace et un temps donné *a priori* court, espace que l'on cherche à agrandir dans la mesure où la détention pèse, dans la mesure où l'on pense soi-même qu'on le mérite par un comportement docile installé. Avoir sa porte ouverte n'offre pas du tout la même sensation. Un surveillant peut oublier de refermer une porte lors de son service, sensation étrange où l'on se démarque, où un possible se fait jour, mais dérangeant par crainte de subir un regard différent de la part des détenus et des surveillants.

Faire ouvrir la porte et faire en sorte qu'elle reste ouverte est un défi chaque jour renouvelé. Un détenu qui obtient que sa porte reste ouverte est un détenu différent, qui vivra en définitive sa détention autrement. Les détenus classés, ceux qui obtiennent une place au service général, conservent la porte ouverte une bonne partie de la journée. Ces détenus ne ressentent plus aussi précisément l'enjeu du seuil de la porte. Ce sont des détenus qui ne pensent plus ou presque plus à la question de leur apparaître en tant que face opposée, réduite, conséquence de l'enfermement. Avoir la porte ouverte fait découvrir le corps dans un espace bien plus large que la cellule, en propre. L'individu évolue dans le couloir, peut aller sous certaines conditions dans un autre bâtiment, se rend dans une autre cellule que la sienne. Le visage des détenus change d'un type de détention à l'autre. La relation avec autrui se fait de nouveau sur un mode connu.

Au contraire celui qui reste enfermé se referme sur lui-même. C'est une tendance naturelle plus ou moins forte et relativement continue selon la personnalité de chacun. Plus la porte est fermée, plus les relations extérieures à la cellule sont frustrées, réduites, plus le détenu en viendra à se poser la question de son (ap)paraître. Que lui reste-t-il comme prérogative à (ap)paraître, à se présenter, en dehors de son cadre étroit, en dehors de son habit de détenu ?

Celui qui ouvre ne peut qu'être surveillant ; celui qui se trouve dans la cellule ne peut qu'être un détenu. Peu de surprise dans cet attendu, érigé en modèle. C'est dire l'installation du déséquilibre, son ancrage dans le temps.

Qu'est-ce que cet individu qui négocie sur le seuil de la porte un supplément de vie, d'ouverture, d'attention, de normalité ou d'amour ? Soit il y a le détenu qui abdique, il veut qu'on le laisse tranquille ; il se réfugie dans l'intellectualisme, la religion, le travail pénal, la drogue légale ou non. Soit il y a le détenu qui se frotte au personnel de surveillance avec risque et bonheur. À trop apparaître l'on se fait remarquer dans un sens que l'on ne maîtrise pas toujours.

Le temps du repas

Lors de la prise des repas, l'on comprend que la gamelle est le moment de l'ouverture de la porte, souvent béante, pour permettre la meilleure passation des fluides et des solides nécessaires à la sustentation. La présentation de soi de l'individu compte peu ; souvent le détenu est cueilli dans une sorte de torpeur parce qu'il se lève de son lit, parce qu'il a ce je ne sais quoi d'abruti, parce qu'il est dérangé dans son enfermement. On trouve des individus au visage blanc, des individus dont l'expression n'inspire pas confiance, des individus qui soupirent, qui baissent les yeux, qui perdent les moyens d'une simple coordination de deux assiettes, alors qu'il y a besoin d'analyser vite le menu que l'on découvre sur le moment. La gamelle de 11 h 30 est l'ouverture la plus difficile à gérer pour les surveillants : pain, entrée, plat, dessert, courriers et billets pour les parloirs, en plus de réponses diverses et autres vétilles.

7. Cela va du gâteau gratiné à la sollicitation sexuelle.

Le surveillant doit penser à tout et le détenu plus encore, sinon la porte se referme et il sera bien difficile de la faire rouvrir. Le service du repas est comme une caravane qui passe, un événement réglé comme un rituel où le décor est posé à l'avance : cellule qui s'ouvre, le détenu bien présent tend ses assiettes, quelques grommellements, fin de la scène de théâtre. Aucun *bis repetita*. Il n'y avait qu'un passage.

Si la présentation de soi se fait de manière conditionnée, si le visage peine à se composer, à s'articuler, à parler, à s'ouvrir, alors qu'il est l'ouvert par excellence, qu'en est-il de l'apparaître ? Si on entend l'apparaître au travers de l'image lumineuse, le détenu n'a aucun contrôle sur la lumière qui se projette sur lui, ne contrôle pas l'intensité, la durée, la fréquence, le jour et son contre-jour, soit l'angle de la lumière. Le détenu n'apparaît pas en montrant son meilleur profil. La porte s'ouvre brutalement, à la limite de l'agression et de la violence. De la première fois à la dernière fois l'ouverture est ressentie comme un événement brutal sur lequel le détenu n'a aucune prise. Tout à coup le décor change : une ouverture se fait dans le mur. Il faut se tenir prêt ; un détenu qui n'est pas prêt est suspect, dérangeant. Un étage de cellules se présente comme une série d'alvéoles d'une ruche. Une ouvrière verse une substance quelconque et referme aussitôt avant de passer à l'autre.

Au moment de l'ouverture, le détenu reçoit une lumière qui excite certains, met à l'aise d'autres. Il faut être dans le rôle du détenu qui attend sa pitance pour comprendre cela. L'intimité que le détenu a fini par acquérir, d'autant plus s'il est seul dans une cellule, est perturbée. Il n'a aucun autre choix que de laisser faire et de négocier doucement mais sûrement de petits détails.

Par exemple, il s'agira de ralentir le mouvement des bras pour allonger le temps d'ouverture de la porte, rester posté juste sur le seuil et légèrement devant, de sorte que le surveillant soit empêché de fermer la porte sur le détenu porteur d'assiettes. Car en prison, on n'empêche pas un détenu de manger ; il ne sera jamais privé de manger ou d'avoir du rab. Le temps gagné est assez précieux pour demander une chose, s'inquiéter du parloir de l'après-midi, raconter une blague - ça peut toujours servir -, faire passer un objet, des cigarettes à un autre détenu.

Si l'ouverture n'est pas évidente, encore plus si le surveillant a une réputation peu engageante, elle s'avère le seul canal vers les autres et l'au-delà de la cellule. Malgré la détention, des détenus trouvent la ressource pour plaisanter, dire une anecdote dans l'espace qui se resserre déjà. Ouvrir des portes le temps de la gamelle s'apparente à une opération répétitive de 30 à 60 cellules, un travail qu'il faut exécuter rapidement. Le surveillant sait que son service s'achève et que ce sera à son tour d'aller manger, à condition qu'il ne pioche pas dans le chariot supportant les plateaux confectionnés dans les cuisines.

Selon les services, on observe des surveillants rompus à l'exercice. Ceux-ci poussent les chariots du repas en bloquant la porte du détenu, de sorte que ce dernier soit maintenu à l'intérieur de sa cellule, le chariot faisant barrage à la hauteur de la taille. La relation se limite à la plus stricte mécanique : des bras qui s'avancent un peu ; une louche, une pince, une fourchette en réponse. Point de parole prononcée et la porte est déjà fermée avant même de reposer les assiettes sur la table.

Autre distinction chez les surveillants, il y a ceux qui disent « bon appétit » et « bonne soirée » à 17 h 30 et ceux qui ne disent rien. Enfermé, il est très curieux d'entendre ces mots de la vie civile, ces mots prononcés avec des amis, avec la famille, de bons voisins. « Bon appétit » : il semble que l'on partage une chose commune, que le surveillant se préoccupe du détenu, qu'il en prenne soin, alors que le détenu réclame un peu d'attention. Ce peu si peu visible mais essentiel. Il désirait apparaître davantage, se présenter selon son bon vouloir, manger à une heure plus conforme à ses us plutôt qu'aux règles d'une Administration involutive.

Le seuil : une zone de friction

C'est quoi un seuil en prison ? Qu'est-ce que cet espace ou cette ligne nous apprend sur l'institution et le détenu ? Comment s'articulent les espaces de la détention et à travers eux les relations de pouvoir ?

Parler de seuil en prison, c'est en dernier ressort poser la question de la subjectivité. Et le sous-titre de cette communication n'a de sens que comme cela. Plus précisément, je crois que l'on comprend que la relation détenu/institution carcérale par le biais du gardien, son plus fidèle représentant, se déroule sur le seuil de la porte quand celle-ci s'actionne ; au travers de l'enfermement et ses non dits quand la porte tarde à s'ouvrir. Dans ce cas de figure ne reste que le poids des murs.

Désormais, il y a à admettre sans détour que le seuil de la porte n'est pas une simple image ou une situation vague et abstraite. Il s'agit davantage d'une zone de friction dans le sens dégagé par Giorgio Agamben au cours de sa réflexion sur *Homo Sacer*⁸, figure éminemment politique ; une zone de friction au sens propre quand la relation est rugueuse, déséquilibrée, souffrant d'un déficit flagrant de langage entre détenu et gardien. La porte fermée est la réponse à tout, un langage donné comme principe premier et solution miracle.

À chercher les zones d'indistinction dans le champ politique, on pourrait proposer au philosophe italien le seuil de la porte de la cellule. Ce faible espace résume l'essentiel du rapport carcéral et y concentre la totalité de la relation.

Enfermé pendant 20 à 22 heures au quotidien, le détenu ne peut qu'entendre le langage des murs. C'est-à-dire rien, un langage qui ne parle pas, qui n'articule aucun mot, dont il faut trouver le message seul au fond de la cellule, avec tout ce que cela suppose d'arbitraire et d'inopérant sur le plan de la socialisation et de la symbolisation sous cet angle. C'est dans ce contexte et ce vide de l'enfermement que glissent les efforts du détenu pour apparaître vers le seuil, un apparaître qui a pour sens l'entrée dans le monde, quand bien même l'articulation est faible, étroite, perverse à certains égards. La détention a pour conséquence et peut-être pour objectif de fermer l'ouvert, l'ouvert du visage, l'ouvert du corps tourné vers l'autre. En fermant la porte de la cellule, la main qui pousse la porte ferme du même coup l'ouvert de l'individu, ce qui va à l'encontre de ce qu'il a appris à l'école, dans sa famille, sur son lieu de travail et à toute occasion de la vie courante ; autrement dit dans un espace politique sain et organisé dans l'ouvert, dans l'existence même de l'espace public.

Zone de friction assurément et zone d'indistinction probablement, le seuil de la porte engage la totalité des désirs de ces deux individus qui se rencontrent par la force des choses. Le seuil de la porte en prison est finalement un temps d'ouverture aussi court que possible et une zone étriquée qui voit s'afficher une logomachie, qui sent souffler un appel d'air sur une symbolisation en panne.

Comment apparaître au jour quand on est jeté à l'ombre ? Dans l'espace du seuil de la porte, les protagonistes utilisent des codes universaux comme le corps à corps, comme le face à face dont chacun sait mobiliser les plus faibles rudiments pour articuler un langage conditionné, guère plus développé que l'espace de la porte entrouverte. Difficile rencontre entre une personne dans son habit de l'Administration Pénitentiaire, ayant pour vocation une mission de service public, et une personne enfermée dans sa face privée, enfermée dans sa problématique personnelle⁹.

8. Voir les ouvrages de Agamben Giorgio : *Homo Sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue* ; *Ce qui reste d'Auschwitz* ; *Etat d'exception*.

9. Ion Jacques et Peroni Michel (dir.), 1997, *Engagement public et exposition de la personne*, La Tour-d'Aigues : L'Aube. (Actes du colloque tenu en 1995 par le Cresal). L'auteur de l'article sur les personnes au RMI expose le fossé et les paradoxes suscités par la rencontre entre d'un côté des individus amoindris sur un plan personnel et de l'autre des professionnels répondant à une mission à caractère public.

Le seuil de la porte semble être l'espace commun qui réunit mais il n'en est rien. Il est l'espace de la différence, de la mise en abîme, d'un processus de différenciation, et ce sans discontinuité. Le gardien est en contact avec le détenu, mais ne souhaite en rien lui ressembler et communiquer, voire transmettre, à de très rares exceptions près qui relèvent probablement de la pathologie lorsque la relation est à l'initiative du gardien. Ce n'est pas le lot commun que de voir un gardien se projeter dans un détenu. Le seuil de la porte permet la mise à l'écart et sa permanente réédition à chaque ouverture (la discontinuité est juste).

On ouvre la porte pour mieux la refermer. Voilà toute la douleur, la souffrance qui se perpétue à chaque passage. Le soin apporté au détenu n'est en aucun cas un acte d'amour ; il s'agit davantage de bien faire son travail pour le gardien, qui pour le coup ne doit pas se faire appeler surveillant. La porte s'ouvre pour mieux se refermer comme pour dire qu'elle est bien fermée. Façon de signifier l'enfermement. Plus qu'un seuil, c'est parfois un fossé qu'il faut franchir. Le couloir est si proche qu'il paraît lointain. Quant à la sortie..., c'est une autre histoire !

Au terme de cette communication, surgissent plusieurs interrogations qui ne trouvent pas complètement leur résolution, le passage par le colloque faisant oeuvre de miroir et de prolongement. Je suis sollicité pour en dire plus sur ma propre expérience carcérale et plus particulièrement sur les problèmes de l'(ap)paraître tel que je les ai vécus.

Si je prends à peine de recul, j'ai conscience que mes relations à l'(ap)paraître, à la visibilité, à la reconnaissance ne sont pas fortuites, encore moins sur le seuil de la porte d'une cellule, lieu privilégié par excellence ; point ne faut en dire davantage pour se justifier. Alors que la prison touche à la personne, à son (ap)paraître, à son ouvert, cela me touche plus profondément. Tout détenu n'éprouve pas le besoin d'aller se frotter à la zone et y vient juste ce qu'il faut. Le seuil de la porte est la zone de l'hospitalité et certaines règles opèrent presque naturellement. Mais le seuil de la porte est un lieu de l'ambivalence, profitant à la perversité d'une relation conditionnée par des individus, les premiers détenus prompts à détourner le sens voulu par l'Administration, voire le sens « naturel » d'un acte ou d'un autre ; les seconds, les gardiens, parfois aussi pervers.

Pour ma part, étudier les questions de la visibilité et de la reconnaissance entre dans une problématique qui se prolonge après la prison, et ce de deux façons. La première par l'élaboration d'une thèse, manière de décortiquer ce qui fait question : on cherche bien à l'extérieur de soi des choses qui trouvent leur origine à l'intérieur. Reste à faire preuve de lucidité. La seconde par les difficultés que ressentent la plupart des détenus à leur sortie. Quelle place prendre ? À quelles initiatives est-on autorisé ? Il m'a fallu un temps certain avant d'(ap)paraître et souvent de manière différée : avec paravent, une distance sous des formes ou des autres, sans nécessairement tomber dans l'illégalité ou la perversité. Juste des réticences et une forme de prudence.

Mais avant cela, si je poursuis une espèce d'autoanalyse, je dirais que l'espace de la porte était pour moi un espace de l'amour. J'attendais de l'amour et de la reconnaissance de la part de celui qui ouvrait, peu importe l'hostilité plus ou moins affichée. J'emploie le terme amour dans le sens de l'attention à l'autre, l'amour dans le sens kantien, c'est-à-dire le respect. Si le gardien n'a pas toujours choisi ce métier par vocation, il n'en demeure pas moins vrai qu'il est maître à titre individuel de sa relation au détenu, dût-il la placer sur le terrain de l'amour, même si le gardien reste modelé à sa façon par l'Administration, ce qui réduit son champ d'initiatives.

Quant aux relations autres, celles développées entre détenus, l'(ap)paraître joue un rôle important. La relation entre détenus fait résonner cruellement, en creux, la normalité de la relation que le détenu n'a plus avec le monde extérieur ; la relation avec le gardien, relation archétypale et réduite. Le seuil de la porte permet des relations entre détenus, parfois

souhaitées : discussions rapides, vite chuchotées dans l'embrasure, entre deux coups d'oeil jetés par-dessus l'épaule ; parfois subies, lors de la distribution de la gamelle par exemple. L'(ap)paraître du premier s'écrase sur l'(ap)paraître du second : deux types en survêtement qui se font face, deux faces d'un drôle de type, blafardes, retirées du champ de la société, mais pas du champ pénal.

Au fond, on peut s'interroger sur quoi porte la prison : a-t-elle pour fonction de toucher aux désirs de l'individu, d'amoindrir son (ap)paraître et son corollaire la reconnaissance, en deçà ou au-delà de la privation de liberté ? Mais là s'ouvre une problématique que l'on ne peut résoudre en quelques paragraphes, dans une communication.

La clôture suffit-elle à faire un espace d'enfermement ?

Spatialités contradictoires et poreuses des prisons françaises contemporaines

Olivier MILHAUD

Doctorant, Laboratoire ADES CNRS, Université de Bordeaux
oliviermilhaud@yahoo.fr

Résumé : La clôture ne suffit pas à faire l'enfermement. Cette étude de la spatialité des prisons françaises contemporaines souligne au contraire que l'enfermement se définit comme l'imposition d'espaces non choisis, où la clôture est plus ou moins poreuse, et où subsistent des marges de liberté. L'incarcération produit une échelle spécifique, à l'articulation de la discontinuité de la clôture et de toute une série de mises à distance des reclus. L'enfermement est alors saisi comme un processus, comme une relation entre « enfermants » et enfermés, où la discontinuité entre le dedans et le dehors existe, mais où la stigmatisation radicale qu'elle entraîne est bien plus importante que la démarcation spatiale d'un enclos. En cela, si la description plate de l'enfermement comme simple espace de clôture est insatisfaisante, les représentations sociales de la clôture informent avec richesse les enjeux sociaux de l'enfermement qui dessine une géographie de l'exclusion.

Mots clés : Clôture, discontinuité, distance, enfermement, prison, spatialités

La clôture suffit-elle à faire un espace d'enfermement ? Pour répondre à cette question qui n'est pas que sémantique - la caractéristique d'un espace dépend-elle de ses limites ? - Nous nous proposons de montrer que la spatialité de la prison, lieu clos s'il en est, n'est pas faite que de réclusion spatiale, cherchant en cela à casser l'identification entre espaces clos et espaces d'enfermement. La spatialité des prisons françaises contemporaines s'avère au contraire beaucoup plus riche et plurielle que la simple délimitation d'un enclos.

L'étude des prisons françaises contemporaines concerne ici, à la fois, à travers leur architecture, leur fonctionnement, leur place dans un tissu socio-politique plus large et le vécu de cet espace par des détenus interrogés par le biais d'entretiens semi-directifs. Elle souligne combien il faut comprendre l'enfermement carcéral, d'une part comme une imposition d'espaces non choisis et pas seulement comme la délimitation spatiale d'un enclos, et d'autre part comme une relative porosité des murs contrôlée par d'autres que les détenus, même si ces derniers jouent des contraintes spatiales pour y trouver des « terrains de manœuvre » (voir l'analyse d'Erving Goffmann dans *Asiles* [1968, p. 283 sq.]). Ainsi la clôture ne suffit pas à produire de l'enfermement, la clôture n'est pas totale, bien qu'elle se situe à l'articulation d'une discontinuité radicale entre le dedans et le dehors.

Ce travail se propose, dans un premier temps, de procéder à une analyse architecturale des prisons contemporaines et de la croiser avec des témoignages de détenus pour souligner que l'enfermement passe d'abord par l'imposition d'espaces non choisis. L'analyse de l'usage de l'espace par les détenus cherchant des marges de manœuvre et tendant à territorialiser ces espaces non choisis, souligne les spatialités contradictoires de la prison entre ouverture et fermeture, liberté et contrainte, mobilité et immobilité.

Dans un deuxième temps, la relative porosité des murs, imposée de l'extérieur, souligne combien il faut saisir la prison comme « un système ouvert » (Combessie 1996), ménagent des relations avec son environnement, en termes d'interactions politiques avec les élus locaux, mais aussi avec les habitants voisins, entre indifférences et nuisances. La clôture n'empêche pas l'ouverture relative.

Enfin, dans un troisième temps, l'enfermement doit certes être analysé en terme de discontinuités, mais aussi de distances. L'incarcération produit une échelle spécifique, à l'articulation de la discontinuité de la clôture et d'une série de jeux de mise à distance. N'est-

ce pas la discontinuité radicale entre, d'une part, l'identité criminelle d'exclusion, projetée par le discours public sur la prison - espace voué au traitement du crime et de la délinquance qu'on cherche l'un et l'autre à *enfermer* – et, d'autre part, l'identité au contraire inclusive, fabrique d'innocence, de ceux qui sont dehors, qui fait considérer la prison comme un monde autre ? Moins que la clôture en tant que telle, les représentations sociales entre le dedans et le dehors sont les plus prégnantes pour penser l'enfermement d'une partie du corps social.

Au-delà du simple enclos, l'enfermement comme imposition d'espaces non choisis

L'architecture des prisons contemporaines se présente comme une architecture de clôtures emboîtées, mais, à en croire les entretiens avec les détenus, l'enfermement naît moins de cet emboîtement que de l'imposition d'espaces non choisis. L'analyse des jeux spatiaux, de l'usage de l'espace par les détenus pour trouver des marges de manœuvre et territorialiser cet espace non choisi, repose sur une analyse d'entretiens menés dans la lignée des travaux de Jules Lamarre (2001) sur la territorialisation de l'espace carcéral. Ces témoignages soulignent les spatialités superposées des prisons françaises contemporaines, entre ouverture et fermeture, liberté et contrainte, mobilité et immobilité, loin d'une clôture qui suffirait, à elle seule, à produire de l'enfermement

Photo 1 : Maison d'arrêt d'Alençon



Source : http://www.annuaires.justice.gouv.fr/art_pix/Alencon.jpg

Photo 2 : Maison d'arrêt de Paris-La Santé



Source : <http://google.earth.fan.free.fr/reperes.php?repere=77>

Une architecture de clôtures emboîtées

Architecturalement, la diversité des prisons françaises contemporaines est étonnante. Il faut dire que se sont sédimentées plusieurs générations architecturales, entre la prison d'Alençon (sise dans l'ancien château des ducs d'Alençon des XIV^e-XV^e siècles), la maison d'arrêt de Clermont-Ferrand, mise en service au début du XIX^e dans les bâtiments d'un ancien couvent du XVI^e, la prison de Paris La Santé inaugurée en 1867, la plus grande prison d'Europe, Fleury-Mérogis, des années 1960, ou encore le tout nouveau centre pénitentiaire de Meaux-Chauconin, ouvert en 2005.

Il n'empêche, toutes les prisons essaient peu ou prou de bénéficier de la même protection spatiale. D'abord protection périmétrique avec un mur d'enceinte de six mètres de haut, si possible doublé d'un *no man's land* externe et d'un grillage interne qui délimite un chemin de ronde. Une protection aérienne ensuite, ici et là, qu'assurent des filins anti-hélicoptères. Les prisons disposent enfin de clôtures emboîtées : un sas d'entrée qui donne sur une cour d'honneur, un espace administratif qui s'interpose entre l'entrée et l'espace de détention, un nouveau sas entre détention et les diverses divisions ou quartiers, qui ne communiquent pas entre quartiers maison d'arrêt et quartiers centre de détention ou entre quartiers mineurs, quartiers hommes et quartiers femmes par exemple. Restent les grilles entre les différents couloirs et pour finir les portes des cellules, ouvertes de l'extérieur, avec bien sûr des barreaux aux fenêtres de ces cellules.

Photo 3 : Maison d'arrêt des Baumettes à Marseille



Source : <http://www.marseille-sympa.com/baumettes.html>

Photo 4 : Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis



Source : <http://www.linternaute.com/hightech/internet/cartographie/geoportail/diaporama/061214-appel-temoin/1.shtml>

Photo 5 : Entrée du centre pénitentiaire de Meaux-Chauconin-Neufmontiers



Source : http://www.annuaires.justice.gouv.fr/art_pix/Meaux.jpg

Photo 6 : Maison d'arrêt de Mulhouse



Source : inconnue

On repère à gauche le mur d'enceinte, le grillage interne qui délimite le chemin de ronde, un grand filet empêchant les jets de projectiles depuis l'extérieur et les barbelés en haut du mur.

La conclusion logique serait celle d'un enfermement produit par la clôture, ou plutôt par les clôtures successives qui visent à réduire au maximum l'espace des détenus pour le contrôler en les confinant, tout en permettant la circulation des surveillants. De fait, d'après Christian Demonchy, architecte spécialiste des prisons françaises, les « *caractères spécifiques de l'architecture carcérale du parc pénitentiaire actuel* »¹ sont les suivants :

- « 1- *Un bâtiment unique, plus ou moins tentaculaire compose la zone où les détenus peuvent avoir accès. C'est ici que vit la population pénale et que travaille le personnel. Toutes les liaisons sont intérieures. Ce premier caractère pourrait aussi bien s'appliquer aux hôpitaux.*
- 2- *Chaque espace fonctionnel destiné aux détenus est conçu comme une prison : cellule, ateliers, salle de classe, cour de promenade sont des prisons dans la prison.*
- 3- *Toutes ces micro-prisons sont reliées entre elles par un réseau de circulations où travaille le personnel de surveillance. Les détenus n'y font que passer pour aller d'une prison à l'autre, sous le contrôle des surveillants. Gardiens et gardés ne vivent pas dans le même espace. »* (2003: 2-3).

Des spatialités superposées

En fait, les spatialités de la prison sont beaucoup plus complexes et la prison est plus vécue par les détenus comme l'imposition d'espaces non choisis, que comme une simple clôture : être forcé de vivre entre quatre murs certes, mais surtout être forcé de vivre avec des codétenus imposés, dans une cellule que l'on n'a presque jamais choisie, qu'on peine à décorer ou à réagencer, soit que le mobilier soit rivé au sol, soit qu'il soit interdit de le déplacer, soit enfin qu'on refuse d'y mettre photos ou posters « *parce que, ici, ce n'est pas chez moi* » (Détenu courte peine, Maison d'arrêt de Mulhouse, incarcéré depuis 6 mois) .

La prison constitue un univers sensible très particulier : sale, bruyant, collectif. Cette dimension non choisie de l'environnement semble difficile à endurer, comme l'expliquait une détenue longue peine, incarcérée depuis cinq ans à la maison d'arrêt de Bordeaux-Gradignan : « *Le bruit, c'est fatigant, c'est terrible. La prison c'est un univers de bruits. On a très peu de temps pour se reposer, y a les portes qui s'ouvrent et se ferment constamment, y a le contrôle des barreaux [les surveillants font claquer chaque barreau avec une matraque pour voir qu'on ne les a pas sciés pendant la nuit]. Moi, ce que j'apprécie, c'est le soir, quand ma porte est fermée à 18 h 30. Jusqu'à 7 h du matin au moins, les portes ne s'ouvrent plus. On ne va pas venir m'emmerder. Les bruits de clé, les portes, les cris, les conflits, les alertes médicales, les gens qui parlent, à la fin, on n'en peut plus.* »

Certes la prison est marquée - c'est une évidence - par la contrainte, le confinement, l'immobilité, particulièrement en maison d'arrêt où l'on n'a droit, en général, qu'à trois douches par semaine et deux heures de promenade par jour. Pourtant, les entretiens avec les détenus révèlent des mobilités insoupçonnées, pour aller aux promenades, aux parloirs, au travail, aux douches, à l'école, au sport, à l'infirmerie (l'UCSA). Tous ne bénéficient pas du travail en détention ou des cours, mais ceux que j'ai pu interroger me parlaient moins du manque d'espace ou du manque de mouvements, que du manque de liens avec l'extérieur. Selon les détenus, l'enfermement apparent en prisons successives architecturalement emboîtées comme des poupées russes (mur d'enceinte, zone de détention, quartier, couloir, cellule) n'est pas vécu comme une spatialité redoublée de la contrainte. Au-delà de cette imposition d'un espace collectif violent, non choisi, aux mobilités encadrées, la prison articule des spatialités superposées entre liberté et contrainte, mobilité et immobilité. Les « grandes » discontinuités sont celles de la porte de la cellule et du couloir d'une part et de la zone de détention et de la zone hors détention d'autre part. Pour le reste, les grilles s'ouvrent

1. Demonchy ne considère que les bâtiments qui ont été conçus comme prisons pour peine - il exclut donc les couvents, casernes et autres constructions transformées en prison. Il exclut aussi le centre de détention de Mauzac qu'il a lui-même réalisé.

facilement d'un couloir à l'autre, pour accéder à la promenade ou au parloir. Du moment qu'on a une raison pour se déplacer (visite de l'avocat, parloir de la famille, infirmerie, douche, cours, sport, travail, etc.), les déplacements sont relativement fluides, quoique lents.

Les spatialités de la prison sont donc résolument contradictoires : selon les personnes, selon les horaires, selon les quartiers et les types d'établissement, l'enfermement est vécu sous le signe de la contrainte et de l'immobilité, ou bien sous le signe d'une relative liberté de mouvement.

Des « terrains de manœuvre »

La liberté s'exprime aussi sous forme soit d'interstices, soit de faveurs, soit de ruses diverses pour circuler, aller au-delà des espaces autorisés, fréquenter plus longtemps que prévu des espaces de passage, refuser de réintégrer sa cellule lors des mouvements de protestation en promenade. L'espace est à la fois contrainte et ressource pour le détenu, du moins pour celui qui arrive à jouer des règles de fonctionnement ou pour celui qui jouit d'un régime plus libéral. Tout un jeu de pratiques, entre mobilité et immobilité, fait que les mêmes espaces peuvent potentiellement être à la fois espaces de contrainte et espaces de liberté.

Erving Goffman évoquait dans *Asiles. Etude sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus* les « terrains de manœuvres » (1968, pp. 283-302) que sont les zones franches, les territoires réservés et les refuges que s'arrogent les reclus d'un hôpital psychiatrique et, partant, de toute institution totale : « *Sous le nom de "zones franches" [free places], nous n'avons étudié qu'un type d'espaces que les utilisateurs savent accessibles, en fait ou en droit, à d'autres et sur lesquels ils n'ont ni droit d'exclusivité, ni sentiment de propriété. Il arrive pourtant qu'un groupe de malades, non content d'avoir accès à des zones franches, veuille encore y attacher un droit de propriété pour en écarter tous ceux qui n'y sont pas explicitement invités. Dans ce cas, nous pouvons parler de territoires réservés (group territories)* » (1968, p. 294).

Ces deux types de terrains de manœuvre collectifs se distinguent des territoires plus personnels : « *Le malade exerce donc un contrôle inhabituel sur deux types de lieux, les zones franches et les territoires réservés. Il partage les premiers avec tous les malades, les seconds avec quelques élus. Reste l'espace que l'individu revendique pour lui seul, où il cherche à s'assurer certaines facilités, une certaine indépendance et des droits tacitement reconnus qu'il ne partage avec aucun autre, sauf s'il l'y invite expressément. Nous parlerons dans ce cas de "refuge" (personal territory).* » (1968, p. 298-299)

L'analyse goffmanienne s'avère pertinente pour souligner combien ces terrains de manœuvre confirment l'existence de spatialités contradictoires à travers ces espaces de la prison. Tel détenu, qui travaille au mess du personnel, a beaucoup plus de liberté de mouvements qu'un autre, particulièrement signalé, qui croupit au quartier d'isolement. Certains groupes de détenus peuvent s'approprier tel ou tel espace de la cour de promenade ou de la salle de sport. Tous, enfin, peuvent traîner dans les couloirs entre deux activités pour étendre indûment leur période hors de cellule. Rappelons toutefois que les « zones franches » sont rares en détention. Goffman définit ainsi les zones franches : « *Personnel et internés collaborent tacitement pour rendre possible l'accès à des zones interdites dans lesquelles la surveillance et les interdictions sont nettement relâchées ; là, le reclus peut se livrer à toute une série d'activités taboues, tout en se sentant à peu près en sécurité. Le nombre de malades y est nettement moins élevé qu'ailleurs, ce qui contribue à donner à ces lieux une atmosphère paisible et tranquille. Le personnel en ignore l'existence ou, s'il en a connaissance, il choisit soit de les éviter, soit d'abandonner son autorité lorsqu'il y pénètre. Il y a, en somme, une géographie de la liberté. Nous pouvons nous attendre à trouver ces endroits, que j'appellerai zones franches (free places) de préférence dans les organisations où l'autorité repose sur une seule catégorie de personnel au lieu d'être répartie selon une échelle hiérarchisée de*

responsables ». (Goffman, 1968, p. 285-286). Sauf oubli de ma part, ce genre de zones n'existe quasiment pas en prison, à l'exception des recoins des parloirs famille, peu ou mal surveillés, où les détenus peuvent avoir des rapports sexuels illicites. Gwénola Ricordeau évoque justement ce cas dans son enquête, avec les ruses pour pallier cette imposition d'espaces non choisis : « *La sexualité, dans beaucoup d'établissements, est réservée à ceux qui connaissent les "trucs" (où se placer au parloir, par exemple). L'intimité dépend également de la capacité des détenus à s'organiser, notamment en laissant, tacitement, aux couples les endroits les plus intimes du parloir : "Avant, dans la salle des parloirs, on mettait des tables pour cacher le 'coin d'amour', c'était une forme de solidarité..." Cependant, beaucoup de détenus évoquent le problème posé par la présence d'enfants au parloir : "J'ai eu des vrais rapports ici... [...] ça se passait plutôt à la fin, quand y a plus de gamins qui traînent* » (2008, p. 159).

Dès lors, la clôture seule ne suffit pas à produire de l'enfermement, d'une part parce qu'elle semble moins prégnante que l'imposition d'espaces non choisis, et d'autre part, parce que la clôture n'est jamais totale.

Par delà la clôture, enfermement et porosité

La seconde nuance qui empêche l'identification entre espaces clos et espaces d'enfermement tient à la grande porosité de l'espace carcéral. Souvent pensé comme démarquant un dedans et un dehors de manière brutale, il s'avère au contraire riche en spatialités multiples, ouvertes sur l'extérieur à plus d'un titre.

La prison comme « système ouvert »

Le sociologue Philippe Combessie (1996) opte pour une analyse de la prison comme un « système ouvert ». En effet, l'environnement de la prison influence la vie interne de la détention, au point de déterminer notamment le type de personnels qui détient le pouvoir en détention – les surveillants dans les anciennes prisons, implantées en milieu rural, comme Clairvaux ; ou bien les travailleurs sociaux dans les établissements situés en zone urbaine ou bourgeoise, comme à Bois d'Arcy. Pour reprendre l'analyse de Philippe Combessie dans *Prisons des villes et des campagnes* (1996), selon qu'ils sont plus accueillants à certaines fractions des agents pénitentiaires qu'à d'autres, les écosystèmes locaux peuvent se trouver au principe du renforcement de leur pouvoir dans le champ péri-carcéral. Dans le même temps, la prison s'insère dans des jeux économiques avec son environnement, traite avec les marchés locaux pour certains biens de consommation courante, ou tend à stabiliser les prix de l'immobilier là où elle s'implante. Quand une prison ouvre, le niveau de prix fonciers du secteur baisse si le secteur était coté, mais tend à monter dans les régions démunies. Combessie peut conclure que la prison tend à produire, là où elle se situe, les conditions nécessaires à sa propre pérennité. Si la prison est un système ouvert, fait d'interactions entre l'intérieur et l'extérieur, il faut envisager différemment clôture et enfermement.

Plus largement, la prison s'insère dans toute une géographie de la contrainte, qui l'articule pleinement à certains quartiers de relégation urbaine, via tout un va et vient entre l'institution carcérale et certaines catégories de la population particulièrement stigmatisées et désaffiliées (Milhaud, Morelle, 2006). Certains auteurs parlent d'une « *incarcération inéluctable* » et de « *routine carcérale* » (Chantraine, 2004, p. 14) pour les personnes qui croisent sans cesse forces de police et magistrats, avant de finir en prison. Comme l'explique Gilles Chantraine : « *La police a d'autant plus tendance à garder à vue et à transmettre immédiatement au parquet l'auteur présumé d'une infraction que ses garanties d'insertion sociale sont plus faibles. [...] Les critères de pauvreté et de désaffiliation réduisent les chances de protection contre le processus de prise en charge institutionnelle, et "facilitent" à chaque fois le passage d'une étape à une autre du processus répressif* » (2004, p. 20).

Si l'extérieur a une influence sur l'intérieur et si l'espace de la prison est pleinement articulé aux espaces de la marge, il faut alors saisir la clôture spatiale comme une clôture poreuse, aussi étonnant que cela puisse paraître quand on parle des prisons. De fait, outre les personnels pénitentiaires, des personnels soignants, travailleurs sociaux, enseignants, bénévoles, familles, avocats, entrent et sortent quotidiennement des prisons. De manière illégale aussi, de la drogue ou des téléphones portables entrent en détention, soit via les parloirs, soit via les personnels, soit par des jets dans la cour de promenade et depuis l'extérieur (fait tout de même plus rare) de balles de tennis bourrées de stupéfiants, comme à la maison d'arrêt de Nanterre pour ne citer que cet exemple. De même, l'existence de parloirs sauvages - c'est-à-dire de personnes venant discuter avec les détenus par-delà les murs - est particulièrement fréquente pour les prisons urbaines ou périurbaines, comme à Mulhouse, Agen ou Marseille. Notons que, là encore, la porosité des murs est contrôlée de l'extérieur, bien peu de l'intérieur ; ce qui tend à confirmer l'idée d'une imposition d'espaces non choisis et d'un contrôle de cet espace, aux yeux des détenus, essentiellement depuis « l'extérieur », qu'il s'agisse des autorités, de l'administration ou des familles et des complices.

Les élus, les riverains et la prison

Si Combessie insiste sur la distance qui règne entre les riverains et les élus d'une part et la prison d'autre part, nos entretiens avec une douzaine d'élus et avec notamment les riverains de Gradignan et Mulhouse, montrent que les élus ont parfois bien conscience de l'intérêt d'avoir une prison sur son territoire d'action. Les exemples de cet avantage ne manquent pas... On peut citer l'implantation d'une gendarmerie et le lancement d'une zone d'activités à Villeneuve les Maguelone, la comptabilisation des détenus dans la population résidente pour toucher des subventions via la dotation globale de fonctionnement à Saint Mihiel, les négociations avec les autorités pour bénéficier du financement de tel équipement routier ou de la construction de logements sociaux à Chauconin-Neufmontiers, l'espoir d'un développement économique à Vivonnes... Les riverains sont quant à eux parfois moins indifférents qu'on pourrait le penser au voisinage de la prison, surtout si celle-ci est implantée depuis longtemps. Les nuisances sonores générées par une prison peuvent aussi indisposer tout un quartier, notamment quand la prison est implantée en centre-ville comme à Mulhouse. Preuve que la porosité des murs joue aussi de l'intérieur vers l'extérieur, et pas seulement dans l'autre sens.

Dedans-dehors : la prison comme hétérotopie ?

Leonard Baer et Bodil Ravneberg (2008) vont plus loin en prenant l'espace carcéral comme un espace hétérotopique au sens de Michel Foucault, c'est-à-dire un lieu réel juxtaposant des emplacements pourtant incompatibles. À partir de leurs visites de prisons anglaises et norvégiennes, ils constatent combien l'observateur extérieur peut parfois se sentir dehors dans certains espaces de la prison ou se sentir dedans quand il est à l'extérieur. Bodil Ravneberg commente ainsi sa perception des salles de classe dans une prison norvégienne : « *Sitting in different classrooms inside one of the prisons, I feel that the atmosphere is like outside, except for the view from the window, which is very grey indeed. Looking out, I only see grey walls, grey concrete and greyish beds of stone, nothing else. Every curtain in the classroom, all light yellow, is drawn, even though it is not a sunny day. It is a rainy autumn day. Paradoxically, by being drawn, the light yellow curtains keep the outside (of the walls) more inside, as you do not see the sad, greyish prison world outside the window. Other classrooms are so small that the teachers continuously keep the door open while teaching in order to prevent a feeling of claustrophobia among the prisoners. The open door gives an illusion of openness.* » (2008, p. 212).

L'auteur conclut sur une certaine forme d'indistinction entre le dedans et le dehors, alors même que la perception de la limite entre dedans et dehors est frappante par certains

autres aspects : « *We sensed a lack of delineation between inside and outside at the same time that there was sharp distinction within prison. In other words, the spaces were not what they appeared to be. In a prison classroom in Norway, for example, curtains kept in and out the "outside", to the point that the classroom was, in some ways, more inside and more outside, more distinct and indistinct from other spaces within the prison simultaneously. The "outside" was enmeshed with the "inside" so that the two actually seemed indistinct.* » (2008, p. 213). La délimitation de la clôture ne suffit pas à démarquer un dedans radicalement différent d'un dehors.

On le voit, l'enfermement ne se réduit certainement pas à la clôture, et la clôture ne suffit pas à produire de l'enfermement, du fait des marges de manœuvre des acteurs et de la relative porosité des murs, surtout contrôlée par l'extérieur. Les liens par-delà la clôture sont réels et protéiformes.

L'enfermement, entre distances et discontinuités

Il n'empêche qu'il ne faudrait pas tomber dans un excès inverse qui tendrait à nier les effets de la clôture. Spatialement, l'approche géographique peut osciller soit vers une analyse de la mise à distance externe soit vers celle des discontinuités internes.

Mise à distance externe et discontinuités internes ?

La mise à distance se vérifie si on analyse la prison comme un emplacement au sein du tissu socio-politique plus large. Philippe Combessie soulignait les processus d'invisibilisation des prisons françaises à l'échelle locale : peu présentes sur les plans et cartes publics, quasi absentes de la signalétique routière, masquées derrière de hauts murs, tenues à distance par les acteurs économiques ou les riverains qui veulent se démarquer d'un voisinage infâmant, les prisons sont peu présentes et surtout peu visibles à l'échelle locale.

Dans le même temps, on l'a dit, à écouter les architectes, l'espace interne à la prison correspondrait à une série d'enceintes imbriquées les unes dans les autres, pensées comme des mondes clos et emboîtés, les sas étant partout, les circulations suivies et réglées. Ici, à cette échelle interne, il faut raisonner en termes de discontinuités. L'espace de la prison est compartimenté, matériellement mais aussi dans son fonctionnement. Les grilles ne s'ouvrent qu'à certaines heures, sur présentation d'un « laisser-passer », et les mouvements, surtout quand ils franchissent une zone sensible, sont anticipés, au point que rares sont ceux qui arrivent à une porte sans qu'on ne les y attende déjà. Discontinuités multiples donc, mais discontinuités différentes aussi, certaines plus fortes et plus sensibles que d'autres et qui s'agencent différemment selon les heures et les personnes. Tout s'arrête et se fige lors des « mouvements », ces déplacements collectifs de détenus - les personnes d'une aile de la prison allant toutes en promenade au même moment par exemple. À l'inverse, les mobilités individuelles sont plus fluides aux heures où elles sont autorisées. Pour certains détenus, qu'ils soient auxiliaires ou simplement bien vu des surveillants, les mobilités sont faciles, très faciles même, comparées à celles de leurs semblables. La vie carcérale est collective, mais la peine est individualisée et le vécu de la peine très subjectif : ces contradictions multiplient les superpositions d'espaces et les différences de discontinuités, ce qui complique l'analyse.

Privilégier les aires pour saisir l'enfermement, comme le font les architectes : cellules, ateliers, promenades, parloirs, infirmerie, salle de classe, reviendrait à faire fi des pratiques de tous ceux qui n'accèdent qu'à certaines de ces aires, ou de la plupart qui investissent les interstices. Ils jouent de la contrainte, par exemple, en faisant du couloir, normalement simple aire de transit, un espace de stationnement (comme on l'a vu), prolongeant ainsi le temps hors de la cellule. On pourrait aussi privilégier les lignes et les réseaux de circulation, espaces de liberté, du moins du mouvement, mais cela risquerait d'amener à passer sous silence la cellule, autour de laquelle tout ou presque s'organise. Considérer des territoires enfin, ces

espaces appropriés matériellement et symboliquement, rendrait justice aux conflits de toutes sortes qui naissent entre détenus ou avec les surveillants à une échelle micro. Mais ces territorialisations sont toutes fragiles et éphémères, à la merci du transfert ou de la libération d'un caïd, d'un changement de cellule. Quelles différences entre l'espace emboîté de l'architecte et celui du fonctionnement en aires, en réseaux, en territoires ! Entre lieu, territoires et réseaux, entre mise à distance et discontinuités, l'approche géographique risque d'amoinrir indûment le rôle de la clôture ou au contraire d'exagérer ses effets.

Une discontinuité radicale

Au final, la mise à distance se vérifie si on analyse la prison comme un emplacement au sein du tissu socio-politique plus large et que les discontinuités l'emportent pour l'analyse des espaces internes, avec des proximités violentes entre des espaces de grandes contraintes, le mitard ou quartier disciplinaire étant peut-être le pire, et des espaces de relative fluidité comme l'infirmerie ou la salle de classe. Cette distinction se révèle toutefois trop simpliste face à la perception du monde carcéral par la société libre : est-ce vraiment une question de distance entre la prison et la ville par exemple, qui fait considérer la prison comme un monde autre à l'édile ou au citoyen ? N'est-ce pas plutôt la discontinuité radicale entre d'une part l'identité criminelle d'exclusion, projetée par le discours public sur la prison - comme espace voué au traitement du crime et de la délinquance, la prison enferme nécessairement des hors la loi qu'on exclut de l'espace public - et d'autre part l'identité au contraire inclusive de ceux qui sont dehors, dont la position géographique hors prison en ferait des honnêtes gens ?

À la suite des travaux de Tim Creswell (1996) en particulier, les réflexions théoriques insistent, en géographie, sur l'idée de catégorisation sociale *par le lieu*. Creswell traque les valeurs qu'on attribue à un lieu et qui imposent un code à respecter : dire de certaines personnes qu'elles « *ne sont pas à leur place* » quand elles sont dans tel ou tel lieu révèle soudain une approche très normative qui a cours dans le lieu considéré. On peut tester cette approche avec la prison : le lieu prison n'est-il pas un tel marqueur social qu'il construit les détenus - et tous ceux qui sont passés par la prison - comme nécessairement des délinquants (alors même qu'en France, plus du quart des détenus sont présumés innocents) ? Inversement, que l'on mette des grands patrons, ou plus récemment des avocats en prison provoque un émoi certain dans l'opinion publique. À croire que « ces gens là » ne pouvaient pas être « en ces lieux là ». Pour la majorité des détenus, le lieu prison est tellement fort et stigmatisé qu'il suffit d'y passer pour être catégorisé comme délinquant. Le lieu confère une identité stigmatisante à ses « habitants ». L'identification de la population à son lieu peut être telle que l'interrogation se retourne : est-on en prison parce qu'on est délinquant ou est-on délinquant parce qu'on est en prison ?

Une géographie de l'exclusion

À partir de là, toute une géographie de l'exclusion peut être développée en parallèle à une géographie de l'inclusion, dans la lignée des travaux de David Sibley (1995), dans la mesure où le lieu prison contribue à la construction sociale de l'identité des détenus et des anciens détenus, et que cette identité les exclut de la société. Inversement, et parallèlement, le lieu prison contribue aussi à la construction sociale de l'identité du reste de la population - identité qui au contraire les inclut dans la société. David Sibley évoquait « *le désir d'une identité pure, qui a besoin de la présence distante d'un méchant, d'un "autre" anormal* » (2001, p. 36). Les diverses populations qui se retrouvent en prison (délinquants, étrangers en situation irrégulière, criminels, présumés innocents, toxicomanes, fous, malades...) sont à la fois identifiées à une *même* catégorie - dangereuse, répugnante, voire fascinante et mystérieuse - et à des gens radicalement *autres* par rapport à ceux qui ne sont pas détenus. Les représentations de la clôture spatiale comme frontière radicale qui démarque le dedans et le dehors jouent un rôle essentiel dans la lecture que l'on fait du social.

Naturellement, de sérieuses réserves s'imposent quant à la géographie de l'exclusion. Comme le faisait remarquer Angus Cameron (2005), le concept d'exclusion, d'ailleurs souvent réduit à la seule exclusion économique et sociale, est particulièrement ambigu. D'une part, l'exclusion renvoie à la fois à des situations très concrètes d'expérience vécue et à des considérations très normatives de pathologie sociale. D'autre part, l'exclusion devient l'opposé de l'inclusion, mais cette dernière est aussi rarement définie : « *social inclusion does not appear in any clear form but is smuggled into the debate dressed up as 'normal' levels of access, participation and wealth in the social setting in question* » (Cameron, 2005, p. 194).

Cette absence de définition précise renvoie à une géographie implicite, où l'exclusion est inévitablement associée au local, à des localisations confinées et précises, tandis que l'inclusion semble sans localisation distincte, sans spatialité spécifique. Aussi, il faut partir d'une définition large et relationnelle de l'exclusion (sociale, politique, culturelle et géographique) pour s'attacher à la puissance configurante du lieu, qui permet de distinguer l'autre du semblable, le détenu enfermé de la société englobante. Mais une nuance s'impose, car la logique d'exclusion ne va pas non plus sans une logique parallèle et inverse d'inclusion, dans les espaces du « soin » (les UCSA dépendent des hôpitaux publics, les enseignants de l'éducation nationale, les bénévoles de la société libre), dans les espaces judiciaires et sociaux avec le travail des conseillers d'insertion et de probation, parfois dans les espaces politiques avec de rares détenus non privés de leurs droits civiques qui tiennent à voter lors des élections. Le principe même de la réinsertion, justification humaniste de la peine, repose aussi sur cette logique d'inclusion. Et se jouent alors les conflits entre ouverture et fermeture, entre continuité sociopolitique visant la réinsertion et discontinuité forte visant la protection, la prévention de l'évasion et une forme de sécurisation de l'espace public par expulsion du fauteur de troubles.

La prison est une imagination géographique² particulièrement forte. Doublée d'un stigmatisme par association spatiale qui veut que toute personne passée par la prison soit nécessairement et intrinsèquement dangereuse, elle participe d'une logique disqualifiante et d'exclusion, de construction radicale de barrières matérielles et symboliques entre le dedans et le dehors. Efficacité politique de l'espace qui donne à voir, autant qu'il les construit, des catégories sociales : délinquants d'un côté, honnêtes gens de l'autre.

Conclusion

Comme l'écrit le géographe Jules Lamarre (2001, p. 82) : « *La prison est abordée comme un contenant produisant une échelle géographique spécifique, celle d'un "dedans" inscrite dans une échelle plus globale, celle du "dehors" forçant l'organisation de la vie quotidienne selon un mode propre. La création d'échelles géographiques spécifiques, comme celle de la prison, possède donc un caractère politique perceptible par ceux qu'elle brime parce qu'elle institue une discontinuité dans ce qui était précédemment continu* (Harvey, 2000, p. 75) ». L'idée d'enfermement carcéral tend spontanément à privilégier la clôture des

2. Il ne faut pas comprendre ici « imagination géographique » dans le sens que lui donne Derek Gregory (1994) dans son ouvrage *Geographical Imaginations*. Dans ce livre Derek Gregory dénonce l'imagination géographique qui eut longtemps cours en sciences sociales et qui consistait à voir le monde comme un spectacle (« *the world-as-exhibition* »), le savant ayant juste une fonction d'observateur distant et omniscient. Gregory plaide plutôt pour une position post-structuraliste qui considère tout point de vue comme incomplet et situé, mais en cela digne de valeur, surtout si ce dernier est opprimé, marginalisé par les façons de voir du pouvoir en place. Peut-être faudrait-il préférer le terme d'imaginaire géographique, pour mieux se démarquer de la pensée de Derek Gregory et rejoindre ce qu'évoquait Bernard Debarbieux à propos de l'imaginaire social et de ses expressions géographiques (2003, p. 489-491). C'est en pensant sa relation entre le même et le semblable, et notamment entre les délinquants et les honnêtes gens, qu'une société peut justifier son choix de l'exclusion sociale par l'incarcération. En somme, pas de place pour la violence, la délinquance ou le crime dans l'espace public, donc il faut confiner les fauteurs de tels troubles dans des espaces *ad hoc*.

quatre murs. Quand on interroge les détenus sur ce qui les a le plus marqué le jour de leur incarcération, beaucoup disent le grand portail d'entrée de la prison et quand on a refermé derrière eux la porte de leur cellule : l'entrée en prison et l'entrée en cellule. Double enfermement et double clôture si on peut dire.

Pourtant la clôture ne suffit pas à faire l'enfermement. Et la question de l'échelle pertinente d'analyse se pose avec acuité, tant elle semble aller des échelles les plus larges du social aux échelles les plus intimes du corporel. L'enfermement est vécu à toutes ces échelles, et pas au seul niveau de l'échelle délimitée par la clôture du mur d'enceinte. Pour prendre le seul exemple de la contrainte, elle s'exerce naturellement autour de la prison, au sein de la zone de détention, au niveau de la cellule, mais aussi au niveau même du corps du détenu, fouillé à nu à plusieurs reprises, sous le regard de surveillants, réduit aussi à des problèmes biologiques (nourriture, sommeil, soin...), mesuré lors du relevé des empreintes au greffe, dépersonnalisé par la détention, lorsqu'il s'agit de retirer à l'entrée en prison certains effets personnels. Réduire l'enfermement à la clôture revient à amputer l'analyse de toutes ces échelles où se jouent aussi ses contraintes.

La contribution a ainsi suivi deux objectifs. D'abord saisir l'enfermement comme un processus, une relation entre « enfermants » et enfermés (Michalon 2008), certes dissymétrique et violente, mais réellement dynamique et réciproque, loin d'un déterminisme spatial qui voudrait que la clôture d'un espace - phénomène statique - suffise à décrire les spatialités contradictoires de l'enfermement - processus dynamique.

Ensuite, saisir la prison comme une imagination géographique particulièrement forte : la prison participe d'une logique disqualifiante et d'exclusion, de construction radicale de barrières matérielles et symboliques. Si la description plate de l'enfermement comme simple espace de clôture est insatisfaisante, les représentations sociales de la clôture, elles, informent avec richesse les enjeux sociaux de l'enfermement qui dessine toute une géographie de l'exclusion, entre le dedans radicalement identifié à une même catégorie qu'il faut éloigner, et le dehors qui nous inclut et par là même nous innocente. La relation entre l'enfermant et l'enfermé, entre le citoyen au nom de qui on enferme et celui que l'on contraint à vivre dans un espace certes clos, mais aussi confiné, espace d'expérience de la dépossession, me semble être au cœur du processus d'enfermement. Est-ce les hésitations contemporaines sur le comment punir et le pourquoi punir qui empêchent de reconnaître cette relation entre enfermants et enfermés et mènent à déléguer cette fonction pénale aux seules pierres du mur d'enceinte ?

Bibliographie

- Baer L.D. et Ravneberg B., 2008, The outside and inside in Norwegian and English prisons, *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography*, n° 90, p. 205-216.
- Cameron A., 2005, Geographies of welfare and exclusion: initial report, *Progress in Human Geography*, n° 29, p. 194-203.
- Chantraine G., 2004, *Par-delà les murs, Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, Paris, Le Monde, PUF, 261 p.
- Combessie Ph., 1996, *Prisons des villes et des campagnes, Etude d'écologie sociale*, Paris, Edition de l'Atelier, 238 p.
- Debarbieux B., 2003, Imaginaire géographique. In J. Lévy, M. Lussault, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 489-491.
- Goffman E., 1968, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Editions de Minuit, 450 p.

- Harvey D., 2000, *Spaces of hope*, Berkeley, CA, University of California Press, 293 p.
- Lamarre J., 2001, La territorialisation de l'espace carcéral, *Géographie et Cultures*, n° 40, p. 77-92.
- Michalon B., 2008, TerrFerme, projet ANR sur l'enfermement en cours d'évaluation.
- Milhaud O., Morelle M., 2006, La prison entre monde et antimonde, *Géographie et Cultures*, n°57, p. 9-28.
- Ricordeau G., 2008, *Les détenus et leurs proches. Solidarités et sentiments à l'ombre des murs*, Paris, Autrement, 270 p.
- Sibley D., 2001, Géographies de l'exclusion. In J.-F. Staszak *et al.*, *Géographies anglo-saxonnes, Tendances contemporaines*, Paris, Belin, p. 29-38.

De la prison au camp : la saisie de l'espace-corps

Audrey KIÉFER

Docteur d'État en philosophie, Université de Picardie
audrey.kiefer@gmail.com

Résumé : Là où le délinquant au XIX^e siècle a légitimé le quadrillage policier et la politique disciplinaire intérieure, l'étranger aujourd'hui semble, à sa manière, autoriser le dispositif sécuritaire européen. Différentes passerelles peuvent relier le délinquant et l'étranger. Pourquoi l'immigré est-il si souvent assimilé au clandestin ? Assurément, notre époque criminalise l'étranger. Peut-on pourtant si aisément rapprocher le délinquant de l'étranger, le prisonnier du clandestin, les prisons des camps de rétention ?

Après avoir défini les spécificités propres à la prison et au camp, surgira un nouvel objet, un nouvel espace auquel notre dernier point sera consacré : celui du corps. Il semble que la passerelle la plus marquée entre le délinquant et le clandestin soit cet espace intime, investi par des mécanismes qui excèdent toute clôture et tout cloisonnement : l'espace-corps des fichiers.

Mots-clés : Biométrie, camp, corps, Foucault, pouvoir, prison.

La prison et le camp sont des espaces à la fois singuliers et représentatifs de l'époque où ils s'insèrent. Lieux de normalisation et d'exception, les prisons et les camps ont souvent servi de modèle pour illustrer les rouages du pouvoir : du disciplinaire au biopouvoir.

En 1975 dans *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Michel Foucault se sert par exemple du *panopticon* de Bentham pour représenter les dispositifs du pouvoir disciplinaire. Pour le philosophe, le panoptique n'est pas à regarder comme une forme architecturale ayant servi pour construire des prisons, mais comme un modèle spatial permettant de figurer les mécanismes du pouvoir disciplinaire. En 1976, Foucault découvre une nouvelle forme de pouvoir qui ne prend plus pour objet les corps mais la vie elle-même : il s'agit du « biopouvoir ». Foucault développera en particulier ce concept dans son enseignement au Collège de France sur *Il faut défendre la société*.

Dans les années 90, Giorgio Agamben reprend les analyses de Foucault sur le biopouvoir, les utilise et définit le camp comme la figure, « le nouveau *nomos* biopolitique de la planète ». À la lecture des travaux d'Agamben, en particulier *Homo Sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue* [1997] et *Ce qui reste d'Auschwitz. L'archive et le témoin* [1999], nous pouvons légitimement nous demander s'il est pertinent de rapprocher les camps d'extermination nazis des camps d'étrangers ? Les camps nazis mettaient en oeuvre des procédures bien spécifiques d'élimination, par la mort. Si les camps d'étrangers sont des espaces de mise à l'écart, il s'agit d'éliminer l'étranger du champ du visible mais non pas par la mort. Les camps d'extermination et les camps d'étrangers ont des conditions d'existence et des fonctions bien différentes. Par méthode donc, et pour éviter tout amalgame, il convient selon moi de distinguer ces deux espaces. L'apport d'Agamben est en revanche indéniable : ses analyses permettent en effet de mettre à jour les mécanismes d'exception qui fonctionnent dans le camp et dans la société moderne par extension.

Dans cet article, j'ai pris le parti de ne pas me référer aux travaux d'Agamben. En revanche, ma problématique s'articulera autour de concepts foucauldien susceptibles d'éclairer notre réflexion.

J'aimerais, avant toute chose et pour éviter d'emblée une mauvaise lecture, me justifier d'une objection qui pourrait, à raison, m'être faite. On pourra sans doute me reprocher de ne pas dissocier les camps d'étrangers des centres de rétention français. Mais si une chose est certaine pour moi, si les camps de concentration et d'extermination sont effectivement des

espaces bien spécifiques (des espaces d'élimination par la mort), les différences affirmées entre les camps, centres, zones ou locaux de rétention me paraissent bien verbales. La manipulation discursive et l'édulcoration linguistique sont des pratiques mises en oeuvre par les autorités en vue de légitimer l'existence de ces espaces et de masquer la répression et la violence qui s'exercent à l'intérieur. Les espaces pour étrangers retenus quelle que soit leur « appellation » me semblent pouvoir être définis comme des camps, c'est-à-dire comme des espaces où sont maintenus en masse des groupes de personnes, que l'on ne désire pas et que l'on cache. Telle sera donc ma définition du camp : un espace de mise à l'écart et de mise sous contrôle d'une certaine partie de la population.

En principe, l'enfermement pénitentiaire et l'internement administratif possèdent des caractéristiques bien distinctes. Marc Bernardot, dans une pertinente sociohistoire des camps d'étrangers, relève trois différences fondamentales (Bernardot, 2008, p. 62 et suiv.).

Premièrement, la peine de prison dépend d'une décision judiciaire tandis que la rétention fait suite à une décision administrative. Le condamné a été jugé par un tribunal compétent en fonction d'une accusation spécifique. L'étranger, lui, a été appréhendé par la police et mis en garde à vue pour n'avoir pas de papiers en règle. Il s'agit certes d'un délit sanctionné par la loi mais, bien souvent, le clandestin ne quitte pas la sphère de l'administration-police : d'un côté la justice, de l'autre la police.

Deuxièmement, la peine de prison a pour spécificité d'avoir un terme. Sa durée est décidée lors du jugement. Si, par la suite, le condamné peut bénéficier d'une remise de peine ou d'une libération conditionnelle, la durée de la peine est définie avant son exécution – si l'on exclut la détention provisoire - et en fonction de la gravité de l'acte commis. Sans terme, comment une peine pourrait-elle être utile et réparatrice ? Sans projet de sortie, comment le condamné pourrait-il vouloir s'amender ? La rétention, en revanche, n'a pas de durée déterminée au préalable.

Enfin, la peine de prison est individuelle et individualisée. Elle est certes décidée en fonction du délit ou du crime commis, mais aussi et surtout, en fonction de la personnalité de celui qui a commis l'acte. Les camps au contraire sont collectifs. L'identification de l'étranger se fait en fonction du groupe auquel il appartient (tziganes, roms, maghrébins, etc.). L'étranger n'est pas individualisé, il est un parmi les autres. Tandis que la peine de prison individualise, la rétention massifie. C'est à cette différence théorique essentielle, directement liée à la spatialité de l'enfermement propre à ces deux espaces clos, que nous allons nous intéresser. Cette distinction de *principe*, se voulant heuristique, sera nécessairement schématique. *En situation*, nous le développerons dans notre conclusion, les différences et lignes de partage se fragilisent effectivement.

À partir d'une analyse du *panopticon* de Bentham par Michel Foucault, nous définirons dans un premier moment cet espace spécifique qu'est la prison. Le panoptique chez Foucault n'est pas tant à considérer comme une forme architecturale effectivement réalisée pour construire des prisons que comme un diagramme illustrant la relation de pouvoir-savoir propre à la société disciplinaire.

Peut-on appliquer ce modèle à l'internement administratif ? L'espace de la rétention n'est-il pas au contraire l'exemple même de l'anti-panoptique ? Le camp est certes une zone fermée, délimitée par la clôture mais l'invisibilité latérale propre à l'espace pénitentiaire disparaît. Il faudra alors, dans le deuxième temps de notre analyse, nous interroger sur la construction spatiale spécifique au camp.

Lorsque nous aurons défini les caractéristiques propres à la prison et au camp, surgira un nouvel objet, un nouvel espace : le corps. Comment le corps est-il appréhendé dans ces espaces clos ? Le corps est certes enfermé et retenu mais, au delà de l'enfermement pénitentiaire et de la rétention administrative, il est aussi investi par des mécanismes qui excèdent toute clôture et tout cloisonnement. De l'anthropométrie de Bertillon au fichage

biométrique de Ciotti et Mariani, nous assistons en effet à la saisie de l'espace-corps. Nous verrons en quel sens.

Prison

Michel Foucault décrit ainsi le *Panopticon* de Bentham :

« Le principe étant : à la périphérie, un bâtiment en anneau ; au centre, une tour ; celle-ci est percée de larges fenêtres qui ouvrent sur la face intérieure de l'anneau. Le bâtiment périphérique est divisé en cellules, dont chacune traverse toute l'épaisseur du bâtiment. Ces cellules ont deux fenêtres : l'une, ouverte vers l'intérieur, correspondant aux fenêtres de la tour ; l'autre, donnant sur l'extérieur, permet à la lumière de traverser la cellule de part en part. Il suffit alors de placer un surveillant dans la tour centrale, et dans chaque cellule d'enfermer un fou, un malade, un condamné, un ouvrier ou un écolier. Par l'effet du contre-jour, on peut saisir de la tour, se découpant dans la lumière, les petites silhouettes captives dans les cellules de la périphérie. En somme, on inverse le principe du cachot ; la pleine lumière et le regard d'un surveillant captent mieux que l'ombre, qui finalement protégeait » (Foucault, 1977, p. 191).

La configuration du panoptique instaure d'une part une visibilité axiale permanente. Dans la tour centrale se trouve « l'oeil du pouvoir », le surveillant. Pour autant, un simple mannequin peut se substituer au vivant observateur. Avec un tel jeu d'ombre et de lumière, le détenu ne sait pas s'il est véritablement surveillé ou non, l'essentiel étant qu'il croit l'être en permanence. D'autre part, pour assurer l'ordre, la disposition spatiale du panoptique nécessite une invisibilité latérale entre les individus séparés, encellulés. Le système panoptique empêche ainsi toute promiscuité corruptrice.

Pour Foucault, le *panopticon* est un précieux modèle pour illustrer la spatialité de l'enfermement pénitentiaire et, plus encore, il permet de figurer les relations de pouvoir-savoir caractéristiques de la société disciplinaire.

Un espace disciplinaire

Apparaît dans la technologie disciplinaire une relation aux termes indissociables et commutatifs : la relation pouvoir-savoir. Grâce à l'analyse du panoptique de Bentham, Foucault explique parfaitement comment *pouvoir* et *savoir* se renforcent mutuellement et comment fonctionne ce processus disciplinaire.

Différemment d'une procédure d'exclusion, cette pratique opère selon un quadrillage tactique méticuleux. « Le dispositif panoptique aménage des unités spatiales qui permettent de voir sans arrêt et de reconnaître aussitôt » (Foucault, 1975, p. 202). De la surveillance et l'observation continue découle la constitution d'un savoir sur l'individu. En retour, la formation de ce savoir individualisant donne lieu à la multiplication des effets de pouvoir. Ce qui est surveillance dans la sphère du pouvoir se transforme en observation et connaissance dans le champ du savoir.

Ce modèle architectural généralisable à tout dispositif est en ce sens un intensificateur de pouvoir qui illustre ce que vise la discipline, à savoir rendre les corps dociles. Pour cela, la répartition des individus dans l'espace devient une exigence première. D'une part, la discipline exige un principe de « clôture » : l'espace sera fermé sur lui-même. D'autre part, elle met en oeuvre un système de « quadrillage » : chaque prisonnier est effectivement lui-même clôturé, dans sa cellule.

Cet espace clos et découpé permet à Bentham de l'imaginer comme pouvant servir à n'importe quelle catégorie d'individus : des prisonniers bien sûr, mais aussi des ouvriers, des fous, des écoliers ou des malades. Bentham avait l'idée d'en faire l'instrument de ce qu'il appelait une « expérimentation métaphysique » (Foucault, 2003, p. 80). Il s'agit par exemple de prendre des enfants à la naissance, avant tout apprentissage, et de leur enseigner des choses

tout à fait dissemblables : à certains les mathématiques communes où deux et deux font quatre et à d'autres une mathématique imaginaire où deux et deux ne font pas quatre ; à certains l'héliocentrisme, à d'autres le géocentrisme ; etc. Ainsi, au bout de quelques années, il serait possible d'observer ces enfants individualisés différemment, de les faire se rencontrer et d'apprendre beaucoup sur la constitution des individualités.

Le *panopticon* de Bentham figure parfaitement l'espace disciplinaire comme pouvant faire fonctionner de multiples procédures d'individualisation.

Un pouvoir individualisant

Si le pouvoir de souveraineté chez Foucault est caractérisé par une individualisation du côté du sommet, la relation est inverse dans le pouvoir disciplinaire : l'individualisation s'accroît du côté de la base. *Surveiller et punir* se réfère à l'analyse de Kantorowitz pour montrer l'importance du corps du roi, corps charnel et mortel mais aussi corps symbolique et immortel. Ainsi lorsque le roi meurt, la monarchie subsiste encore. Ce corps double s'oppose au « moindre corps du condamné » qui, s'il est bien le lieu d'application du châtiment et du pouvoir souverain qui par là-même s'affirme, n'a pas d'individualité. Le pouvoir de souveraineté n'a pas de fonction individualisante. Le pouvoir disciplinaire, au contraire, est un pouvoir désindividualisé qui individualise. Pour le dire autrement, la discipline a fabriqué une forme de subjectivité spécifique : l'individu.

Les procédures disciplinaires cherchent, à n'en pas douter, à homogénéiser le corps social. L'individualisation vise à supprimer les différences, à prévenir les déviances et à constituer des individus normaux. Néanmoins, le pouvoir disciplinaire est un pouvoir individualisant qui définit l'individu en fonction de ses caractéristiques propres, spécifiques, individuelles. La discipline spécifie ceux sur lesquels elle se porte. Si nous regardons de plus près la peine de prison dans le système disciplinaire, nous ne pouvons évacuer cette pratique désormais indissociable du judiciaire, à savoir la psychiatrie. Celle-ci a effectivement investi le champ judiciaire et le biographique est venu se greffer sur l'infraction. L'aveu aujourd'hui n'est plus simplement l'aveu du crime mais aussi l'aveu d'une identité intérieure. La question n'est plus simplement de savoir « quel est le crime ? » mais aussi « qui es-tu pour avoir commis ce crime ? » « Quelle est donc cette identité intérieure déviante qui a osé commettre l'acte défendu ? » La psychiatrie (et ses expertises) se présente comme une procédure efficace d'individualisation.

L'individualisation de la peine est un principe fondamental défendu depuis le XIX^e siècle et réaffirmé avec force au sortir de la Seconde Guerre mondiale dans la déclaration de la commission Amor. « L'individualisation apparaît comme la visée ultime d'un code exactement adapté » (Foucault, 1975, p. 101). En vue de corriger le prisonnier, de le soigner et de le réinsérer, il convient de diagnostiquer son degré de dangerosité et sa propension à l'amendement.

Par une utilisation stratégique de l'espace, par une distribution des individus les uns par rapport aux autres, par la clôture et le quadrillage, le dispositif disciplinaire peut faire fonctionner ses procédures d'individualisation. Dans *Surveiller et punir*, Foucault donne précisément quatre techniques dans l'art disciplinaire de la répartition des individus dans l'espace : la clôture, le quadrillage, la place et le rang.

Dans l'espace-camp, seul semble être effective la modalité de la clôture.

Camp

Par sa visibilité latérale, cet espace non-panoptique donne lieu à des rencontres, des échanges, des conflits... Dans le cadre de la rétention, une vie spécifique s'organise. Bien évidemment, il ne s'agit pas pour autant d'un microcosme de la société : les normes sont tout autres, directement liées aux conditions de rétention aliénantes et limitées. La présence des

associatifs rythme souvent la vie des camps. Mais des modes de vie collectifs apparaissent, des groupes ethnico-culturels se constituent, une hiérarchie sociale s'impose parfois, des clans se forment : toute une construction sociale que l'architecture panoptique ne peut autoriser de par son découpage quadrillé.

Si une vie se constitue donc au sein du camp, il est question d'une vie provisoire et temporaire. Le camp est avant tout un espace de transit. Il est un espace de régulation, non pas un lieu de production qui cherche à majorer les forces constituantes. Le camp est un lieu qui rassemble des civils, qui enferme des migrants sans décision judiciaire. Il s'agit de gérer des populations.

Si les techniques de contrôle disciplinaire visent la gestion des individus, pour s'occuper des populations mouvantes, s'ouvre l'ère d'un « bio-pouvoir » (Foucault, 1976, p.184).

Un espace du biopouvoir

Foucault construit ces notions de biopolitique et de biopouvoir en référence à la médicalisation de la société. Cette médicalisation se définit par la prise en compte généralisée du « risque médical ». Se dissémine (hors des champs purement médicaux) la nécessité de prévenir des risques éventuels. De plus, la prévention ne portera pas seulement sur le risque encouru par un individu mais elle devra prendre en compte toute une population. Se développe le contrôle par précaution. « C'est à ce moment là que nous voyons apparaître les problèmes comme ceux de l'habitat, des conditions de vie dans une ville, de l'hygiène publique, de la modification du rapport entre natalité et mortalité. C'est à ce moment qu'est apparu le problème de savoir comment nous pouvons amener les gens à faire plus d'enfants, ou en tout cas comment nous pouvons régler le flux de la population, comment nous pouvons régler également le taux de croissance d'une population, les migrations » (Foucault, 1981, p. 193-194).

Ce qui me paraît essentiel pour notre réflexion est la distinction que Foucault établit entre le pouvoir disciplinaire et la biopolitique. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle sont apparues des « technologies qui ne visent pas les individus en tant qu'individus, mais qui visent au contraire la population. [...] La découverte de la population est, en même temps que la découverte de l'individu et du corps dressable, l'autre noyau technologique autour duquel les procédés de l'Occident se sont transformés. On a inventé à ce moment là ce que j'appellerai, par opposition à l'anatomo-politique [...], la biopolitique » (Foucault, 1981, p. 193). La discipline est donc une stratégie de pouvoir qui gère des individus, dans le moindre de leur détail, dans le moindre de leur geste. Elle cherche à majorer des forces individuelles. La biopolitique est, au contraire, une gestion de la population, une administration du multiple. Le camp est effectivement un espace de contrôle, de gestion et de régulation de la population migrante. Il exclut, rassemble, massifie.

Sans un quadrillage et un dispositif cellulaire, le camp ne peut fonctionner comme une procédure d'individualisation. Mais n'est-ce pas cette massification même qui permet au camp de fonctionner, qui le définit et autorise son existence ?

Un pouvoir massifiant

Comment pourrait-on accepter l'idée d'encelluler une personne qui n'a pas commis de délit ou de crime à l'image par exemple du demandeur d'asile ? Comment pourrait-on admettre l'isolement d'une personne sans motif judiciaire ? Il n'est pas envisageable d'appliquer le modèle panoptique à un camp d'étrangers sans reconnaître en même temps la dangerosité de ceux qu'il cloisonne. Or, il ne s'agit pas de populations dangereuses, ce sont des populations entrées légalement ou non sur le territoire. La rétention n'est pas une détention.

Plus encore, cette massification, cette non-individualisation permet à mon sens la pérennité du camp. L'étranger en rétention sera un réfugié, un exilé, un demandeur d'asile, un

migrant, un clandestin parfois. Il peut être également catégorisé comme malien, tzigane ou marocain. Mais, l'étranger ne sera jamais défini en relation à son parcours biographique. Si la vie se déploie au sein du camp, la vie même du migrant est niée. Le migrant n'a pas de nom. Il n'a pas de statut (ni juridique, ni politique), pas de place (ni dans son pays d'origine, ni dans le pays où il souhaite vivre). Il me semble que cette indéterminabilité de statut et cette absence d'individualisation permettent au système de perdurer. Instauration du biographique risquerait d'autoriser par là même une parole, celle des migrants. Or, comment l'opinion pourrait-elle encore accepter la rétention en sachant que derrière l'étranger il y a une vie et un parcours souvent tragique ?

Le biographique intervient lors des passages au sein des commissions du HCR ou de l'OFPRA où, effectivement, il est demandé au migrant de raconter sa vie et de donner les raisons pour lesquelles il ne souhaite pas retourner dans son pays d'origine. Mais au sein du camp, l'étranger n'a pas d'histoire. La question n'est pas de savoir « qui es-tu ? » mais « d'où viens-tu ? », « à quelle population appartiens-tu ? »

Schématiquement donc, la prison est un espace de gestion des individus et le camp un espace de régulation des populations. Qu'il s'agisse pourtant du prisonnier détenu ou de l'étranger retenu, il est toujours question d'un corps que l'on enferme.

Corps

« Il y a eu au cours de l'âge classique, toute une découverte du corps comme objet et cible de pouvoir » (Foucault, 1975, p. 138). Pour rendre les corps dociles, la technique disciplinaire impose par exemple une parfaite « corrélation du corps et du geste ». Foucault donne à ce propos l'exemple de la bonne écriture : pour bien écrire, il convient d'adopter une posture adaptée. « L'articulation corps-objet » est également essentielle. Foucault détaille ici la bonne tenue du fusil : il est important de faire corps avec l'arme. Tout ce codage instrumental du corps permet de maximaliser les compétences. Le corps ainsi discipliné et assujéti est aussi un corps rendu utile, dont on majore les forces. La mécanique disciplinaire est donc double : d'un côté elle assujéti et, de l'autre, elle augmente les aptitudes.

Si la discipline vise les âmes, elle fabrique des corps dociles, soumis et exercés. L'âme moderne naît de techniques de contrôle qui s'inscrivent sur et dans le corps. Si l'invention de l'âme moderne n'est pas une illusion, elle est « l'effet d'une transformation dans la manière dont le corps lui-même est investi par les rapports de pouvoir » (Foucault, 1975, p.28). Les disciplines touchent donc bien au corps de l'individu.

Avec le biopouvoir, l'investissement se porte sur un nouvel objet : « C'est un nouveau corps : corps multiple, corps à nombre de têtes, sinon infini, du moins pas nécessairement dénombrable » (Foucault, 1997, p.218).

De l'individu à l'homme espèce

De la discipline au biopouvoir, la prise du corps par le pouvoir se transforme : « Après l'anatomo-politique du corps humain, mise en place au cours du XVIII^e siècle, on voit apparaître, à la fin de ce même siècle, quelque chose qui n'est plus une anatomo-politique du corps humain, mais que j'appellerais une « biopolitique » de l'espèce humaine » (Foucault, 1997, p. 216).

Si le pouvoir disciplinaire cherche à capter le corps de l'individu, le biopouvoir vise à réguler les populations. Si les disciplines usent de procédures d'individualisation pour rendre des corps dociles, la biopolitique (et le biopouvoir) s'occupe de toute autre chose : « ce sont ces processus-là de natalité, de mortalité, de longévité qui, justement dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, en liaison avec tout un tas de problèmes économiques et politiques, ont constitué, je crois, les premiers objets de savoir et les premières cibles de contrôle de cette

biopolitique » (Foucault, 1997, p. 216). Aujourd'hui, à n'en pas douter, la biopolitique doit s'occuper également des logiques et des flux migratoires.

Au sein des camps, nous l'avons dit, les étrangers sont définis selon des catégories, ils ne sont en rien individualisés. Dans les camps, se trouvent des réfugiés, des demandeurs d'asile, des maliens ou des marocains. Dans les camps, se trouvent un type spécifique de population qu'il est nécessaire de contenir, de contrôler, de réguler et de dominer : les étrangers. La rétention n'est pas destinée à individualiser des corps, elle se doit de gérer un collectif. La rétention n'est pas non plus destinée à discipliner. Elle est une zone de maintien et un espace de régulation pour une population indésirable, jugée inutile, dont on ne souhaite donc pas majorer les forces.

Du disciplinaire au biopouvoir, le pouvoir est inséparable de sa relation au savoir. Ces deux ensembles de mécanismes, l'un disciplinaire, l'autre régulateur, usent tous les deux d'un système d'enregistrement permanent. Il est en effet un espace pouvant servir de passerelle entre le prisonnier et l'étranger, entre la discipline et le biopouvoir : il s'agit de l'espace-corps des fichiers.

Corps des fichiers

À la fin du XIX^e siècle, le criminologue Alphonse Bertillon inventa un système d'identification rapidement adopté par les services de police : l'anthropométrie. Bertillon fournit des instructions signalétiques précises (la taille, l'envergure, la longueur et la largeur de la tête, l'oreille droite, le pied gauche, etc.). Si ce système anthropométrique permettait de recenser un certain nombre de traits anatomiques communs à tout criminel, toutes ces mensurations servaient bien évidemment à spécifier un individu en fonction de ses caractéristiques centimétriques propres afin de pouvoir le reconnaître dans d'autres lieux et d'autres temps. Ainsi mise en place dans les établissements pénitentiaires, l'anthropométrie criminelle constituait des fichiers d'individus déjà condamnés, qu'il serait donc aisé d'identifier de nouveau en cas de récidive.

Aujourd'hui, la police possède des fichiers très complets. Le « Système de Traitement des Infractions Constatées » (STIC) recense depuis la fin des années 1990 les informations recueillies sur les auteurs de crimes et de délits. Un premier Fichier national biométrique (FNAED) enregistre depuis 1994 les empreintes digitales des personnes mises en cause dans une procédure pénale. En 1998, s'ajoute un Fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG). Nous pouvons également évoquer le récent Fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuels (FIJAIS). Les informations biographiques et les données biométriques rassemblées et encodées grossissent de plus en plus les fichiers de police.

À la fin du XIX^e siècle, les étrangers en France devaient déclarer leur présence à la mairie. En 1917, la législation française instaure la carte d'identité d'étranger. L'étranger doit désormais non seulement se déclarer mais aussi posséder un titre de séjour : on passe d'un système déclaratif à un système d'autorisation, d'identité. En 1945, la France commence véritablement à organiser le droit d'entrée et de séjour des étrangers : des lois ne vont cesser de se créer.

Aujourd'hui, le recours aux empreintes génétiques pour les ressortissants de certains pays, même à titre expérimental, est un signe de la mutation qui s'effectue dans la prise en charge et en considération de l'étranger. Si ces techniques d'identification ne sont pas nouvelles, elles se caractérisent désormais par leur automaticité. Aujourd'hui, les demandeurs de visas (mais aussi les bénéficiaires de l'aide au retour et, bien sûr, les étrangers en situation irrégulière) sont automatiquement marqués sur le fichier appelé simplement, et sans aucune ambiguïté, « VISABIO ». Qu'il s'agisse donc des prisonniers ou des étrangers, nous assistons à une numérisation, un encodage de l'espace-corps.

Ce système de fichage biométrique renvoie à une logique d'identification des personnes en fonction des caractéristiques physiologiques. Pourtant, en se focalisant ainsi sur les spécificités corporelles, c'est le corps lui-même qui est nié. Cette logique d'enregistrement fabrique un corps qui serait totalement nié dans son identité pour n'être plus qu'identifié (Noiriel, 2007, p. 4). On arrache au corps des données objectives niant par là-même toute subjectivité, toute historicité. Le corps biologique et politique, dépouillé ainsi de son identité singulière et complexe, participe de ces dispositifs de contrôle mis en place dans notre société sécuritaire. Ce corps mesuré, numérisé est omniprésent dans les soubassements de la société, dans les pratiques discursives et les pratiques politiques. Il fonctionne partout, en dehors de la prison et en dehors du camp. Il est un formidable outil de stigmatisation du délinquant et de l'étranger qui puise justement sa force hors de ces espaces : hors de, il produit une série d'effets de pouvoir. Il réussit par exemple à masquer ce qu'il figure, la prison et le camp.

Ce corps encodé et, avec lui, l'ensemble de ce système d'enregistrement, mettent en lumière les enchevêtrements de pouvoirs des techniques disciplinaires et biopolitiques. Les mécanismes semblent se déplacer du disciplinaire au biopouvoir pour converger vers un dispositif sécuritaire. Pour prévenir des risques éventuels, les mécanismes sont de plus en plus répressifs (qu'il s'agisse des lois pénitentiaires ou des lois sur l'immigration) mais la raison en est donnée : « Il faut défendre la société ».

Conclusion

En principe donc, la prison et le camp sont bien des espaces où se déploient des stratégies de pouvoir différentes : le disciplinaire et le biopouvoir. L'un individualise, l'autre massifie ; l'un s'occupe de l'individu, l'autre de la population ; l'un vise le biographique, l'autre l'ignore volontairement ; etc.

En situation, en revanche, les choses ne sont pas si clairement délimitées. Si le panoptique est un bon diagramme pour illustrer les mécanismes de la société disciplinaire, ce modèle figure assez mal ce qui se passe effectivement en prison. Au regard de la surpopulation carcérale par exemple, il est difficile de reconnaître à la prison la fonction individualisante qui fonde son principe. Où est l'exigence de quadrillage dans une maison d'arrêt occupée à 120 % ? Si l'école individualise, si l'usine cherche à majorer les forces des corps, les établissements pénitentiaires sont des espaces de mise à l'écart, non pas des lieux de réinsertion. « L'énoncé inavouable sur lequel se fonde le fonctionnement de l'institution pénitentiaire est celui-ci : il y a, parmi la population dont l'État a la charge, une part incompressible dont le statut est celui de l'irré récupérable. Pour cette part, ce n'est pas la dynamique de l'inclusion qui est à l'oeuvre mais bien *le décret de l'abandon* » (Brossat, 2001, p. 32).

De même, les étrangers retenus, si rare soit leur parole, déclarent ressentir une sensation de carcéral au sein du camp. La violence de la situation, la configuration des lieux, la privation de liberté et de certains droits brisent parfois la frontière entre l'administratif et le judiciaire. « La rétention est en principe une dérogation permettant à l'Administration de détenir un étranger devant être éloigné du territoire dans des locaux non pénitentiaires. [...] L'allongement de la durée maximum de rétention, l'augmentation du nombre comme de la taille des centres de rétention - le nombre de places de rétention administrative a doublé depuis 2003 - et les quotas fixés par le ministère de l'Intérieur aux préfetures en terme de reconduites à la frontière, ont transformé la nature même de ce dispositif. La rétention a glissé peu à peu vers une logique d'internement [...] » (Cimade, 2006, p. 5).

Les prisons comme les camps sont des espaces de mise à l'écart d'une partie de la population : les indésirables. Les délinquants comme les étrangers font partie de cette population considérée comme inutile au système de production et, qui plus est, dangereuse pour la stabilité sociale. Ils sont clôturés pour ne pas être dans le champ du visible. Si l'on

rappelle quotidiennement l'importance des « politiques » pénitentiaire et de l'immigration, la prison et le camp restent des espaces invisibles et cachés. Les prisons sont majoritairement en dehors des villes et les camps s'ouvrent sur les pistes d'aéroport ou dans les sous-sols des préfectures. Les prisons comme les camps sont donc également des espaces de stigmatisation : les délinquants comme les étrangers sont perçus comme des menaces qu'il faut contrôler. Là où le délinquant au XIX^e siècle a légitimé le quadrillage policier et la politique disciplinaire intérieure, l'étranger aujourd'hui semble, à sa manière, autoriser le dispositif sécuritaire européen. Cette menace en puissance légitime la mise en place de dispositifs de sécurité de plus en plus marqués et dispersés dans l'ensemble du corps social. Ces espaces clos que sont la prison et le camp excèdent donc largement la notion d'enfermement.

Si les prisonniers et les étrangers sont mis à l'écart et stigmatisés comme menaces, si leur parole est rejetée et leur corps politique nié, parfois des voix s'élèvent et des corps se lèvent, des hommes et des femmes résistent. Dans les prisons et dans les camps, des luttes s'engagent. Dans ces espaces clos, ces espaces d'enfermement et d'assujettissement, il est encore possible de franchir la clôture et de « briser les barreaux du silence ». À nous dès lors d'être à l'écoute et de transmettre ces voix, ces combats.

Bibliographie

Bernardot M., 2008, *Camps d'étrangers*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du croquant, 223 p.

Brossat A., 2001, *Pour en finir avec la prison*, Éditions de la Fabrique, 127 p.

Cimade 2006, *Rapport 2006. Centres et locaux de rétention administrative*, consultable sur le site de l'association : <http://www.cimade.org>

Foucault M., 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 318 p.

Foucault M., 1994, L'oeil du pouvoir. In *Dits et écrits*, tome III, texte n° 195, [1977], p. 190-207, Paris, Gallimard, 836 p.

Foucault M., 1994, Les mailles du pouvoir. In *Dits et écrits*, tome IV, texte n°297, [1976-1981], p. 182-201, Paris, Gallimard, 896 p.

Foucault M., 1997, *Il faut défendre la société. Cours au Collège de France, 1976*, Paris, Seuil/Gallimard, 283 p.

Foucault M., 2003, *Le pouvoir psychiatrique. Cours au Collège de France, 1973-1974*, Paris, Seuil/Gallimard, 399 p.

Noiriel G. (éd.), 2007, *L'identification. Genèse d'un travail d'État*, Paris, Belin, 272 p.

DEUXIEME PARTIE

Du camp à l'enfermement, de l'enfermement à la violence

Au-delà de l'espace clos : l'enfermement vécu dans les camps de réfugiés sahraouis du Sahara ouest algérien

Julien DEDENIS

Université de Rouen, AILLEURS

juliededenis@hotmail.com

Résumé : Les camps de réfugiés sont connotés par la notion d'enfermement. Mais cet enfermement n'est pas celui que le sens commun pourrait laisser penser et ne relève pas forcément de la séquestration. Les réfugiés subissent plutôt un double enfermement, géographique et symbolique. Le premier relève du fait qu'ils sont placés dans des espaces de vie en marge de l'espace mondialisé, et desquels il leur est quasiment impossible de sortir ; les camps n'étant qu'un aspect de cet enfermement et non sa cause. L'enfermement symbolique tient surtout de la condition de réfugié qui soumet les exilés à une attitude passive, dans une dépendance totale vis-à-vis de la « communauté » internationale et dans une temporalité bien spécifique, de telle sorte qu'ils n'ont que très peu de choix quant à la conduite de leur propre vie. Par ce double processus, les réfugiés sont enfermés à l'extérieur de l'espace et du temps mondiaux.

Mots clés : camps de réfugiés, espace de vie, mobilité, Algérie, Sahara occidental

La forme spatiale qu'est le camp de réfugiés est connotée par la notion d'enfermement au sens premier du terme, c'est-à-dire d'un lieu matériellement clos dans le but d'y maintenir des personnes. Néanmoins, « il existe différentes formules de sites humanitaires, de sites du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Ce ne sont pas toujours des camps fermés : il y a des camps fermés avec des barbelés et des portails, mais il y a aussi des camps qui sont ouverts, mais d'où les gens ne sortent pas tout de même » (Agier, 2003).

C'est dans ce second cas que s'inscrivent les camps sahraouis établis depuis 1975 dans le Sahara ouest algérien. Les réfugiés peuvent en sortir le temps de quelques jours voire quelques semaines, mais ils en reviennent inexorablement à y fixer leur quotidien. Et, bien que ces camps ne soient pas clôturés, ils semblent ressentir un enfermement certain quand, par exemple, leurs occupants utilisent l'expression « d'autre monde¹ ». Les réfugiés sahraouis, surtout les plus jeunes, se réfèrent là soit à l'espace immédiatement extérieur au camp, soit au dehors de leur espace de vie ; autrement dit à un espace qui ne leur est pas accessible. Par ailleurs, les plus âgés, cette fois-ci, c'est-à-dire ceux qui ont connu le nomadisme avant l'exil, expriment régulièrement leur nostalgie pour cette vie d'autrefois et l'opposent à leur sédentarité actuelle. Dans tous les cas, les réfugiés sahraouis se sentent exclus de la marche du monde et ne peuvent aller là où ils le souhaiteraient.

Au-delà de l'espace matériellement clos, l'exemple sahraoui invite alors à considérer différemment la notion d'enfermement, en particulier telle qu'elle apparaît dans les camps de réfugiés. D'une part, si les camps sont des espaces ouverts, quelles sont les raisons pour lesquelles les réfugiés s'y maintiennent, s'y enferment, malgré les conditions de vie très difficiles que l'on y rencontre ? D'autre part, quelles formes prend cet enfermement ? Au-delà du maintien contraint dans un espace clos, les populations réfugiées ne subiraient-elles pas d'autres formes d'enfermement plus symboliques ? Avant d'essayer de répondre à ces questions, je m'attarderai sur le système de relations regroupant les différents groupes

1. J'ai entendu plusieurs fois cette expression, en français ou en espagnol selon les langues parlées par les interlocuteurs. Je ne retiens pas là les traductions de l'arabe qui ont pu m'être faites.

d'acteurs qui, par des intérêts divergents, produisent cette forme d'enfermement que connaissent les réfugiés, en particulier sahraouis.

Ce texte s'appuie sur mon expérience générale des camps de réfugiés sahraouis que j'ai fréquentés plusieurs fois à l'occasion de divers travaux, et tout particulièrement sur une étude portant sur la mobilité régionale de cette population réfugiée (Dedenis, 2005).

Des camps de réfugiés aux camps sahraouis. Pourquoi et par qui ?

En 2005, parmi les 21 millions² de personnes relevant de la compétence du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), environ 3,6 millions résident dans des camps³ (UNCHR, 2006, p.18-26 et 100-102).

Le type d'accueil retenu⁴ est fonction des caractéristiques de chaque exil, en particulier du nombre de personnes concernées, mais il revient, pour une très large part, à des facteurs propres au pays d'asile. Les autorités d'accueil agissent le plus souvent en collaboration avec les instances humanitaires, c'est-à-dire aussi bien les organisations intergouvernementales (OIG), telles les agences onusiennes du UNHCR ou du Programme alimentaire mondial (PAM), que les organisations non-gouvernementales (ONG). Quant aux réfugiés, ils sont au mieux consultés, parfois associés aux tâches exécutives, mais n'ont généralement aucun pouvoir décisionnaire. Cette situation est la plus fréquente, mais l'exemple sahraoui s'en écarte fortement dans la mesure où les réfugiés disposent d'une très forte autonomie dans les camps.

Acteurs et stratégies de l'accueil en camps

En répondant à un flux brusque et massif de personnes en exil par la création de camps, chacun des trois types d'acteurs poursuit des objectifs bien différents, et souvent contradictoires. Il ne s'agit pas de discuter ici de la pertinence ou non de l'accueil en camps, mais d'examiner les intérêts que chacun peut y trouver.

Évoquant l'image des réfugiés dans les pays d'accueil, Barbara Harrell-Bond souligne qu'ils sont considérés plus comme un « *problème* » que comme des « *personnes ayant des problèmes*⁵ » (Harrell-Bond, 1998, p.22). Il s'agit alors, pour les autorités d'accueil, de se prémunir contre les risques immédiats ou potentiels, qu'ils soient réels ou supposés. Les camps répondent à cette préoccupation. Par l'aide et la sécurité que l'on peut y trouver, ils polarisent et endiguent les flux de réfugiés. Une fois dedans, il est difficile d'en sortir, parce

-
2. Fin 2005, ce sont précisément 20 751 882 personnes qui ont été recensées par l'UNHCR, parmi lesquelles il faut compter les personnes déplacées dans leur propre pays (6,6 millions) et celles, réfugiées ou déplacées, de retour dans leur lieu d'origine (1,6 million) (UNHCR, 2006, pp.18-26). Par ailleurs, il est à noter que tous les exilés du monde ne sont pas recensés par l'UNHCR car ne relevant pas de sa compétence. C'est le cas notamment des réfugiés palestiniens du Proche Orient, environ 4,3 millions de personnes (UNRWA, 2007, p.1), qui bénéficient de l'assistance d'une instance *ad hoc*, l'United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East (UNRWA). D'autres réfugiés, enfin, échappent aux statistiques quand les pays d'accueil n'ont pas recours au système international d'assistance, c'est le cas par exemple de l'Égypte et de l'Inde qui accueillent les réfugiés palestiniens (Hanafi, 2006, p.78) et tibétains (Harris, 1999, p.13). En tout, il y aurait donc, selon les estimations les plus couramment admises, environ 50 millions de réfugiés, statutaires ou non, dans le monde.
 3. Pour les données concernant le type de lieu de résidence, ne sont prises en compte que les personnes recensées par l'UNHCR et pour lesquelles ce type de lieu a pu être établi formellement, soit environ 14 millions de personnes ventilées comme tel : 3 618 420 en camps, 2 503 812 urbains et 7 877 098 dispersés (UNHCR, 2006, p.100-102).
 4. Hormis les camps, les réfugiés peuvent être dits « urbains » et sont alors dispersés dans une ou plusieurs villes du pays d'accueil où leur est fournie une assistance plus individualisée. Il arrive aussi qu'aucun dispositif particulier ne soit adopté, les réfugiés devant alors compter sur des formes de solidarité plus spontanées.
 5. « The popular media image of the refugee as a "problem", rather than as "persons with problems", has obscured the reality ».

que les sorties sont souvent soumises à un strict contrôle⁶, mais aussi parce qu'il faut y résider pour bénéficier du statut de réfugié et de l'assistance. Ceux qui en sortent définitivement sont bien souvent considérés comme clandestins et courent le risque de se voir emprisonner et/ou refouler. Une fois le flux contenu, les camps apparaissent aussi comme le moyen d'éviter l'installation définitive des exilés et de faciliter leur rapatriement dès que possible. Les conditions de vie y sont généralement pensées pour maintenir le caractère provisoire de l'installation : habitat précaire, interdiction de travailler et de pratiquer toute activité productive, *etc.* L'accueil en camp permet enfin de donner de la visibilité au phénomène. À nombre égal de réfugiés, la concentration de ces derniers dans quelques lieux précis produit un impact médiatique beaucoup plus certain que leur dilution parmi les populations autochtones. De la sorte, les autorités du pays d'accueil espèrent mobiliser les réseaux mondiaux de solidarité afin de se décharger de ce qui est parfois appelé le « fardeau humanitaire ».

Pour les instances humanitaires, le camp de réfugié apparaît comme un lieu totalement dédié à leur action. En empruntant la définition⁷ à Denis Retaillé, ce lieu a pour *circonstance* l'assistance aux réfugiés (Retaillé, 1997, p.94) : leur configuration spatiale et le rythme de la vie dépendent presque exclusivement de cette fonction quasi-unique⁸. Le camp peut alors être considéré comme la « raison d'être spatiale » des instances humanitaires, il est l'outil de leur pleine expression. Sur un plan plus « pratique », les avantages proposés par les camps semblent l'emporter malgré les risques épidémiologiques présentés en raison de la concentration démographique et des mauvaises conditions sanitaires. En poursuivant avec la définition de Denis Retaillé, le lieu qu'est le camp permet en effet l'*annulation de la distance* entre « l'offre » humanitaire et la « demande » des réfugiés (Retaillé, 1997, p.94). Ainsi, l'identification et l'accès aux bénéficiaires sont facilités, les coûts d'assistance et de supervision rationalisés. « Un premier point en faveur de l'accueil des réfugiés en camps concerne donc les avantages perçus du point de vue de l'efficacité et de la transparence de l'aide délivrée⁹. » (Black, 1998, p.5-6). Enfin, selon la même logique que celle qui prévaut pour les États d'accueil, la visibilité que les camps de réfugiés donnent à la crise rencontrée apparaît comme un moyen de lever des fonds auprès des gouvernements et organismes donateurs.

Si les réfugiés ne sont généralement pas consultés sur le lieu de résidence et la forme d'accueil qu'ils souhaiteraient, il n'en demeure pas moins que leur regroupement dans des camps puisse leur apparaître, à certains égards, comme souhaité, du moins acceptable. Pendant la phase d'urgence initiale, le camp se présente comme une destination où leur sécurité physique est - généralement - garantie, et où ils trouveront de quoi survivre - mais non de quoi vivre au sens plein du terme. Les populations en exil semblent par ailleurs ressentir le besoin de se maintenir réunies, de vivre la difficulté collectivement. Cela peut aussi leur permettre de se réorganiser, en particulier en prévision de leur retour. En effet, si les réfugiés sont bien des victimes des troubles ou conflits qui les ont contraints à l'exil, ils n'en sont pas moins des agents sinon des acteurs. Aussi, les camps peuvent-ils devenir des points focaux de la lutte contre les causes de leur départ. C'est ce que pointe Roland Pourtier dans un article consacré aux camps de réfugiés d'Afrique centrale : « qui pourrait ignorer que les

6. Par exemple dans le camp de réfugiés palestiniens d'Al Buss ; Tyr, Liban : « Les voitures ne disposent que d'une seule entrée et d'une seule sortie, sur lesquelles l'armée veille jour et nuit. » (Dorai, 2005, p.387).

7. « Nous prendrons pour lieu des circonstances qui se réalisent par l'annulation des distances physiques. » (Retaillé, 1997, p.94)

8. « La vie des camps est rythmée par le lever et le coucher du soleil et les modestes événements qui ponctuent les jours et les semaines : il y a la tranche horaire pendant laquelle les femmes et les enfants peuvent remplir leurs jerrycans, de même qu'il y a le jour de la semaine –ou de la quinzaine– où il faut se présenter aux centres de distribution pour y recevoir la ration alimentaire de la famille. » (Cambrézy, 2001, p.95)

9. « A first point concerns the perceived advantages of having refugees in camps from the point of view of efficiency and transparency of aid delivery. »

camp servent souvent de bases d'entraînement militaire, à tout le moins de militantisme politique ? » (Pourtier, 2006, p.52). Mieux, le camp comporte une valeur symbolique forte, et on rejoint là encore la visibilité qu'il donne aux problèmes que traversent les réfugiés. Il éclaire la crise humanitaire qu'ils subissent et, par ricochet, met en lumière la situation de leur pays d'origine.

L'enfermement des réfugiés n'est donc, apparemment, une préoccupation que pour les autorités d'accueil. Néanmoins, le camp présente des avantages pour l'action humanitaire, par le principe de concentration des bénéficiaires en un même lieu par exemple. En privilégiant cette forme d'accueil elles contribuent donc elles aussi à les enfermer.

L'espace des camps sahraouis, un État réfugié en Algérie

Les camps sahraouis ont été créés fin 1975 pour accueillir les 50 000 personnes (UNHCR, 2000, p.266) qui fuyaient les combats venant d'éclater au Sahara occidental, alors colonie espagnole jusqu'à février 1976. Cette guerre a opposé les armées sahraouies à celles du Maroc et de la Mauritanie, les premières revendiquant l'indépendance et rejetant l'annexion concertée du territoire par les deux dernières. Si la Mauritanie s'est retirée du conflit et du Sahara dès 1979, il fallut attendre 1991 pour qu'un cessez-le-feu soit signé par les deux parties restantes. Dès leur création, les camps de réfugiés sahraouis se sont écartés du modèle proposé dans les paragraphes précédents, dans la mesure où ils sont soumis à l'autorité des réfugiés eux-mêmes, plus exactement à celle de leurs représentants réunis au sein du Front pour la Libération de la Saguett el-Hamra et du Rio de Oro (Front Polisario).

Plus que de camp, il convient de parler d'*un espace de camp*. Il s'agit en effet d'une surface d'environ 6 000 km² - soit à peu près un département français -, organisée en un réseau de points commandés par Rabouni, sorte de capitale où se concentrent l'ensemble des services et organisations. De là, trois des principaux camps sont dispersés à une vingtaine de kilomètres dans un quart nord-est, tandis que le quatrième est à environ 130 kilomètres au sud-est. La population est répartie de manière à peu près équivalente dans ces quatre camps, chacun accueillant entre 25 000 et 40 000 personnes selon que l'on s'appuie sur l'estimation haute, 155 000 - selon le gouvernement algérien -, ou basse 94 101 - selon l'UNHCR -, du nombre total de réfugiés sahraouis¹⁰ (UNHCR, 2006, pp.18-21). La ville algérienne de Tindouf est à environ vingt kilomètres de Rabouni, tandis que la prochaine ville de taille équivalente, Bechar, est à environ 800 kilomètres au nord-est. La première peut être considérée comme une sorte d'annexe des camps tant l'interdépendance entre les deux entités est importante. L'ensemble est compris sur la hamada de Tindouf, un milieu réputé parmi les plus difficiles - pour la vie humaine - du Sahara. Rareté et irrégularité des précipitations, fraîcheur hivernale - parfois sous 0°C - et canicule estivale - jusqu'à 50°C à l'ombre -, tempêtes ou vents de sable, *etc.* : c'est là le quotidien des camps, auquel s'ajoutent des manques en tout et une dépendance quasiment totale vis-à-vis de l'aide humanitaire.

Les camps de réfugiés sahraouis constituent par certains côtés une opportunité pour l'Algérie. La petite ville garnison de Tindouf doit aujourd'hui une très large part de son activité économique à leur présence, tout comme le port d'Oran où transite l'aide alimentaire à leur destination. C'est peut-être dans cette rente humanitaire qui bénéficie au développement de Tindouf, et probablement aussi dans l'éloignement de cette région par rapport au centre humain et économique du pays, qu'il faut chercher les raisons expliquant la liberté de mouvement que les autorités algériennes laissent aux réfugiés.

Plus largement, l'accueil des réfugiés et du Polisario par l'Algérie sur son territoire s'inscrit dans sa politique de relations bilatérales avec le Maroc et leur présence constitue un

10. Pour diverses raisons, le Front Polisario et l'Algérie s'opposent à ce que l'UNHCR procède au recensement des réfugiés sahraouis. Aussi, pendant longtemps, ce dernier reprenait l'estimation à 155 000 mais, apparemment sous certaines pressions, le chiffre a été revu à la baisse dans les derniers panoramas statistiques publiés par l'agence onusienne.

important moyen de pression sur ce dernier. Depuis 1975, les autorités algériennes se positionnent clairement en faveur de l'indépendance de l'État sahraoui et y apportent une aide militaire, économique et diplomatique dont l'intensité est inversement proportionnelle à la qualité de leurs relations avec Rabat. À cette aide, somme toute assez conventionnelle en de telles situations, s'ajoute l'octroi au Polisario de toute la surface où sont localisés les camps et où se concrétise l'État sahraoui malgré l'exil.

En trouvant refuge chez leur plus sûr allié, les Sahraouis bénéficient en effet de conditions d'exil tout à fait originales. L'espace des camps est très vite devenu le territoire d'exil de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), lorsque celle-ci a été proclamée le 27 février 1976. À défaut d'en être propriétaire, force est de constater que c'est bien la RASD qui, depuis plus de trente ans, bénéficie de l'usufruit de cet espace qu'elle contrôle, gère et aménage (Dedenis, 2006, p. 26-27). Grâce à ce « prêt territorial », l'État sahraoui, bien que ne pouvant prétendre à un fonctionnement « normal » tant sa dépendance est grande, n'a donc pas à attendre la fin du conflit pour s'affirmer dans les faits et se donner à voir.

Par leur mise en camps, les réfugiés sahraouis ont pu se maintenir groupés à un moment crucial de leur histoire. Ayant proclamé « l'Unité nationale, la fin du "temps des tribus", et la naissance du peuple sahraoui » (Caratini, 2003, p. 31), quelques semaines seulement avant l'exil, le 12 octobre 1975, il était nécessaire et urgent, dans ce contexte, de passer de la déclaration aux faits et de réaliser l'intégration nationale. De ce point de vue, l'installation en camps s'est donc présentée comme une « aubaine ». Et, bien que récent, le sentiment national sahraoui est aujourd'hui « vif et profond ». Il se forge tout autant dans la coprésence des anciennes tribus dans les camps que dans l'adversité de la guerre (Mutin, 2005, p. 94).

Le rapprochement des positions du pays d'accueil et des réfugiés quant au conflit dans le pays d'origine permet donc aux Sahraouis de bénéficier d'une large liberté d'action sur l'espace des camps qui est pensé et géré comme le territoire, provisoire, de leur État. Cette situation, inédite à ma connaissance¹¹, renverse les rôles classiquement attribués dans les camps et semble potentiellement génératrice de tensions dans la mesure où les instances humanitaires se voient contraintes de composer avec les représentants des bénéficiaires qui ont la haute main sur tout l'organisation. Cependant, l'ouverture des camps sur Tindouf et l'affranchissement dont les réfugiés y bénéficient vis-à-vis des autorités algériennes ne doivent pas faire oublier que ces dernières exercent tout de même un certain contrôle sur eux. D'une part Tindouf étant très isolée à l'échelle de l'Algérie, l'impact de l'ouverture des camps se limite à cette seule région où il s'avère très positif. D'autre part, les conditions d'exil des réfugiés sont complètement soumises à la volonté du gouvernement hôte et leur dépendance vis-à-vis de lui est à la mesure du soutien qui leur apporte. Il y a donc une pression implicite exercée sur les réfugiés.

De l'espace des camps à l'espace de vie des réfugiés sahraouis. L'enfermement géographique

Penser l'espace clos amène à considérer dans un même mouvement son contraire : l'espace ouvert. Je dépasserai cette opposition binaire pour me concentrer sur l'élément qui la fonde : les échanges, quelle que soit leur nature, entre cet espace et l'extérieur. C'est là une manière d'interroger l'effectivité, ou non, de la fermeture de l'espace des camps. Cette première entrée spatiale sera complétée par une entrée sociale, la société des réfugiés

11. Hormis les camps sahraouis, seuls, du moins à ma connaissance, les camps palestiniens du Liban ont présenté un tel degré d'étatisation avant que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) ne soit expulsée de ce pays au début des années 1980. Mais, dans ce cas, le pouvoir palestinien sur les camps résultait d'un rapport de force engendré par la guerre civile libanaise et non d'un accord entre réfugiés et autorités d'accueil.

sahraouis. Il s'agira alors d'observer son espace de vie, tel que les pratiques spatiales le produisent, pour en considérer les limites et le fonctionnement afin d'évaluer dans quelle mesure il engendre un enfermement que l'on pourrait qualifier de matériel ou encore de géographique.

L'espace des camps sahraouis, un espace ouvert sur l'extérieur

L'effectivité de la fermeture d'un espace est fonction du degré de contrôle qui y est exercé. Une solution classique consiste à clôturer l'aire pour laquelle on souhaite maîtriser les flux entrants et sortants. À l'inverse, les camps sahraouis sont grand ouverts sur le désert. Mais l'absence de barrières ne signifie toutefois pas absence de contrôle. En effet, cette région d'Algérie étant « vide » (Cote, 1996, p. 236) et l'horizon y étant particulièrement dégagé, il est plus aisé et moins coûteux de contrôler les points du réseau constitué par les camps et Tindouf que de matérialiser des frontières qu'il faudrait contrôler tout leur long. Ainsi, pour chaque camp, si les entrées et les sorties pédestres sont totalement libres, celles des véhicules s'effectuent par un ou deux points de passage obligatoire. Le contenu des coffres, et parfois les identités des passagers, sont vérifiés par la police et la gendarmerie sahraouies. Ceux qui contournent le poste sont immédiatement poursuivis. On retrouve exactement le même dispositif aux entrées de Tindouf - et de toute ville algérienne depuis le déclenchement des actes terroristes des années 1990 - avec une attention plus marquée toutefois pour les vérifications d'identité. Ce sont donc d'abord les marchandises qui font l'objet de cette surveillance, ce dans un but de lutte contre la contrebande - principalement de cigarettes, d'alcool et de cannabis. Par ailleurs, le passage de l'espace des camps à « l'Algérie », selon les termes des réfugiés, n'est pas matérialisé, tout comme la frontière avec la Mauritanie. Cependant, toute cette région est sous la surveillance constante de l'armée algérienne, plus en raison de la présence de nombreuses bases militaires, elles-mêmes liées à la haute valeur stratégique de cette zone dont la marocanité est toujours revendiquée par Rabat, qu'à celle des camps sahraouis ou encore de la menace terroriste.

Les flux de personnes dans cet espace ainsi contrôlé sont plus ou moins contraints selon le statut de celles-là. Seuls les réfugiés sahraouis et le personnel du UNHCR peuvent circuler sans entrave d'un camp à un autre et jusqu'à Tindouf. Pour tous les autres - y compris les Algériens - l'entrée dans l'espace des camps est soumise en amont à l'invitation du Front Polisario. Celle-ci relève généralement de la pure formalité dans la mesure où les représentants sahraouis souhaitent faire connaître leur situation et donc développer les visites dans les camps. Sur place, les étrangers doivent remplir une fiche de police, exactement du même modèle que les fiches aéroportuaires d'arrivée dans n'importe quel État. Ainsi, si la mobilité des étrangers et même celle des Algériens sont soumises à des restrictions réglementaires dans la région des camps, celle des réfugiés en est totalement affranchie.

Les camps étant improductifs, les flux de biens s'effectuent presque exclusivement dans le sens entrant. Ils sont principalement le fait de l'aide humanitaire, tout particulièrement alimentaire, et s'étendent à l'échelle du globe. Ces flux relèvent aussi des réfugiés pour une part bien plus faible mais néanmoins croissante. Depuis le début des années 1990¹², l'argent a fait son entrée dans les camps et permet de compléter les apports de l'aide par des achats sur les marchés de Tindouf et de Zouerate - en Mauritanie. De la première proviennent des produits frais, des ustensiles et outillages de base, de l'essence et des matériaux de construction, tandis que la seconde fournit essentiellement des textiles. Parmi ceux qui ont pu capitaliser une partie de leur argent, certains ont ouvert des petits commerces dans les camps

12. Cette période correspond tout à la fois à la perte de l'espoir d'un rapatriement rapide au Sahara occidental et à une certaine détente consécutivement au cessez-le-feu de septembre 1991, permettant aux réfugiés de recevoir de l'argent envoyé par des proches ayant émigré et aussi, pour ceux qui avaient été fonctionnaires de l'autorité coloniale au Sahara espagnol, de toucher leurs pensions de retraite dues depuis 1975 (Caratini, 2003, p.161).

et s'approvisionnent aux mêmes sources. Enfin, les biens moins banals comme les voitures d'occasion ou les pièces de rechange, proviennent de Tindouf ou de villes mauritaniennes plus éloignées comme Nouadhibou ou Nouakchott.

Enfin, les flux immatériels sont probablement ceux dont la croissance est la plus importante. La télévision tout d'abord, puis les téléphones portables et Internet - disponible dans certains bâtiments publics - se diffusent rapidement et permettent la connexion avec les canaux mondiaux de la communication, avec les réseaux de militants pour l'indépendance du Sahara occidental et avec les Sahraouis résidant ailleurs que dans les camps¹³.

L'espace des camps de réfugiés sahraouis est donc relié à l'extérieur par des échanges de natures et d'échelles diverses. Ces flux ne sont pas soumis au monopole du pays d'accueil et des instances humanitaires, les réfugiés sahraouis y contribuent aussi, très largement pour les flux de personnes vers Tindouf, modestement pour ceux de marchandises. Ils peuvent sortir à leur guise de l'espace des camps et n'y sont donc pas enfermés, et encore moins « séquestrés » comme le rapporte la propagande pro-marocaine¹⁴. Les limites de leur espace de vie se situent donc au-delà des camps.

Au-delà de l'espace des camps, l'espace de vie des réfugiés sahraouis

« Aire de pratiques collectives » (Bailly, 2004, p.202), « ensemble de lieux fréquentés régulièrement ou épisodiquement par un groupe » (Debié, 1998, p.34), « espace fréquenté et parcouru par chacun avec un minimum de régularité » (Di Méo, 2000, p.38), « ensemble des lieux fréquentés par une personne ou par un groupe » (Frémont, 1980, p.49), à travers ces définitions, l'espace de vie se présente comme une aire ou un réseau de lieux, fréquenté, parcouru ou pratiqué par un individu ou par un groupe ; seul ce dernier niveau d'observation sera ici mobilisé. Plus qu'un support de fréquentation, c'est un *produit* sociétal, en constante évolution, fruit de l'ensemble des pratiques spatiales individuelles. Ces pratiques s'inscrivent au-delà du quotidien mais relèvent tout de même d'une certaine régularité, d'une certaine familiarité avec les lieux et aires constitutifs. Par ailleurs, l'espace de vie d'un groupe peut chevaucher celui d'un autre. Mais chacun de ces groupes, pour un même lieu ou une même aire partagés, les percevra différemment et leur attribuera des fonctions peut-être différentes selon la configuration de leur propre espace de vie. L'espace clos de « l'enfermé » correspond à son espace de vie. Les limites de celui-ci ne sont pas des confins incertains, potentiellement susceptibles d'intégration, mais des barrières infranchissables et bien identifiées qui s'imposent et s'opposent à toute expansion de ses pratiques spatiales.

Avant le cessez-le-feu de 1991 entre le Polisario et le Maroc, l'espace de vie des réfugiés sahraouis semblait être limité à l'espace des camps. La suspension des combats a provoqué une baisse sensible de la tension dans la région et la mobilité retrouvée des réfugiés a recomposé un espace de vie s'enfonçant d'environ 1 500 kilomètres - à vol d'oiseau - vers le Sud mauritanien. C'est du moins ce qu'ont montré les résultats d'une enquête menée en mars 2005 dans les camps sahraouis et portant sur la mobilité régionale des réfugiés. L'observation, à différents pas de temps, des mobilités de tous les membres d'une même famille polynucléaire - dix-neuf personnes -, m'a permis de dresser la carte de l'espace de vie de ce groupe et d'esquisser, par généralisation, celui de la société des camps (Dedenis, 2005).

13. Les estimations les plus courantes font état d'environ 30 000 Sahraouis en Mauritanie, 15 000 en Espagne et quelques centaines ailleurs en Europe occidentale, 3 000 à 4 000 à Cuba, et de 100 000 à 200 000 dans la partie du Sahara occidental sous administration marocaine de fait.

14. A titre d'exemple, cet extrait d'une dépêche de l'agence de presse marocaine Maghreb Arabe Presse (MAP) : « Mohamed Loulichki, ambassadeur, représentant permanent du Royaume du Maroc auprès de l'Office des Nations unies à Genève, a réaffirmé devant le Conseil des droits de l'Homme (CDH) à Genève, que les populations maintenues contre leurs grés à Tindouf, au sud de l'Algérie, sont bien des séquestrés. "Je l'ai dit et je le maintiens", a martelé le diplomate marocain [...]. "Ils sont séquestrés parce qu'ils ne peuvent pas circuler, parce qu'il y a une double ceinture militaire, celle du "polisario" et celle de l'armée algérienne autour des camps", a-t-il fait remarquer. » (MAP, 6-03-08).

Au nord et à l'est des camps, c'est l'Algérie. Seule Tindouf et ses alentours sont librement accessibles aux réfugiés tandis que tout le reste du territoire est soumis à l'autorisation préalable des autorités d'accueil. Une première barrière clôturé ces deux directions. À l'ouest, les Sahraouis peuvent rejoindre sans contrainte réglementaire la partie du Sahara occidental demeurée sous contrôle du Front Polisario. Mais celle-ci est limitée en surface, coincée entre la frontière avec la Mauritanie et le mur de défense¹⁵ construit par le Maroc dans les années 1980 pour repousser les attaques de l'armée sahraouie. L'espace de vie des réfugiés est efficacement barré à l'ouest par cet ouvrage militaire physiquement infranchissable. Reste donc le Sud, vers la Mauritanie. Cette dernière a reconnu la RASD en 1984 et accepte depuis lors les Sahraouis sur son territoire. Le seul port de la carte d'identité sahraouie les autorise donc à transiter et à séjourner en Mauritanie, parfois jusque dans la capitale, Nouakchott, mais plus particulièrement dans les localités et villes frontalières du Sahara occidental que sont, du nord au sud : Bir Moghreïn, Zouerate, et Nouadhibou. Là, la plupart des familles sahraouies ont des parents proches, installés récemment ou depuis beaucoup plus longtemps. Avec les « territoires libérés », c'est dans ces villes et les régions qu'elles contrôlent que se localise le cœur de l'espace de vie de la société des réfugiés sahraouis, c'est-à-dire là où se concentrent leurs pratiques spatiales. Dans cet espace de vie, quatre points constituent des interfaces avec le vaste monde : le port de Nouadhibou, et les aéroports de cette même ville, de Tindouf et de Nouakchott. Cependant, pour franchir ces sas vers l'international, la seule carte d'identité sahraouie ne suffit plus. Les réfugiés doivent alors entreprendre au préalable la démarche longue et incertaine qui leur permettra, peut-être, d'obtenir une citoyenneté d'emprunt, c'est-à-dire un passeport¹⁶, des autorités algériennes.

Les limites de l'espace de vie de la société des camps peuvent donc être distinguées en trois types selon leur nature. Deux sont franches, nettes et clairement localisées. Elles sont de nature militaire et ferment l'Ouest du Sahara occidental, ou bien juridique et clôturent le Nord et l'Est algérien et les interfaces portuaire et aéroportuaire. Le troisième type de limite est plus flou, peut potentiellement être déplacé, et semble d'ordre social et culturel. Cette limite qui concerne l'extrême Sud et l'Est de la Mauritanie pourrait aussi relever d'un « effet frontière » du désert saharien. Mais, ce principe déterministe ne s'applique pas à l'axe rejoignant les camps à Zouerate, soit le cœur de l'espace de vie des réfugiés sahraouis. On y retrouve pourtant les mêmes caractéristiques, *a priori* répulsives, que vers l'est : distances très longues - 1 000 kilomètres des camps à Zouerate -, milieu très aride, désertique et totalement dépourvu de toute infrastructure de transport. La comparaison invite alors à considérer que ce seraient d'abord des facteurs d'ordres sociaux et culturels - réseaux familiaux, proximité culturelle, habitudes, *etc.* - qui expliqueraient ce tropisme méridien et, au contraire, le caractère répulsif de l'Est. Ainsi, dans cette direction, on s'éloigne progressivement du cœur de l'espace de vie de la société des camps, puis de cet espace tout court sans qu'il n'y ait de seuil bien déterminé. L'espace de vie des réfugiés sahraouis est donc ouvert de ce côté là, aucun obstacle, de quelque nature que ce soit, ne s'y oppose à l'expansion de leurs pratiques spatiales. À l'inverse, dans toutes les autres directions, il est clos par des limites franches et imputables à la situation de guerre et d'exil que traverse la société sahraouie.

15. Les affirmations des pro-indépendantistes -ici l'agence de presse gouvernementale de la RASD : Sahara Presse Service (SPS) - et des pro-marocains -ici l'association civile marocaine la plus active : Sahara marocain - se rejoignent quant aux caractéristiques techniques de ce mur. Ce sont en fait six murs construits en autant d'étapes et d'une longueur totale de 2 600 kilomètres qui divisent la Sahara occidental en deux tiers ouest sous contrôle marocain et un tiers restant qui est dit « libéré » par les réfugiés sahraouis. Le mur est gardé par 110 000 à 160 000 soldats marocains selon les estimations, il est équipé de systèmes radars très perfectionnés et de batteries d'artillerie lourde qui sont appuyées, le cas échéant, par l'aviation et par d'autres unités d'artillerie mobiles postées plusieurs kilomètres en arrière. En outre, il est entouré de mines, dont le nombre dépasse le million selon les estimations les plus basses (SPS, 2004 ; Association « Sahara marocain », 2006).

16. Hormis les trois derniers chiffres du numéro individuel, ce document est semblable à tout passeport algérien.

Bien que très vaste, et à l'exception de l'est, l'espace de vie des réfugiés constitue bien un espace clos, d'une part par des barrières juridiques difficilement franchissables du fait de leur statut d'apatride, et d'autre part par une barrière militaire à l'ouest qui les maintient séparés d'une bonne partie de leur pays d'origine.

Le continuel retour à la case « camps »

L'espace de vie des réfugiés sahraouis est donc très riche et rien ne semble les empêcher de s'installer en Mauritanie ou de nomadiser dans les territoires du Sahara occidental dits « libérés ». C'est d'ailleurs ce que font certains individus. Aussi, il est presque étonnant que l'espace des camps maintienne une telle densité démographique. Quels peuvent être alors les facteurs expliquant que les réfugiés sahraouis en reviennent inexorablement à localiser leur vie quotidienne dans les camps de Tindouf ? D'une part, un certain nombre de difficultés s'opposent à l'installation de toute la population des camps dans les « territoires libérés » ou en Mauritanie, et d'autre part ils semblent détenir une volonté collective de maintenir cet espace des camps.

Bien que le Front Polisario entende repeupler la zone du Sahara occidental sous son contrôle pour mieux en revendiquer la souveraineté¹⁷, les conditions de vie y sont trop contraignantes pour pouvoir permettre à un nombre significatif de personnes de s'y installer plus longtemps que ne durent les quelques rares et irréguliers épisodes humides. Coupé de l'ouest, l'est du Sahara occidental n'est que désert inculte, enclavé, sans ressources agricoles ou autres. De plus, les combats qui y ont eu lieu de 1975 à 1991 y ont laissé de nombreux dangers pour les civils. Les munitions non-explosées et les mines antipersonnelles et anti-chars y sont, non pas partout, mais n'importe où et continuent de tuer et de mutiler. Enfin le cessez-le-feu n'a fait que suspendre les combats et l'éventualité d'une reprise de la guerre n'est pas à écarter. La Mauritanie présente, elle, des conditions de vie plus favorables, mais il est impensable d'imaginer tous les Sahraouis de Tindouf s'y installer. Hormis durant la présidence de Mohamed Khouna Ould Haidalla de janvier 1980 à décembre 1984, la stratégie mauritanienne dans le conflit du Sahara occidental consiste en effet à maintenir une prudente neutralité, une position équilibrée entre le voisin marocain, qui un temps revendiquait aussi son territoire, et les « cousins » sahraouis, soutenus par la puissante Algérie. Aussi, la Mauritanie n'oppose pas de réelles difficultés aux Sahraouis sur son territoire mais l'accueil de tous et du Front Polisario est très peu probable. Un tel geste romprait automatiquement l'équilibre de ses relations avec ses voisins maghrébins.

Par ailleurs, s'ils sont un produit du conflit, les camps sahraouis y participent aussi et constituent en tant que tels un élément majeur du dispositif de lutte pour l'indépendance : « c'est *dans* et *par* cet espace de camps utilisé comme outil que se réalise l'intégration nationale. Cet espace et l'utilisation qui en est faite ont ainsi permis aux Sahraouis de remporter l'un des enjeux du conflit : l'existence, l'affirmation et la reconnaissance de leur nation en tant que groupe social effectivement constitué. De plus, forts du soutien algérien, les camps s'affirment comme le centre géographique du militantisme sahraoui et, sur un plan plus symbolique, ils sont intrinsèquement militants par les multiples significations que l'on peut leur prêter [symboles concrets de l'existence d'une nation sahraouie, du refus de vivre sous administration marocaine, de la capacité sahraouie à s'autogérer, *etc.*] » (Dedenis, à paraître). Il y a donc lieu, pour le Front Polisario et tout partisan de l'indépendance, de maintenir et de renforcer les camps. Les quitter massivement pourrait être interprété comme le renoncement au statut de réfugié et donc l'acceptation implicite de l'annexion des deux tiers ouest du Sahara occidental par le Maroc. Démanteler les camps, ce serait enfin perdre la visibilité qu'ils donnent à un conflit largement oublié et aux revendications indépendantistes. Ainsi,

17. « Le Président sahraoui, Mohamed Abdelaziz, a procédé, vendredi à la pose de la première pierre d'une mosquée à Tifariti dans les territoires sahraouis libérés dans le cadre du repeuplement et de la reconstruction de ces régions et la consécration de la souveraineté nationale. » (SPS, 21-12-07).

chaque famille réfugiée s'efforce de maintenir sa présence aux camps, et participe ainsi à la « cause », en faisant en sorte qu'au moins une partie de ses membres y résident.

L'extension de l'espace de vie des réfugiés sahraouis après 1991 ne s'est donc pas accompagnée d'une désertion des camps. Au contraire, les forces centripètes de l'espace des camps sont plus importantes que les centrifuges, au point qu'ils s'imposent comme le pôle de cet espace de vie. Les épisodes de mobilité vers le Sahara occidental ou la Mauritanie sont en effet temporaires pour la grande majorité des réfugiés et nécessitent de fréquents retours aux camps. Hormis les pâturages, et encore de manière très irrégulière pour ne pas dire très rare, les « territoires libérés » sont dépourvus de toute ressource. Y vivre suppose de compléter les productions de l'élevage d'autoconsommation en se maintenant connecté aux camps pour pouvoir en ramener, ou s'en faire ramener, l'aide alimentaire qui continue d'y être perçue. Et, une fois passé l'épisode humide, la vie y devenant extrêmement difficile, les réfugiés regagnent les camps. Ceux-ci offrent aussi des services d'éducation et médicaux inexistantes dans les « territoires libérés » et réputés supérieurs à ceux du Nord de la Mauritanie. Plus largement, c'est dans les camps que les réfugiés sahraouis ont accès aux différents services dispensés par la RASD et les instances humanitaires. Et c'est dans ces camps qu'ils peuvent vivre directement l'expérience de leur indépendance politique sans avoir à attendre l'issue du conflit. Enfin, malgré une dispersion croissante, la majorité des membres d'une même famille continue généralement d'y résider.

Tous ces facteurs, et bien d'autres, se cumulent et font que les réfugiés sahraouis en reviennent inéluctablement à faire de l'espace des camps le cadre de leur vie quotidienne et, d'une certaine manière à s'y enfermer, aussi bien par défaut, faute d'alternative viable et pérenne, que sous la pression implicite exercée par la famille et la société au nom de la « cause ».

Etre réfugié. L'enfermement symbolique

Au-delà du maintien contraint dans un espace de vie clos par des barrières de différentes natures, l'étude du cas sahraoui montre aussi comment l'enfermement peut prendre un caractère plus symbolique. Quelles peuvent être les caractéristiques de cet enfermement ressenti sinon vécu ? Autrement dit, hormis l'impossibilité de se mouvoir hors d'un espace de vie clos et bien défini, n'existe-t-il pas d'autres formes d'enfermement plus symboliques ou psychologiques que l'analyse des camps de réfugiés sahraouis viendrait appuyer ? Qu'est ce qui, dans cet enfermement vécu, relève des réfugiés en général et à l'inverse des seuls Sahraouis ? Enfin, comment ces derniers tentent-ils de contourner cet enfermement ou bien de « faire avec » ?

Catégorisation, dépendance et absence de futur, l'enfermement dans et par la condition de réfugié

Il a été vu plus haut qu'en raison de leur condition de réfugiés, les Sahraouis des camps ne peuvent que très difficilement circuler à l'échelle internationale, et même sur le territoire algérien. C'était là une première conséquence largement partagée de la condition de réfugié. Celle-ci agit efficacement et diversement au quotidien pour contribuer au sentiment d'enfermement. Etre réfugié, ou plutôt être désigné ainsi, c'est être placé dans une catégorie et une attitude attendue, dans une dépendance totale et multiforme et dans une temporalité bien spécifique.

Les exilés, du moins ceux recensés par l'UNHCR, sont enfermés dans la catégorie de « réfugié ». Cette étiquette est en effet imposée par des acteurs extérieurs selon une démarche unique à des populations fort différentes, tant par leur « background » socioculturel que par les situations qui les ont contraints à l'exil ou encore par leur implication dans ces crises. Comme l'ont montré Pierre Centlivres et Micheline Centlivres-Demont à propos des réfugiés

pashtuns du Pakistan, les instances humanitaires considèrent par leur action ces personnes avant tout et uniformément comme des réfugiés, et peu selon les modèles identitaires par lesquels eux-mêmes s'auto-définissent (Centlivres & Centlivres-Demont, 1988, p.141). Et, en retour de l'aide apportée, elles attendent d'eux une certaine attitude, et pas une autre. La définition du « réfugié¹⁸ » a été élaborée en Occident il y a plus de cinquante ans en pleine Guerre froide. Elle est empreinte d'une forte connotation victimisante et se heurte aux représentations que les exilés ont d'eux-mêmes. Aussi, ces « victimes » sont censées se conformer à ce rôle et recevoir l'aide dans une certaine passivité, et ne surtout pas être impliquées dans les conflits, ne pas exercer d'activité productive et/ou rémunérée, ne pas remettre en cause la manière dont est organisée l'assistance, ne pas avoir d'activité politique et associative, *etc* ; bref, être dépourvues de toute initiative. Cet enfermement dans une catégorie et dans une attitude passive est parfois profondément remis en cause par les réfugiés qui, finalement, « sont des personnes “normales” placées dans des situations “anormales” » (Agier, 2003). Plusieurs événements de ce type ont eu lieu ces dernières années, particulièrement en Angola où des manifestants ont accusé en 2002 l'UNHCR de ne pas leur fournir le minimum pour vivre. Ou au Kenya où des réfugiés travaillant pour les ONG ont mené une grève de plusieurs jours en 2000 pour réclamer la revalorisation de leurs rétributions et où, la même année, un boycott a été organisé pour attirer l'attention sur la mauvaise qualité des produits distribués (Agier, 2003).

Par ailleurs, les réfugiés sont enfermés dans une relation de dépendance, par deux voies distinctes bien que proches : vis-à-vis des instances humanitaires quant à leur survie quotidienne, *a fortiori* avec un accueil en camps, et vis-à-vis de la « communauté » internationale quant au retour dans leur pays d'origine.

La satisfaction de leurs besoins primaires est pour une très large mesure, sinon totalement, fonction de l'assistance dont ils peuvent bénéficier, donc de la bienveillance - ou non - des organismes et pays donateurs. Les quantités et la qualité des denrées distribuées sont très variables dans le temps. Une génération entière de jeunes Sahraouis témoigne, par son frêle aspect physique, du contexte de malnutrition dans lequel ils ont effectué leur croissance. De plus, l'approvisionnement n'est jamais certain pour très longtemps car souvent géré à flux tendus et susceptible d'être remis en cause du jour au lendemain pour diverses raisons, parfois non exemptes de considérations politiques. Cette dépendance alimentaire est constamment rappelée aux réfugiés par les logos du UNHCR, du PAM ou de toute autre ONG, apposés sur tous les sacs et boîtes distribués.

En franchissant une frontière pour trouver asile dans un pays voisin, les réfugiés prennent à témoin la « communauté » internationale des événements qui les ont contraints à l'exil. Dès lors, le conflit d'origine s'internationalise : les ONG et OIG présentes attirent les médias qui relaient les événements en cours vers les opinions publiques étrangères, et les gouvernements de celles-ci se mobilisent, parfois après quelques temps, pour trouver une solution à la crise initiale. Aussi, le sort à long terme des réfugiés dépend-il pour une part plus ou moins importante de la « communauté » internationale qui, en exerçant des pressions sur l'une ou l'autre des parties en conflit ou en les encourageant à négocier, joue souvent un rôle décisif dans le règlement du conflit et donc le rapatriement des exilés. Cependant, l'implication de gouvernements étrangers dans la crise d'origine est fonction de leurs intérêts

18. Cette définition est contenue dans l'article premier de la Convention relative au statut des réfugiés, dite « de Genève » : « Aux fins de la présente Convention, le terme “réfugié” s'appliquera à toute personne : [...] Qui, par suite d'événements survenus avant le premier janvier 1951 et craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. » (UNHCR, 2007, p.16).

propres dans l'issue de celle-ci, et le sort des réfugiés est alors parfois dépendant d'enjeux dépassant leur seule situation.

Dans le cas sahraoui, le conflit ne peut déboucher, selon une très large majorité de réfugiés, que sur l'indépendance du Sahara occidental. Poursuivant cet objectif ultime, tant que la guerre entre le Front Polisario et le Maroc était ouverte, ils disaient avoir leur destin entre leurs mains, plus précisément au bout de leurs fusils. Mais après seize années de combats, sous la pression internationale et alors qu'un règlement militaire du conflit semblait impossible, les deux parties ont signé un accord de paix et un cessez-le-feu sous l'égide de l'ONU et de l'Union africaine. Cet accord prévoyait une sortie de conflit par la voie politique en réalisant le referendum d'autodétermination promis par l'ONU aux Sahraouis depuis la résolution 2072 de l'Assemblée générale votée en 1965. En acceptant ce plan et l'arbitrage onusien, les réfugiés disent avoir complètement confié, souvent à regrets, leur sort à la « communauté » internationale. Aussi ont-ils l'impression, après dix-sept années de revirement, d'enlèvement du processus de paix et de reports répétés du referendum jusqu'à son ajournement *sine die*, qu'ils n'ont plus de prise sur leur destin, que celui-ci leur échappe. Le sentiment qui en ressort finalement est celui d'un enfermement dans une destinée qu'ils ne maîtrisent plus, d'un enfermement dans une impasse « existentielle » où l'espoir d'un retour rapide s'efface devant la résignation de vivre au camp pendant longtemps encore.

Cette situation mêlant attente, dépendance, passivité imposée, *etc.*, crée une temporalité spécifique, partagée par tous les réfugiés du monde, mais peut-être plus fortement ressentie dans les camps où l'observation de la vie quotidienne donne à Luc Cambrézy l'impression d'« un temps comme suspendu » (Cambrézy, 2001, p.95).

Les réfugiés sont enfermés dans un éternel présent. L'exil et encore plus la vie au camp n'offrent pas de perspectives et ils sont condamnés à vivre chaque jour nouveau comme le précédent. Placés dans l'attente d'un retour au pays, qui paraît parfois bien loin, ils refusent toutefois l'installation dans l'exil, du moins pour ce qui est des Sahraouis, et aucun projet concret ne peut y être réalisé ni même esquissé. Cette attente a la particularité de ne pas avoir de durée définie à l'avance. Les réfugiés sont alors enfermés dans une incertitude temporelle, une précarité totale au sens premier du terme. Leur présence dans tel pays étranger est susceptible d'être remise en cause du jour au lendemain. Pour le meilleur, leur retour organisé et sécurisé, comme pour le pire, leur refoulement vers les *no man's land* de l'espace politique mondial. Enfin, le futur des réfugiés semble clos, du moins leur est-il inatteignable. Ce futur, c'est le retour au pays. Mais ce retour est un horizon, il est là, devant eux, mais demeure impalpable. Il échappe aux réfugiés, *a fortiori* quand leur sort ne dépend quasiment plus d'eux mais des positions adoptées par la « communauté » internationale.

Les réfugiés sont donc enfermés dans un présent continu pour une durée incertaine. Ce temps vécu au *présent*, *ici* dans les camps est rejeté, nié, comme écrasé par les temps *passés* et *futurs*, plus exactement par les représentations hautement valorisées que les réfugiés en ont, et qui sont intrinsèquement attachées à *là-bas*, au pays d'origine.

En somme, « quel que soit le contexte, c'est autant le pays d'accueil [par l'accueil en camps fermés] que l'altérité du statut de réfugié qui, dans une dynamique convergente, condamnent ce dernier à l'enfermement » (Cambrézy, 2001, p.89). Bien que non séquestrés, les réfugiés sahraouis, comme beaucoup d'autres, n'en sont donc pas moins enfermés *dans* et *par* une condition caractérisée par le très peu de choix qui leur est laissé sur la conduite de leur propre vie. Ils ne maîtrisent ni leur champ d'activité, ni la satisfaction de leurs besoins élémentaires, ni leur destinée à plus long terme, ni leur temps. Il semble donc bien y avoir là un enfermement « existentiel ». À ces facteurs communs à tous les réfugiés de par le monde s'en ajoutent d'autres, propres à l'exemple sahraoui et qui permettent d'affiner l'enfermement tel qu'il est vécu dans les camps de Tindouf.

Isolement, sédentarisation et promiscuité, l'enfermement vécu dans les camps sahraouis

Un premier élément relève de la localisation, plus précisément de la situation géographique, des camps et de l'espace de vie des réfugiés sahraouis. Les premiers sont situés en plein Centre ouest du Sahara, à presque 2 000 kilomètres des premiers véritables centres démographiques que sont, au nord, l'Algérie et, au sud, Nouakchott. Eloignés et à l'écart des axes de communication trans-saharien, les camps et l'espace de vie des réfugiés sahraouis sont dans un « angle mort » de la mondialisation. Seul l'axe ferroviaire de Zouerate à Nouadhibou est réellement connecté aux flux globaux par le débouché constitué par le port de la seconde (Bisson, 2006, p.354-358). Mais, comme il a été vu plus haut, ce sas vers le monde est fermé aux réfugiés qui, de fait, vivent dans la déréliction. Si, plus classiquement, il semble que l'enfermement à l'intérieur d'un espace clos engendre l'isolement, c'est donc le contraire qui se produit pour les réfugiés sahraouis qui, parce qu'ils sont mis à l'écart du monde, se sentent comme enfermés à l'extérieur de celui-ci.

De plus, l'installation des Sahraouis dans les camps correspond à une rupture brutale avec leur mode de vie antérieur basé sur le nomadisme pastoral. Aux petits groupes mobiles fondés sur des affinités tribales et nomadisant selon des parcours précis se substituent, avec l'exil, quatre grandes concentrations démographiques sédentaires dans un milieu des plus hostiles et qui mêle tous les groupes tribaux se reconnaissant sahraouis. Aussi, vécue par une société dite « nomade », la rupture, brutale, constituée par la sédentarisation s'ajoute à l'exil, qui est déjà un premier choc. Cette fixité forcée est très mal vécue par les plus âgés qui valorisent énormément le temps du nomadisme de leur enfance et craignent de finir leurs jours entre quatre murs et non dans la *bediyya*, c'est-à-dire dans le désert pour peu qu'il y ait plu, autrement dit dans la brousse.

Une autre conséquence de la vie au camp est la promiscuité engendrée par les hautes densités de population. L'individu est alors soumis à une forte pression sociale. On vit à la vue et au su de toutes et de tous, les aspirations individuelles sont bien vite contraintes par le regard des autres.

Enfin, avec le temps, la télévision et plus récemment Internet se sont diffusés dans les camps, y apportant des images et des rêves d'ailleurs. Cette ouverture, virtuelle sur le monde et les allers et venues des étrangers¹⁹ accentuent le ressenti de l'enfermement et la conscience de l'altérité « réfugié ». L'univers du possible s'affiche à l'écran ou est relaté par les récits des gens de passage, mais il demeure pour une large part insaisissable autrement que par l'imaginaire, que par l'espoir d'un avenir meilleur. Et si les visites sont nombreuses dans les camps sahraouis, la vision de l'avion qui, juste après avoir décollé de Tindouf, survole parfois les camps pour ramener les étrangers vers « l'autre monde » est toujours vécue de manière douloureuse par les réfugiés, comme s'il les « narguait », les renvoyait à leur fixité sur la hamada désertique.

En somme, bien que n'étant pas séquestrés, les réfugiés sahraouis semblent partager un certain nombre de sentiments que l'on prêterait plus à des personnes effectivement incarcérées comme l'isolement, la promiscuité ou l'immobilité. Ces effets propres à la vie des camps sahraouis amplifient la manière par laquelle est vécu l'enfermement « existentiel » engendré par la condition partagée par tous les réfugiés. Cependant, les Sahraouis ont développé très tôt une conception active de l'exil et pallient autant que possible l'impression de « marais social » que l'observation de la vie aux camps peut donner.

Stratégies de contournement de l'enfermement

La méthode la plus radicale consiste à sortir de l'espace des camps. Aller à Tindouf équivaut, pour beaucoup et surtout pour les plus jeunes, à goûter à un mode de vie jugé

19. Aux flux des personnels humanitaires, déjà nombreux et d'une impressionnante diversité de nationalités, s'ajoutent ceux des militants ou sympathisants de la « cause » sahraouie, en particulier espagnols qui, pendant le mois de mars peuvent être jusqu'à plus de 2 000 dans les camps la même semaine.

« normal²⁰ », opposé à la vie quotidienne des camps. Tindouf c'est le « confort ». Les Sahraouis des camps y passent par exemple les chaudes journées d'été dans les appartements climatisés d'amis ou de membres de la famille. Tindouf, c'est en quelque sorte la « normalité » accessible, le temps de quelques heures ou jours. Les visites familiales dans les agglomérations du nord-ouest de la Mauritanie permettent, pour leur part, de sortir des camps tout en retrouvant certains repères, de retrouver son identité maure et/ou sahraouie en se débarrassant ponctuellement de l'étiquette « réfugié ». Aussi ces villes sont-elles perçues « comme des lieux relativement immuables au sein d'un espace de vie qui a rapidement et largement évolué en trente années, comme des lieux-repères assez rassurants. » (Dedenis, 2005, p. 119). Enfin, à la faveur d'épisodes pluvieux, les réfugiés sahraouis quittent les camps pour aller planter leurs tentes dans la *bediyya*. Là, ils disent être en « vacances » et renouent avec le mode de vie bédouin, consomment le lait et la viande du petit bétail qu'ils élèvent pour l'occasion. Ce phénomène est largement répandu et il semble que tous les réfugiés aient vécu plusieurs semaines consécutives en *bediyya* au moins une fois dans leur vie ; c'est tout au moins le cas de tous les membres de la famille enquêtée. Cependant, de tels épisodes sont très ponctuels, et une fois les pâturages épuisés, une fois la belle saison passée, il leur faut retourner au camp. Ainsi, si ce type de mobilité en *bediyya* apparaît comme une véritable ressource psychologique permettant de rompre avec la routine quotidienne des camps et de fouler ponctuellement la terre du pays d'origine (Dedenis, 2005, p.126-128), le retour à la vie de réfugié est difficilement vécu, renforçant là encore le sentiment d'enfermement après quelques semaines d'une certaine liberté retrouvée.

Ces épisodes de mobilité étant temporaires, les réfugiés sahraouis essaient par ailleurs de tempérer le sentiment de leur enfermement sans pour autant sortir de l'espace des camps. L'organisation de la vie quotidienne peut ainsi influencer sur le ressenti du temps décrit plus haut et permettre également de dépasser le rôle passif, assigné aux réfugiés par les instances humanitaires : « l'absence et l'attente sont constitutives du temps des réfugiés, un temps nié mais compté, un présent refusé mais vécu, organisé collectivement, “socialisé” le plus possible. » (Caratini, 2003, p. 95). Et, conjointement à cette organisation collective du temps, les réfugiés sahraouis procèdent aussi à celle de leur espace d'exil.

Au niveau macro-social, toute l'organisation politico-administrative des camps, y compris la toponymie²¹, sont entièrement pensés dans le but d'être transplantés au Sahara occidental une fois l'indépendance acquise. La République sahraouie se réalise donc dans l'exil, sur ce territoire provisoire où ont été mis en place, parfois avec l'aide des instances humanitaires, un gouvernement et ses ministères, une administration territoriale ayant pour relais les camps et les quartiers de camps, des infrastructures d'éducation et de santé, des forces de police, de justice avec une législation propre, *etc.*

Au niveau micro-social, individuel ou plutôt familial, l'installation se limitait, jusqu'à la moitié des années 1990, à des lignes de tentes, doublées de lignes de petites pièces de pisé faisant office de cuisines. Avec l'enlisement du processus de paix et donc la prise de conscience que l'exil sera encore long, l'aspiration à plus de confort commence à se substituer à la volonté de ne pas s'installer. Les tentes sont aujourd'hui articulées dans des unités d'habitat de plus en plus complexes, dans lesquelles les pièces en briques sèches se multiplient. Depuis deux à trois années, le ciment et les parpaings tendent même à remplacer

20. Tous les termes entre guillemets de ce paragraphe sont des termes utilisés par les réfugiés eux-mêmes.

21. Chaque camp est considéré comme étant une *wilaya*, soit une préfecture, et porte le nom des quatre agglomérations les plus importantes du Sahara occidental. Puis, chacun est divisé à son tour en six ou sept *daïrat*, c'est-à-dire municipalités, qui portent les noms des localités du Sahara occidental situées dans les régions commandées par la ville à laquelle est empruntée le nom du camp. Enfin, le principe est le même au niveau inférieur des *hayys*, quartiers qui divisent les *daïrat* en quatre. Ce qui donne par exemple : Bir Tirissit comme l'un des quatre *hayys* de Tifariti, elle-même l'une des sept *daïrat* de Smara. Tous trois sont tout à la fois considérés comme les trois niveaux de l'une des *wilayat* du futur Etat sahraoui indépendant et comme ceux de l'un des camps actuels.

les premiers murs de pisé qui, quand les rares précipitations se font fortes, fondent littéralement sous la pluie comme ce fût le cas lors des inondations de février 2006 qui ont provoqué la destruction de la moitié des habitations de trois des camps (UNHCR, 13-02-06).

Ce processus actif d'appropriation, d'aménagement et de gestion de l'espace des camps par les réfugiés eux-mêmes les sort du rôle imposé par les instances humanitaires. Les camps ne sont plus seulement considérés par les réfugiés comme un espace de souffrances et d'attente pour des personnes inactives, mais aussi comme le territoire provisoire où l'Etat sahraoui se concrétise malgré l'exil. Ainsi, s'investir dans l'organisation des camps c'est aussi préparer l'indépendance, c'est là un moyen de se saisir de ce présent difficilement vécu tout en l'inscrivant dans un futur hautement valorisé.

Les réfugiés sahraouis mettent donc en œuvre des stratégies diverses pour contourner ou exorciser l'enfermement qu'ils ressentent dans les camps. Toutefois, après plus de trente années d'exil, une certaine lassitude semble atteindre les réfugiés sahraouis qui aspirent à une vie « normale », surtout depuis le début de l'interminable processus de paix. Beaucoup, surtout parmi les plus jeunes nés en exil, souhaiteraient reprendre en mains leur destin et rouvrir les hostilités militaires.

Au-delà de l'espace clos, l'étude du cas sahraoui montre donc en quoi l'enfermement peut prendre un caractère plus abstrait mais néanmoins fortement ressenti. Si une certaine mobilité, en dehors des camps, et l'appropriation des lieux peuvent y pallier quelque peu, il demeure que l'isolement, la sédentarisation, la pression sociale engendrée par la promiscuité, *etc.*, concourent à un fort sentiment d'enfermement. À ces facteurs propres à la société sahraouie réfugiée s'ajoutent ceux corrélatifs à la condition de réfugié : l'enfermement dans une catégorie et dans une attitude attendue, dans une temporalité caractérisée par un présent continu et pesant, ainsi que par un futur qui semble clos, dans une dépendance aussi bien quant à la survie quotidienne que par rapport au retour dans le pays d'origine. Bref, l'enfermement vécu par les réfugiés sahraouis tient bien plus de l'impasse « existentielle » que de la vie dans un espace réputé clos, et celui-ci n'est finalement qu'un des aspects de celle-là, et non l'inverse.

Conclusion. Le double enfermement géographique et symbolique des réfugiés

Il apparaît relativement rare que les camps de réfugiés soient matériellement clos²², du moins quand l'exil s'inscrit durablement dans le temps comme c'est le cas pour les Sahraouis. Néanmoins, les possibilités permises aux pratiques spatiales des réfugiés ne sont pas infinies et leurs espaces de vie, quand ils ne sont pas circonscrits aux camps, buttent sur des limites infranchissables bien que n'étant pas toujours matérielles. L'enfermement qui touche les exilés relève donc avant tout et surtout de leur condition de réfugié qui leur interdit toute mobilité internationale, les soumet à une attitude passive, les rend totalement dépendants de l'aide humanitaire, du pays d'accueil et de la « communauté » internationale, *etc.* L'isolement est un autre élément majeur largement partagé par tous les réfugiés, qu'il soit le résultat de la localisation des camps loin des zones densément peuplées ou celui de leur clôture effective quand ils sont situés en milieu urbain. Chez les Sahraouis, la brusque sédentarisation s'ajoute enfin à tous ces facteurs pour amplifier le vécu de l'enfermement.

Le point commun entre la dimension matérielle et la dimension symbolique de l'enfermement des réfugiés réside donc dans leur mise à l'écart de l'espace et du temps mondiaux. Le phénomène croissant des réfugiés de par le monde met en effet en lumière plusieurs dysfonctionnements de la planète globale. Faute de les résoudre et face au risque

22. Du moins dans les cas d'exils massifs et longs. Ce type de camp fermé semble être aujourd'hui plus le fait des pays dits « du Nord » et de leurs adjoints « du Sud », tels le Maroc et la Libye, qui dans une démarche concertée multiplient les centres de rétention pour les immigrés dits « clandestins » dans l'attente de leur renvoi (Le Cour Grandmaison, 2007).

d'une déstabilisation de l'ordre établi, les réfugiés sont contraints de vivre dans des espaces de vie hermétiques au monde et où les conséquences du peu de choix qui leur est laissé sont tout autant endoréiques. Ainsi, les réfugiés ne sont pas nécessairement retenus contre leur gré dans des camps, mais ils sont toujours enfermés à l'extérieur du monde. Cette approche avant tout spatiale abonde donc dans le sens des travaux de Michel Agier et qu'il a résumé dans le titre de son ouvrage *Aux bords du monde, les réfugiés* (Agier, 2002). Les réfugiés subissent donc un double enfermement : géographique, ou matériel, par leur placement hors du monde, et symbolique, ou « existentiel », par la limitation de leurs choix quant à leur propre vie dans un univers du possible déjà bien exsangue.

Bibliographie

- Agier M., 2002, *Aux bords du monde, les réfugiés*, Paris, Flammarion, 187 p.
- Agier M., 2003, La main gauche de l'Empire : Ordre et désordres de l'humanitaire, *Multitudes*, n° 11, http://multitudes.samizdat.net/article.php?id_article=104.
- Association Sahara Marocain, 2006, Le Mur de Défense Marocain. Mur des Sables. Mur de sécurité », *Sahara Marocain.Net*, <http://www.saharamarocain.net/modules/smartsection/item.php?itemid=67>
- Bailly A. (dir.), 2004, *Les concepts de la géographie humaine*, Paris, A.Colin, 333 p.
- Bisson V., 2006, L'axe Zouérat-Nouadhibou, en Mauritanie : cap sur la mondialisation. In. Troin J-F. (dir.), *Le Grand Maghreb*, Paris, A. Colin, p.354-358.
- Black R., 1998, Putting Refugees in Camps, *Forced Migration Review*, n° 2, p. 4-7.
- Cambrézy L., 2001, *Réfugiés et exilés, crise des sociétés, crise des territoires*, Paris, Ed. des Archives contemporaines, 216 p.
- Caratini S., 2003, *La république des sables. Anthropologie d'une révolution*, Paris, L'Harmattan, 266 p.
- Centlivres P. et Centlivres-Demont M., 1988, The Afghan Refugees in Pakistan: An Ambiguous Identity, *Journal of refugee studies*, vol. I-2, p. 141-152.
- Cote M., 1996, *L'Algérie*, Paris, Masson, A.Colin, 253 p.
- Debié F., 1998, *Géographie économique et humaine. 2^{ème} édition mise à jour*. Paris, PUF, 1995, 795 p.
- Dedenis J., 2005, La mobilité régionale de la société sahraouie des camps de réfugiés. Une ressource pour un mieux-vivre ? *Mémoire de Master 2 Recherche Migrations internationales et relations interethniques*, Poitiers, MIGRINTER, 145 p.
- Dedenis J., 2006, Les caractères de la territorialité des camps de réfugiés sahraouis. In Lassailly-Jacob V. (dir.), *Territoires d'exil : les camps de réfugiés*, *Bulletin de l'Association des géographes français*, p. 22-34.
- Dedenis J.(à paraître), Les camps de réfugiés sahraouis dans le conflit du Sahara occidental, *L'Ouest Saharien. Hors série : Actes du colloque de Nanterre. 24 novembre 2007*, Paris, L'Harmattan.
- Di Méo G., 2000, Que voulons-nous dire quand nous parlons d'espace ? In Lévy J., Lussault M. (dir.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy*, Paris, Belin, 350 p.
- Doraï M-K, Aux marges de la ville, les camps de réfugiés palestiniens à Tyr, *Outre-Terre*, 2005/4, n° 13, p. 373-389.
- Frémont A., 1980, L'espace vécu et la notion de région, *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, n° 41-42, p. 47-58.

- Hanafi S., 2006, Vivre dans le camp, vivre ailleurs. Les Palestiniens réfugiés en Egypte et dans les Territoires palestiniens. In. Lassailly-Jacob V. (dir.), *Territoires d'exil : les camps de réfugiés*, *Bulletin de l'Association des géographes français*, n° 1, p. 76-92.
- Harrell-Bond B., 1998, Camps: literature review, *Forced Migration Review*, n° 2, p. 22-23.
- Harris C., 1999, Imagining home: the reconstruction of Tibet in exile, *Forced Migration Review*, n° 6, p. 13-15.
- Le Cour Grandmaison O., Lhuilier G. et Valluy J. (dir.), 2007, *Le retour des camps ? Sangatte, Lampedusa, Guantanamo...*, Paris, Autrement, 300 p.
- Maghreb Arabe Presse, 2008, Tindouf. Les populations maintenues contre leur gré, *Dépêche*, Rabat.
- Mutin G., 2005, *Géopolitique du Monde arabe. 2^e édition mise à jour*, Paris, Ellipses, 2000, 170 p.
- Pourtier R., 2006, Les réfugiés en Afrique centrale : une approche géopolitique. In. Lassailly-Jacob V. (dir.), *Territoires d'exil : les camps de réfugiés*, *Bulletin de l'Association des géographes français*, 2006, n° 1, p. 50-61.
- Retaillé D., 1997, *Le monde du géographe*, Paris, Presses de Sciences Po., 284 p.
- Sahara Presse Service, 2004, Le mur de la honte, un crime contre l'humanité, *Dossier spécial*, Rabouni (camps de réfugiés sahraouis), <http://www.spsrasd.info/sps-270104murhonte.html>
- Sahara Presse Service, 2007, Le Président sahraoui procède à la pose de la première pierre d'une mosquée dans les territoires libérés, *Dépêche*, Rabouni (camps de réfugiés sahraouis).
- UNHCR, 2000, *Les réfugiés dans le monde. 50 ans d'action humanitaire*, Paris, Autrement, 338 p.
- UNHCR, 2006, Des pluies diluviennes chassent de chez eux 50 000 réfugiés sahraouis en Algérie, *Communiqué de presse*, 13-02-06, Genève, UNHCR, <http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/home?id=search>
- UNHCR, 2006, *Réfugiés, tendances mondiales en 2005. Panorama statistique des populations de réfugiés, de demandeurs d'asile, de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, d'apatrides et autres personnes relevant de la compétence du HCR*, Genève, UNHCR, 115 p.
- UNHCR, 2007, *Convention et protocole relatifs au statut des réfugiés*, Genève, UNHCR, 56 p.
- UNRWA, 2007, *Report of the Commissioner-General of the United Nations Relief and Works, Agency for Palestine Refugees in the Near East, 1 January-31 December 2006*, New-York, United Nations, 28 p.

La spatialisation de la violence symbolique en maison de retraite¹

Clément BASTIEN, Olivia RICK

Université de Strasbourg II

bastienclement@yahoo.fr

rickolivia@yahoo.fr

Résumé : L'analyse de l'agencement et des pratiques de l'espace dans une maison de retraite « moyenne gamme » de l'Est de la France permet de comprendre que les configurations de l'espace y sont à la fois le produit des structures de perception et de dénégation de la vieillesse des résidents, mais aussi le support de l'exercice d'une violence symbolique renvoyant implacablement le résident à sa vérité objective d'être en délitement physique, mental et social. Dans la mesure où la maison de retraite se définit avant tout comme lieu d'accueil plutôt que comme lieu d'enfermement, l'analyse s'attache tout particulièrement aux effets liés à cette orientation de l'institution comme espace humain et ouvert. C'est la condition de possibilité d'une valorisation des lieux qui, parce qu'elle s'exerce de façon différenciée selon les secteurs et les personnes considérées, contribue en fait à l'élaboration et à la manifestation de cette définition institutionnelle du résident.

Mots clés : violence symbolique, maison de retraite, délitement physique et mental, spatialisation des structures sociales/mentales, espace d'enfermement négatif

« Il n'y a pas d'espace, dans une société hiérarchisée, qui ne soit pas hiérarchisé et qui n'exprime les hiérarchies et les distances sociales, sous une forme (plus ou moins) déformée et surtout masquée par l'effet de naturalisation qu'entraîne l'inscription durable des réalités sociales dans le monde naturel ».

Pierre Bourdieu, « Effets de lieux », *La misère du monde*

La mise au point progressive d'une approche humaniste de la vie en maison de retraite, visant à rompre avec les logiques antérieures du gardiennage des vieux qui prévalaient dans les hospices, s'est exercée pour beaucoup comme dimension de l'attention renouvelée à leur « bien-être ». Celle-ci a entraîné de nouveaux aménagements du « cadre de vie » des résidents, c'est-à-dire de nouvelles configurations de leur espace, susceptibles de favoriser l'épanouissement de la fin de vie en institution². Et l'appréhension de la maison de retraite comme lieu de reconstruction d'un « chez soi », dans les discours savants (Mallon, 2004) comme dans les discours ordinaires, montre que l'institution est pensée non comme espace d'internement collectif et d'enfermement coercitif (sur le modèle de la prison), mais comme *espace humain, intime et ouvert*. En un mot comme un lieu de vie entière et épanouie, que l'assistance fournie par le personnel a pour but d'instaurer et de préserver, en dépit de la diminution effective des capacités motrices et/ou mentales des résidents. Pourtant, si la configuration et les usages des lieux produisent effectivement des effets incitatifs, c'est bien plutôt comme rappel constant de l'insignifiance et de l'impotence des résidents, de telle sorte que l'espace physique de la maison de retraite fonctionne comme (parce qu'il en est le produit) actualisation (et donc aussi comme révélateur) des « frontières symboliques » (Montlibert, Borja, 2007) qui informent la perception de la vieillesse³, caractérisée par

1. La construction de cette recherche comme de cette intervention spécifique s'est appuyée, à chaque étape, sur la pratique collective de la sociologie développée avec les membres du Grs (Groupe de recherches en sociologie), Simon Borja, Joël Cabalion, Anaïs Cretin, Camille Marthon et Sabrina Nouiri-Mangold, et les personnes qui en sont proches, Maud Chatin, David Naegel et Thierry Ramadier, ainsi que sur les conseils réguliers de Christian de Montlibert.

2. Voir par exemple, sur le plan proprement architectural, les tentatives analysées dans Champy, 1998.

3. Frontières sans doute renforcées en ce cas par la proximité aux corps en délitement ; situation qui, pour le

l'inactivité (économique), donc l'inutilité, et le délitement. Ceci s'observe à la faveur de pratiques directement ségrégatives (mais rarement perçues comme telles), telles que la répartition des résidants dans les différents étages, en fonction de leur état physique et mental. Ce message se perçoit aussi (et peut-être surtout) dans certaines tentatives d'aménagement qui, insérées dans une pratique de l'espace d'abord contrainte par des nécessités liées au travail du personnel, subissent également une surdétermination par les schèmes de perception de la vieillesse que la maison de retraite véhicule et reproduit, créant des effets de relégation très puissants.

On le voit, c'est à condition de recourir à une grille d'analyse qui ne se réduise pas à la seule thématique du contrôle panoptique, sans doute bien plus valable pour les anciens hospices (Benoît-Lapierre, Cevasco, Zafiroopoulos, 1980), que l'on peut comprendre les logiques diverses et *spécifiques* de la dimension spatiale de la violence institutionnelle en maison de retraite, et notamment tout ce que cette violence doit à l'ouverture formelle mais *revendiquée* des dites maisons. C'est en effet dans une grande mesure parce que la maison de retraite est caractérisée par une situation particulière d'espace d'enfermement par défaut⁴ que l'espace peut s'y agencer comme produit et support d'une violence symbolique renvoyant le résidant, à la manière de l'insulte (Bourdieu, 1984, pp. 92-93), à sa condition objective de corps encombrant, plutôt que comme instrument d'un dispositif de coercition envisagé comme tel, à la fois dans l'aménagement de l'espace (section 1) et dans les pratiques qui s'y inscrivent (section 2).

Les principales caractéristiques de l'établissement étudié

Les analyses qui suivent reposent sur l'observation ethnographique d'une maison de retraite « moyenne gamme »ⁱ et relativement récente (ouverte en 1992) de l'Est de la France disposant de 85 lits répartis sur 3 étages - dont 13 consacrés à une Unité Protégée (souvent appelée « Unité Alzheimer ») située au 1^{er} étage -, pour une cinquantaine de personnels, et dont la population est caractérisée par un degré de dépendance moyen. L'observation s'est déroulée en deux temps, d'abord au cours de plusieurs stages effectués à partir de 2002 par Olivia Rick dans le cadre d'une formation en soins infirmiers, qui a permis de collecter un matériau empirique conséquent, ainsi que d'établir les premières analyses, puis, deux ans plus tard, par l'intermédiaire d'une série complémentaire d'observations et d'entretiens, avec des membres du personnel comme avec des résidants et leurs familles. Passé, entre ces deux moments de la recherche, d'une situation de désorganisation - liée, entre autres, à des difficultés financières ayant introduit l'éventualité d'une fermeture de l'institution - à une reprise en main relative qui le place, pour reprendre les mots d'une aide-soignante, « dans la bonne direction », l'établissement étudié permet ainsi d'observer à la fois les logiques d'imposition les plus brutales et la façon dont se configure et s'applique la bonne volonté institutionnelle.

ⁱ Ce qui délimite le champ de validité des analyses proposées : les logiques d'imposition symbolique sont en effet probablement inversées, en partie au moins, dans les établissements « haut de gamme », en raison d'un tarif journalier triple et, surtout, d'un recrutement social élevé, où les logiques de la domination de classe peuvent donc jouer à plein, l'écart y étant à son maximum entre la position sociale des résidants et celles des employés.

personnel comme pour les résidants les plus valides, nécessite plus de protections collectives que la perception abstraite et lointaine de la mort.

4. « Ni dangereuse ni malveillante, la population des maisons de retraite est dans le langage de Goffman la seule qui ne justifie pas positivement l'institution totale qui lui correspond. La présence dans ce type d'institution totale se justifie par la *difficulté* à vivre en dehors, et non par la *nécessité* de vivre dedans [...] C'est précisément cette spécificité qui explique que les maisons de retraite doivent se conformer pleinement aux prescriptions humanistes ayant cours à l'extérieur » (Rimbert, 2005).

La logique double à l'œuvre dans l'agencement de l'espace

Une « institution avec vitrine » (Rimbert, 2002)

L'attention accordée à l'aménagement de la maison de retraite ne s'effectue pas de manière uniforme, mais répond à une logique de valorisation différenciée des espaces en fonction des choses à montrer et des choses à dissimuler, c'est-à-dire en fonction des éléments que l'institution reconnaît comme pertinents pour sa propre définition et, par conséquent, pour la définition des résidants. Dans le soin quasi unilatéral accordé au rez-de-chaussée par rapport aux étages, où se trouvent pourtant les chambres des résidants, se manifeste ainsi déjà le statut privilégié accordé aux espaces renvoyant d'abord à l'institution elle-même, espace d'accueil présentable et présenté aux visiteurs et aux familles et espace protégé, loin des manifestations les plus brutes du délitement, espace du personnel statutairement le plus élevé, aussi bien dans la hiérarchie administrative (directeur et trésorier, calfeutrés par des stores, plutôt que gouvernante, dont le bureau est situé au premier étage) que dans la hiérarchie paramédicale (salle de soins des infirmiers).

Le rez-de-chaussée est par conséquent ce lieu de l'institution qui, plus que tout autre, se doit de manifester tous les attributs de la vie normale. Rénové en 2002 alors que les étages étaient laissés en l'état (peintures écaillées, portes rayées, etc.), bien agencé, décoré de fleurs et de plantes vertes, il est consacré à la reconstruction interne et privée des principaux espaces extérieurs et publics, mis ici à la portée de ceux qui ne peuvent plus y accéder, rendant ainsi la maison de retraite dernière « prestataire » d'une possible vie sociale valorisée et valorisante. Il ressemble ainsi à une petite galerie de verre passante (voire marchande), dans laquelle on pénètre après avoir franchi les portes coulissantes, telles celles des grandes surfaces. On entre alors dans le grand hall d'accueil ouvert qui, mise à part la droiture des murs porteurs, présente des cloisons et un mobilier tout en arrondis, et donne sur les principaux lieux de la vie collective : c'est au rez-de-chaussée en effet que se trouvent les boîtes aux lettres des résidants, un petit salon de thé donnant sur la terrasse, un salon de coiffure, la salle à manger, ainsi qu'un petit salon où viennent s'installer certains résidants, parfois, pour y passer la majeure partie de leur journée.

Lieu de passage des membres du personnel et de la direction, espace de mouvements, le rez-de-chaussée est bien cet espace où il se passe encore quelque chose à la vue de tous. On comprend dans cette logique que ce soit là, également, dans une salle à côté de l'accueil, que se déroulent la plupart des séances d'animation, plus ou moins sonores, comme mise en pratique d'un des leitmotifs qu'il est donné d'entendre notamment dans ces établissements : « un lieu animé est un lieu où il y a de la vie », de telle manière que les activités les plus visibles prennent place non pas dans les étages qui toutefoils le permettraient, mais au rez-de-chaussée d'une maison qu'on entend et qu'on voit ainsi « vivre », comme s'il fallait toujours (s'en) convaincre. Dans cette prédominance des espaces à la fois visibles et collectifs sur les espaces intimes, associés à l'isolement, se concrétise une première déclinaison de la dénégation de la vieillesse ou, plus précisément, de ses manifestations nécessairement *déplacées*, puisque tout est censé se passer comme si rien n'avait changé.

Le système des places

Si l'espace esthétique visible du rez-de-chaussée manifeste une forme d'activité et d'attention, les étages ressemblent à des « cités dortoirs », espaces fonctionnels réservés à ceux qui ont une raison d'y monter comme à ceux qui sont forcés d'y rester. Ainsi, entre l'espace collectif du rez-de-chaussée et son équivalent dans les étages, la salle commune, passe-t-on d'une sorte de profusion ornementale à un dépouillement qui fonctionne comme jugement matérialisé de l'institution sur le délitement des résidants : avec pour seule couleur un bleu pâle uniforme, elle est en effet décorée à la hâte, à l'aide, par exemple, d'un panier de basket et de dessins des résidants. En outre, située à la jonction des deux ailes de chaque

étage, à la sortie de l'ascenseur, donc sous le regard pressé mais permanent du personnel, elle est d'abord caractérisée par sa plurifonctionnalité, faisant office à la fois de salle à manger, de salle de séjour et de salle d'attente, à l'opposé de la division spatiale des fonctions qui régit l'agencement du rez-de-chaussée. Par conséquent, espace officiel de convivialité sans cesse réarticulé en fonction des nécessités de l'institution, elle ne constitue ni un lieu d'intimité, ni un lieu de sociabilité, mais bien plus souvent un lieu de parcage des résidants, alignés des heures durant sur des chaises adossées à l'un des murs (plutôt qu'installés autour des tables), permettant au personnel de les « avoir sous les yeux » pendant les tâches diverses de la journée⁵. Et, si on y trouve (par exemple) une kitchenette qui aurait pu être profitable aux résidantes souhaitant confectionner confitures, gâteaux ou autres plats⁶, elle n'a été pensée, semble-t-il, que pour un usage professionnel : quelques placards, une plaque de cuisine et une petite table font qu'il est même difficile à deux personnes de s'y mouvoir sans se gêner.

La répartition des résidants sur les trois étages s'organise quant à elle, au moment de notre première immersion dans la structure (en 2002), suivant des logiques de hiérarchisation qui sont fonction du degré d'invalidité de ces personnes âgées. Ces logiques se cristallisent en quelque sorte dans la différenciation du rapport esthétique/fonctionnalité des espaces propres aux pensionnaires et des espaces auxquels ils ont accès, lesquels témoignent tant de la prise en charge plus ou moins contraignante des résidants que de leur prise en compte et de la considération dont ils bénéficient dans le traitement qui leur est accordé.

Le premier étage rassemble aussi les personnes dites « autonomes », ne demandant que très peu d'aide. On trouve, au deuxième, des individus plus ou moins dépendants de l'aide des soignants (pour la toilette, les repas, certains déplacements, etc.). Enfin, au troisième étage sont regroupées les personnes dont les possibilités physiques et/ou psychiques sont très réduites et pour lesquelles une présence régulière des soignants est indispensable tout au long de la journée. C'est là que se trouvent la plupart des personnes qui voient une grande surface de leur chambre investie par un lit médical : tout mouvement se fait alors autour du lit, laissant tout juste la place pour les déplacements et manipulations nécessaires à la mobilisation de la personne devenue corps encombrant, envahi et envahissant. Ainsi que nous l'indique un résidant : « De toute façon, on nous déplace en fonction de notre état : une fois au troisième, c'est fini, on le sait très bien ! ». Outre l'idée de mort (biologique mais peut-être surtout sociale) qui, on le voit, est associée par certains au dernier étage, on observe dans le même temps que plus on monte, plus les handicaps sont prégnants et visibles, qu'il s'agisse des handicaps liés au vieillissement et/ou aux multiples pathologies ou des handicaps liés aux contraintes que cela engendre dans leur prise en charge par le personnel encadrant. Ces étages deviennent ainsi, pour ceux qui y demeurent et ceux qui y travaillent, un espace handicapant, en termes de contraintes et d'(in)accessibilité à d'autres lieux plus valorisants⁷. Dans ces conditions, l'organisation de l'espace ne peut que reconduire la frontière symbolique qui sépare (provisoirement) les résidants valides des grabataires, assignant à chacun sa place⁸.

5. Comme c'est le cas également dans un petit salon ouvert du rez-de-chaussée, mais, noblesse du lieu oblige, situé légèrement en retrait, donc en partie dissimulé au regard du visiteur ou de l'administration, et avec, au moins, la possibilité d'un face à face pour les résidants installés là.

6. Ainsi que sont structurées les unités « cantou » (« au coin du feu » en occitan) au sein d'autres structures d'accueil pour personnes âgées, où l'aménagement de l'espace tend à être agencé « comme à domicile ». On y parle d'ailleurs de maîtresse de maison plutôt que d'auxiliaire de vie, rappelant ainsi d'abord les conditions spatiales d'existence avant de faire référence à la dépendance des résidants.

7. Alors que l'ascension sociale et professionnelle s'organise dans les esprits comme une ascension vers le haut, les logiques semblent être inversées au sein de la maison de retraite, à travers la mise à distance plus ou moins prononcée des retraités.

8. On s'aperçoit d'ailleurs aujourd'hui que cette organisation spatialisée et hiérarchisée d'une maison de retraite qui a vieilli, elle aussi, dépend désormais d'une temporalité qui dépasse les possibilités et les contraintes de l'espace physique : aussi, la grabatarisation qui semble affecter tous les (résidants des) étages ne permet plus la même cohérence d'un ordre jusque là établi - sans présumer qu'il ait été alors pensé de la sorte : les résidants du dernier étage ne sont plus systématiquement les premiers à laisser leur place et les pratiques de

On peut interpréter, dans la même perspective d'un effet de frontière à la fois concret et symbolique entre l'autonomie et la dépendance, tous les défauts de fonctionnalité qui, référés aux seuls impératifs médicaux et paramédicaux avec lesquels ils sont en contradiction manifeste, resteraient inintelligibles. Retenons, entre mille exemples, la surélévation des miroirs qui les rend inaccessibles pour une grande partie des résidants ; la configuration spatiale des salles de bains individuelles, qui les empêche, en fauteuil roulant, de se mouvoir sans gêne pour leur toilette ; l'absence d'appel malade dans ces mêmes salles de bain et les anecdotes sur telle personne tombée et restée par terre trois quarts d'heure ; l'absence d'aération naturelle dans le salon de coiffure ; les rainures du lino recouvrant le sol, plus difficiles à nettoyer, provoquant des odeurs fortes dans les chambres des résidants souffrant d'incontinence ; l'absence de protection au bas des portes pour les repose-pieds des fauteuils ; l'inadaptation du mobilier aux personnes âgées, de même que celle des fauteuils roulants qui, lors des repas, tiennent leur occupant à distance de la table et de son assiette, etc. Tous les micro-empêchements liés à ces défauts de fonctionnalité dans l'aménagement d'un espace adapté sont bien faits pour rappeler constamment au vieux qu'il est vieux, de façon d'autant plus impérieuse que, à mesure que ses capacités physiques diminuent, se fait sentir de plus en plus fortement tout ce qui le sépare désormais du temps où ce genre de détail passait inaperçu.

La dépersonnalisation de l'espace

L'entrée en maison de retraite implique en outre, pour le résidant, de procéder, plus ou moins consciemment et plus ou moins volontairement, à un ensemble de ruptures, indissociablement symboliques et matérielles, avec ses espaces de vie antérieurs : quitter son domicile, quitter un voisinage et un quartier - dans lequel certaines personnes ont par ailleurs passé toute leur vie. Ce nouveau et souvent dernier déménagement dans un espace se réduisant ici à une chambre de 20 m² demande, dans le même temps, de se défaire de la majeure partie de ses biens, sorte de dépouillement (Goffman, 1968) obligé par la mesure des contraintes spatiales de la structure d'accueil : les chambres, équipées d'une salle de bain, d'une profonde armoire murale, d'un lit une place et d'une table de chevet, permettent tout juste au nouvel arrivant d'y introduire un mobilier peu encombrant. Aussi, la plupart des chambres ne présentent, en plus des meubles fournis par l'institution, qu'une ou deux petites commodes, un téléviseur et, pour certains, un fauteuil, pièces détachées d'un ensemble qu'il a fallu léguer, entreposer ou le plus souvent vendre : dans quelques cas, le nouvel environnement a d'ailleurs été complètement réaménagé avec un mobilier contemporain, acheté « pour l'occasion ». Pour la plupart des pensionnaires, il ne reste de personnel, outre ces quelques meubles, que quelques bibelots, photos et petits objets exposés à la vue de toute personne entrant dans la chambre.

On assiste de la sorte, du fait de cette nécessaire réduction et dépossession des biens de la personne, à une tendance à la standardisation de l'aménagement des chambres, participant dans le même temps à une dépersonnalisation des espaces de vie. Les résidants sont dépossédés de fait de leurs propres conditions d'existence ; contraints à être et à se réajuster dans l'espace réduit que délimite ce remplacement. Avec l'entrée en maison de retraite s'opère ainsi une diminution du capital objectivé antérieurement accumulé, qui, par sa soudaineté et sa brutalité, fonctionne comme révélateur d'un ensemble d'effets symboliques de la configuration de l'espace, qui, tous, concourent à la diminution continue du capital symbolique dont le résidant est porteur⁹. Capital symbolique qui est, à la fois et indissociablement, un capital de reconnaissance sociale et, comme le rappelle Louis Pinto, le capital des « raisons d'exister » (Pinto, 1998, p. 169-174).

placement et de rotation tendent *a priori* à s'hétérogénéiser/se désorganiser.

9. Cette situation d'amputation matérielle et symbolique, dans ses logiques et ses effets, est comparable à beaucoup d'égards à la situation des chômeurs, dont on sait par ailleurs qu'ils connaissent une surmortalité importante. Cf. Montlibert 2001.

L'encadrement des pratiques de l'espace

Des espaces privés comme extensions de l'espace public

Contre les discours sur la reconstruction d'une vie privée, d'un « chez soi » en maison de retraite, on peut rappeler également la *porosité* (Borja, 2006), à la fois symbolique et physique, des espaces collectif et privé des résidants. Plus qu'une simple réduction de la sphère de l'intime, on assiste à une forme de redoublement institutionnel de sa gestion qui, en brouillant les frontières, finit par dépouiller chaque chambre de son caractère privé. Ainsi, l'espace privé n'est plus un espace protégé vis-à-vis duquel est exigible un droit d'entrée : l'installation en maison de retraite y légitime du même coup les incursions du personnel, pour les toilettes, le ménage, la prise des médicaments, ou simplement pour vérifier « si tout va bien », sans toujours frapper avant d'entrer ou refermer la porte derrière soi. Parfois, et d'autant plus probablement que l'on avance en âge, la frontière entre l'espace privé et l'espace public s'efface physiquement, transformant la chambre en espace ouvert, non plus seulement pour le personnel, mais aussi pour l'ensemble des résidants. Les portes de certaines chambres demeurent en effet ouvertes tout au long de la matinée, lors des moments consacrés aux toilettes et au ménage : plus que par un souci d'aération d'un espace resté clos toute une nuit, une telle pratique est d'abord motivée par la possibilité de garder facilement, si besoin est, une vue sur la personne âgée. Ce qui revient à lui interdire toute tentative de retrait ou d'intimité.

Conséquence de cette perte du pouvoir d'imposer des limites (symboliques et physiques), c'est aussi la maîtrise de son espace qui est refusée au résidant, comme si était d'emblée niée la pertinence de son implication. Ainsi, l'utilisation, la manipulation et la remise en ordre des objets personnels se font, en fonction du degré d'invalidité de la personne, de moins en moins à son initiative ou même avec son accord. Les vêtements sont souvent « choisis » par le personnel sans que l'intéressé ne formule forcément ses goûts. La salle de bain devient parfois un local qui, s'il est personnalisé par les objets qui y sont placés, n'a plus rien d'intime, dans la mesure où il est largement, voire uniquement investi par les professionnels. De même, ouvrir les tiroirs, vérifier, par « souci d'hygiène », qu'il ne se trouve pas de gâteau entamé ou périmé dans les effets personnels est chose fréquente. Il s'agit bien là de contrôler et de reprendre ce que le résidant aurait pu dérober (matériellement, mais surtout symboliquement) à l'institution. On peut comprendre alors l'importance que revêt, pour l'un des résidants que nous avons interrogé, nouvellement arrivé, le fait de continuer « à faire [son] ménage le samedi », quitte à refaire ce qui a déjà été fait. C'est en effet pour lui l'élément nodal du maintien d'une légitimité que lui dénie l'institution et qui, outre le fait de s'imposer les mêmes choses que chez lui, lui permet de maintenir encore l'illusion, un tant soi peu et comme il peut, d'être *comme* chez lui. Forme ultime de la dépossession de l'espace privé, l'institution tend à prendre en charge la gestion du soin du corps. Bien qu'il soit prescrit aux soignants, au cours de leur formation, d'« aider et accompagner » les gestes et « non de faire à la place de », la cadence est souvent telle, en raison du nombre de personnes à prendre en charge et de la pénurie de personnel, qu'il est souvent plus pratique de faire à la place de la personne, quitte à mettre ainsi à mal tous les principes de prévention, préservation, et de maintien de l'autonomie. Ainsi, les regards multiples et la surveillance (clinique parfois) des corps dénudés, déformés, se renforcent et, plus que l'intimité de la chambre, c'est l'intimité du corps tout entier, dernier espace à/de soi, qui est souvent investie par l'institution.

Avec le temps, en maison de retraite (contrairement peut-être aux configurations du soin à domicile, où le soignant ne se sent pas « chez lui »), la distance du personnel à l'intimité des pensionnaires tend donc à s'estomper, comme si la maison de retraite était le lieu du travail pénible des soignants avant d'être le lieu de vie des résidants. Plus l'état de dépendance est élevé, plus les mailles se resserrent et plus la possibilité de préserver un « chez soi » diminue. La chambre de ces résidants n'est plus alors qu'une extension de l'espace « collectif » de

prise en charge. La logique de l'institution prend d'autant plus le pas sur celle des résidants dans la gestion de l'espace (cf. aussi, pour la dimension temporelle, Rimbert, 2005), que ces pratiques mêmes concourent parallèlement à redéfinir la place qui leur est accordée : « [...] ainsi dépouillé l'arrivant se laisse niveler, homogénéiser et transformer en un objet que l'on peut livrer à la machine de l'établissement de telle façon que rien ne vienne entraver la marche routinière des opérations administratives » (Goffman, 1968, p. 59). On voit le rôle que joue ici l'espace dans les processus de dépossession de soi, l'amputation de la surface d'existence constituant une des dimensions de la déconsidération pratique dont le résidant est l'objet.

Un espace ouvert sous contrôle

Comme on a commencé à le voir avec la répartition hiérarchisée des résidants dans les différents étages, les frontières matérielles qui segmentent la maison de retraite fonctionnent indissociablement comme les marqueurs réifiés du degré de délitement de ses occupants, à commencer par les délimitations physiques de l'établissement lui-même par rapport au reste de la société. Ainsi les murets et petits grillages, et plus encore le sas, dans lequel on attend d'être *autorisé* à pénétrer (ou à sortir) concrètement dans la maison de retraite par une deuxième porte, matérialisent la séparation sociale entre actifs et retraités, jeunes et vieux, entre le monde de l'autonomie (de l'économie) et le monde de la dépendance. La maison de retraite possède ainsi un certain nombre d'espaces clos, dont on ne sort plus, pour un temps ou pour toujours. Ainsi en est-il notamment, au premier étage, de l'Unité Protégée, fermée à clef, qui regroupe les pathologies mentales les plus lourdes, véritable institution dans l'institution, dotée, sinon d'un personnel fixe, du moins d'un espace spécifique, avec sa propre salle commune. L'enfermement hermétique peut également s'établir pour certains moments seulement, exceptionnels ou quotidiens : c'est le cas, par exemple, pour un résidant qui, auteur de sorties nocturnes fréquentes dans d'autres chambres que la sienne, est régulièrement enfermé de l'extérieur pour la nuit.

Mais, hormis ces quelques rares espaces clos verrouillés et imposés, la maison de retraite est d'abord configurée comme un espace formellement ouvert, ce à double titre : d'abord, en ce que les déplacements à l'intérieur de la maison de retraite y sont libres, ensuite, en tant qu'espace ouvert sur l'extérieur, sur le dehors, dans la mesure où rien n'interdit *a priori* à un résidant de sortir pour une promenade ou pour une course. Plus, l'encouragement à l'activité, à la responsabilisation, à l'autonomie, constitutif d'un discours humanisé de la gestion des pensionnaires, passe en grande partie par l'encouragement au mouvement, au déplacement, à l'exercice physique des capacités motrices. Il arrive par exemple, au moins chez certains membres du personnel, de refuser d'aider un résidant pour se rendre d'un lieu à un autre, tant que l'on estime qu'une telle aide est superflue et encouragerait une position d'assisté qu'il est encore possible de repousser : « Dès qu'on accepte une fois, après, la personne ne bouge plus, c'est fini », explique un infirmier. Mais, si la séparation physique entre la maison de retraite et l'extérieur et, au sein de l'établissement, entre les différents secteurs n'est pas infranchissable, autorisant en droit un usage relativement diversifié et quasi exhaustif des espaces communs, il reste que l'enfermement se fait ici automatiquement dans la plupart des cas, en raison des incapacités motrices ou de la fatigue des résidants.

Aussi, la plupart des déplacements sont assistés, mais, le plus souvent, suivant les logiques et les rythmes de l'institution plutôt qu'au service des résidants. Plus qu'un accompagnement, on a affaire en effet à une forme d'anticipation constante des regroupements à venir. Ainsi l'animatrice cherche les personnes pour l'animation, les aides-soignantes et auxiliaires de vie font de même avant les repas, quitte à laisser ensuite les personnes dans le plus complet désœuvrement et la plus complète immobilité jusqu'au début de l'activité concernée, parfois plus d'une demi-heure plus tard. À tel point que tout déplacement autonome apparaît très vite, aux yeux de l'institution, comme anormal, et

nécessite dès lors une justification. L'espace dans lequel le résidant vit et se déplace est ainsi sous contrôle plus ou moins conscient et plus ou moins visible. Une surveillance et un interrogatoire quasi-systématique sont infligés à celui que l'on voit dans un couloir éloigné « du sien », ou se diriger vers la porte, le personnel devant être systématiquement informé d'une sortie, y compris pour une simple balade « à l'air libre ». C'est que la logique même de fonctionnement de l'institution tend à effacer, dans les pratiques d'encadrement, les différences secondaires entre des résidants qui, tous, partagent à un degré ou à un autre, actuellement ou potentiellement, et malgré les efforts des uns pour se démarquer encore des autres, la même impotence. Un résidant explique ainsi qu'à part « une ou deux dames » de son étage, « qui comprennent », les membres du personnel soignant « ne font pas tellement de différence, entre les Alzheimer » et les autres : « [...] au début, [pendant une heure], je marchais avec le roulot à la clinique, dans les couloirs, personne ne me disait rien, ils étaient contents que je marche. Là [dans la maison de retraite] je marchais, ils m'ont demandé où c'est que je vais. Alors j'ai compris pourquoi : parce qu'il y en a qui se trompent ». On le voit, dans une certaine mesure, c'est précisément parce que l'espace est ouvert sans que soient donnés les moyens de le pratiquer que s'accomplit ici l'enfermement symbolique du résidant, confronté à un espace qui lui renvoie l'image de l'activité, sans être lui-même susceptible d'y accéder.

Le degré de délitement comme variable d'ajustement

Cette configuration générique tend néanmoins à se particulariser en fonction du degré de validité des résidants. Ceux d'entre eux qui parviennent encore à gérer eux-mêmes les impératifs élémentaires (toilettes, déplacements, etc.), et qui de ce fait ne nécessitent qu'une intervention *a minima* du personnel, ont la possibilité de rester le plus souvent dans leur chambre et, s'ils le souhaitent, de n'en sortir que pour les repas. À l'inverse, les résidants les plus dépendants du personnel sont souvent extraits des chambres et rassemblés dans des lieux à vue des membres du personnel. Plus précisément, l'investissement des lieux collectifs s'organise en suivant une structure temporelle chiasmatisée. Si en effet aucun résidant, hormis dans les cas limites entraînant un confinement quasi continu dans la chambre, n'est totalement exclu des espaces collectifs, la présence hors des chambres est néanmoins inscrite dans un ensemble de régulations des flux, fonction de la valeur respective des espaces et des résidants considérés. C'est pendant les temps morts que les grabataires sont les plus visibles, parqués, comme on l'a vu, dans les salles communes présentes aux différents étages ou dans un renforcement du rez-de-chaussée, visualisables d'un seul regard englobant. C'est en effet au moment où les pensionnaires les plus valides sortent de leur chambre pour les temps forts de la vie en communauté (séances d'animation, repas, etc.) que s'impose la nécessité de compartimenter les espaces pour éviter les effets de contamination physique et morale (Goffman, 1968, pp. 66-78) provoqués par la proximité. Il s'agit alors de repousser au loin, dans les étages, les manifestations de la déliquescence et de la dégénérescence. C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre le regroupement, au premier étage, des plus dépendants et/ou des plus turbulents au moment des repas, loin de la salle à manger du rez-de-chaussée. Les lieux les plus valorisants de la maison de retraite, dans les temps de vie, sont ainsi réservés aux résidants les plus conformes, par leur relative capacité de mouvement et d'orientation, à la fonction sociale dévolue à ces espaces. Tous les résidants ne sont donc pas habilités au même titre à fréquenter les mêmes lieux aux mêmes moments¹⁰. Les deux sous-

10. Dans la même perspective, l'état des résidants va déterminer leur implication ou leur non-implication aux différentes activités proposées par l'animatrice, c'est-à-dire aux occupations légitimes aux yeux de l'institution. En fonction de leurs dispositions motrices et mentales, donc de leur état de dépendance plus ou moins avancé, certains sont en effet « invités » à rester à leur étage : aux difficultés de gestion et d'organisation des déplacements accompagnés s'ajoute une forme de discrimination interne au travers de laquelle les résidants se disant autonomes ne veulent en aucun cas être associés à des personnes déficientes

populations que l'institution découpe ainsi dans le continuum des degrés variables de dépendance se croisent, tout en se côtoyant le moins possible. Et, jusqu'à un certain point, la salle commune présente à chaque étage constitue un lieu repoussoir, synonyme de dégénérescence et de perte de l'autonomie, que l'on évite tant que l'on peut (c'est-à-dire tant que l'institution n'en décide pas autrement), au bénéfice des chambres, du salon de thé ou des séances d'animation.

Conclusion

Produit (ou projection) objectivé des structures mentales régissant le rapport à la vieillesse, perçue d'abord au travers de son délitement physique et mental, les configurations de l'espace en maison de retraite en reproduisent, dans leur ordre spécifique, les principales articulations. Ce processus s'opère par l'intermédiaire d'un aménagement des lieux qui renvoie, selon des modalités diverses, à la dévalorisation de la dégénérescence. Loin de n'obéir qu'à la logique du gardiennage et de la coercition des espaces traditionnels d'enfermement, c'est au contraire dans le souci du cadre de vie des résidants que se révèlent sans doute le mieux les logiques à l'œuvre dans la production de l'espace institutionnel. Informé par la même hantise du délitement, cet espace s'organise avant tout comme un outil inconscient, dédié à la survalorisation de la vie normale, c'est-à-dire active et entreprenante, de laquelle sont exclus tour à tour les résidants dans leur ensemble, ou ceux d'entre eux dont les capacités motrices et mentales sont les plus diminuées, mauvais élèves de l'institution. Ainsi sont réinscrites, au sein des formes de défonctionnalisation et d'humanisation de l'espace, les frontières mêmes que l'institution se devrait d'effacer. Dans le même temps, dimension physique du pouvoir symbolique, la configuration de l'espace, par l'intermédiaire des régularités et des contraintes durables qu'elle instaure, produit en retour des effets (de violence) symboliques en contribuant à naturaliser et, par là-même, à faire accepter (ou, mieux, incorporer) par les résidants une certaine vision d'eux-mêmes (Bastien, Rick, 2007). La relation circulaire ou, pour mieux dire, bijective (Montlibert, 2003) qui s'établit ainsi entre les structures sociales et les structures spatiales est à même de produire des *effets cumulatifs* renforçant les incitations répétées de l'institution à l'indolence et à l'immobilité. Elle produit *in fine*, chez les résidants, cet état végétatif si bien adapté, en définitive, à l'inertie que l'on attend d'eux au sein de l'espace institutionnel... « Matériau humain », pour reprendre l'expression de Goffman, qui ne vient plus entraver le déroulement des tâches quotidiennes du personnel.

qui risqueraient de troubler leur confort, et d'abord celui de leur perception d'eux-mêmes (même si cette conservation obstinée de l'estime de soi voisine sans cesse avec l'évidence douloureuse qu'ils sont aussi des déficients en sursis). De même, la fréquence des animations s'affaiblit et disparaît même selon que l'on accède aux deuxième et troisième étages (lieux d'une sorte de troisième âge du troisième âge), qui sont eux-mêmes indices des possibilités motrices et/ou mentales des résidants, mais aussi de la demande de certains de rester tranquilles, de ne pas être dérangés.

Bibliographie

- Bastien C. et Rick O., 2007, Maisons de retraite(ment) et délitement de l'existence, intervention au séminaire Regards sur les précarités du laboratoire Cultures et sociétés en Europe (UMR 7043).
- Benoît-Lapierre N., Cevasco Rithée et Zafiroopoulos M., 1980, *Vieillesse des pauvres. Les chemins de l'hospice*, Paris, Les éditions ouvrières, 180 p. (Coll. Politique sociale).
- Borja S., 2006, La porosité du champ artistique au travers de ses efficacités symboliques, *Cahiers de publications doctorales*, n° 7, p. 55-69.
- Bourdieu P., 1984, *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 277 p. (Coll. Documents).
- Bourdieu P., 1993, Effets de lieux. In Bourdieu P. (dir.), *La Misère du monde*, Paris, Seuil, p. 159-167 (Coll. Libre examen).
- Champy F., 1998, Conception architecturale et innovation : l'hébergement des personnes âgées. In N. Haumont (dir.), *L'urbain dans tous ses états. Faire, vivre, dire la ville*, Paris, L'Harmattan, p. 65-75 (Coll. Habitat et sociétés).
- Goffman E., 1968, *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Minuit, 447 p. (Coll. Le sens commun).
- Mallon I., 2004, *Vivre en maison de retraite. Le dernier chez-soi*, Rennes, PUR, 288 p. (Coll. Le sens social).
- Montlibert Ch. de, 2001, *La violence du chômage*, Strasbourg, PUS, 125 p.
- Montlibert Ch. de, 2003, Une relation bijective : Espace social, espace aménagé, *Regards sociologiques*, n° 25-26.
- Montlibert Ch. de et Borja S., 2007, Espace-temps social et réification de l'espace social : éléments sociologiques pour une analyse du temps, *Cahier du CRESS*, n° 7, p. 33-55.
- Pinto L., 1998, *Pierre Bourdieu et la théorie du monde social*, Paris, Albin Michel, 264 p. (Coll. Bibliothèque idées).
- Rimbert G., 2002, Placement et déclassement en maison de retraite. La gestion professionnelle du vieillissement social, mémoire de DEA (sous la dir. de P. Champagne), Paris, EHESS, 119 p.
- Rimbert G., 2005, Le chronomètre et le carillon. Temps rationalisé et temps domestique en maison de retraite, *Lien social et politiques*, n° 54, p. 93-104.

La localisation des structures d'accueil pour les populations déficientes

L'enfermement inavoué

Mathilde MUS

Université du Havre, CIRTAI
mathilde.mus@univ-lehavre.fr

Résumé : La localisation des structures d'accueil pour les personnes déficientes (motrices, sensorielles ou cognitives) ne révèle-t-elle pas les tensions entre les pouvoirs publics et la condition réelle des personnes en situation de handicap dans l'espace urbain ? C'est ce que semble illustrer l'étude des structures spécialisées qui, dans le discours, n'ont pas vocation à enfermer les personnes déficientes, mais bien à les accueillir dans des lieux de vie adaptés à leurs besoins. Pourtant, leur implantation spatiale marque une mise à l'écart, un enfermement social et spatial.

Mots-clés : enfermement inavoué, structure d'accueil, analyse spatiale, déficience, intégration

Introduction

L'enfermement peut concerner chacun d'entre nous à un moment donné de la vie. Qu'il soit choisi ou subi, qu'on en soit conscient ou non, l'enfermement met à l'écart et conduit à une forme de marginalisation. Par un processus de mise à distance, l'enfermement a donc de profondes implications socio-spatiales. Le « *locked-in syndrome* » représente une figure extrême de l'enfermement : un être humain se retrouve coincé dans son corps sans possibilité de se mouvoir ni même de communiquer. C'est l'objet de l'ouvrage de J.D Bauby, « Le scaphandre et le papillon » qui reprend parfaitement la dialectique de l'enfermement entre la liberté évocatrice du papillon et l'emprisonnement à l'extrême d'un corps dans un scaphandre. Il évoque alors avec force l'idée que l'enfermement ne suffit pas à priver un homme de liberté et inversement. Peut-on penser qu'il en est de même pour les populations handicapées ?

En effet, les populations déficientes font l'objet depuis plusieurs dizaines d'années de politiques publiques volontaristes. Leur entrée dans le champ politique et législatif est concrète depuis la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975. Cette démarche politique a été réaffirmée en 2005 par une nouvelle loi visant à « l'Égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». En la matière, des évolutions concernant la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public et des systèmes de transport représentent les éléments clés de l'égalité et de la participation des citoyens handicapés à la vie sociale. À travers ces engagements législatifs et gouvernementaux les populations déficientes devraient être plus visibles et socialement intégrées. Intégrer la différence physique consiste également à concevoir des établissements au cœur des cités, ouverts et visibles. L'exemple révélateur des structures d'accueil spécialisé, espaces de concentration des populations déficientes répond-il à cette logique législative d'inclusion sociale ?

La localisation à différentes échelles du territoire des centres d'accueil spécialisé témoigne néanmoins d'une dichotomie entre volonté politique et réalité d'intégration sociale. Cette situation ne révélerait-elle pas les tensions entre les pouvoirs publics et la condition réelle des personnes en situation de handicap dans l'espace urbain ? N'y aurait-il pas non plus, à travers ce processus, une manifestation spatiale des peurs et représentations inavouées s'articulant autour de la question de l'intégration de la différence physique dans la cité ?

Démarche méthodologique et implications spatiales de l'enfermement

Démarche

Cet article réalisé sur la base d'entretiens menés avec des dirigeants associatifs, vérifie l'hypothèse selon laquelle les populations déficientes, accueillies dans des structures spécialisées, peuvent se trouver de fait en situation d'enfermement.

La démarche méthodologique s'articule autour de l'emboîtement de trois échelles complémentaires. À l'échelle nationale, une analyse statistique révèle que les structures d'accueil sont plus facilement localisées dans des villes de petite taille. À l'échelle des communes, leur localisation dans le tissu urbain montre qu'elles sont situées aux marges de la ville, dans des espaces périphériques. Nous verrons qu'un certain nombre de facteurs, tels que le type de déficiences accueillies et la date de création des structures, peut jouer un rôle dans la localisation de l'établissement, à l'échelle de la ville. Enfin à l'échelle de l'unité architecturale, l'étude de la structure des bâtiments manifeste un certain cloisonnement et un effacement dans le paysage urbain. Cela confirme ainsi le principe d'invisibilité : « être présent sans être vu ». Nous verrons que la mise à l'écart s'opère à tous ces niveaux par un phénomène d'éloignement des lieux centraux.

À l'aide de la base de données FINESS et du répertoire des communes de l'INSEE, notre démarche a consisté à faire le lien entre un certain nombre de structures d'accueil spécialisé et la taille des villes où elles sont localisées. Le taux d'équipement pour 1 000 habitants en âge de faire appel à leurs services (20-59 ans) montre un net écart entre les grandes villes (plus de 100 000 habitants) et les villes de petite taille (moins de 5 000 habitants). L'observation de l'implantation des bâtiments dans le tissu urbain et de la structure des bâtiments à l'aide de photographies aériennes issues de *Google Earth* et d'un travail de terrain, complète l'analyse.

L'enfermement : entre structure et contexte

Comme le souligne Ph. Combessie, les espaces clos ou les espaces d'enfermement ont souvent été étudiés en tant qu'objets singuliers dans leur dynamique strictement interne. Pourtant, les espaces clos tels que les prisons, les asiles, les « *gated communities* » ne sont pas des lieux hors du monde tels que les travaux sur les espaces totalitaires de Goffman le suggèrent. La frontière, la barrière ou les clôtures ne suffisent pas à rendre un espace strictement hermétique.

Dans son approche du monde carcéral, Ph. Combessie démontre que le lieu « prison » est effectivement perméable et inscrit son existence dans un va-et-vient constant entre le dehors et le dedans. Sans nier l'importance du rôle de l'environnement dans la dynamique d'un espace clos, il apparaît judicieux de distinguer, pour cette approche géographique, deux dynamiques structurant la constitution des espaces d'enfermement. L'enfermement structurel, lié à l'essence même d'un lieu ou d'un espace, et l'enfermement contextuel, lié à sa situation, au sens propre de l'approche géographique.

- Enfermement, structure et visibilité

L'enfermement dans son sens le plus courant fait référence à une situation qui naît de la production d'espaces clos, pour mettre à l'écart une population. Une mise à l'écart dans un « monde à part » pour contrôler une population, tel que le monde carcéral ; ou une mise à l'écart des autres pour se retrouver « entre-soi », comme le souligne le développement des « *gated communities* ». C'est la structure même de l'espace et sa fonction énoncée de « mise à l'écart » qui en fait sa spécificité. Dans ce sens, l'enfermement fait appel à des éléments visibles et tangibles, avec la mise en place d'éléments structurels tels que des barrières, etc. Ces lieux fermés ont donc une existence sociale clairement déterminée et avouée.

- Enfermement, contexte, invisibilité

Contrairement aux asiles ou aux prisons, espaces volontairement clos, les structures d'accueil pour les personnes déficientes ne sont pas destinées à « enfermer » des individus. Par définition, « lieu d'accueil », les structures pour les personnes déficientes concentrent un ensemble de services médicaux et sociaux liés à différents niveaux de dépendance, afin d'offrir un cadre de vie adapté. L'enfermement peut alors naître d'une mise à l'écart, d'une marginalisation indirecte, touchant une population ou d'individu. Dans ce cas, l'enfermement ne fait pas appel à une situation choisie et déterminée au départ, mais résulte d'un processus de production de la mise à l'écart. Dans ce cas, l'enfermement n'a pas d'existence sociale ni spatiale clairement établie. Il n'y a pas d'élément structurant établi et identifié visant effectivement à l'enfermement. C'est précisément ce que nous allons démontrer dans le cas des structures d'accueil pour les personnes déficientes. Comment des lieux qui sont destinés à offrir un cadre de vie peuvent produire de l'enfermement ? Cela nous amènera à penser que les structures d'accueil spécialisées sont victimes d'un enfermement inavoué. Cet enfermement résulte d'un ensemble des processus spatiaux, sociaux et historiques qui produisent indirectement la situation actuelle.

La situation des structures d'accueil à différentes échelles du territoire

Au niveau national : un taux d'équipement élevé dans les départements peu dense

Une première approche de la situation des structures d'accueil au niveau départemental montre de nombreuses disparités dans le taux d'équipement selon les territoires. Il y a en effet des déséquilibres importants qui selon la DREES¹ (Vanovermeir, 2005, p. 2) sont « à la fois le reflet de traditions d'accueil spécifiques et de différences dans les politiques ou les initiatives conduites par les différents partenaires au niveau local. ». Comme le soulignent les cartes ci-dessous, il y a un écart entre les départements les plus équipés, par exemple la Lozère qui offre 37 places pour 1 000 personnes, entre 20 et 59ans, et Paris, à l'autre extrémité, qui ne peut en offrir que 1,27.

La DREES mène de nombreuses études concernant la répartition sur le territoire des structures d'accueil. Il s'agit, outre l'observation des disparités départementales, de s'intéresser aux caractéristiques de ces départements. Ainsi, les départements qui proposent le plus de structures d'accueil sont ceux qui ont les densités les plus faibles. En effet, tous les départements du centre de la France, qui ont des densités assez faibles de population, sont ceux qui disposent du plus grand nombre de places dans des structures d'accueil, tel que la Creuse, la Lozère, la Corrèze, le Cantal. À l'inverse, ceux qui disposent d'un taux d'équipement parmi les plus faibles, tel que Paris, sont ceux qui sont le plus urbanisés ou qui ont des pôles urbains très importants. L'Ile-de-France, le Rhône, la Gironde, illustrent parfaitement cette situation.

L'analyse des structures au niveau communal renforce les données précédentes. Deux types de structures ont été retenus pour la suite du travail : les Maisons d'Accueil Spécialisé et les Foyers de vie. L'attention a été portée à des structures d'accueil offrant des lieux de vie à des personnes déficientes. Les Maisons d'Accueil Spécialisé (MAS) reçoivent des adultes dont les déficiences créent une absence d'autonomie et nécessitent une surveillance médicale et des soins constants.

Les Foyers de vie sont destinés aux adultes handicapés qui disposent d'une certaine autonomie ne justifiant pas leur admission en maison d'accueil spécialisée (MAS). Sans être aptes à exercer un travail productif, même en milieu protégé, ils ont une autonomie suffisante pour se livrer à des occupations quotidiennes [Guide Néret, 2006].

1. Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques

Figure 1 : Structure d'accueil spécialisée pour les populations déficientes

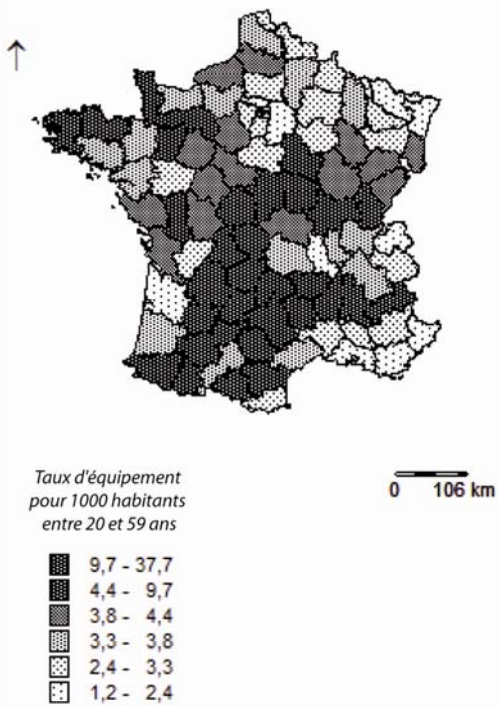
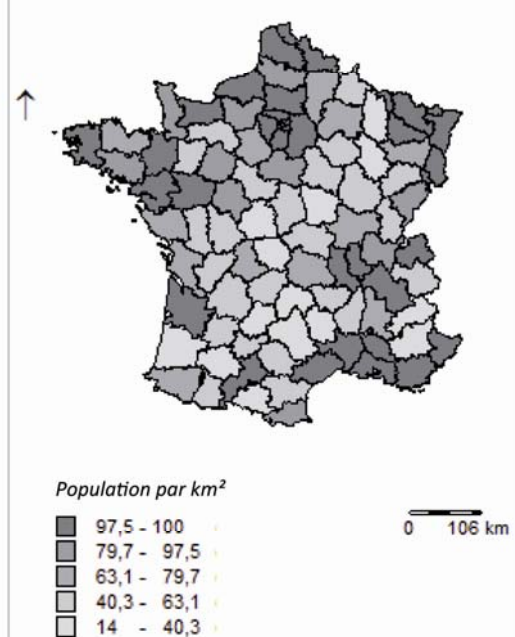


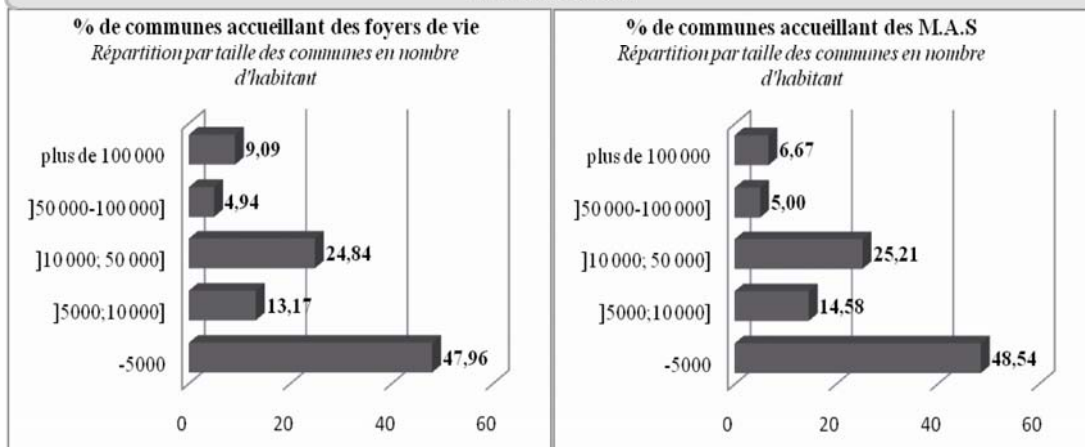
Figure 2 : Densité de population par département



La répartition du nombre de structures d'accueil selon la taille des villes montre que la moitié des structures se situent dans des communes de moins de 5 000 habitants. Les MAS et les foyers de vie sont situés dans 48 % des cas dans des petites communes. Alors que les villes de plus de 100 000 habitants accueillent seulement 9 % des Foyers de vie et 6,67 % MAS.

Figure 3 : Répartition des structures d'accueil selon la taille des communes

en %, France, 2007



© M. MUS, Université du Havre, 2008

Sources : Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (F.I.N.E.S.S)
Institut National de la Statistique et des études économiques (I.N.S.E.E)

En terme de places d'accueil, cela signifie qu'il y a 10 fois plus de places disponibles dans les communes de petite taille que dans les villes de plus de 100 000 habitants.

Ces différents indicateurs démontrent nettement une mise à l'écart des populations déficientes des grands pôles urbains français. Pourtant, ils concentrent un ensemble important de services, notamment les services de santé et de population. L'ensemble des données est donc fortement évocateur d'une mise à l'écart de la population déficiente. Or, si la population française est concentrée dans des villes de grandes tailles, il y a forcément un certain nombre de personnes déficientes qui sont originaires de ces espaces urbains, mais qui ne trouvent pas de structures d'accueil. C'est le cas de l'Ile-de-France, dont 27 % des adultes handicapés sont accueillis par des établissements d'autres régions (Vanovermeir, 2005, p. 7). Deux éléments d'analyse peuvent expliquer cet écart dans la répartition des structures d'accueil.

La question d'une difficile exposition de la déficience dans les grands espaces urbains se pose en premier lieu. Cette thématique de « l'exposition » est évoquée par S. Clément, J. Mantovani et M. Membrado, dans le cas des personnes âgées. Ils démontrent que le recul de la pratique de la ville par les personnes âgées « est autant le résultat de handicaps concernant la motricité, que la volonté de ne plus risquer l'exposition aux autres dans les lieux publics. » (Clément, Mantovani, Membrado, 1998, p. 232). Cela suggère une double crainte. En premier lieu, une crainte personnelle de la part des personnes déficientes qui pourraient éprouver des difficultés à « s'exposer à la vue de tous », et une seconde crainte, collective cette fois, d'accueillir des individus différents et de les exposer à la vue de tous dans l'espace urbain. Une répartition des différents types de déficiences accueillies dans les structures d'accueil spécialisées, selon la taille des communes, semble nous donner des éléments de réponse. En effet, à cette échelle, les seuls types de déficiences qui se différencient des autres dans la répartition par type de ville sont les déficiences motrices sans troubles associés et les déficiences sensorielles qui se situent indifféremment dans les diverses catégories de villes établies. Comme le souligne le tableau ci-dessous, les formes de déficiences les moins « visibles » sur les individus, telles que les déficiences sensorielles, se situent de façon homogène dans les communes de moins de 5 000 habitants (34,5 % des structures) et dans celles de plus de 100 000 habitants (20,7 %). Dans la même logique, les structures accueillant les déficiences motrices qui font certainement moins peur que les déficiences mentales se situent aussi indifféremment dans les différentes tailles de communes.

Concernant les communes de moins de 5 000 habitants, il est également possible de faire l'hypothèse que l'accueil dans les espaces ruraux en voie de désertification permet d'apporter aux communes des emplois. L'implantation des structures permet de revitaliser l'économie d'espaces en voie de désertification. Cela devra être vérifié dans un travail d'enquête qui reste à mener.

La place des structures dans les grands espaces urbains : aux marges des villes ? L'exemple du Havre

A partir d'une photographie aérienne de la ville du Havre, le deuxième niveau d'analyse consiste à localiser les Maisons d'Accueil Spécialisé et les Foyers de vie. La figure n°5 montre que les structures d'accueil havraises sont majoritairement placées dans des quartiers à la fois peu denses et en périphérie du tissu urbain central.

Les structures n°1 et 3 au nord de la ville sont les plus éloignées du centre. Elles se trouvent aux confins de l'espace urbain central, à l'interface entre des champs et des espaces d'habitation. Bien qu'elle soit administrativement au Havre, la maison d'accueil spécialisé, qui accueille des déficiences plus lourdes que dans les foyers de vie, est implantée au milieu des champs, seul une ferme se trouve à proximité. Elle est considérablement excentrée de tous services et de toute dynamique urbaine.

Figure 4 : Répartition des populations accueillies dans les MAS et les Foyers de vie
selon la taille des communes en nombre d'habitant et le type de déficience

	moins de 5000 habitants	entre 5 000 et 10 000	entre 10 000 et 50 000	entre 50 000 et 100 000	plus de 100 000	TOTAL
Trouble neurologique	53,8	3,8	26,9	3,8	11,5	100
Déficience motrice (avec troubles associés)	35,9	7,7	35,9	2,6	17,9	100
Déficience motrice (sans troubles associés)	21,1	12,3	26,3	15,8	24,6	100
Déficience sensoriel (sans troubles associés)	34,5	17,2	27,6	0,0	20,7	100
Autistes	50,0	16,7	16,7	0,0	16,7	100
Déficience du psychisme	45,5	18,2	27,3	2,3	6,8	100
Déficience intellectuelle	40,7	15,1	28,8	5,9	9,5	100
Retard mental (léger & moyen)	38,3	16,0	21,3	6,4	18,1	100
Retard mental (profond & sévère)	49,6	13,3	25,0	4,7	7,4	100
Polyhandicapé	50,5	13,3	21,9	6,6	7,7	100
Trouble du caractère et du comportement + trouble psychopathologique	55,6	22,2	22,2	0,0	0,0	100
Tous types de déficiences	55,6	12,4	23,2	3,9	4,8	100

© M .MUS, Université du Havre, 2008

Sources : Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (F.I.N.E.S.S)
Institut National de la Statistiques et des études économiques (I.N.S.E.E)

Au sud de la ville, le foyer de vie n°4 est lui aussi excentré. Cette structure est celle qui offre le plus de places d'accueil au Havre (60 places). Elle se trouve à la limite entre l'espace portuaire et la ville. Sur cinq structures d'accueil, trois sont implantées en périphérie du centre urbain, aux marges de la ville. La structure construite le plus récemment, en 2004, est la seule à être implantée en centre ville, à proximité de la plage.

Au niveau du tissu urbain, l'enfermement s'opère de façon invisible par l'éloignement des concentrations de populations et des services urbains. Le fait d'être éloigné de tout peut finalement créer un repli sur soi et un cloisonnement de l'espace de vie des populations déficientes. Les photographies ci-dessous (Figure 6), tirées à la fois de *Google Earth* et d'un travail de terrain, montrent que l'enfermement s'opère aussi de façon visible dans la structure architecturale des lieux d'accueil. Les structures n°1, 3 et 4 se trouvent aux marges de la ville est cloisonné par des éléments structurels. D'une part chacune des structures est composée d'une barrière de sécurité destinée à contrôler les entrées et sorties. D'autre part, des éléments tendent à effacer de la vue toutes ces structures. La structure n°1 est composée d'un système de double barrière qui éloigne de la rue le bâtiment et qui le rend complètement hermétique. La structure n°3 se trouve dans une impasse et est enclose par une ceinture d'arbres. Enfin, la structure n°4 est encerclée par un mur de 3 mètres de haut qui l'efface complètement du paysage urbain et enferme les résidents dans un espace clos.

Figure 5 : Localisation des structures d'accueil pour les populations déficientes



Identifiant sur le plan	Type de structure	Déficience concernée	Nombre de place	Année de création
1	Foyer de vie	Tous types de déficience	38	1986
2	Foyer de vie	Déficiences motrices	15	1975
3	M.A.S	Polyhandicap	48	1988
4	Foyer de vie	Tous types de déficiences	60	1991
5	Foyer de vie	Tous types de déficiences Déficiences intellectuelles avec troubles associées	27	2004

L'architecture des structures d'accueil fait disparaître l'existence même de ces lieux dans l'espace urbain et, par conséquent, la population qui y vit. L'enfermement naît d'un double processus. Une mise à l'écart indirecte des populations déficientes par les producteurs des espaces d'accueil et un repli sur soi de ces populations qui ne peuvent décrire qu'un espace de vie réduit dans l'espace urbain.

*Figure 6 : Structure architecturale
M.A.S & Foyer de Vie, Le Havre, 2008*

1



® GoogleEarth, CNES/Spot Image 2008



© Crédit photographique M.MUS, 2008

3



® GoogleEarth, CNES/Spot Image 2008



© Crédit photographique M.MUS, 2008

4

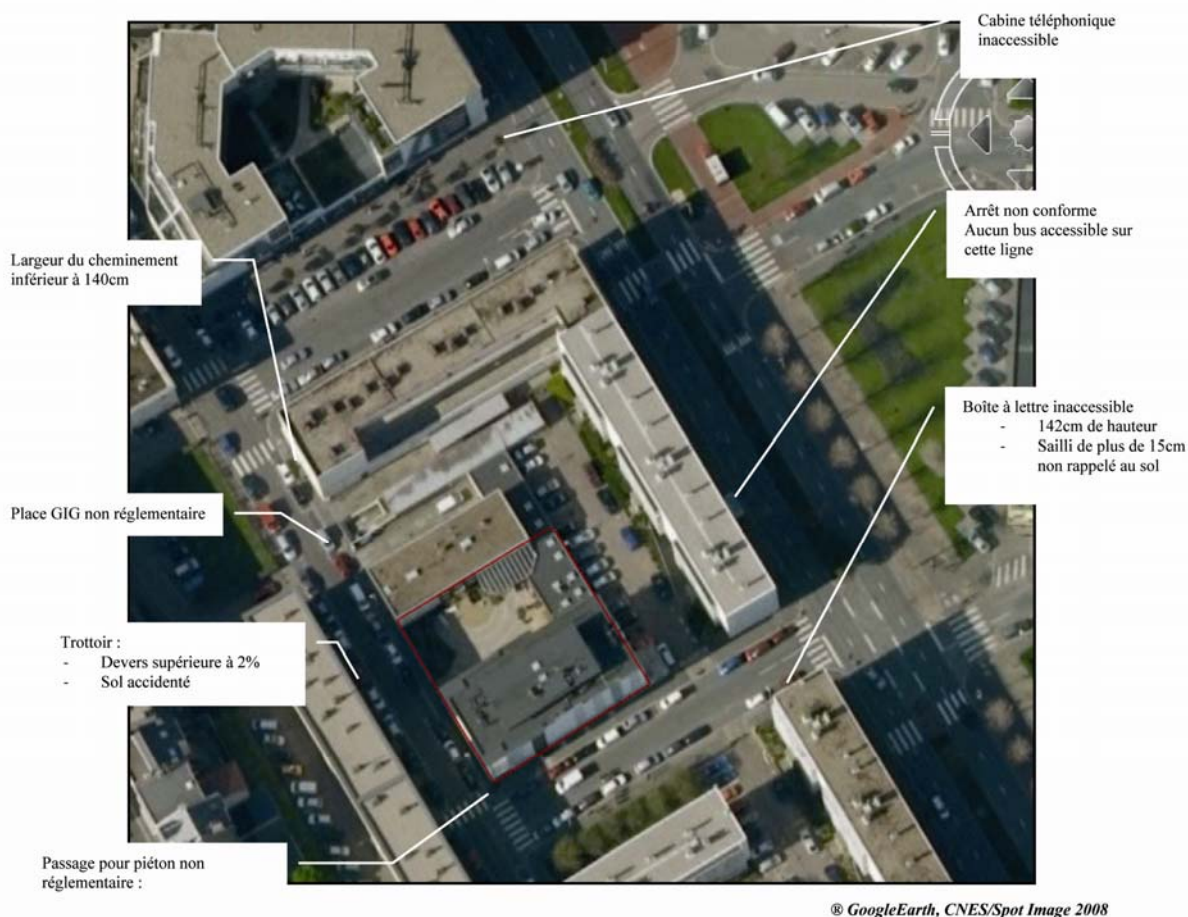


® GoogleEarth, CNES/Spot Image 2008



© Crédit photographique M.MUS, 2008

Figure 7 : Enfermement et inaccessibilité
Foyer de Vie, Le Havre, 2008



Quand l'enfermement naît de l'inaccessibilité de l'environnement

Le foyer de vie situé en centre ville se trouve dans une situation différente. L'enfermement y naît d'un processus de cloisonnement indirect. L'étude de l'environnement proche de la structure, au filtre des critères réglementaires concernant l'accessibilité, montre la présence de nombreux obstacles environnementaux. Dans ce cas, les déplacements sont rendus difficiles, voire impossibles, car la continuité des cheminements autour de la structure n'est pas réalisée. En premier lieu, la voirie comporte de nombreuses entraves. À de nombreux endroits, le chemin présente un rétrécissement laissant un passage inférieur à un mètre (la largeur du chemin réglementaire est de 140 cm). À certains endroits, le sol peut présenter des obstacles pour les roues d'un fauteuil roulant ou des trous. Les places GIG/GIC situées devant la structure n'offrent pas la largeur réglementaire (320 cm de large). Dans le cas où les passages pour piétons sont équipés de bateaux², ils sont souvent mal réalisés, car mal placés ou présentant des ressauts ou des pentes trop élevées pour permettre le passage des

2. Rabaissement du trottoir au niveau de la chaussée

fauteuils roulants. De plus, aucun des passages pour piétons, à proximité de la structure, ne comporte les bandes d'éveil et de vigilance nécessaires pour les personnes déficientes visuelles. Le mobilier urbain est lui aussi inadapté aux différentes formes de déficiences. La boîte aux lettres est placée à 142 cm du sol, alors que la hauteur réglementaire du mobilier n'est que de 130 cm pour permettre aux personnes de petite taille, mais aussi à celles qui se déplacent en fauteuil roulant de les atteindre. À proximité de la structure se trouve aussi une cabine téléphonique complètement inaccessible. Enfin, la ligne de bus qui passe à proximité n'est pas adaptée.

Il apparaît clairement que la localisation en centre ville d'une structure d'accueil ne suffit pas à intégrer les personnes déficientes. Même dans ce cas l'enfermement peut exister si l'environnement bâti ne permet pas à ces personnes de sortir et de se déplacer dans des conditions normales d'usage de l'espace urbain.

Conclusion

La localisation des structures d'accueil souligne clairement une répartition inégale entre les petites communes et les grands espaces urbains. La structure architecturale des maisons d'accueil spécialisé ou des foyers de vie dans les grandes villes a tendance à être cloisonnée. L'environnement extérieur aux structures peut, dans certains cas, concourir au cloisonnement par son inadaptation. Le discours actuel concernant les personnes handicapées prônant l'ouverture va à l'encontre de ce que l'analyse spatiale démontre. La dimension spatiale met en lumière un écart entre les politiques publiques qui valorisent l'intégration des personnes en situation de handicap et la difficile exposition et acceptation de ces personnes dans les villes. L'analyse de l'espace agit donc comme un révélateur des comportements sociaux inavoués et inavouables.

Cependant, l'approche spatiale à elle seule ne suffit pas à comprendre les phénomènes dans leur globalité. Outre que la situation actuelle s'inscrit dans un long processus historique, les approches anthropologiques du corps et de la différence suggèrent aussi les peurs que la différence ou le rapport à l'autre peuvent évoquer. Comme le souligne D. Lebreton, « par devers lui, l'homme handicapé rappelle avec une force qui lui échappe et qui tient à sa seule présence la précarité infinie de l'existence et il réveille l'angoisse du corps démantelé qui fait la matière première de nombre de cauchemars individuels et auxquels n'échappe aucune collectivité humaine ; la mutilation, la cécité, la paralysie, la lenteur des mouvements sont les figures archétypales du cauchemar. L'homme handicapé rappelle l'insoutenable fragilité de la condition humaine. Ce que la modernité se refuse, avec obstination, à concevoir (Lebreton, 2003).

Les peurs et représentations, les processus historiques se manifestent spatialement, notamment dans la localisation des structures d'accueil. Tous ces éléments contribuent à donner des éléments de compréhension sur la difficile acceptation des corps différents et sur l'inclusion des populations déficientes dans la cité.

Bibliographie

Brisson L. et Pradeau J-F., 2006, Traduction des *Lois* de Platon, Edition GF Flammarion, Les Lois, Livres VII à XII, 426 p., Les Lois, Livres I à VI, 456 p.

Clément S., Mantovani J. et Membrado M., 1998, *Expériences du vieillissement et formes urbaines*, in Haumont N., *L'urbain dans tous ses états*, Paris, L'Harmattan, 396 p.

DREES, 2005, p. 2.

- Combessie P., 1996, *Prison des villes et des campagnes. Etude d'écologie sociale*, L'atelier, 238 p.
- Foucault M., 1975, *Les anormaux. Cours au collège de France*, Paris, Seuil, 351 p.
- Foucault M., 1972, *Histoire de la folie à l'âge à classique*, Edition Gallimard, 2nd édition (1-1961), 583 p.
- Grobois P.-L., 2007, *Handicap et construction*, Paris, Le Moniteur, 400 p.
- Laharie M., 1995, *Les infirmes au Moyen Âge (XIe – Xve siècles). Approche iconographique*. In Guyotjeannin O., *Population et démographie au Moyen Âge*, CTHS, 348 p.
- Lebreton D., 1990, *Anthropologie du corps et modernité*, Paris, PUF, 208 p.
- Lussault M., 2007, *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Seuil, 366 p.
- Stiker J.-H., 1982, *Corps infirmes et sociétés*, Editions Aubier, Coll Présence et Pensée, 250 p.
- Vanovermeir S., 2005, *L'implantation départementale des établissements pour adultes handicapés*, in Etudes et Résultats, DREES, n° 419, 8 p.
- Weygand Z., 2003, *Les aveugles dans la société française du Moyen Age au siècle de Louis Braille*, Éditions de CREAPHIS, 374 p.

TROISIEME PARTIE

L'enfermement symbolique

Entre clôture et enfermement : la bivalence de l'espace aéroportuaire

Lucie-Emmanuelle DEMETTRE

UMR CNRS ADES 5185, Université de Bordeaux 3

luciedemetre@yahoo.fr

Résumé : Le voyage aérien a longtemps été perçu comme une expérience extraordinaire, comme un symbole de libération de toutes les entraves. Antichambre de ce voyage et haut lieu de la mondialisation, l'aéroport devrait logiquement se construire sur le mode de l'ouverture. Paradoxalement, c'est la clôture qui semble y prédominer. En effet, si l'aéroport n'est pas intrinsèquement un espace fermé, il s'est construit comme tel, face à des impératifs de fonctionnalité et de sûreté toujours plus forts. Aujourd'hui, les notions d'espace clos et d'espace d'enfermement sont devenues fondamentales, aussi bien pour appréhender la relation que l'aéroport entretient avec l'extérieur (entre rupture physique et rupture plus symbolique), que pour saisir la complexité de son organisation interne (entre juxtaposition d'espaces fermés et gradation de l'effet de clôture).

Mots-clés : Aéroport, espace clos, architecture, voyageurs, frontière (limite), zone d'attente.

Les aéroports « *constituent un étrange mélange d'immobilité et de mouvement. On s'y précipite, on s'y trouve coincé pour une heure ou davantage dans les limbes, puis on le quitte à tire-d'aile* » (Pearman, 2005, p. 14). À travers cette affirmation, Hugh Pearman exprime toute la dualité de l'infrastructure aéroportuaire. En effet, antichambre du voyage aérien, l'aéroport s'illustre comme un haut lieu de la mondialisation, une fenêtre ouverte sur le monde. Cette icône de notre « *planète nomade* »¹ est aussi un lieu de transit, dans lequel des milliers de passagers entrent et sortent chaque jour. Il semble donc paradoxal d'évoquer cette infrastructure synonyme de mouvement, d'ouverture et de liberté, dans le cadre d'une réflexion portant sur les espaces clos et les espaces d'enfermement, autant de figures de l'immobilité et de l'accès restreint. Pourtant, comme le formule Hugh Pearman, l'aéroport est aussi un lieu où le candidat au voyage reste « *coincé* ». Saturation croissante, retards à répétition et obsession sécuritaire contraignent les passagers à y passer de plus en plus de temps. Selon Pierre Bellanger, près de 75 % s'y attardent plus d'une heure, et cela grimpe rapidement à trois ou quatre heures dans les plus grands aéroports internationaux (Bellanger, Devos, 1999, p. 47). Du point de vue de l'usager, la frontière est donc tenue entre lieu de passage et espace clos, voire d'enfermement selon les cas. Dès lors, en quoi les notions de clôture et d'enfermement constituent-elles des clés de lecture indispensables afin de saisir toute la complexité de l'organisation de l'espace aéroportuaire ? Dans quelle mesure son étude est-elle enrichissante dans le cadre d'une réflexion plus générale sur les espaces clos et les espaces d'enfermement ?

Il est intéressant, dans un premier temps, d'adopter une démarche diachronique, qui nous permettra de retracer les étapes de l'histoire de l'infrastructure, en tant qu'espace de plus en plus clos : on observe alors que l'édification d'une clôture matérielle, la séparant de l'extérieur, en est l'élément de base. Néanmoins, techniques de dissuasion et fabrication d'ambiance ont pour effet d'ajouter une clôture plus symbolique à cette fermeture bien physique de l'espace aéroportuaire : il se déconnecte ainsi presque totalement du monde extérieur. Enfin, nous verrons que les notions d'espace clos et d'espace d'enfermement sont des outils indispensables au déchiffrement de l'organisation interne de l'aérogare.

1. Knafou R. (dir), 1998, *La planète « nomade » : les mobilités géographiques d'aujourd'hui*, Paris, Belin, 247 p.

Histoire de la fermeture d'un espace : les quatre âges de l'aéroport

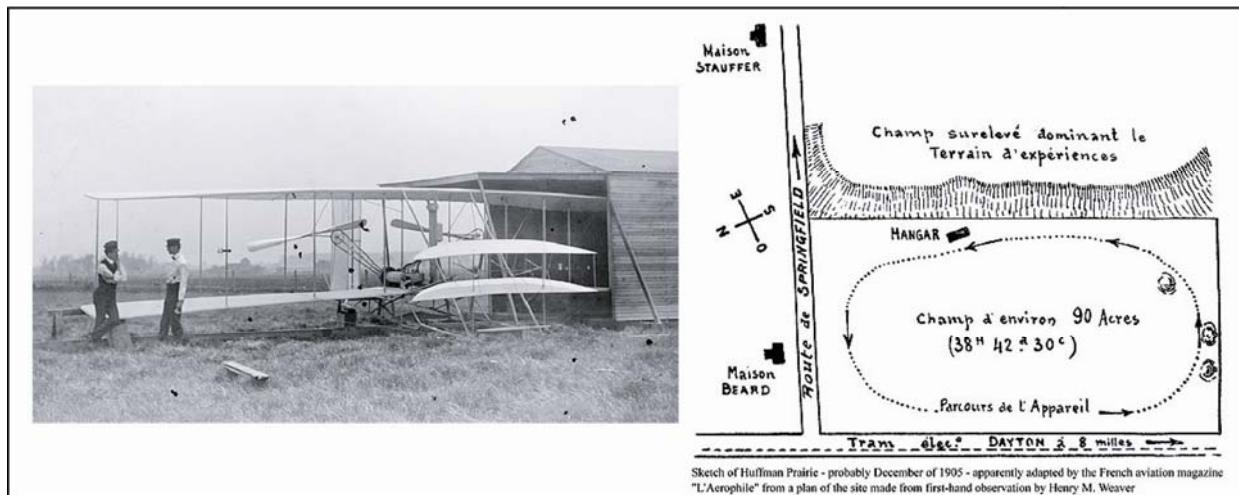
Pour tout un chacun, l'aéroport constitue un espace clos, bien délimité par les murs de l'aérogare et les barbelés cernant les pistes. Il est ainsi immédiatement reconnaissable dans l'espace urbain. Cependant, la clôture n'est pas une donnée intrinsèque de l'espace aéroportuaire, comme l'illustrent les tous premiers aéroports. À partir de quelle époque est-il passé du statut d'espace « ouvert » à celui d'espace clos ? Quels ont été les facteurs et les modalités de ce changement ? Adopter une démarche diachronique nous permet de retracer les étapes et de mieux comprendre la constitution de l'aéroport en tant qu'espace clos.

Age 1 : « l'aéroport pastoral » (1900-1920)

L'histoire de l'aéroport débute logiquement avec celle de l'aviation, au début du XX^e siècle. L'étude des premiers modèles, encore exclusivement dédiés aux expérimentations aériennes², permet d'en dresser un rapide portrait, en deux temps.

L'aéroport de la Belle Epoque réunit, pour la première fois, toutes les fonctions de l'aérien dans un même espace. Celles-ci tournent alors essentiellement autour du service aux avions : au terrain d'aviation permettant le décollage et l'atterrissage des aéronefs s'ajoutent les hangars pour assurer leur abri et leur entretien. Il n'est alors pas rare qu'un simple champ fasse office d'aéroport : pour Reyner Banham³, les aéroports n'en sont alors qu'à leur « phase pastorale »⁴. Ainsi, l'aéroport des frères Wright⁵, entré en activité en 1904, près de Dayton, dans l'Ohio, tire son nom du lieu dans lequel il a été installé : *Huffman Prairie*. Ce n'est alors qu'un pré à vaches, parsemé de hangars en bois et de quelques bureaux.

Figure 1 : *Huffman Prairie*, dans l'Ohio, en 1904



Source : www.thewrightbrothers.org

Néanmoins, l'aéroport attire très rapidement une foule de visiteurs, fascinés par les records sans cesse dépassés des aventuriers de l'air. Il doit alors s'adapter et proposer une structure d'accueil pour ce nouveau public. L'hippodrome, que l'on transforme en aérodrome à l'occasion de meetings aériens, fait office de modèle. À leur image, les aéroports se dotent progressivement de restaurants, de bureaux de poste et de télégraphe, et surtout d'une tribune accueillant les spectateurs.

2. Le transport des voyageurs est encore loin de la commercialisation.

3. Auteur et critique architectural américain.

4. Banham R., 1962, « The Obsolescent Airport » in *The Architectural Review*, vol. 132, n° 788, p. 250-253.

5. Pour beaucoup d'Américains, les frères Wright seraient encore les « pionniers de l'aviation », faute à une propagande nationaliste d'avant-guerre. Cette position est profondément contestée en Europe.

Figure 2 : Meeting d'aviation à Indianapolis, en 1910.

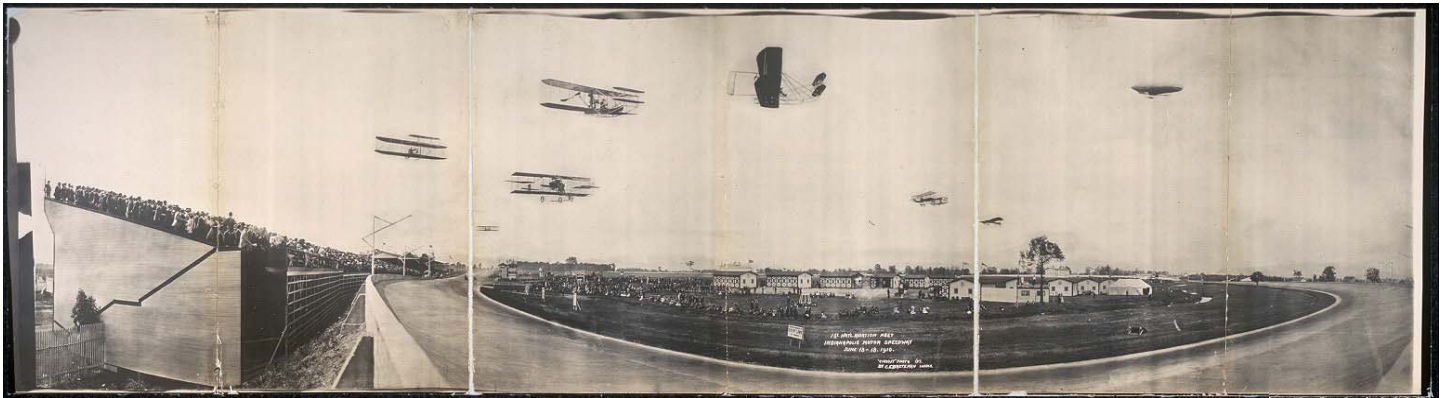


Photo : C.F. Bretzman (source : wikimedia)

La description de l'aéroport d'avant-guerre permet de faire une rapide constatation : du champ vaguement délimité par des barrières, aux tribunes des spectateurs, l'infrastructure rime alors davantage avec l'ouverture qu'avec la clôture. Loin d'être un espace clos, l'aéroport des origines est largement ouvert sur l'espace extérieur, et accessible à tous.

Age 2 : « L'aéroport-théâtre » (1920-1960)

À partir des années 1920, les formidables progrès de l'aviation, impulsés par la Première Guerre mondiale, ont exigé des aéroports une adaptation rapide. Les compagnies aériennes de transport de voyageurs⁶ voient le jour, ce qui rend indispensable la construction de structures capables de les accueillir : les aérogares apparaissent alors, et se multiplient rapidement. Elles marquent la première étape de la fermeture de l'espace aéroportuaire : les passagers, comme les spectateurs, doivent pénétrer dans un espace clos afin de prendre ou d'observer les avions. Néanmoins, la clôture est encore très poreuse. La magie du voyage aérien restant intacte, l'aéroport reçoit un nombre conséquent de spectateurs, venant y admirer le ballet des avions, voire y passer la journée. En 1929, l'aéroport de Berlin-Tempelhof accueille 750 000 visiteurs : cela est particulièrement étonnant pour un mode de transport qui n'est encore réservé qu'à une élite. Cette tendance se poursuit jusqu'aux années 1960 : en 1965, Orly devient le monument le plus visité de France. Cette affluence s'explique certes par l'attrait du spectacle, mais aussi par la localisation des aéroports. Grâce à des nuisances et à une consommation d'espace raisonnables, ceux-ci s'implantent à proximité du centre-ville, et bénéficient par conséquent d'un accès facilité.

L'architecture des aérogares s'en ressent. Ainsi, celle de Berlin-Tempelhof, construite entre 1926 et 1929 par Paul et Klaus Engler, illustre parfaitement cette dialectique ouverture/fermeture. Modèle reproduit dans le monde entier, le terminal se compose d'un bâtiment tout en longueur, sur deux niveaux destinés aux passagers. Un entresol matérialisé par un ruban de baies vitrées, et un restaurant avec terrasses sur le toit et sur les pistes, offrant plus de 3000 places, viennent satisfaire la curiosité du spectateur (Pearman, 2005, p. 53).

Incontestablement, des années 1920 aux années 1960, l'aéroport se ferme. Néanmoins, la clôture, qui se dessine par le biais des murs de l'aérogare, reste encore très poreuse : tout est fait pour que l'aérogare soit un théâtre, ouvert sur le spectacle des avions. Jusqu'aux années 1960, le passager traverse encore à pied les pistes pour accéder à son aéronef.

6. La première compagnie aérienne est DLR (Allemagne), qui assure la ligne Berlin/Weimar dès 1919. La première liaison internationale s'effectue aussi en 1919 entre Londres (Houslow) et Paris (Bourget).

Age 3 : L'aéroport introverti (1960-1990)

À partir des années 1960, les spectateurs se font de plus en plus rares dans l'enceinte aéroportuaire. Plusieurs éléments permettent de l'expliquer. D'une part, l'attrait pour les avions s'érode : une certaine lassitude s'installe. D'autre part, si le moteur à réaction est une innovation majeure, les nuisances sonores qui l'accompagnent forcent l'aéroport à s'éloigner du centre-ville⁷. Dès lors, à la perte d'intérêt porté aux avions, s'ajoute une plus grande difficulté d'accès : les spectateurs désertent rapidement l'espace aéroportuaire. En sus, la démocratisation du transport aérien force l'aéroport à accueillir un nombre de passagers en constante augmentation. La circulation des flux s'intensifiant, l'immobilité, la position statique du spectateur s'avère incompatible. Enfin, c'est dans les années 1960 qu'ont lieu les premiers actes terroristes, aussi bien dans l'enceinte de l'aérogare qu'en plein vol : en 1975, l'aéroport d'Orly est, à deux reprises, la cible d'attentats fomentés par le terroriste Carlos. Pour des raisons de sécurité évidente, l'accès à l'aéroport et aux avions doit être restreint : peu à peu, les murs se dressent, et les barbelés prolifèrent.

Figure 3 : La zone publique d'Orly-Sud

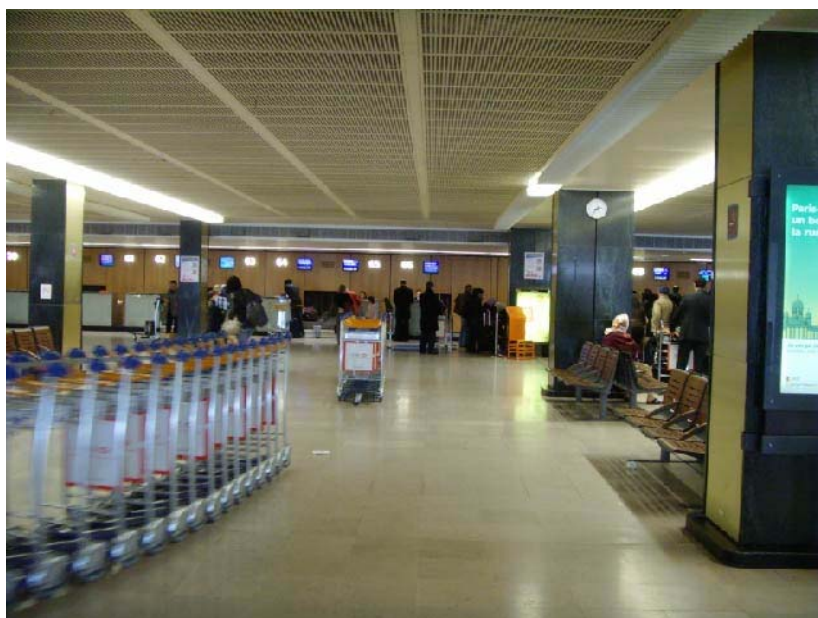


Photo : L. Démettre, avril 2008.

La physionomie des aéroports change alors radicalement. L'espace se ferme progressivement. Les terrasses sont condamnées pour raison de sécurité (comme ce fut le cas à Orly), lorsqu'elles ne brillent pas par leur absence dans les nouvelles constructions. Pour Emmanuel Chadeau, « *c'est la fin des aéroports-théâtres* »⁸. De plus en plus, en réponse à l'internationalisation du transport aérien, l'aéroport voit son espace se scinder en deux : la zone hors douane, côté public, ne propose plus aucune ouverture sur les pistes ; seule la zone sous douane le permet, mais son accès est restreint aux seuls voyageurs. La faible hauteur des plafonds vient aussi renforcer cette impression de fermeture de l'espace.

Age 4 : L'aéroport transparent (depuis les années 1990)

Ces dernières années, les architectes en charge des projets de construction de nouveaux aéroports, ou de rénovation d'installations préexistantes, ont voulu atténuer cette rupture entre

7. En 1974, la construction de Roissy se termine, à plus de 25 km de Paris.

8. Cité dans : Bellanger F., Devos M., 1997, *Planète nomade. Les modes de vie du passager aérien*, Paris, Editions de l'Aube, 162 p.

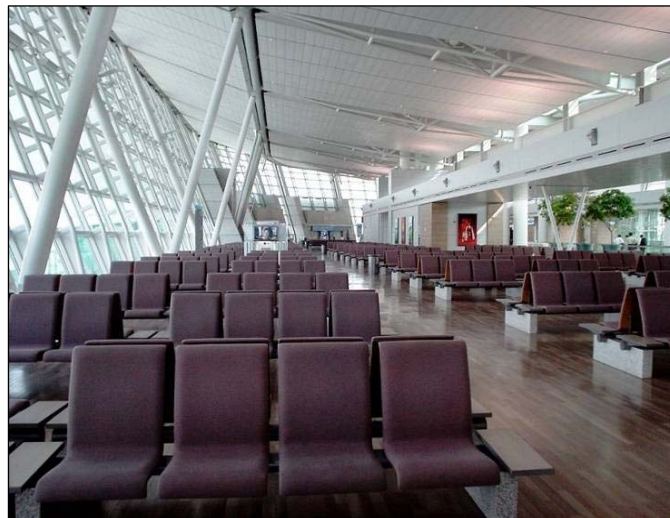
l'infrastructure et son environnement immédiat. Ils ont souhaité ouvrir l'aéroport sur l'extérieur. Malgré tout, il est impossible de rompre avec la clôture de l'espace aéroportuaire, clé de sa fonctionnalité et d'une gestion optimale des flux. Par conséquent, une solution s'est rapidement imposée : jouer sur la transparence et sur le leurre.

Pour cela, plusieurs options ont été retenues. D'une part, les architectes renouent avec les grandes baies vitrées des aéroports-théâtres, et misent sur l'éclairage zénithal, qui donne l'impression à l'utilisateur de ne plus être enfermé dans un espace clos. D'autre part, aux plafonds bas et surchargés des aéroports des années 1970, répondent des halls à la toiture légère, frôlant souvent le gigantisme: cela génère une réelle sensation d'espace.

Quoi qu'il en soit, l'aéroport demeure un espace clos, envers et contre tout. Les techniques mises en œuvre ne sont rien de plus que des stratagèmes, destinés à faire de l'aéroport un simulacre d'espace ouvert. Effectivement, baies vitrées et éclairage zénithal demeurent avant tout des éléments de clôture.

L'aéroport est donc un espace qui n'est pas intrinsèquement clos, mais qui s'est construit comme tel au cours du temps. Cette démarche diachronique nous permet de comprendre qu'un espace clos se constitue à partir du moment où la délimitation de cet espace s'opère à travers la matérialisation d'une clôture. Certes, celle-ci est plus ou moins poreuse selon les cas, mais elle demeure un élément de rupture entre l'intérieur de l'espace fermé, et l'espace extérieur qui l'entoure. Néanmoins, pour saisir toute la complexité de l'aéroport en tant qu'espace fermé, il faut adjoindre une clôture toute symbolique à celle qui est purement physique.

Figure 4 : L'aéroport d'Incheon, en Corée du Sud, ouvert en 2001



Source : Wikimedia

Quand la dissuasion et l'illusion renforcent la clôture : la naissance de « l'insularité aéroportuaire »

Ces dernières années, dans un contexte de compétition aéroportuaire accrue, les gestionnaires d'aéroports ont développé des stratégies visant le renforcement de l'attractivité de leur infrastructure. Ceci dit, consciemment ou non, ces stratégies contribuent à renforcer matériellement et symboliquement l'effet de fermeture. De plus en plus, l'aéroport s'isole de sa terre d'accueil.

Diversification fonctionnelle et cantonnement de l'utilisateur au sein de l'aéroport

Pendant de nombreuses années, l'offre commerciale des aéroports se réduisait aux kiosques à journaux, aux produits de luxe, à l'alcool et au tabac, etc. Cependant, depuis les

années 1990, retards chroniques et exigences de sécurité croissantes obligent le voyageur *lambda* à passer de plus en plus de temps dans les aéroports. Pour répondre à la demande de ces consommateurs potentiels, et surtout pour s'attribuer un revenu très substantiel, les autorités aéroportuaires se sont lancées dans une politique extrêmement efficace de développement des commerces et services. Les aéroports ont vu leur offre augmenter quantitativement et se diversifier qualitativement, au point de devenir de véritables centres commerciaux « *avec des avions autour* » (Bellanger, Devos, 1999, p. 53). À Londres, l'aéroport d'Heathrow propose ainsi plus de 200 boutiques diverses et variées, aux enseignes souvent mondialement connues (*Nike, Virgin Megastore, Mont Blanc, Dior, Gucci, etc.*). À Amsterdam, les gestionnaires de l'aéroport de Schiphol se sont lancés, avec plus d'ampleur encore, dans cette aventure commerciale avec le *Schiphol Plaza*, véritable *mall* à l'américaine en zone hors douane. Construit entre 1992 et 1995, cet espace s'étend sur 22 000 m² et compte une quarantaine d'enseignes. Pour répondre au fonctionnement 24 heures sur 24 des aéroports, l'amplitude horaire de ces commerces est bien plus grande que celle des boutiques de centre-ville : à l'aéroport de Dubaï, elles sont ouvertes en continu.

Une multiplication des services coïncide avec cette surenchère commerciale dans les aéroports : il est possible de s'y faire coiffer, de passer une nuit à l'hôtel de l'aérogare, de se recueillir dans les espaces de prière, et même de s'y marier, comme le propose l'aéroport d'Amsterdam.

Dès lors, plus qu'un espace hybride, hésitant entre centre commercial et infrastructure de transport, l'aéroport devient un lieu de vie à part entière où il est possible de passer plusieurs jours, sans jamais en sortir. Cette profusion de commerces et de services, aussi inattendus les uns que les autres, vise à satisfaire les attentes les plus excentriques des usagers de l'espace aéroportuaire et, par là même, à les dissuader de franchir la clôture qui les sépare de l'extérieur. Aujourd'hui, les aéroports sont devenus des lieux parfaitement autonomes. De nombreux hommes d'affaire y passent ainsi plusieurs jours, sans jamais en sortir : ils dorment sur place, mangent au restaurant, tiennent des réunions au *business center*⁹. Ils achètent des souvenirs au *duty free*, avant de repartir, à bord d'un nouvel avion, vers un autre aéroport. Le naufragé iranien de Roissy, Mehran Karimi Nasseri, en illustre un cas extrême. De 1988 à 2006, il demeura au sein du terminal 1, jours et nuits. Cet apatride a alors fait de l'aéroport sa terre d'asile.

En assouvissant tous les besoins des usagers et de ce fait, en les dissuadant de sortir, la plurifonctionnalité grandissante des aéroports est bel et bien devenue un vecteur d'épaississement de la clôture.

L'aéroport ou la reproduction de la ville

Les stratégies aéroportuaires ne s'arrêtent pas à la seule diversification fonctionnelle. De plus en plus, les gestionnaires souhaitent que leur aéroport se singularise sur la scène mondiale, et soit immédiatement reconnaissable. Pour cela, ils récupèrent et incorporent dans l'espace aéroportuaire des éléments qui participent à l'identité de leur ville d'accueil. Dans les halls d'aéroports du monde entier, les boutiques aux enseignes locales, ou spécialisées dans la vente de produits régionaux, voire nationaux sont devenues familières. À titre d'exemple, il est possible de faire ses achats dans une succursale du célèbre magasin *Harrods* à l'aéroport de Londres-Gatwick, alors qu'*Hermès* et *Cartier*, symboles du luxe et du savoir-faire français, se sont implantés à Roissy-CDG.

9. Centre d'affaire implanté dans l'aérogare.



Figure 5. Les machines à sous à l'aéroport de Las Vegas
Photo: C. Roy, mars 2008



Figure 6. La promotion du vin à l'aéroport de Bordeaux
Photo: L. Démetre, janvier 2008

À cela s'ajoute la réalisation de décors reprenant les emblèmes de la culture locale. Les machines à sous prolifèrent dans la ville comme dans l'aéroport à Las Vegas, alors que celui de Bordeaux fait une place considérable au vin (affiches reproduisant les étiquettes de grands crus, bouteilles à la taille démesurée, etc.). C'est aussi le cas de l'aéroport d'Amsterdam, où il est possible d'admirer les toiles de maîtres néerlandais de l'Âge d'Or, grâce à une annexe du *Rijksmuseum*, ouverte en 2002.

Dès lors, le passager s'imprègne du folklore local, voire de la culture ambiante, dès sa descente d'avion. Et s'il est en transit (que ce soit de courte ou de plus longue durée), il peut s'immerger dans cette ambiance sans avoir à se rendre en ville. Cela a finalement pour effet de retenir encore un peu plus le passager dans l'espace aéroportuaire.

La constitution d'une clôture symbolique : décor et atmosphère aéroportuaires

Enfin, au-delà de ces artifices, les gestionnaires parviennent à déconnecter l'utilisateur de son environnement extérieur par la fabrication d'une atmosphère et d'un décor aéroportuaires singuliers.

Tout d'abord, le décor revêt une importance particulière dans la définition de l'aéroport comme espace clos. Le seul passage des portes ne suffit pas à signaler au voyageur qu'il est entré dans l'aéroport. Le cadre change aussi radicalement. Les cheminements que doivent suivre les voyageurs sont rendus immédiatement intelligibles, quelles que soient leurs origines, grâce à un langage visuel de symboles et de logotypes colorés, que l'on retrouve dans tous les aéroports internationaux¹⁰. La perception de ces pictogrammes, auxquels s'ajoute l'uniforme du personnel au sol des compagnies aériennes, rappelle en permanence à l'utilisateur qu'il est bien dans un aéroport. Le voyage en avion s'accompagne de tout un imaginaire, dans lequel l'aéroport, comme décor, figure en bonne place.

Ensuite, les autorités aéroportuaires s'efforcent de créer une atmosphère de bien-être, afin de dissiper le stress du passager aérien. Cela a pour conséquence de le déconnecter davantage encore du monde extérieur. Diverses méthodes sont employées dans cet objectif. Quel que soit le temps à l'extérieur, la température, grâce à l'air conditionné, est idéale, et la clôture de l'espace prévient des intempéries. De même, le fond sonore est parfaitement étudié : des musiques d'ambiance apaisantes sont diffusées discrètement mais continuellement ; les vols et les embarquements sont annoncés par une voie suave, etc. Enfin, depuis quelques années, les autorités aéroportuaires développent des magazines et des chaînes de télévision, diffusés exclusivement dans l'enceinte de l'aéroport (*Aéroports de Paris Magazine*

10. Ceux-ci sont standardisés par l'OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale).

et *Aéo*, la chaîne de télévision d'ADP en sont de parfaits exemples), et qui participent à la production d'une ambiance particulière.

Figure 7 : Exemples de pictogrammes en usage dans les aéroports.



Réalisation : L. Démettre, 2007.

Ces éléments qui, à première vue, ne relèvent pas de la fermeture de l'espace aéroportuaire, y contribuent pourtant fortement, au point de pouvoir parler de clôture symbolique.

Plus loin de la ville, entouré de murs et de grillages, et progressivement déconnecté de son environnement, mais en relation constante avec le monde, l'insularité de l'espace aéroportuaire devient alors évidente.

Effet de dissuasion et fabrication d'ambiance contribuent à faire de l'aéroport un espace de pratiques singulières pour les usagers. Cela renforce encore le sentiment de rupture entre ce qui est dedans et ce qui est dehors. La notion d'espace clos est donc, sans conteste, essentielle pour saisir la relation que l'aéroport entretient avec l'extérieur. Néanmoins, à une plus grande échelle, nous pouvons voir qu'elle permet aussi de comprendre l'organisation de l'espace au sein même de l'aérogare.

Entre espaces clos et espaces d'enfermement : lecture de la progression du passager aérien dans l'aérogare

Depuis les années 1960, la montée de l'obsession sécuritaire et l'explosion du trafic aérien ont conduit à renforcer le cloisonnement de l'espace aéroportuaire, au point de transformer l'aérogare en un emboîtement d'espaces fermés, entre zone publique, zone internationale, salons et salles d'attente, jusqu'à atteindre l'avion, degré absolu de l'espace clos.

L'évolution en vase clos

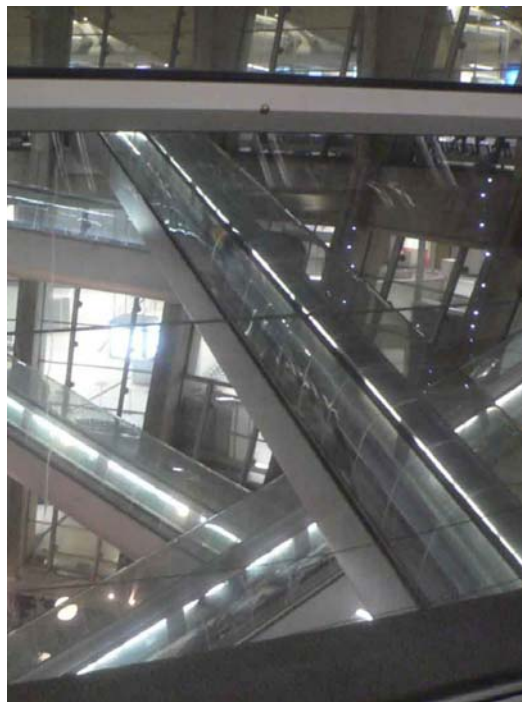
Si l'aéroport est un espace fermé, les flux de personnes qui le traversent se réalisent eux aussi en vase clos. En voulant fluidifier le schéma de circulation dans les aérogares, les architectes se sont assurés que les passagers en partance ne croisent jamais ceux qui descendent de l'avion. Ils sont généralement répartis sur deux niveaux différents. Bien souvent, à l'aide de tapis roulants, les voyageurs empruntent un dédale de couloirs fermés, éclairés aux néons, qui courent d'un bout à l'autre de l'aérogare. La séparation et le

cloisonnement des flux sont donc de mise. La partie centrale du terminal 1 de Roissy en est symptomatique : de gros tubes de plexiglas, à travers lesquels passent les escalators, aspirent les flots de voyageurs en direction des satellites. Ils s'entrecroisent, s'aperçoivent, mais ne rentrent jamais en contact.

Cette évolution en vase clos se prolonge en dehors de l'aérogare. Dans certaines situations, alors que l'usager doit bel et bien quitter l'aérogare, il ne fait que passer d'un espace fermé à un autre. En effet, à partir de 1964, les premières rampes télescopiques, permettant d'accéder directement aux aéronefs ont pris le pas sur la circulation à même le tarmac. Pour le passager, la continuité est totale : il ne reprendra contact avec le monde extérieur qu'à la sortie de son aéroport de destination ! De même, le voyageur en transit, qui doit changer de terminal, ne rentre quasiment jamais en contact avec l'extérieur. Pourtant, son cheminement le conduit bel et bien à sortir de l'aérogare ! Généralement, le transfert s'effectue en navette. Celle-ci, comme c'est le cas à Gatwick, se prend à partir de stations postées à l'intérieur des terminaux. Mieux encore, la liaison entre les terminaux 1, 2, 3 et le terminal 4 d'Heathrow s'effectue par une navette sous-terrainne, ce qui renforce encore la sensation de demeurer dans la même aérogare.

Que ce soit à l'intérieur du terminal, lors de l'embarquement dans l'avion, ou encore entre deux terminaux, les effets de cloisonnement et de clôture restent prédominants.

Figure 8 : Les tubes de plexiglas à Roissy



Source : Wikimedia

Juxtaposition d'espaces clos et gradation de l'effet de clôture dans l'espace aéroportuaire

Si l'aérogare se définit bien comme un espace clos, la succession d'espaces fermés qui la compose, complexifie nettement sa structure interne.

Tout d'abord, le terminal d'aéroport est loin d'être un bâtiment classique. Un élément fondamental le distingue, et complique particulièrement la tâche des architectes : sa fonction de *frontière*. Cette particularité impose l'édification d'une cloison continue, qui sépare le bâtiment en deux sections bien distinctes, que nous avons déjà évoquées : la zone hors

douane, ou publique, et la zone sous douane, ou encore, internationale. L'aérogare est donc elle-même divisée en deux espaces clos, dont la limite est matérialisée par les points de contrôle. Mais il est possible d'approfondir encore cette réflexion. De plus en plus, les passagers d'affaires ou VIP s'enferment dans les salons qui leurs sont réservés. Ils sont implantés généralement en zone sous douane (bien qu'ils se développent de plus en plus en zone publique) et proposent de nombreux services ciblés. Dans une ambiance zen, composée de fauteuils en cuirs noirs et blancs et d'une décoration *design*, les salons Icare à Orly mettent à disposition espaces de travail équipés en PC et Internet, presse, boissons et collations, télévisions, etc., en échange d'une contribution monétaire. Les salons Départ et Arrivée d'Air France, dédiés à leurs voyageurs en classe affaire, proposent des services de restauration et de défroissage des vêtements, de douches, de massages, et un espace de communication. Les salons privés constituent bel et bien d'autres espaces clos dans l'aérogare : la rupture avec la zone publique est assurée aussi bien par des murs séparateurs que par la mise en place, en son sein, d'une atmosphère singulière, misant sur l'apaisement et le raffinement. Enfin, dernier type d'espace clos dans le terminal, les salles d'attente, en bout de course, qui prédisent l'imminence de la fin du parcours du voyageur au sein de l'aéroport.

Ensuite, la juxtaposition d'espaces clos dans l'aérogare n'est pas fortuite. Au contraire, l'analyse des « *codes de procédure spatiale* » (Lussault, 2007, p. 116), autrement dit des modalités de franchissement des limites, est éloquente. Selon le principe des poupées gigognes, ces derniers semblent s'emboîter en fonction de la surface qu'ils couvrent, et surtout du degré qu'atteint leur clôture. Dans un premier temps, la zone hors douane est relativement vaste et libre d'accès : voyageurs et personnes qui les accompagnent s'y rencontrent. Dans un second temps, des postes de contrôles, dispersés ponctuellement dans l'aérogare, conditionnent l'accès à la zone internationale. Il faut alors satisfaire à un nombre toujours croissant de formalités (présentation des papiers d'identité, de la carte d'embarquement, du contenu des bagages à main, fouille au corps, etc.). Ainsi, de la zone publique à la zone sous douane, le voyageur passe d'un espace clos à un espace encore plus clos. Mais la gradation de l'effet de clôture continue, une fois cette limite franchie. Au sein de la zone internationale, les salons VIP ne sont ouverts qu'à une petite fraction de passagers, détenteurs de billets en classe affaire. Toute personne ne pouvant présenter le précieux sésame sera refoulée à l'entrée de ces espaces réservés aux privilégiés. Une réelle ségrégation socio-spatiale s'exerce dans l'espace aéroportuaire. Enfin, à chaque destination correspond une salle d'attente bien précise : seuls les passagers porteurs des cartes d'embarquement adéquates peuvent y pénétrer. Là encore, une formalité supplémentaire conditionne l'accès à cet espace fermé. Au fur et à mesure que le voyageur progresse dans l'aérogare, les modalités d'accès se durcissent.

À travers cette logique d'emboîtement des espaces clos, nous pouvons donc remarquer que l'espace de l'aérogare se rétracte peu à peu, alors qu'au même rythme, la clôture s'épaissit.

Les espaces d'enfermement : les zones d'attente

Pour tous ceux qui n'ont pas satisfait aux procédures de contrôle des douanes, l'aéroport marque la fin du voyage, et se dévoile comme un espace d'enfermement. Nous entendons par enfermement, la mise en détention d'une personne, et par là-même, la privation de sa liberté de mouvement.

En effet, si, à l'arrivée, le passager est dans l'incapacité de présenter des papiers en règle (passeport, visa, réservation d'hôtel, etc.), ou s'il est demandeur d'asile, il est automatiquement placé en zone d'attente. En 2006, en France, plus de 22 000 personnes se sont retrouvées dans cette situation. Qu'entend-t-on par zone d'attente ? Législativement parlant, c'est une zone qui s'étend « des points d'embarquement et de débarquement à ceux

où sont effectués le contrôle des personnes »¹¹. Par conséquent, elle correspond globalement à la zone internationale dont elle a le statut : un étranger placé en zone d'attente ne pénètre à aucun moment sur le territoire français. On en compte 122 en France, dans les gares, les ports, et surtout, les aéroports. À Roissy, elle se compose officiellement d'enclaves dans la zone internationale de l'aérogare (locaux de la PAF¹², ou, en cas d'affluence, zones d'attente de fortune installées au vu et au sus de tous, dans les halls d'arrivée), et d'espaces d'hébergements, à proximité des pistes, plus connus sous l'appellation ZAPI¹³ (ZAPI 1, ZAPI 2 et ZAPI 3). Officiellement, les personnes placées en zone d'attente ne sont pas mises en détention, néanmoins, elles y sont belles et bien « maintenues » contre leur gré. En cela, nous pouvons considérer les zones de rétention de l'aéroport comme des espaces très concrets d'enfermement.

À partir du témoignage d'Anne Leïla Ollivier (Ollivier, 2003), il est alors intéressant d'en faire ressortir les principales caractéristiques.

Tout d'abord, la zone d'attente est un espace quasi hermétique, où il est aussi ardu de vouloir sortir, que d'essayer d'entrer. ZAPI 2 en est une illustration éloquent : un périmètre grillagé dissuade quiconque d'essayer d'y pénétrer, ou de s'en évader ; à cela s'ajoute un poste de contrôle, associé à une machine à rayons X, qui filtre les entrées ; les fenêtres sont également scellées. On est alors face à un processus d'hyper sélection des personnes pouvant y pénétrer. Deux types d'acteurs principaux y évoluent : les policiers, chargés de la surveillance et les personnes maintenues. De plus, les individus venant de l'extérieur se font rares : les droits de visite sont accordés au compte goutte, quand les demandes de laissez-passer des associations ne sont pas simplement balayées. Jusqu'ici, seule l'Anafé¹⁴ a été habilitée à accéder aux zones d'attente, afin d'exercer une assistance auprès des étrangers. De même, pour en sortir, les étrangers doivent attendre qu'un juge statue sur leur sort. Celui-ci ne se prononce que rarement en faveur d'une libération. Le plus souvent, les étrangers sont reconduits en zone de rétention, avant de repasser en jugement, ou renvoyés en avion dans leur pays d'origine.

Une autre caractéristique de la zone d'attente est son invisibilité. Anne Leïla Ollivier relate son périple, alors qu'elle voulait simplement la localiser. Que ce soit dans l'aérogare ou à ses alentours, elle n'est mentionnée sur aucun panneau, n'apparaît sur aucun plan de transport et de l'aéroport. En se renseignant auprès du personnel du terminal 2 de Roissy, elle obtient cette réponse édifiante : « *Ah, mais vous ne pourrez pas, c'est pas visible, d'ailleurs, on ne veut pas que ce soit visible* » (Ollivier, 2003, p. 36). La zone d'attente est donc un révélateur de l'opacité de l'espace aéroportuaire.

Enfin, la zone d'attente est aussi sous surveillance constante : les caméras sont partout, et les policiers omniprésents, y compris dans les salles de visite.

Ainsi, si l'on tente de définir un espace d'enfermement à partir de l'exemple aéroportuaire, plusieurs éléments se distinguent. Invisibilité, restriction d'accès, interdiction de sortie et privation de liberté semblent être les maîtres mots, permettant de comprendre le glissement de l'espace clos vers l'espace d'enfermement.

Conclusion

Les notions de clôture et de fermeture sont donc fondamentales, aussi bien pour appréhender la relation que l'aéroport entretient avec l'extérieur, que pour saisir la complexité de son organisation interne. En effet, celui-ci n'est pas intrinsèquement un espace fermé, mais

11. Article 35 quater de l'ordonnance du 2 mai 1945.

12. Police Aux Frontières.

13. Zone d'Attente pour Personnes en Instance.

14. Assistance Nationale d'Assistance Aux Frontières pour les Etrangers.

il s'est peu à peu construit comme tel, face à des impératifs d'opérationnalité et de sûreté croissants. L'aéroport se définit comme un espace clos aussi bien physiquement (les murs de l'aérogare agissent comme autant de séparations avec son environnement direct) que symboliquement (les autorités aéroportuaires rivalisent d'ingéniosité afin de déconnecter le voyageur du monde extérieur). Sans conteste, il est aujourd'hui l'une de ces « cathédrales postmodernes »¹⁵ fondées sur la fermeture, qui parsèment l'espace urbain (centres commerciaux, parcs à thème, etc.). À une autre échelle, l'aérogare constitue, elle aussi, une juxtaposition d'espaces fermés, organisés sur le mode de la gradation de l'effet de clôture, au point de devenir parfois un espace d'enfermement.

Cependant, la question des limites des espaces clos de l'aéroport et de leur franchissement, est d'autant plus essentielle qu'elle est au cœur des préoccupations actuelles des gestionnaires. En effet, l'obsession sécuritaire, qui sévit depuis le 11 septembre 2001, a entraîné un durcissement des procédures de contrôle à l'entrée de la zone internationale. Elle est par là même à l'origine de longues files d'attente. Dès lors, la circulation des flux est enrayée, et la fonction première de l'aéroport est mise en danger. Aborder l'aéroport à travers la notion d'espace clos et des frontières qui en découlent interroge donc directement le modèle d'une infrastructure qui a mis près d'un siècle à se construire. L'organisation de l'espace aéroportuaire aurait-elle atteint ses propres limites ?

Bibliographie

- Adey, P., 2008, « Architectural geographies of the airport balcony : mobility, sensation and the theatre of flight », *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography*, vol. 90, n° 1, p. 29-47.
- Bellanger F., Devos, M., 1997, *Planète nomade. Les modes de vie du passager aérien*, Paris, Editions de l'Aube, 162 p.
- Bellanger F., Devos, M., 1999, *Y-a-t-il un passager dans l'avion ? Questions et hypothèses sur l'évolution du transport aérien*, Paris, Editions de l'Aube, 157 p.
- Cot P.-D., 1972, *Les aéroports*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Que sais-je ? 125 p.
- Gras A. et Moricot C. (dir), 1992, *Technologies du quotidien. La complainte du progrès*, Paris, Editions Autrement, 221 p.
- Lussault M., 2007, *L'homme spatial*, Paris, Editions du Seuil, 363 p.
- Ollivier A.-L., 2003, *Enquête en zone d'attente*, Paris, L'Esprit frappeur, 180 p.
- Pearman H., 2005, *Aéroports : un siècle d'architecture*, Paris, Seuil, 239 p.

15 Ferreira Freitas R., 1996, *Centre commerciaux, îles urbaines de la postmodernité*, Paris, l'Harmattan, 141 p.

L'enfermement des habitations par la forêt. Exemple du Plateau de Millevaches en Montagne Limousine.

Claire LABRUE

Université de Limoges, GEOLAB, UMR 6042
claire.labrue@unilim.fr

Résumé : Au cours du XX^e siècle les reboisements massifs du Plateau de Millevaches en Montagne Limousine ont bouleversé les paysages. L'avancée forestière a été telle que les villages se situent aujourd'hui dans des clairières. Cela se traduit dans le paysage par une fermeture objective et un véritable sentiment d'enfermement pour les habitants. L'enfermement paysager ne se limite pourtant pas au voisinage de la forêt, il déborde idéologiquement et émotionnellement du cadre de la clairière et il a un impact plus généralement sur l'espace vécu. Ainsi l'enfermement environnemental, comme tout autre type d'enfermement, est un sujet sensible, suscitant des débats passionnés entre les propriétaires forestiers et les non propriétaires. Il provoque aussi des réactions contradictoires entre l'expression d'une volonté, au début, et le sentiment d'un enfermement subi, au fur et à mesure du temps qui passe.

Mots-clés : enfermement, forêt, paysage, habitations, espace vécu.

Les milieux ruraux fragiles tels que les moyennes montagnes françaises ont connu aux XIX^e et XX^e siècles des reboisements conséquents fermant les paysages. Or l'avancée forestière a été telle que les lisières sont aujourd'hui à proximité des maisons et des villages. Ces derniers se retrouvent même, parfois, entourés par la forêt. L'espace des habitations forme alors une clairière. Le Plateau de Millevaches en Montagne Limousine en est le cas type. Les boisements y sont relativement récents. En un siècle à peine, ce territoire a connu une véritable inversion paysagère, passant d'un paysage ouvert de landes à des paysages fermés de forêt.

Pour autant, le terme d'encerclement des villages ne traduit que partiellement la vie quotidienne dans une clairière. Celui d'enfermement a l'avantage de traduire l'aspect matériel de l'emprise forestière, tout en incluant le ressenti, le vécu des habitants. Ce sont bien, en effet, les clairières habitées qui retiennent notre intérêt dans cette étude. La différence majeure entre la fermeture et l'enfermement réside dans l'échelle géographique. Si la fermeture concerne tous les paysages, des plus proches aux plus éloignés, l'enfermement apparaît nettement à plus grande échelle géographique. C'est pourquoi nous nous appuyons sur le bourg creusois de Gentioux (Figure 1) - commune de Gentioux-Pigerolles -, stéréotype du village entouré, enfermé par la forêt. Parce qu'il est vécu, l'enfermement déborde nettement de la problématique paysagère pure, il est aussi révélateur d'enjeux territoriaux plus généraux.

Dans un premier temps, nous définirons l'enfermement paysager ou environnemental, nous verrons comment il se traduit spatialement, puis dans un second temps nous étudierons comment est vécue la proximité forestière. Pour cela, nous avons ponctué notre réflexion d'entretiens avec des habitants et/ ou acteurs de ce territoire, propriétaires forestiers ou non. En effet qui est mieux placé que l'habitant d'un territoire pour en faire l'expérience au quotidien ?

Figure 1 : Le bourg de Gentioux



(Source Mairie de Gentioux-Pigerolles)

Que signifie être enfermé par la forêt ?

De la fermeture paysagère à l'enfermement paysager.

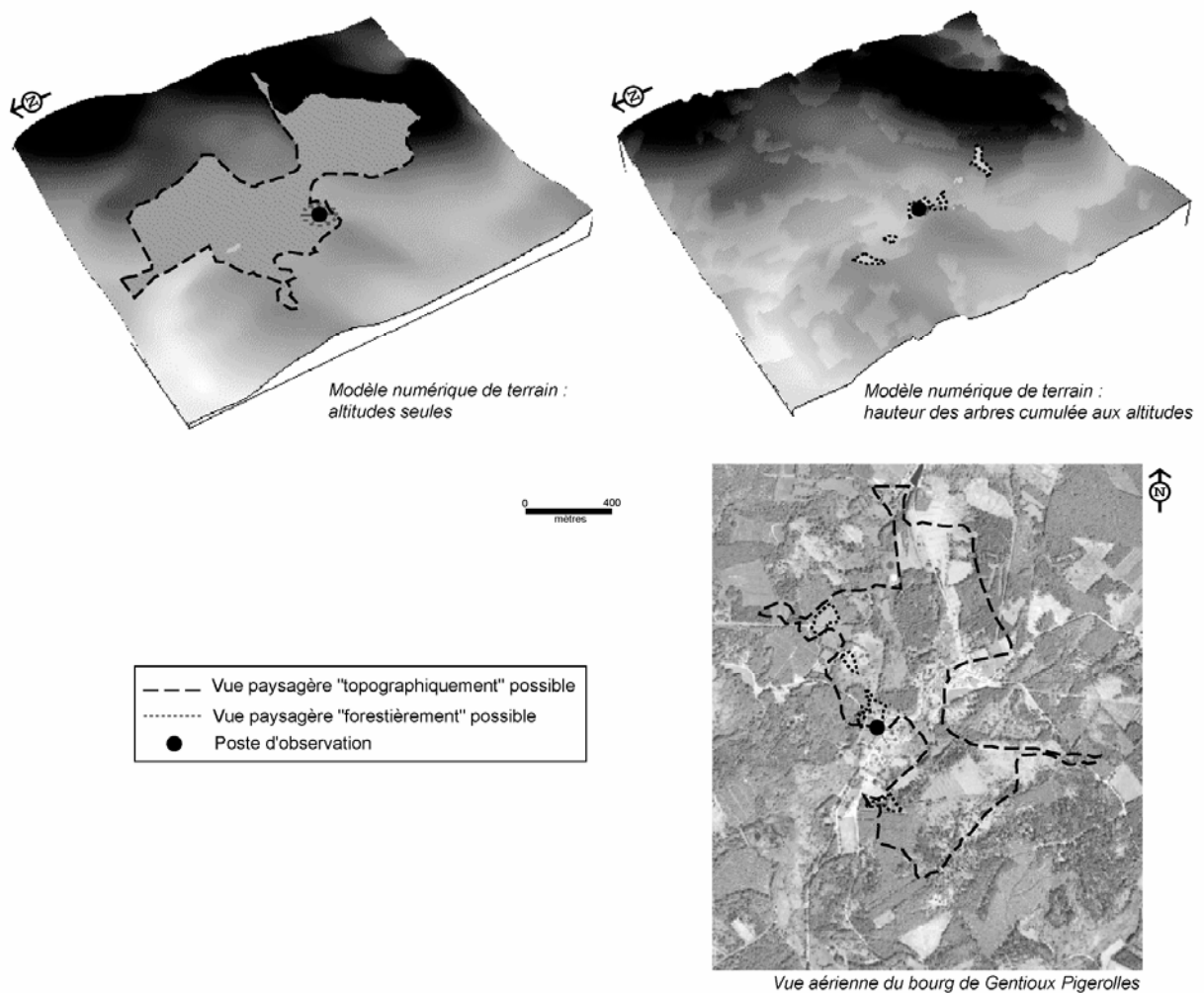
Avec la reconquête forestière, la fermeture paysagère a fait l'objet de nombreuses études paysagères ces deux dernières décennies, entre autres celles de Larrère, 1978 ; Friedberg, Cohen, Mathieu, 2000 ; Le Floch, Devanne, 2002, 2004 ; Le Floch, Devanne, Deffontaines, 2005 ; Deuffic, 2005, etc. Dans les différentes approches qui en ont été faites, l'enfermement par la forêt en tant que conséquence de la fermeture paysagère n'a été abordé que de manière allusive ; les notions d'« encerclement », « enfermement » apparaissent furtivement dans ces études paysagères. Il est vrai que l'enfermement est un fait inédit. À l'instar de la notion de fermeture paysagère dans les années 1970, la sphère politique ne s'est pas encore appropriée la notion d'enfermement, tout au plus elle la suggère. La fermeture paysagère est une expression qui s'est popularisée dans les années 1980 et qui n'est plus discutée au milieu de cette décennie. Un consensus reconnaissant et désignant comme telle la « fermeture paysagère » s'est établi entre les acteurs institutionnels et les personnes qui vivent au sein de ces paysages et qui les façonnent (Le Floch, Devanne, 2002 ; Deuffic, 2005). Pendant ce temps, la reconquête forestière persiste et la forêt se retrouve toujours plus près des habitations. Depuis les années 1990 cette notion est encore confondue avec celle de fermeture, tant il est vrai qu'elles sont liées.

La fermeture est un fait purement objectif. Il est tout à fait mesurable sur le terrain, par les habitants eux-mêmes, qui prennent conscience que leurs champs visuels et paysagers quotidiens s'obstruent progressivement, au fur et à mesure des reboisements et de la croissance des arbres. Il peut être également mesuré plus scientifiquement en effectuant une analyse cartographique de l'évolution de l'occupation du sol, suggérant ainsi la perte des points de vue due à la présence forestière.

Les cartes d'obstacles à la vision (Figure 2) permettent de se représenter dans quelle mesure la présence forestière entraîne des pertes paysagères, c'est-à-dire les vues « topographiquement » possibles depuis un poste d'observation, devenues « forestièrement » impossibles. Pour cela il faut prendre en compte les éléments observés : hauteur des arbres cumulée aux altitudes topographiques et le point d'observation géoréférencé dans un angle de 360°, ainsi que la taille de l'observateur, ici 1m70. Dans l'exemple du bourg de Gentioux, les pertes paysagères dues à la forêt sont estimées à 90 % (Labrue, 2008).

Si mesurer et cartographier la fermeture est possible, il semblerait que ce soit plus délicat concernant l'enfermement. Une cartographie centrée sur le bourg de Gentioux peut tout au plus le suggérer (Figure 3). Il est possible de constater la progression et la densification forestière et donc la fermeture paysagère autour du bourg du XIX^e siècle aux années 1980, aboutissant à la formation de la clairière. Cependant, pour percevoir et comprendre l'enfermement, il faut être en situation. Il ne devient réalité qu'à partir du moment où il y a quelqu'un pour le vivre, pour en faire l'expérience sur le terrain. La subjectivité est donc inhérente à l'enfermement. Ce dernier est à la fois objectif et subjectif. L'observateur note aisément la présence des arbres à proximité des habitations et la fermeture paysagère que ces derniers entraînent. Il peut ressentir cette proximité forestière comme un étou ou comme un espace de liberté ; selon les modèles psychosocioculturels auxquels il recourt implicitement, il va donc se sentir enfermé ou non par la forêt.

Figure 2 : Cartes d'obstacles à la vision : exemple de Gentioux –Pigerolles

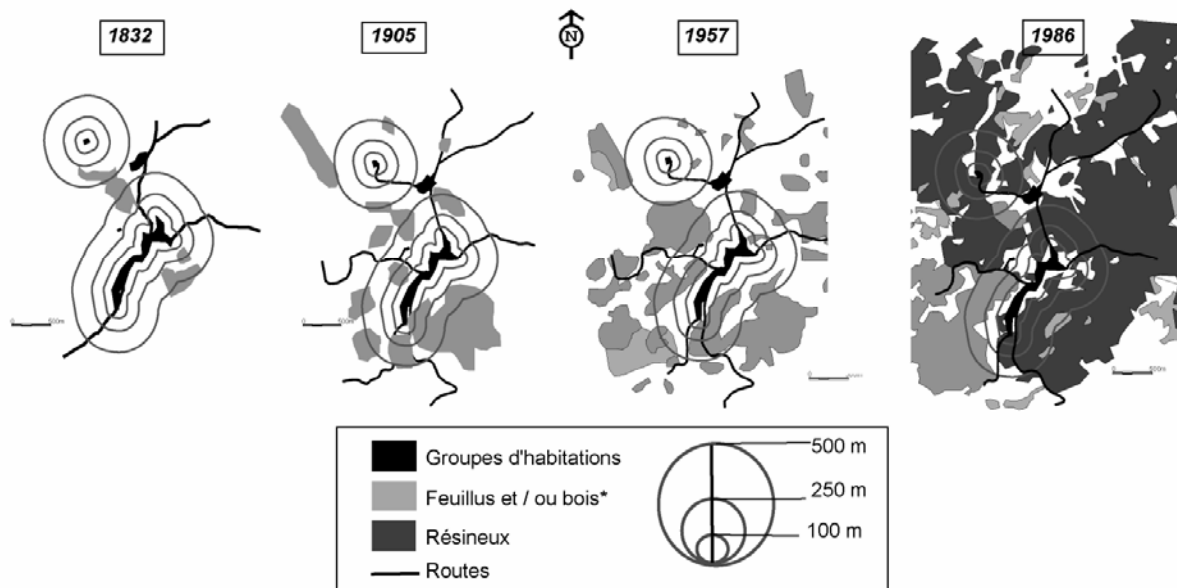


Source : mission IGN 2001. Réalisation LABRUE Claire, 2008.

La subjectivité qui caractérise l'enfermement ne facilite pas la définition spatiale que notre réflexion doit poser au préalable. C'est pourquoi les premiers éléments de définition de l'enfermement s'appuient sur sa caractéristique objective, étroitement imbriquée avec la fermeture paysagère. Deux particularités sont à souligner. L'enfermement peut signifier d'abord un processus temporel de fermeture paysagère. Le rapprochement de la forêt autour

des habitations réduit les échappées visuelles et la surface d'ouverture ; se forme alors une clairière. Mais il signifie aussi l'état actuel du paysage autour des habitations, le fait d'être enfermé. Pour les régions jeunes en forêt comme la Montagne Limousine, l'enfermement, avant d'être un état de faits - être enfermé -, est aussi un processus qui s'effectue à partir d'un milieu ouvert – landes et terrains de parcours - qui se ferme progressivement

Figure 3 : Evolution paysagère à proximité du bourg de Gentioux et de la maison isolée du Mazet (Plateau de Millevaches)



Sources : cadastre, cartes Etat-Major et IGN. Réalisation LABRUE Claire, 2008.

Les échelles de l'enfermement paysager

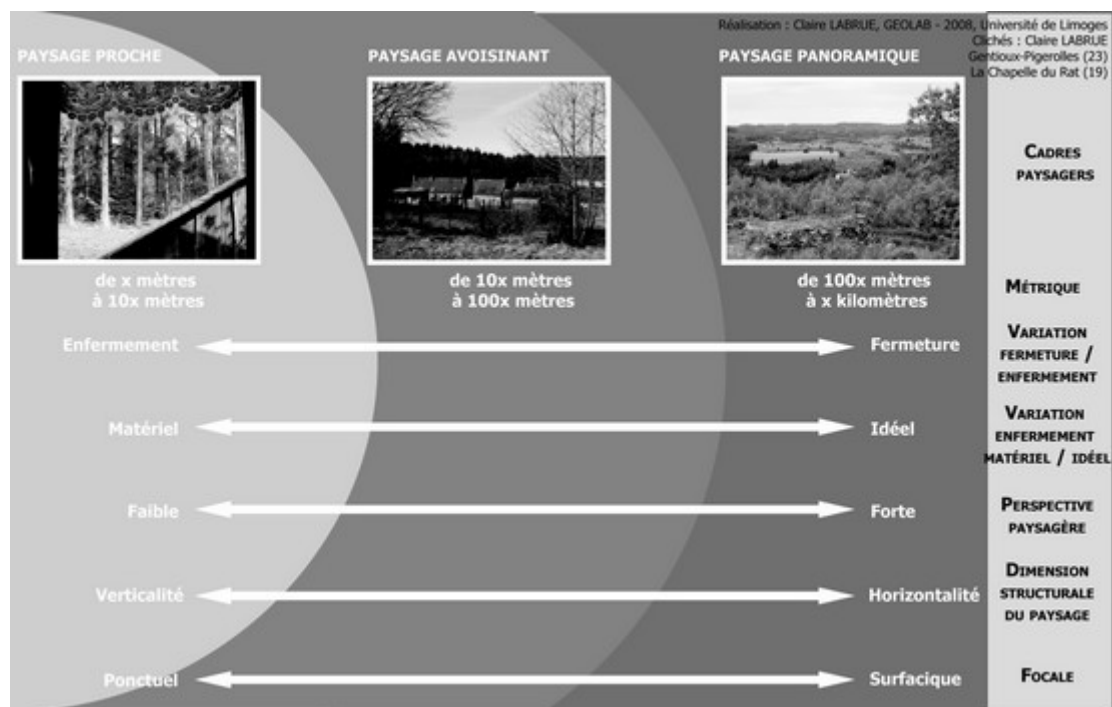
La fermeture paysagère peut entraîner l'enfermement, mais la réciproque n'est pas vraie, ce n'est pas parce que nous sommes enfermés que le paysage est fermé. Prenons un exemple : nous pouvons être entourés simplement d'une haie forestière, donc être enfermés, mais au-delà de cette haie, le paysage peut-être tout à fait ouvert, composé de champs, prairies, landes ou encore surfaces en eau. Nous ne sommes pas à la même échelle du paysage. L'enfermement est une notion à plus grande échelle géographique que la fermeture. L'enfermement matériel touche les paysages à proximité de l'habitat, la fermeture concerne, quant à elle, aussi bien les paysages de proximité que les paysages à plus petite échelle comme le panorama. Si nous reprenons l'exemple de la haie forestière citée plus haut, le paysage est fermé à proximité, il est donc « enfermant » et potentiellement vécu en tant que tel, mais ouvert à une échelle beaucoup plus vaste. Autrement formulé, la fermeture paysagère devient enfermement physique à proximité des habitations et le cas échéant, enfermement vécu.

Cependant il nous semble important de nuancer, d'une part, l'échelle à laquelle est vécue l'enfermement et, d'autre part, ce que nous appelons la grande échelle géographique. Est-ce celle de la maison seule et éventuellement de son jardin ? Du village, si c'est de l'habitat groupé, dans lequel s'insère la maison ? La forêt se situe certes à proximité des habitations, mais ce paysage est à la croisée de plusieurs enjeux. Il est constitué d'une multitude de facteurs qui n'appartiennent pas forcément au cadre spatial proche. Le relief, support du paysage joue un rôle des plus importants ; est-il plat, cloisonné ? Le type (feuillus, résineux, mixte) et les formes de boisement (massif forestier, haie forestière, plantations,

friches, etc.) ainsi que les modes de gestion sont évidemment primordiaux. De plus, l'enfermement relevant du vécu, le psychique entre alors considérablement en jeu. En effet, il peut être perçu en tant que tel, alors qu'objectivement la forêt est à bonne distance des maisons et que celle-là n'a pas de conséquence directe sur l'habitat si ce n'est l'obstruction des vues paysagères (cette dernière, ne suffirait-elle pas à faire naître le sentiment d'enfermement ?...) C'est pourquoi nous avons décidé de travailler sur un cadre paysager plus élargi, c'est-à-dire un cadre plus territorial, celui du cadre de vie.

Nous avons établi des échelles du paysage à l'image des coquilles emboîtées d'Abraham Moles et Elisabeth Rohmer, depuis l'échelle de la maison, et non du corps, à l'échelle du monde : ce sont le paysage proche, le paysage avoisinant et le panorama (Figure 4). L'homme se perçoit comme un être isolé au sein de son environnement. Il perçoit le monde de son propre point de vue. Il est le point de référence, le centre du monde qu'il se crée. Ce monde est constitué d'espaces qui s'emboîtent les uns dans les autres, depuis son enveloppe corporelle jusqu'à la terre entière en passant par l'espace dans lequel se déploie son geste immédiat, de la pièce dans laquelle il se situe, de la maison ou de l'appartement, du quartier, etc. Le paysage et les cadres paysagers établis pour l'étude de l'enfermement adhèrent totalement à ce principe des coquilles emboîtées appelées aussi « *les coquilles de l'homme* » (Moles, Rohmer, 1998, p.83). Nous avons pris comme poste d'observation de départ : la maison, c'est-à-dire ce qui est vu depuis le seuil de la maison ou depuis l'intérieur, depuis une fenêtre. L'enfermement étant une notion duale, nous allons voir l'importance et la variation de sa part objective et de sa part subjective selon les échelles de paysage considérées.

Figure 4 : Les échelles du paysage enfermant



Réalisation : LABRUE Claire, 2008

Le paysage de proximité est celui de la grande échelle géographique. Il se situe dans un rayon de quelques mètres (voire même la forêt accolée à la maison) à quelques dizaines de mètres autour de l'espace habité. C'est l'espace de la maison et de son jardin ou de son parc. L'enfermement est palpable car la forêt se situe au premier plan paysager, elle entoure directement les habitations. L'enfermement est donc avant tout matériel. À cette échelle-ci, il

est difficile de voir la cime des arbres et plus encore le ciel. Ainsi, si les arbres sont trop hauts, la ligne d'horizon est absente de ce cadre paysager. La distance minimale entre le lieu d'habitation et la forêt laisse présager que cette dernière a un impact très net sur les habitations et les habitants : pertes paysagères certes, mais aussi un manque de lumière dû à l'ombre portée des arbres, des désagréments comme les feuilles dans les gouttières mais aussi une exposition manifeste aux risques d'incendie et de tempête.

Ces impacts se relativisent à l'échelle du paysage avoisinant. Il se situe dans un rayon de quelques dizaines de mètres à plusieurs centaines de mètres. Comme son nom l'indique, c'est l'échelle qui permet d'avoir une vue sur les habitations voisines ou, plus généralement, sur des territoires immédiatement extérieurs au territoire privé ; la forêt demeure cependant un décor omniprésent. Le ciel est visible, la cime des arbres fait office de ligne d'horizon. L'enfermement est, à cette échelle-ci, matériel, mais la part de l'idéal s'intensifie au fur et à mesure que la distance entre forêt et habitat s'accroît.

Le paysage panoramique se situe dans un rayon de quelques centaines de mètres à plusieurs kilomètres. C'est le paysage en région forestière le moins récurrent, puisque les vues paysagères sont régulièrement obstruées par les arbres. L'enfermement, s'il existe à cette échelle-ci, relève plus du ressenti, de la subjectivité de l'observateur que de la réalité ; l'impact des arbres comme leur ombre portée sur l'habitation est nulle. Cette petite échelle géographique est donc bien davantage celle de fermeture paysagère que celle de l'enfermement paysager. La ligne d'horizon est dessinée par les grands ensembles géomorphologiques, même si elle peut être soulignée par les arbres. Si l'enfermement est ressenti, il est bien davantage idéal.

Il est relativement difficile de fixer des seuils absolus entre les différentes échelles ; c'est pourquoi nous utilisons des ordres de grandeur. Les variations métriques de ces échelles dépendent des conditions topographiques comme l'exposition, la pente, le contexte foncier, administratif, celui de l'extension urbaine, ce qui revient à savoir s'il s'agit d'une maison isolée ou d'un groupement d'habitations, ce qui suggère une ouverture potentielle plus grande sur les paysages voisins. Cela dépend également et bien évidemment de la fermeture du paysage ; les arbres cadrent les vues paysagères ; dans un espace forestier ce sont eux qui interdisent ou autorisent les échappées visuelles (Gernigon, 2002).

L'espace enfermé de la clairière : du paysage au territoire

La forêt est donc enfermante. La clairière est l'expression spatiale de l'enfermement matériel, la forêt entoure, encercle, domine les habitations. Considérer la forêt comme élément enfermant est donc tout à fait approprié, puisque les arbres, par leur morphologie, dominent les habitations et concrétisent la sensation d'être enfermé. La lisière est à l'image d'un mur. Le mur ou la clôture, qu'il soit réel ou imaginaire, est le point commun à tout type d'enfermement. Pour que l'enfermement environnemental apparaisse, il faut qu'il se manifeste d'abord dans le paysage. C'est seulement ensuite qu'il peut être territorialisé.

Les arbres à proximité des habitations inhibent d'une certaine façon l'expérience de l'espace. Cette dernière expérience s'effectue essentiellement au travers des sens, notamment le toucher et la vue. L'individu conscientise l'espace au moyen du mouvement, en se déplaçant dans l'espace, mais aussi en y déplaçant son regard. Ces deux types de mouvement lui permettent d'estimer les distances entre individus et / ou objets. L'espace est donc associé à la « *liberté du mouvement* » (Tuan, 2006, p. 16). Dans le cas de l'enfermement, cette liberté du mouvement, notamment visuel, est entravée par les arbres à proximité ; les vues paysagères sont donc obstruées, fermées dès le premier plan. Ce n'est pas nécessairement le cas concernant le paysage fermé ; un paysage est dit « fermé », certes, lorsque les vues sont obstruées, mais aussi lorsque l'espace à portée visuelle est peuplé majoritairement de forêts dissimulant d'autres types de paysage, en arrière, ou faisant disparaître sous leur voûte forestière les paysages autrefois agricoles ou pastoraux. Ceci sous-entend donc un minimum

de recul et donc d'ouverture sur la portion de territoire observé ; c'est la « fermeture paysagère » (petite échelle géographique). La fermeture paysagère a donc une portée plus territoriale que l'enfermement paysager. Dire que le « paysage est enfermant » relève d'un certain paradoxe car les arbres à proximité de son chez-soi privent justement de tout paysage, car la ligne d'horizon, ligne directrice du paysage est absente. Est-il alors possible de parler de paysage ? Si nous donnons au paysage la définition la plus élémentaire : « portion de la surface terrestre qui s'étend à la vue de l'observateur », nous y détectons une logique d'ouverture visuelle, de fenêtre sur un espace, une étendue donnée(e). Le paysage enfermant, surtout s'il est matériel, interdit toute vision panoramique. Les lisières jouent le rôle d'un mur qui réduit les vues paysagères. Elles cloisonnent l'espace en formant des clairières, mais elles ne cloisonnent pas pour autant le territoire. En effet à la différence de l'enfermement social ou sociétal comme les *gated-communities*, les ghettos, prisons, monastères, etc., l'enfermement par la forêt est avant tout environnemental. Il n'y a donc pas de limites territoriales empêchant, freinant, faisant obstacle à la mobilité des personnes et des populations. L'espace de la clairière n'est pas replié sur lui-même, il ne fonctionne pas de façon indépendante ou autarcique par rapport au territoire dans lequel il s'inscrit. La clairière ne peut donc s'apparenter à une enclave. Les limites de l'enfermement paysager sont seulement visuelles.

Seulement paysage et territoire sont intimement liés, le premier est la partie visible du second ; l'enfermement paysager peut donc avoir un impact territorial. En effet un espace devient un territoire lorsqu'une société et des individus lui attribuent des valeurs et des limites au travers de l'expérience du paysage ; « *le sentiment d'appartenance à un territoire peut passer par l'identification de structures paysagères ou d'éléments que les gens s'approprient comme un patrimoine* » (Collectif, 2002, p.1). C'est pourquoi l'enfermement pris sous l'angle du vécu peut éventuellement s'exprimer territorialement en accentuant ou en faisant apparaître l'isolement. Les villages du Plateau de Millevaches donnent une impression de « bout du monde » (Bernardie-Tahir, 2005, p.362). Le territoire est d'une part relativement éloigné des grands pôles urbains et de nombreux axes de communications sont bordés de forêts. D'autre part, ce paysage paraît déserté à cause de l'inertie apparente de la forêt, du fait aussi de longs cycles végétaux (gestion) ainsi que des cycles phénologiques pas toujours visibles¹ : « *la forêt vivante ou désert boisée* » (Léonard, 2003). Les clairières sont donc à l'image des îles, le trait de côte étant remplacé par la lisière, la surface maritime par l'océan forestier. Ainsi les maisons et les villages se situant au cœur du territoire millevacois paraissent isolés. Pourtant, tous les territoires insulaires, certes isolés spatialement des continents, ne sont pas isolés du système monde (Taglioni, 2003). Si spatialement, les clairières ont l'air isolées les unes des autres, il n'en demeure pas moins vrai qu'elles participent au fonctionnement d'un même territoire. L'isolement territorial est plutôt à situer à l'échelle du Plateau de Millevaches et non à celles des villages entourés de forêts. Mais le paysage met davantage en évidence cet isolement territorial parce que les boisements sont associés à la désertification du monde rural et à la disparition de la société paysanne, comme à la dure lutte que celle-ci a menée durant des siècles pour ne pas être envahie par la forêt. L'enfermement donne l'impression d'un certain retour en arrière...

D'un point de vue strictement territorial, l'enfermement par la forêt est donc symbolique, comparé à l'enfermement carcéral. Les limites sont seulement visuelles et la forêt n'empêche pas les mobilités. Cependant, la clôture visuelle engendrée par la lisière et l'analyse des discours des habitants, acteurs et usagers du territoire millevacois, donne une véritable teneur à l'enfermement. Il est véritablement ressenti. Qu'elle soit voulue (s'enfermer) ou subie (être enfermé), la proximité forestière n'est jamais anodine et ne laisse personne indifférent.

1. 60 % de la forêt du PNR Millevaches en Limousin sont constituées de plantations de résineux : épicéas et douglas notamment.

Les clairières habitées, vivre entouré par la forêt.

L'enfermement, un thème sensible : subjectivité, quotidienneté et controverse de l'enfermement

Bien que l'enfermement par la forêt soit davantage symbolique que les enfermements sociaux, puisqu'il n'y a pas de clôtures territoriales à proprement parler, il n'en demeure pas moins que c'est un sujet sensible. Il relève du vécu et suscite de vives réactions car il concerne les paysages soumis à la vue quotidienne de l'habitant.

Comme dans toutes recherches en Sciences Humaines et Sociales, la subjectivité du chercheur au cours de son étude est mise à rude épreuve, ses sentiments d'empathie sont sollicités. Quand il travaille sur le paysage et écoute les discours des acteurs, des habitants, des usagers d'un territoire, il se doit d'avoir un esprit critique et un certain recul sur ce qu'il entend et sur ce qu'il voit et perçoit. Cependant, le chercheur est un être humain avec ses émotions, ses affects, son histoire personnelle, ses modes de représentations psychosocioculturels. Ainsi, même en quête d'objectivité, sa réflexion est toujours teintée de sa propre subjectivité et de son propre vécu ; c'est d'autant plus le cas dans un sujet tel que l'enfermement par la forêt. Cette dernière est en effet un élément fondamental de notre patrimoine occidental ; elle habite aussi l'imaginaire du chercheur. Cependant, étudier l'enfermement paysager passe obligatoirement par une phase empirique, sans quoi le chercheur ne peut le saisir, le comprendre et l'expliquer. Il doit donc se placer au milieu de la clairière ; « *Il faut éviter que la neutralité sociologique ne l'emporte au risque de ne plus rien percevoir du tout. Mais en même temps, il faut garder présent à l'esprit que l'observation pratique dépend de ses propres capacités de perception* » (Boutefeu, 2007, p. 54). L'objet de son étude : l'enfermement environnemental au contraire des enfermements carcéraux, pathologiques, sociaux, se prête davantage à l'expérimentation. Il est plus facile pour lui de se mettre dans la peau d'un habitant quelconque que dans celle d'un prisonnier, par exemple. L'expérience de la forêt lui est plus accessible que l'expérience de la prison ou de l'asile. Le chercheur peut être en partie acteur de son sujet de recherche car il porte « naturellement » en lui des bagages culturels en lien avec la forêt.

L'expérience de terrain est un préalable nécessaire, sinon fondamental, pour démarrer une telle étude. Mais il doit aussi, de façon beaucoup plus pragmatique, prendre du recul dans sa réflexion et voir la clairière du dessus. En cela il est aidé des photographies aériennes et de cartes (Labrue, 2004, p.28). Malgré cette distanciation et sans mauvais jeu de mots, le chercheur doit ne pas « perdre de vue » le paysage forestier et, en conséquence, « garder les pieds sur terre », car l'enfermement est vécu au sol, « *cette activité d'observation nécessite inlassablement un travail de distanciation et d'analyse* » (Boutefeu, 2007, p. 54). Par notre propre expérience de terrain, nous avons bien conscience que ne vivant pas sur le territoire forestier étudié, mais étant seulement de passage, l'enfermement tel qu'il apparaît en réalité, c'est-à-dire au quotidien et surtout dans la durée, nous a certainement en grande partie échappé. Mais est-ce un désavantage pour autant ? Nous ne pensons pas. En effet notre position de « passant », cumulée à celle de notre devoir scientifique, nous confère un regard neuf et plus impartial, en grande partie épuré des affects du quotidien ordinaire et banal, sur ces paysages dits enfermants.

Donc la sensibilité de l'enfermement tient également à sa quotidienneté (Lefebvre, 2001). À la différence de la fermeture paysagère, l'enfermement ne concerne pas forcément les sites panoramiques, les hauts lieux, les sites fréquentés. Il touche les paysages ordinaires et quotidiens, ceux-là même visibles depuis le lieu d'habitation. Comme la maison, ces paysages sont investis et appropriés par les habitants, même si parfois ces derniers passent plus de temps sur leur lieu de travail ou en voyage. Ces paysages sont le décor de l'espace domestiqué, du « *territoire fondamental* » ; « *il n'est pas forcément l'espace où l'on vit le plus : il peut arriver que l'on passe plus de temps sur son lieu de travail, ou en voyage.*

"Home, sweet home", il est l'espace le plus approprié, le plus chargé, celui qui porte le plus d'émotions et d'affects, de souvenirs et d'espoirs » (Staszak, 2001, p. 346). L'habitation ne se cantonne pas seulement à la maison et à son jardin, mais s'étend au - delà de l'espace privatif et déborde de la limite foncière² ; ce qui fait dire à une des personnes rencontrées lors de notre travail de terrain : *« Moi ce que je demande, c'est qu'on fasse très attention autour des bourgs, des villages, qu'on essaie de respecter un peu la vie des gens. »* Ces paysages qui sont tout naturellement appropriés par les habitants, parce que quotidiens, et qui d'ordinaire ne sont plus sujets à une quelconque attention de leur part, sont conscientisés à partir du moment où survient une modification, ou bien quand les arbres provoquent une gêne paysagère. Ainsi, parce qu'ils affectent directement le vécu des habitants, ils conscientisent également les paysages plus lointains, ceux-là même qui constituent le cadre de vie (Labrue, 2008). Lorsque les habitants enfermés par la forêt sortent de chez eux, ils vont chercher à voir d'autres paysages notamment plus ouverts ; le postier interrogé - habitant le bourg de Gentioux - qui sillonne tout le secteur sud de la Creuse a très bien remarqué que les paysages y sont diversifiés³ *« C'est pas quand je circule que ça me gêne le plus, c'est quand que je suis posé quelque part, par exemple chez moi, je vois tous ces sapins, je trouve ça écrasant [...] »*. Une des personnes interrogées qui habitait et travaillait au syndicat mixte - aujourd'hui Parc Naturel Régional⁴ - installé dans le bourg, s'est rendue compte en sortant de celui-ci que c'était un espace donc plus ouvert qu'il n'y paraissait : *« J'ai pris ma voiture pour avoir un aperçu rapide du territoire sur lequel j'allais travailler [...] Je me suis rendue compte que là on était sur le Plateau avec effectivement beaucoup plus de zones ouvertes, d'espaces ouverts, moins de présence de la forêt, beaucoup plus de prairies [...] dès que je bouge un p'tit peu, oui, feuillus aux couleurs changeantes. En restant dans le bourg de Gentioux, on le voyait peu⁵ »*. Le paysage de proximité a la capacité de camoufler la réalité territoriale mais aussi, parce qu'il ferme les paysages, d'homogénéiser ou faire disparaître les reliefs doux de la Montagne Limousine⁶, *« Je fais beaucoup de marche, sans ça je ne verrais pas les pentes qui descendent au sud et qui montent de l'autre côté »*. L'habitant interrogé a pu ainsi s'apercevoir que le terrain fléchit environ 10 mètres en arrière de la lisière, qui elle-même est accolée au jardin de sa maison. Pour le chargé de mission du syndicat mixte, originaire de l'Aveyron *«[...] un plateau c'est forcément quelque chose d'ouvert parce que dans mon imaginaire je n'avais que des exemples de plateaux aux paysages beaucoup plus ouvert [Aubrac, Larzac, Cézallier]. Le Plateau de Millevaches, il est où ? »* Nous serions alors tentés de lui répondre : *« sous les arbres ! »*. Les extraits de ces entretiens montrent que ces paysages dits « ordinaires » ont en fait un impact sensible sur la vie des habitants, l'enfermement en est un puissant révélateur. La pratique spatiale, la mobilité et le fait que la forêt soit considérée, même appropriée, comme un espace de liberté (on rentre librement dans une forêt à la différence des terrains agricoles), peuvent cependant atténuer le sentiment d'enfermement.

Lors des entretiens semi - directifs sur le Plateau de Millevaches, la controverse de la notion d'enfermement nous est brutalement apparue. « Enfermement » est un mot directeur qui suscite de vives réactions et fait réapparaître au grand jour les vieilles querelles clochemerlesques entre les propriétaires forestiers et les non - propriétaires. Ces deniers se sont élevés, il y a trois décennies, contre l'énrésinement massif. En bref, ce terme ne laisse aucunement indifférent et n'échappe pas à la conversation. Une fois que l'expression est lancée, elle est reprise maintes fois, appuyant l'argumentaire des personnes interviewées. L'expression semble donc être pertinente pour relater le vécu des habitants. Par contre, pour

-
2. L'enfermement paysager par la forêt s'insère logiquement dans une réflexion sur la Géographie de l'habiter.
 3. Taux de boisement dans les limites du Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin : 40 %, donc 60 % du territoire est considéré comme ouvert.
 4. Le PNR Millevaches en Limousin a été créé en 2004.
 5. Le bourg de Gentioux est cerné de plantations de résineux : épicéas, douglas et quelques mélèzes.
 6. Modelé granitique alvéolaire à fond tourbeux.

les forestiers et notamment les propriétaires privés, ce terme semble être vide de sens et n'est pas utilisé avec autant d'enthousiasme que par les non - propriétaires. Lors de sorties sur le terrain, organisées par le CRPF⁷ Limousin, nous avons remarqué que les propriétaires parlent d'enfermement à mots couverts et ne semblent pas pouvoir, ou vouloir comprendre ce qu'il recouvre. Un des propriétaires rencontrés, possédant toute la forêt⁸ entourant le bourg de Gentioux, affirme qu'il a respecté la distance entre les arbres de lisière et les habitations bien avant que la réglementation des boisements soit mise en place : « *Ben il faut pas que ça vienne écrabouiller la maison et la bonne femme qui est dedans ! Ça me paraît une évidence. Je crois que les vrais propriétaires forestiers tiennent compte de tout ça. Parce qu'il y a les faux ! Il y a ceux qui ont cru que la forêt c'était un puits d'or ; ils ont acheté quelque chose, ils l'ont fait planter par une société quelconque. Ils ne savent pas ce que c'est. Non ça fait rien ! Alors ceux-là sont dangereux !* ».

Cependant cette pertinence apparente du terme et les réactions qui en découlent nous ont fait quelque peu douter. Voyant qu'il y avait une cristallisation des discours autour de ce mot, nous avons tenté de chercher un autre terme à utiliser lors des entretiens. En effet il était possible que celui-ci oriente trop facilement les discours et faussent par la suite notre analyse. C'est pourquoi nous avons cherché un temps des synonymes. Il s'est avéré que « enfermement » était le terme le plus adéquat pour problématiser notre recherche. Finalement la vivacité qu'entraînait ce mot dans les discours ne faisait que conforter le terme comme le mot-clé de notre étude. Ces réactions prouvaient également que nous avions vu juste concernant le vécu de la proximité forestière par les habitants.

La temporalité de l'enfermement : s'enfermer et être enfermé.

L'enfermement par la forêt, phénomène spatial, ne peut se comprendre tout à fait sans sa dimension temporelle. Il est souvent voulu dans un premier temps, puis dans un second temps il est subi, du moins en partie à cause de l'évolution paysagère et de la gestion des forêts. Voici un exemple qui illustre bien ce qu'est l'enfermement par la forêt sur le Plateau de Millevaches. Non loin du bourg de Gentioux, il existe une maison isolée (lieu-dit du Mazet) au bout d'une voie sans issue⁹. L'habitant de cette maison, pourtant encore jeune, identifie le Plateau de Millevaches aux landes à bruyères et aux tourbières, donc à un paysage ouvert. En effet, enfant, il passait les vacances chez ses grands-parents dans une commune voisine, à Gentioux-Pigerolles : Royère de Vassivière. Venant de Bordeaux et ayant connu la « *campagne plus ouverte* » des Charentes-Maritimes, il a racheté l'ancienne ferme et le jardin attenant trouvant ainsi une tranquillité certaine. L'ancien propriétaire a, quant à lui, transformé son ancienne propriété agricole en propriété forestière. Les parcelles entourant l'ancienne ferme ont été plantées au nord en épicéas et au sud en douglas durant les années 1980. Cette tranquillité devait donc être confortée par la proximité de la nature forestière. Mais les années passant, le nouveau propriétaire prend conscience que son paysage est « *de plus en plus oppressif à force d'y vivre* » voire même « *des fois assez angoissant* », « *on est bloqué avec un petit coin de ciel qu'on a* » ; « *les paysages ouverts, tout de suite un relâchement* ». Puis l'épisode de la tempête de 1999 accentue cette sensation : « *les arbres partout sur la route, complètement coincés* », « *plus d'électricité, plus de téléphone ; pas drôle du tout* ». Malheureusement pour lui ce n'est pas la forêt implantée au sud de sa maison qui est tombée sous les rafales de vent, mais la pessière au nord qui avait un rôle de protection contre les vents : « *c'était bien* », « *je regrette qu'elle soit tombée* ». La forêt au sud est encore relativement jeune, tout juste 20 ans, les arbres n'ont pas atteint leur maturité ni biologique, ni économique. L'impact des arbres, notamment en terme d'ombre portée, est encore amené à s'intensifier, les ombres s'allongent d'année en année, « *l'hiver, l'ombre des*

7. CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière s'occupant de la gestion des forêts privées.

8. La propriété s'élève à 220 ha, elle est aujourd'hui léguée à ses enfants.

9. En réalité le chemin qui prolonge la voie d'accès à cette maison est une piste forestière.

sapins qui sont à 20 mètres vient presque jusqu'à la maison. Dans cinq ans ce sera le cas ». De plus même quand cet habitant sort de chez lui, il n'a pas accès directement à des ouvertures visuelles « *les derniers 500 m, la route disparaît dans la forêt* ». Donc l'isolement qu'il avait souhaité au début, en s'enfermant dans la forêt, est devenu davantage un isolement subi, il est enfermé ; « *[les propriétaires] me nuisent plus que je leur nuis* », et comme de nombreux propriétaires, ils ne vivent pas dans la région et n'ont pas idée de l'impact que leur forêt a sur les habitants. C'est pourquoi, à l'époque de l'interview, il songeait déménager...

Cet exemple laisse apparaître différentes échelles temporelles d'appréciation du paysage qui sont communes aux autres entretiens effectués. C'est ainsi qu'à l'échelle saisonnière, le paysage est apprécié pour son cadre verdoyant. Ce paysage est le plus souvent observé dans une lumière estivale, les camaïeux de vert sont bien visibles et les ombres portées courtes et appréciées pour la fraîcheur qu'elles procurent. C'est la vision citadine par excellence de la nature, c'est l'espace rêvé, l'eldorado de nature. Mais à l'échelle annuelle, cette vision est vite brouillée, de seulement rêvé l'espace devient véritablement vécu. Un « *manque d'air* » mais surtout de lumière se fait sentir, le paysage forestier devient pesant, le cycle phénologique n'est pas apparent pour les résineux, d'où la préférence pour les feuillus ou encore les mélèzes. L'hiver passé sur le Plateau de Millevaches peut être assez mal supporté pour celui qui n'est pas natif du pays. En hiver les ombres portées sont longues, au pied des résineux, les sols sont froids, neige et gel se maintiennent créant des conditions de circulation dangereuses et certains ont même souligné que cela pouvait retarder la pousse des plantes d'agrément ou potagères dans leur jardin. Si les journées restent grises et brumeuses, le vert soutenu des épicéas et des douglas finit d'imposer une « *chape de plomb* », « *une masse noire* » et font « *regretter en hiver la venue du soleil, il se fait un peu plus tardivement [...]* » ; « *A chaque fois que je reçois des personnes, ils tombent amoureux de l'endroit, ils sont dépaysés. Ils voient les belles choses, ne voient pas les contraintes. Il faut passer une année, voir toutes les saisons. La vie est très dure. Obscurité, je reviens toujours à ça. On ne voit pas à cinq mètres, la bruine qui persiste des semaines et des semaines [...] on a l'impression que plus rien ne vit* » ; « *[...] je vois tous ces sapins, je trouve ça écrasant ; déjà par leur aspect, la couleur, parce que bon là on les voit vert, parce qu'il y a un rayon de soleil¹⁰ mais quand on arrive à des périodes qui sont plus ombragées, c'est noir, c'est triste, c'est pas très gai* ». Une des personnes interrogées organise des randonnées sur le Plateau de Millevaches et les gens lui demandent de proposer des paysages diversifiés : « *C'est vrai que marcher dans une forêt toute une journée, c'est.... Ouf!* » (il mime l'étroitesse et l'oppression¹¹).

« *Je conçois tout à fait les touristes, quand ils viennent, qui trouvent ces paysages magnifiques. Moi-même, quand je suis arrivé ici, je trouvais ça vraiment sympa. Mais à force c'est oppressant, c'est peut être le terme. Et puis cette forêt qui avance, qui pousse très vite ! On voit la végétation pousser à une vitesse pas possible, c'est pour ça qu'on se retrouve oppressé. Toute cette végétation qui nous envahit* ». À l'échelle décennale, l'aspect industriel de la forêt limousine se révèle : plantations monospécifiques et croissance rapide (des résineux en particulier) : « *le champ de maïs* », « *le rideau qui obstrue toute visibilité* », coupes rases, andains, « *c'est affreux, ça fait industriel. Dans les paysages c'est morne. Ça nous rappelle la tempête* » - il est vrai que le risque tempête ou encore incendie donne une ampleur particulière à l'enfermement -, « *dans 40 ans, il n'y a plus rien et on recommence* ». Une des personnes interrogées a même fait allusion à la gestion plus durable de la forêt de Tronçais, en soulignant la « *permanence* » du paysage forestier absente des critères de gestion de la forêt limousine.

10. Les entretiens se sont déroulés au printemps 2003.

11. Certains entretiens ont pu être filmés.

L'acculturation forestière

Enfin l'échelle du siècle n'a pas encore été atteinte sur le Plateau de Millevaches au regard de la jeunesse de la forêt ; la plus grande partie des boisements ont eu lieu dans la deuxième moitié du XX^e siècle ; « *Ce qui faisait mal au cœur parfois, c'était de savoir qu'une prairie avait été cultivée pendant des générations et des générations et puis un beau matin, on arrivait et on voyait planté un sapin tous les dix mètres* ». La forêt est en cours d'acculturation, que ce soit dans les mentalités, mais aussi en terme de gestion forestière qui, jusqu'à aujourd'hui, a été effectuée à des fins économiques et non de durabilité. Voici au demeurant un extrait d'un entretien à plusieurs voix et notamment d'un dialogue entre une propriétaire et des non – propriétaires, très révélateur du poids de la culture quant à la perception du paysage et à fortiori quant au vécu de l'enfermement :

- La propriétaire : « *On a rejeté la forêt ici parce que nous sommes une région jeune en forêt. Si vous êtes dans le Jura ou les Vosges, tous ces pays qui ont déjà vécu du bois, les gens l'acceptent. On accepte le bois parce que le bois y est depuis X temps. Donc ils ont appris à savoir exploiter la forêt. Ils en sont à la forêt jardinatoire, c'est-à-dire que ça ne se replante plus là-bas, ça se fait de génération en génération. On est arrivé ici, qu'est-ce qu'on pouvait faire ? tous ces arbres ont le même âge, donc ce qui fait, comme c'est uniforme, on en a marre. Si on avait du dégradé : des jeunes, des moyens... on aurait pas cette homogénéité qui écrase. Donc vous l'accepteriez dans votre paysage, vous trouveriez ça sympa* ».

- Le non - propriétaire : « *On a connu autre chose, c'est la transition qui a du mal à passer* ».

- La propriétaire : « *On essaye de faire aussi une région forestière* ».

- Le non - propriétaire : « *Au bout de trois générations, vous voyez ça différemment* ».

Aujourd'hui la vision de la forêt sur le Plateau de Millevaches n'est pas unanime. Il existe un décalage entre les non propriétaires et les propriétaires forestiers qui ont patrimonialisé leurs biens en plantant de la forêt. Ceux-ci ne regrettent en rien les paysages d'autrefois et estiment que la reconversion du Plateau, suite à l'hémorragie démographique de l'exode rural, est d'une certaine façon réussie : « *Je trouve que la forêt meuble le pays* » ; « *Ce paysage pauvre de la bruyère, c'était pas magnifique. C'était l'image de la pauvreté... je crois qu'on a bien fait de faire autre chose... d'utiliser ces terrains, ils n'étaient pas utilisés.* » ; « *les bruyères, terres incultes, les troupeaux de moutons y trouvaient une maigre pitance, il faut bien le reconnaître* » ; « *le paysage ouvert a ses charmes mais au point de vue économique, il n'a pas les mêmes implications que la forêt* ».

Une forêt acculturée est aussi une forêt reconnue comme un territoire, un miroir d'une société et non comme un simple décor. Si la forêt devient support de l'identité territoriale alors certaines personnes (propriétaire au demeurant) peuvent tenir un discours plus poétique tel que : « *Bien sûr pour un œil non averti, c'est sombre, c'est peut-être triste, c'est peut-être un genre de prison qui enferme. Parce que bientôt pour moi on distingue les cônes. Vous voyez bien, ils vont mûrir, ils vont tomber. Bientôt les petites pousses vertes vont arriver à l'extrémité des branches, d'un vert tendre, ça donne un air de jeunesse à chaque arbre. Et l'hiver, vous croyez que je n'ai pas un décor splendide quelquefois. Vous n'avez qu'à voir un sapin givré sous un rayon de soleil ! Tous les diamants du Congo où je ne sais où ne me couvriraient pas assez* ». Les habitants sont bien conscients que la proximité forestière n'est pas entièrement de la faute des propriétaires, une longue histoire foncière est sous-jacente : « *C'est vrai que si on pouvait les écarter des bourgs pour les aérer, les éclairer, ce serait très bien, mais c'est vrai que les propriétaires ne choisissent pas les endroits où ils ont leurs terrains* ». Une question se pose : si la lisière est repoussée de plusieurs mètres, voire dizaines de mètres en arrière, qui va financer l'entretien de cet espace ? Est-ce au propriétaire seulement de prendre en charge l'amélioration du cadre de vie des habitants vivant à proximité de sa forêt ?

L'étude de l'enfermement par la forêt doit toujours jongler avec deux échelles culturelles : la culture occidentale considère la forêt comme l'archétype de la nature, mais elle est toujours nuancée par la culture locale, propre à chaque région forestière. L'enfermement ne sera pas vécu à l'identique ou en tant que tel dans une clairière vosgienne et une clairière millevacoise. La temporalité de l'enfermement lui fait reprendre une dimension plus territoriale et pas seulement paysagère au fur et à mesure des années qui passent. La réflexion ne peut plus se cantonner à la lisière, à l'interface entre espace habité et espace forestier.

Pour le Plateau de Millevaches, la nouvelle identité forestière qui se construit se superpose et efface des paysages, mais pas des mémoires, l'ancienne identité pastorale. Ces anciens paysages ouverts de landes sont considérés comme plus "naturels" et plus beaux que la forêt gérée à des fins économiques. Mais il n'en reste pas moins vrai que la forêt est appréciée : « *Quand on choisit de vivre ici, c'est quand même particulier, c'est qu'on a envie d'être dans une nature [...]. Moi je veux vivre au milieu des sapins, des herbages, des tourbières [...]* » ; « *[...] C'est l'ensemble du Plateau que j'aime, c'est les tourbières, c'est les bruyères. C'est les forêts, j'adore les forêts !* ». Comme le dit si bien Guy Tortosa, ancien directeur du Centre d'Art Contemporain de Vassivière en Limousin : « *La culture ne peut pas se limiter à un folklore, à un passéisme. Si on a le goût du passé, remontons avant le paysage de landes !* ». Ainsi, au regard des conditions pédoclimatiques de la Montagne Limousine, le paysage antérieur à celui des landes, c'était la forêt¹².

Conclusion

Pour étudier l'enfermement en tant que fait géographique, il faut donc commencer méthodiquement par considérer l'enfermement sous son angle matériel : une forêt qui entoure simplement les habitations formant ainsi une clairière. Or comme pour les enfermements sociaux, l'enfermement environnemental n'émerge qu'à partir du moment où il y a quelqu'un pour le vivre. C'est pourquoi ce sont les clairières habitées et non les « naturelles » qui présentent un intérêt pour une telle étude.

L'enfermement décrit tout au long de ce travail correspond à celui du Plateau de Millevaches. Cette notion est en adéquation avec le vécu des Millevacois ; la proximité forestière étouffe et assombrit les paysages à cause de l'ombre portée des arbres et du vert profond des résineux, majoritaires dans cette région. Cependant l'enfermement ne se limite pas au seul paysage, il est révélateur d'un fonctionnement du territoire, il est un des points sensibles de ce fonctionnement qui opposerait la propriété forestière aux autres types de propriétés. A l'échelle du Plateau de Millevaches, la perception de la forêt n'est pas homogène comme dans certaines autres régions forestières, les Vosges par exemple. La forêt limousine, encore très jeune, sera remise en question tant que le territoire ne se sera pas créé une identité forestière. Une acculturation forestière réussie met du temps à se mettre en place et passe par une gestion forestière répondant aux attentes de la société locale. Quoi qu'il en soit, la forêt, soit l'un des fondements de notre patrimoine culturel occidental, attise notre imaginaire ; qu'elle soit rejetée ou recherchée, la forêt ne laisse pas indifférent. La forêt est certes matériellement enfermante, mais la qualifier ainsi dépend de la perception que nous en avons et des valeurs qui lui sont attribuées ; si une population ne tire aucun profit, aucune aménité du voisinage forestier, alors la probabilité d'enfermement sera plus forte. Acculturation et type de gestion ont le pouvoir de faire varier le sentiment d'enfermement du positif au négatif. La multifonctionnalité de la forêt et donc la durabilité du paysage forestier semblent être une alternative à l'enfermement "subi" pour devenir enfermement "voulu" par une société citadine en mal de nature, société désireuse de se rapprocher de la forêt sans en subir, du moins en partie, les inconvénients.

12. Hêteraie-sapinière

Bibliographie

- Bernardie-Tahir N., 2005, Des bouts du monde à quelques heures : l'illusion de l'isolement dans les petites îles touristiques, *Annales de géographie*, Paris, Armand Colin, n° 644, p. 362-382.
- Boutefeu B., 2007, *La forêt comme un théâtre ou les conditions d'une mise en scène réussie*, Thèse de doctorat en Géographie, Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines, Lyon, 519 p.
- Collectif, 2002, *Le paysage dans un projet de territoire. Démarche et méthode expérimentée en Limousin*, DATAR Massif Central, ENITA, CRENAM, Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne, 71 p.
- Deuffic P., 2005, La fermeture des paysages dans le massif central : regards d'habitants sur une question d'experts, *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n° 75, p.75-96.
- Friedberg C., Cohen M. et Mathieu N., 2000, Faut-il qu'un paysage soit ouvert ou fermé ? L'exemple de la pelouse sèche du Causse Méjan. In *Natures sciences sociétés*, vol. 8, n° 4, p. 26-42.
- Gernigon C., 2002, *Un guide paysager pour la forêt limousine*, Cellule forêt-paysage du Limousin, ONF Limousin, Limoges, p.171
- Labrue C. (dirs.), Amat J.-P., Da Lage A., Frerot A.-M., Guichard-Anguis S., Julien-Laferrière B. et Wicherek S., 2008, L'enfermement des habitations par la forêt, un enjeu de cadre de vie et de société. In *L'après développement durable : espaces, nature, culture et qualité*, Actes de colloque Paris IV : 19-22 septembre 2007, Paris, Ellipses (à paraître).
- Labrue C., 2004, *L'enfermement des habitations par la forêt sur le Plateau de Millevaches : un enjeu de cadre de vie et de société. Méthodologie d'approche*, mémoire de DEA, Limoges, 143 p.
- Labrue C., 2003, *L'enfermement des habitations par la forêt ; une nouvelle approche du paysage : le cas du bourg de Gentioux et du Mazet*, mémoire de maîtrise, Limoges, 115 p.
- Larrère R., 1978, Désertification ou annexion de l'espace rural ? L'exemple du Plateau de Millevaches, *Etudes Rurales*, n° 71-72, p. 9-48.
- Lefebvre H., 2001, *Du Rural à l'Urbain*, Paris, Anthropos, 3^{ème} édition Economica [1970], 299 p.
- Le Floch S., Devanne A.-S. et Deffontaines J.-P., 2005, La « fermeture du paysage » : au-delà du phénomène, petite chronique d'une construction sociale, *L'Espace Géographique*, 2005, n° 1, p. 49-64.
- Le Floch S. et Devanne A.-S., 2004, « La fermeture du paysage » : au-delà de l'esthétique, les enjeux d'un espace ouvert rural, Actes de colloque : *De la connaissance des paysages à l'action paysagère*, 12 p.
- Le Floch S. et Devanne A.-S., 2002, *La Notion de fermeture du paysage : trente années de succès sur la scène institutionnelle française*, Paris : Cemagref, Bureau des Paysages (MATE/DNP), 30 p. + annexe.
- Léonard J.-P., 2003, *Forêt vivante ou désert boisé ? La forêt française à la croisée des chemins*, Paris, L'Harmattan, 311 p.
- Moles A. et Rohmer E., 1998, *Psychosociologie de l'espace*, Textes rassemblés, mis en forme et présentés par Victor Schwach, Paris, L'Harmattan, [1977], 158 p.
- Staszak J.-F., 2001, L'espace domestique : pour une géographie de l'intérieur, *Les Annales de Géographie*, n° 620, p. 339-363.
- Taglioni F., 2003, *Recherches sur les petits espaces insulaires et sur leurs organisations régionales*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, vol 2, Paris, 218 p.
- Tuan Y.F., 2006, *Espace et Lieu. La Perspective de l'Expérience*, Paris, Folio, [1977], 219 p. (Coll. Archigraphy Paysages).

Complexe obsidional, paranoïa et rumeurs: les révélateurs d'un double « enfermement » à Bordeaux au cours des guerres de religion (1562-1598)

Grégory CHAMPEAUD

Docteur en Histoire Moderne de l'Université de Bordeaux 3, Centre d'Etudes des Mondes Modernes et Contemporains
gregchamp@aliceadsl.fr

Résumé : La ville de Bordeaux a, au moment des guerres de religion (1562-1598), tous les caractères d'une cité close, protégée derrière des murs puissants. Son importance stratégique aiguise l'appétit des belligérants. Elle conduit les autorités locales - la jurade, le gouverneur de la ville et surtout le parlement - à vouloir s'assurer de sa sécurité au prix d'un enfermement consenti de la population au moment des crises les plus aiguës et d'un enfermement subi des protestants. Cette obsession sécuritaire explique la manifestation de comportements irrationnels : développement d'un complexe obsidional, d'une paranoïa et de rumeurs qui trouvent, dans ce contexte d'angoisse généralisée et dans le caractère clos de l'espace urbain, un champ d'épanouissement particulièrement fécond. Ils éclairent en partie les raisons du déclenchement des violences du 3 octobre 1572 (« Saint Barthélemy bordelaise »).

Mots clés : Bordeaux, guerres de religion, remparts, rumeurs, obsidional

« Cejourd'huy, la cour et les chambres d'icelle assemblées, avertie des surprises et entreprises que font les ennemis du Roy sur cette ville de Bordeaux, a été arrêté que tous les étrangers vuideront suivant les arrêts précédents (...), qu'il sera faite une patrouille par la ville le jour, et une autre la nuit, outre la garde ordinaire des portes qui sera commandée par un des jurats par rang jusqu'au nombre de cent harquebusiers. Qu'il n'y aura que quatre portes ouvertes, sçavoir deux devers terre et deux devers la rivière. Que tous les habitans iront en personne à la porte et au guet la nuit, de quelque état, qualité et condition qu'ils soient (...) »¹.

Cet extrait des registres secrets du parlement rédigés en avril 1576 montre à quel point les autorités bordelaises étaient soucieuses de la sécurité de la ville à un moment où les protestants menaçaient de la prendre. Cette aspiration vire à l'obsession tout au long des guerres de religion. Elle se traduit par la volonté de clôturer l'espace urbain - créant de fait un enfermement volontaire de la population bordelaise -, condition nécessaire selon les autorités pour se prémunir d'une « surprise » de la ville². La population devient alors actrice de son propre enfermement, puisqu'il lui est régulièrement demandé de surveiller les remparts et les portes.

La topographie de la ville couplée à la fréquence de ces alertes génère alors des comportements irrationnels en son sein. Comment s'organise l'enfermement consenti de la population bordelaise au moment des crises les plus aiguës des guerres de religion? Comment cet enfermement permet-il d'expliquer le développement en son sein d'un complexe obsidional, nourri par la circulation de nombreuses rumeurs? Dans quelle mesure ces

1. Registres secrets du parlement de Bordeaux, archives municipales de Bordeaux, Ms 779, 06/04/1576, p. 1006-1007.

2. Dans le cas cité ici en exemple, seules quatre portes sur les vingt-deux existantes restent ouvertes, soit un peu moins de 20 %.

comportements générés par l'enfermement sont-ils à l'origine du déchaînement de violences que connaît Bordeaux au moment de « sa » Saint Barthélemy, le 3 octobre 1572 ?

Bordeaux au cours des guerres de religion (1562-1598) : une cité close ?

Un espace urbain fortement délimité.

La ville de Bordeaux conserve, dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, les caractères d'une cité forte médiévale, où l'espace urbain reste fortement délimité par l'existence de puissants murs. Les plans et reconstitutions de Bordeaux, entre le XV^e et le XVI^e siècle³, donnent tous l'image d'une ville close, abritée derrière sa triple couronne de remparts. La première enceinte gallo-romaine date du début du IV^e siècle. Elle n'est décelable par les contemporains de Montaigne que par quelques vestiges disséminés çà et là et par le tracé des rues faisant toujours très clairement apparaître le *cardo* (actuelle rue Sainte Catherine) et le *decumanus* (actuelles rue Porte Dijeaux et Saint Rémy) du *castrum*.

Le rempart du XII^e siècle est, lui, plus visible. Il reste presque entièrement présent au XVI^e siècle et englobe un des bâtiments les plus connus des habitants de la cité, la « Grosse Cloche », située près de l'Hôtel de Ville et du marché. Ces murs sont précédés de larges fossés, asséchés et comblés, devenus une voie très fréquentée des Bordelais qui viennent y commercer et se distraire.

Mais c'est bien sûr la troisième enceinte qui devait le plus impressionner le visiteur de passage. Ces remparts, dressés au début du XIV^e siècle (1302) pour absorber la poussée démographique, donnaient l'image d'une cité forte, capable de se défendre et flattaient l'orgueil des Bordelais. Il faut dire que ces murs enserraient la ville sur plus de cinq kilomètres, trois côté terre et deux côté rivière. Ils étaient percés d'une vingtaine de portes, pour la plupart fortifiées⁴. À intervalles réguliers, des tours de tailles et de formes différentes s'intercalaient et venaient renforcer l'aspect médiéval de Bordeaux. Le rempart visible au XVI^e siècle devait donc beaucoup à la construction de son prédécesseur du XIV^e, mais une nouveauté vint le renforcer. Dans la première moitié du XVI^e siècle, le premier ensemble bastionné du royaume fut construit, protégeant les portes qui s'ouvraient sur les axes principaux, au sud Sainte Croix et Saint Julien, à l'ouest les portes Dijeaux et Saint Germain. Il ne concernait cependant qu'une partie seulement de la muraille.

L'impression de cité close est par ailleurs renforcée par deux forteresses - les châteaux Trompette et du Hâ - censées protéger Bordeaux des incursions ennemies, tant terrestres que fluviales. La décision de leurs constructions date de 1454, c'est-à-dire immédiatement après la reconquête de la Guyenne anglaise. Il s'agissait pour le roi de France Charles VII de marquer l'empreinte française dans Bordeaux, et de surveiller la ville et ses habitants, tout en renforçant ses lignes de défense. Ces deux forteresses, construites contre les Bordelais, vinrent s'insérer dans le rempart du XIV^e siècle. Le château du Hâ, bâti sur son flanc ouest,

3. Il existe trois vues ou plans véritablement contemporains de Bordeaux. Le premier est le « *Vif pourtraict de la cité de Bourdeaux* » (1563). Il s'agit de la plus ancienne vue de Bordeaux qui montre les principales caractéristiques topographiques de la ville, avec ses monuments religieux et civils (notamment la cathédrale Saint André, les églises paroissiales, le palais de l'Ombrière, l'hôtel de ville et la « mairerie »), les lieux de savoir (université, collège de Guyenne) et les principaux éléments du système défensif (murs, les deux forteresses...). Il existe aussi une représentation succincte, dite aussi « *Vue cavalière* », d'Elie Vinet et intitulée « *Bourdeaus 1565* » et une vue de 1572 intitulée « *Civitatis Burdegalensis in Aquitanea genuina descri.* » qui donne des éléments comparables au « *Vif pourtraict* ». Il y a enfin deux reconstitutions de L. Drouyn qui montrent les remparts, l'une représentant Bordeaux vers 1450 et l'autre, Bordeaux à la fin du XV^e siècle. Toutes ces vues ont été publiées par Favreau M. et Taillard C., 2007, *Les « portraits » de Bordeaux. Vues et plans gravés de la capitale de Guyenne du XVI^e-XVIII^e siècle*, Camiac-et-Saint-Denis, Les éditions de l'Entre-deux-Mers, 243 p.

4. Voir le plan de Léo Drouyn, « Bordeaux vers 1450 » (Archives Municipales de Bordeaux, 40 A 16), sur lequel les 22 portes de l'enceinte de 1302 sont citées.

formait un ensemble trapézoïdal de 120 mètres sur 68, d'où émergeaient trois tours, dont la plus imposante était le donjon.

Le château Trompette était bâti au nord-est, près de la rivière. Il permettait de surveiller les allées et venues sur la Garonne, axe non seulement vital pour les Bordelais, mais aussi source de danger potentiel. C'est en effet du sud que venait l'essentiel du ravitaillement en grain de la ville, mais c'est aussi là qu'étaient installées les communautés protestantes les plus importantes de la province. L'endroit était donc stratégique. C'est pourquoi on y construisit cette forteresse, achevée en 1467. Le choix de l'emplacement nord-est tient autant d'un aspect pratique - il y avait dans ce faubourg de « Tropeyte » des terrains marécageux que l'on pouvait assécher - que d'une raison stratégique. Situé à l'angle des remparts, ce « *polygone irrégulier, aux murailles très épaisses et défendu du côté de la 'mer' par un boulevard* »⁵, commandait à l'entrée du port. À une époque où les étrangers, et notamment les Flamands, commencent à s'implanter en aval de la ville, le château Trompette surveille le trafic. Il offre en outre une protection au faubourg des Chartrons, situé hors les murs, appelé à se développer. D'un point de vue purement tactique, le château Trompette était cependant un peu excentré pour faire face à une attaque venant du sud, lieu probable des incursions orchestrées par les réformés installés en amont de la vallée de la Garonne.

Les difficultés d'une clôture efficace de la ville.

L'impression de Bordeaux « cité close », bien protégée derrière ses murs puissants, doit cependant être nuancée pour l'époque qui nous intéresse.

Il y a d'abord des raisons pratiques. Avant le déclenchement des troubles au printemps 1562, les remparts de Bordeaux avaient perdu leur fonction militaire depuis la guerre de Cent Ans au moins. Il y avait belle lurette que de nombreuses échoppes et masures étaient venues s'y adosser, l'entassement rendant plus fragile l'ensemble. De plus, de nombreux tas d'immondices obstruaient les rues et certaines portes secondaires, si bien que sur la vingtaine construite en 1302, la moitié seulement était accessible au XVI^e siècle. Enfin, la taille même des remparts rendait leur entretien et leur surveillance difficile. Cela est d'autant plus vrai au cours des guerres civiles, à une époque où l'argent manque cruellement et les alertes répétées de « surprise » de la ville épuisent le guet. Les multiples arrêts du parlement concernant la défense de la ville viennent à la fois confirmer la volonté des Bordelais de conserver le caractère de leur ville close, mais aussi le fait que cette prétention était une gageure. Les conseillers, eux-mêmes sans cesse sollicités pour l'entretien des murs et leur surveillance lors des troubles, semblaient découragés par l'ampleur de la tâche⁶. Celle-ci les amenait souvent à prendre des mesures radicales, telle que la fermeture de la quasi-totalité des portes, en cas de menace⁷.

Des raisons économiques rendaient également difficile une clôture efficace de la ville de Bordeaux. En effet, celle-ci vivait notamment du commerce du vin et ne pouvait se permettre de rester totalement close, en particulier du côté de la rivière, d'autant que c'est par là qu'arrivait également le ravitaillement en grains, si vital pour les bordelais.

5. Etienne R. (s. d.), 2001, *Histoire de Bordeaux*, Toulouse, Privat, p. 114.

6. De nombreuses plaintes de Bordelais affluaient au parlement, en raison des sollicitations répétées dont ils faisaient l'objet pour entretenir et surveiller les murs, et face à la réticence des conseillers d'en faire de même (Registres secrets du parlement de Bordeaux, archives municipales de Bordeaux, Ms 776).

7. Durant l'été 1572, les tensions redoublant, le parlement avait déjà décidé de ne laisser que cinq portes ouvertes sur la vingtaine qui existait (Registres secrets du parlement de Bordeaux, archives municipales de Bordeaux, Ms 778). Ce type de décision visait à réduire les risques de surprise et à réduire le guet, en supprimant artificiellement les endroits à surveiller.

Le choix de l'enfermement: l'action des autorités bordelaises au cours des guerres civiles

Un contexte favorable à l'enfermement consenti.

Les huit guerres civiles qui scandent la période 1562-1598 sont des périodes particulièrement favorables au repli sécuritaire et à la volonté de protection et d'enfermement qui en résulte. En effet, une des spécificités des guerres de religion en France est qu'elles voient rarement deux armées s'affronter sur un champ de bataille. À de rares exceptions près, les campagnes militaires se réduisent à une multitude d'escarmouches et de « coups de main », parmi lesquels les « surprises » de villes ont la faveur des belligérants. Capturer une ville et s'assurer de son contrôle permet généralement de maîtriser la campagne environnante et constitue un point d'ancrage de la puissance territoriale de chacun des deux camps.

L'intérêt porté à Bordeaux par tous les acteurs des guerres civiles vient d'abord du fait qu'elle est la capitale de la Guyenne, province elle-même éminemment stratégique, voisine du royaume espagnol, des terres du « croissant réformé » et de l'Atlantique. Dans cet espace, la ville de Bordeaux occupe une place privilégiée. Elle est en effet « à la croisée des chemins », ou plus exactement de trois routes principales : l'une, terrestre, est l'axe nord-sud vers l'Espagne ; l'autre, fluviale, se confond avec la Garonne ; enfin, une route maritime, vers l'océan. Le déclenchement des guerres civiles vient fragiliser cette position, en faisant de Bordeaux une cible privilégiée pour tous les protagonistes qui ont déjà pris la Guyenne pour principal théâtre d'opération. De par sa situation, cette ville représente une place stratégique pour qui veut tenir la Guyenne. Ainsi, elle devient l'objet de toutes les attentions, en particulier dans le camp de ceux qui souhaitent la maintenir dans le giron catholique. Le parlement, mais aussi toutes les institutions fidèles au roi - de la jurade au lieutenant général du roi, en passant par le gouverneur de la ville - en font un objectif prioritaire. Ils y sont invités par le pouvoir royal qui en perçoit bien l'enjeu. C'est ce qu'exprime Henri III en 1576, lorsqu'il écrit « *qu'il [le parlement de Bordeaux] lui avoit plus servi à Bordeaux et en Guyenne que la plus forte armée qu'il eut su envoyer et étoit fort content de la justice qu'il faisoit et le prioit de continuer de mieux en mieux* »⁸.

L'importance de Bordeaux ne se limitait pas à sa position géographique et à son poids économique. Selon les éléments dont nous disposons⁹, Bordeaux devait avoir une population qui se situait à peu près autour de 30 000 habitants. Cet ordre de grandeur en faisait une des grandes villes du royaume après Paris (300 000 environ), Lyon (80 000) et Rouen (60 000), soit un atout de poids pour qui la contrôlait.

Objet de convoitise Bordeaux connaît par ailleurs, en juin 1562, un événement qui s'avère déterminant pour notre problématique. Dans la nuit du 26 au 27 juin 1562, une attaque protestante est lancée depuis la rivière contre le château Trompette. Les circonstances de cette attaque restent en partie obscures¹⁰. Le plan prévoyait qu'une troupe de huguenots, menée par Pardaillan, s'introduise dans le château au cours de la nuit pour ensuite ouvrir les portes de la ville au gros des troupes. Malgré les moyens engagés et l'effet de surprise, la tentative échoua. Elle provoque cependant une « frayeur » rétrospective des autorités qui prennent conscience de la vulnérabilité de Bordeaux sur son flanc fluvial et qui agissent dès lors en conséquence. Ils veulent s'assurer de la sécurité de la ville au prix d'un enfermement consenti de la population au moment des crises les plus aiguës.

8. Registres secrets de Labat de Savignac, archives municipales de Bordeaux, Tome IV, f° 107, Ms 369.

9. Les données démographiques sont très parcellaires encore à cette époque, cependant tous les auteurs donnent un ordre de grandeur à peu près équivalent, que ce soit au minimum 30 000 (Etienne R.), 40 000 (Hauchecorne F.) et 50 000 (Jouanna A.).

10. Gaufreteau J. de, 1876-1878, *Chronique bordelaise*, Bordeaux, J. Delpit, tome 1 (1240-1599), p. 105.

Les conséquences de l'enfermement : complexe obsidional et rumeurs.

La première conséquence est le développement à Bordeaux, dans les années qui suivent, d'un complexe obsidional qui caractérise la psychose de la « surprise » de la ville. Le souvenir de cette tentative contre le château Trompette agit sur les autorités en provoquant un réflexe sécuritaire. Ainsi, le parlement, aidé par l'action des lieutenants généraux Monluc, Biron puis Matignon dans la vallée, n'a de cesse de chercher par la suite à protéger Bordeaux en tentant d'organiser un contrôle total de sa rivière et de ses murs, au prix d'un enfermement volontaire de la population bordelaise. Ici, on craint autant, sinon plus, « *l'ennemi du dedans* » que « *l'ennemi du dehors* »¹¹. Dès lors, les arrêts du parlement visent soit à protéger la ville d'une « surprise », et dans ce cas ils sont plus spécifiquement axés sur le système défensif et les murs, soit à se prémunir des « *ennemis du dedans* » et des arrêts coercitifs contre les étrangers, les vagabonds et surtout les protestants sont alors promulgués. Un arrêt du 26 décembre 1578 est sur ce point éloquent. Alors que le climat s'est encore alourdi avec la prise de La Réole et que l'on craint une « surprise » de Bordeaux, le parlement arrête que :

*« (...) vus les fréquens avis qu'on a des entreprises et conspirations sur la présente ville (...) que les capitaines des chateaus Trompette et du Ha seront envoyés quérir pour y venir faire résidence. (...) qu'il sera mis sur la rivière deux gallions armés et garnis d'arquebuzes, pour demeurer l'un a Sainte Croix l'autre aux Chartrons (...). Ceux qui sont de la religion prétendue réformée, et lesquels ont les maisons prochaines des murs de la ville, vuideront icelles pour un tems et les bailleront en garde a leurs amis catholiques, s'accomoderont ailleurs en laditte ville, pour y vivre paisiblement comme il appartient (...) »*¹².

Cet arrêt souligne les points faibles de la ligne de défense de la ville sur lesquels le parlement insiste plus particulièrement : les deux châteaux, la rivière et les murs. Ainsi, les registres secrets sont émaillés d'arrêts montrant le souci de la cour de protéger ces endroits stratégiques.

La deuxième conséquence est que les murs bénéficient ensuite d'une attention presque obsessionnelle qui vire à la psychose dans certaines circonstances. Le parlement craint particulièrement l'accointance entre d'éventuels assaillants et les réformés vivant dans les maisons adossées aux remparts. Ces derniers pourraient saper les murs pour permettre à leurs coreligionnaires de rentrer. On les enjoint donc à déménager¹³. À d'autres moments la cour ordonne d'entretenir les remparts. Ainsi, en août 1563, un arrêt prévoit de faire « (...) *réparer les brèches qui étoient aux murs de la ville [pour] obvier aux surprises qu'on pourrait faire pour se saisir de cette ville (...)* »¹⁴. Le guet fait également l'objet d'une attention répétée. Les réformés, dont on se méfie particulièrement en cas de danger d'attaque, en sont exclus¹⁵, ce qui ne va pas sans poser de problèmes de jalousie, car tous les autres habitants sont réquisitionnés.

Parfois cette psychose confine à la paranoïa et amène le parlement à prendre des mesures plus radicales encore à l'encontre des protestants. Les registres secrets du parlement sont en effet emplis d'arrêts ordonnant l'expulsion des réformés de Bordeaux ou, plus

11. Le 30 septembre 1568, le procureur général du roi, Delahet, dit à la cour : « (...) *qu'on avoit fait le possible pour se garder des ennemis de dehors mais que ceux que dedans étoient bien autant à craindre (...)* ».

Registres secrets du parlement de Bordeaux, archives municipales de Bordeaux, Ms 774, p. 243.

12. Registres secrets du parlement de Bordeaux, archives municipales de Bordeaux, Ms 782, p. 458.

13. En octobre 1568, le parlement demande de déloger les réformés qui ont des « *maisons joignantes les murs* ».

Registres secrets du parlement de Bordeaux, archives municipales de Bordeaux, Ms 774, p. 474.

14. Registres secrets du parlement de Bordeaux, archives municipales de Bordeaux, Ms 772, p. 92.

15. Un arrêt du 1er septembre 1572 prévoit « (...) *que ceux de la religion prétendue réformée de la présente ville ne soient mandés pour aller au guet ny à la porte pour éviter aux altercations et deffiances qui pourraient être entre eux et les catholiques (...)* ».

rarement, leur mise en résidence surveillée. Ainsi, le 11 décembre 1568, un arrêt prévoit leur assignation à résidence de jour comme de nuit, sous peine de pendaison et de strangulation. Cette législation s'apparente à une « épuration » de la population bordelaise à une époque où l'on associe l'hérésie à une « souillure ». Elle traduit aussi un double désir d'enfermement : volontaire pour la population catholique, lorsque les portes de la ville sont fermées ; subi pour les réformés qui se retrouvent assignés à résidence ou même emprisonnés.

Enfin, la perméabilité aux « bruits » et aux rumeurs est la troisième conséquence de ce contexte et de la volonté d'enfermement. D'un point de vue strictement psychologique la rumeur est une « affirmation générale que l'on présente comme vraie, sans qu'il y ait de données concrètes permettant de vérifier son exactitude »¹⁶. Il s'agit d'un phénomène lié à l'oralité et à l'urbanité. La société de la deuxième moitié du XVI^e siècle est encore à bien des égards une société orale. L'écrit gagne certes du terrain mais, dans le domaine de la circulation des informations, l'oralité reste la forme de communication privilégiée. C'est sur la place du marché, près de l'Hôtel de ville, à son de trompe et avec force cris publics que les actes officiels sont connus des Bordelais. C'est dans les lieux où l'on converse, les tavernes des quartiers Saint-Michel ou Sainte-Croix, dans les rues, sur les marchés, que se colportent les derniers bruits, sans que l'on puisse toujours démêler le vrai du faux, l'information officielle et la rumeur.

Cette dernière est donc aussi un phénomène éminemment urbain. Qu'elle naisse dans ses murs ou qu'elle soit colportée depuis Blaye ou Bourg par la rivière, sa diffusion est permise, puis amplifiée, par la forte densité de population de la capitale de Guyenne. La ville facilite en effet les rencontres et les échanges, autant d'occasions de faire naître ou de propager une rumeur. De plus, le caractère clos de l'espace urbain contribue à l'amplification du phénomène. On l'a vu, Bordeaux est ceinte de remparts. La rumeur trouve dans la notion d'enfermement un champ d'épanouissement fécond. Elle circule, s'auto-alimente en vase clos, puis s'amplifie ou se dégonfle en se confrontant à la réalité.

Cette diffusion orale, ce bouche à oreille, facilite la propagation « d'informations » non officielles, quasiment invérifiables. La guerre civile affaiblit en effet la capacité du pouvoir central et désorganise les circuits officiels de l'information. Ainsi, la rumeur tend à combler le vide créé. Elle devient un système de communication parallèle qui a l'avantage de la spontanéité sur l'information diffusée par les canaux officiels, *a fortiori* si elle est écrite. Dans une société encore si fortement empreinte d'oralité, la rumeur occupe donc une place centrale. C'est la raison pour laquelle les contemporains, y compris les juristes pourtant si imprégnés de culture écrite, la mettent au cœur de leurs préoccupations et la considèrent comme un élément fondamental à prendre en compte dans la gestion de la ville.

La rumeur est aussi fille de la peur¹⁷ et suscite généralement « l'effroy » des autorités. Elles semblent se nourrir l'une de l'autre. La peur engendre la rumeur. Mais celle-ci contribue aussi à entretenir, voire à amplifier la première. De plus, la peur est surtout le fruit d'un contexte. En effet, ces périodes de guerre sont propices à l'émergence d'un sentiment d'insécurité. Ici l'adversaire est potentiellement partout, ce qui favorise le développement d'angoisses et donc de la rumeur. Plus la situation est tendue, plus la peur est grande et plus les Bordelais auront tendance à croire aux rumeurs et donc à agir en conséquence.

Ainsi la topographie de la ville et le contexte expliquent en grande partie l'angoisse qui saisit les Bordelais en général et les parlementaires en particulier. Que tel ou tel capitaine de château soit soupçonné de complicité avec les hérétiques, qu'une place en amont de la rivière soit prise par les ennemis, que telle ou telle mesure adossée aux remparts soit habitée par des

16. Alport G. W., Postman L. G., « Les bases psychologiques des rumeurs », dans Lévy M., 1965, *Psychologie sociale. Textes fondamentaux anglais et américains*, Paris, Dunod, pp. 170-185.

17. Colette Beaune la décrit même comme un « média de la peur » (« La rumeur dans le journal du bourgeois de Paris », *La circulation des nouvelles au Moyen-Âge, Collection de l'Ecole française de Rome*, 1994, 190, p. 203).

huguenots, et c'est toute la ville qui est parcourue de « *bruits* » et de rumeurs exacerbant les inquiétudes, les craintes et finalement les passions. Au bout du compte des mesures drastiques sont prises, souvent empreintes de précipitation, voire de panique, et c'est la litanie des expulsions d'étrangers, des assignations à résidence des réformés et du renforcement de la garde de la ville qui réapparaît. Parfois, les autorités sont débordées et cette peur débouche sur une violence populaire incontrôlée, comme le 3 octobre 1572 à Bordeaux.

La « Saint Barthélemy bordelaise » (3 octobre 1572) : une conséquence de l'enfermement?

Le massacre intervient à Bordeaux plus d'un mois et dix jours après les « *mâtines* » parisiennes, au cours desquelles les autorités bordelaises ont tenté de prévenir la violence, alors que la population était exécutée par les prêches incendiaires du père jésuite Edmond Auger. Le 3 octobre 1572, ici comme ailleurs dans le royaume où ont eu lieu des violences, on tue dans les maisons et dans les rues, on égorge même dans les prisons¹⁸. Les violences physiques semblent se limiter au 3 octobre, mais les pillages continuent les jours suivants. Le 11 octobre, soit plus d'une semaine après le massacre, des soldats de la « *compagnie du capitayne* » sont surpris en pleine nuit, déménageant la maison du conseiller de Sevin, une des victimes protestantes du massacre, dans le quartier de Saint-Christoly. Les pillards profitent donc de la mort ou de l'emprisonnement des réformés pour poursuivre leurs forfaits¹⁹.

Il n'y a pas de spécificité proprement bordelaise dans cette « *saison des Saint-Barthélemy* », si ce n'est sa date tardive. Les raisons sont à chercher tout d'abord dans le contexte de reconquête catholique des âmes incarné ici, depuis une bonne dizaine d'années, par l'action réformatrice de l'archevêque Prévost de Sansac et de prêcheurs virulents, parmi lesquels se distingue le jésuite Edmond Auger. Les divisions politico-religieuses du parlement de Bordeaux et les vengeances personnelles ont également pu diriger le bras des massacreurs.

Comment ne pas imaginer cependant que ce soit la psychose d'une population qui se sentait constamment menacée - le « *complexe obsidional* »²⁰ - et ses conséquences - l'enfermement volontaire organisé par les autorités - qui ont le plus joué ? La tentative avortée de prise de la ville par les huguenots dix ans auparavant était encore dans toutes les mémoires. Dans ce contexte de frustrations et de peurs accumulées, parmi lesquelles les angoisses eschatologiques jouent un grand rôle, le massacre doit être compris à la fois comme une épuration religieuse et un moyen de se débarrasser de « *l'ennemi du dedans* », dont on craint tant qu'il puisse permettre la « *surprise* » de Bordeaux. Ainsi, poursuivant la même logique, les parlementaires bordelais décident-ils, quelques jours plus tard, de mettre en résidence surveillée et même d'emprisonner certains protestants. La mesure touche d'abord « *tous les conseillers de la ditte cour qui sont de ladite Prétenduë Religion Réformée* » qui doivent être « *mis dans l'un des couvens des mendians de cette ville* », mais également leurs collègues « *tous les conseillers au siège présidial de Guyenne et autres officiers du Roy, avocats et procureurs tant de ladite cour que audit siège de Guyenne* » qui devront aller en « *la maison de ladite ville pour y tenir prison* »²¹. Cette nouvelle « *épuration* » s'étend ensuite aux autres habitants réformés de la ville. Ainsi, les marchands et les artisans de la ville sont explicitement visés. Ceux-ci doivent pour partie être emprisonnés à l'hôtel de ville, alors que

18. Le premier président du parlement de Bordeaux, Benoît de Lagebâton écrit au roi le 7 octobre : « *Il y en ha en oultre qui ont passé plus avant, et esté prendre jusques dans les prisons de v(ost)re palais des prisonniers de justice, dont en y avoit de plus de deux cens auparavant, et les aiant tirez de la par force, les ont par vengeance aussi particuliere publicquement et civilement occis et laissez estenduz sur la pavé un ou deux jours a la veue de vostred cour* ».

19. Registres secrets du parlement de Bordeaux, archives municipales de Bordeaux, Ms 778, 09/10/1572, p. 645.

20. Arlette Jouanna parle de « *complexe obsidional* » pour expliquer le massacre de Toulouse du 4 octobre 1572. Ceci peut être repris pour l'exemple bordelais également. Jouanna A., 2007, *La Saint-Barthélemy. Les mystères d'un crime d'Etat*, Paris, Gallimard, p. 196.

21. Registres secrets du parlement de Bordeaux, archives municipales de Bordeaux, Ms 778, p. 642.

les autres devront tenir « *prison en leur maison et boutiques sous la caution de leurs voisins catholiques avec inhibition et défense de ne partir jusques a ce que autrement en soit ordonné* ». Finalement, la cour ordonne que « *tous ceux de la dite prétendue nouvelle opinion, tout ceux qui ont abjuré et fait profession de leur foy depuis le vingt quatrième d'août dernier et autres non ayant porté les armes pour eux [qui] seront mis au couvent des Carmes Jacobins et grand couvent des Cordeliers de la grande observance pour illec estre et demeurer avec bonnes et seures gardes jusques autrement en soit ordonné (...)* »²². Craignant une vengeance des huguenots, les autorités prévoient parallèlement une nouvelle clôture de la ville et un renforcement du guet.

Conclusion

On le voit, malgré les changements de contexte et le massacre du 3 octobre, ce sont toujours les mêmes réflexes qui prévalent à Bordeaux, près de dix ans après le début des guerres civiles : enfermement volontaire et consenti d'une population soumise aux conséquences de la peur et enfermement subi et forcé des réformés, qui sont emprisonnés s'ils n'ont pas déjà choisi la fuite.

Malgré une baisse des tensions certaine dans les années 1580 et surtout 1590, cette logique ne cessera véritablement qu'avec l'enregistrement de l'édit de Nantes en 1600 à Bordeaux et la disparition, pour un temps, de l'insécurité liée aux guerres de religion.

Bibliographie.

Alport G. W., Postman L. G., 1965, « Les bases psychologiques des rumeurs ». In Lévy M., *Psychologie sociale. Textes fondamentaux anglais et américains*, Paris, Dunod, p. 170-185.

Beaune C., 1994, La rumeur dans le journal du bourgeois de Paris. In *La circulation des nouvelles au Moyen-Âge*, Collection de l'École française de Rome, n° 190, p. 191-203.

Champeaud G., 2008, *La réception des édits de pacification à Bordeaux et en Guyenne au cours des guerres de religion (1562-1600)*, Thèse de l'Université de Bordeaux 3 sous la direction d'Anne-Marie Cocula, volume 1, 401 p., volume 2, 145 p.

Etienne R. (s. d.), 2001, *Histoire de Bordeaux*, Toulouse, Privat, 426 p.

Favreau M. et Taillard C., 2007, *Les « portraits » de Bordeaux. Vues et plans gravés de la capitale de Guyenne du XVIe-XVIIIe siècle*, Camiac-et-Saint-Denis, Les éditions de l'Entre-deux-Mers, 243 p.

Jouanna A., 2007, *La Saint-Barthélemy. Les mystères d'un crime d'Etat*, Paris, Gallimard, 407 p.

22. Registres secrets du parlement de Bordeaux, archives municipales de Bordeaux, Ms 778, p. 645.

Les parcs à thème Disney, d'un espace imaginaire à un espace de libre enfermement

Cédric Guillaume

Université Bordeaux 3, CEMMC

cedric.guillaume@etu.u-bordeaux3.fr

Résumé : Depuis 1955 et l'ouverture de Disneyland en Californie, les parcs à thème de la *Walt Disney Company* sont devenus des modèles pour tous les autres parcs de loisirs. Leur réussite est basée sur l'utilisation d'un thème fédérateur, qui permet au visiteur de s'évader du monde ordinaire, mais aussi d'être en territoire connu. Espace de l'imaginaire, un parc à thème est aussi un espace commercial à l'intérieur duquel le produit principalement vendu est le rêve. Cette communication s'interroge sur ces espaces de libre enfermement que sont les parcs, enfermement à deux niveaux puisqu'au-delà de la clôture purement physique, il y a aussi une clôture psychologique. On coupe le visiteur de ses repères du monde réel afin de le plonger dans un monde imaginaire dans lequel tout est possible (si l'on a suffisamment d'argent bien sûr).

Mots-clés : Disney, parcs à thème, imaginaire, rêve, isolement.

Walt Disney, une fois obtenus ses premiers succès cinématographiques dans les années 40, s'est attelé à un vieux rêve : construire un parc d'attractions dans lequel « *les anciens retrouveraient d'heureux souvenirs du passé et la jeunesse pourrait savourer les défis et les promesses de l'avenir* »¹. Plus prosaïquement, Yves Eudes, dans un article fondateur nous dit : « *Walt Disney n'était pas seulement un artiste et un homme d'affaires génial, c'était aussi un visionnaire, habité par l'ambition étrange et démesurée de créer de toutes pièces un « Royaume Magique » qui porterait son nom et dont il serait le Roi. Ce lien, inédit dans sa conception et sa vocation, se développerait selon deux principes : tout d'abord, en dispensant simultanément joie de vivre, divertissement et savoir ; ensuite, en bâtissant sans relâche, en maîtrisant l'espace alentour et en aménageant un territoire de plus en plus vaste.* »² Au-delà de cette double motivation, tout nous laisse à penser que Walt Disney, homme d'affaires avisé, avait pris très au sérieux le nombreux courrier qu'il recevait alors depuis quelques années lui demandant d'ouvrir ses studios aux visiteurs. Voulant donner plus qu'une simple visite de studios de cinéma, il se mit alors à réfléchir à un parc d'attractions, ou plutôt un parc à thème, *Disneyland*, qui devint le modèle absolu en la matière. Ainsi unanimement accepté, le modèle Disney³ donne la clé d'analyse des logiques qui président à l'apparition des parcs et à leur organisation spatiale. Espaces clos, espaces d'enfermement (volontaire certes), mais aussi et surtout espaces de l'imaginaire car ces parcs ont été conçus comme des produits au croisement des industries de l'imaginaire et de l'aménagement. L'avènement des parcs de loisirs est basé sur un triple constat : augmentation du temps libre, du budget lui étant destiné et diffusion de la *driving culture*. Ils s'appuient sur le rayonnement planétaire de l'image de marque Disney, ce qui leur assure une cohérence thématique et une synergie avec les autres secteurs/produits de la firme, et plus particulièrement les films. Le but de cette communication est de nous interroger sur les parcs à thèmes comme outil de spatialisation de

1. Pour plus de détails sur la vie de Walt Disney, se reporter à : Eisenstein S., *Walt Disney*, Strasbourg, Circé, 1991, 127 p. Eliot M., *Walt Disney : la face cachée du prince d'Hollywood*, Paris, Albin Michel, 1993, 373 p.

Et Thomas B., *Walt Disney ou un Américain original*, Paris, Dreamland, 1999, 287 p.

2. Eudes Y., La culture « Disney » à la conquête d'un parc tremplin en Europe, *Le Monde diplomatique*, Paris, février 1988, p. 26 et suivantes.

3. Bryman A., *Disney and his worlds*, Londres, Routledge, 1995, 222 p.

l'imaginaire. Comment, dans un espace clos, les *Imagineers* de chez Disney ont-ils réussi à créer un espace d'imaginaire total où tout est (en théorie) possible, et où le visiteur a l'impression d'être en totale liberté dans un monde à part entière, mais coupé de la réalité, tout en restant un endroit spatialement clos, fonctionnel et sûr. C'est pourquoi nous nous proposons d'analyser les parcs Disney comme des espaces d'enfermement de l'imaginaire, espaces qui possèdent leurs propres codes, leurs propres lois, langages, citoyens... Dans ces espaces clos d'un type nouveau, tout est fait pour couper le visiteur du monde extérieur : l'architecture, les stimuli, l'organisation spatiale, mais aussi et surtout le thème. Ce thème est un vecteur d'organisation de l'espace. Espaces clos, ces parcs sont aussi des espaces de libre enfermement. Quand on les soumet à une analyse géographique, on peut distinguer deux organisations de leurs espaces : une insulaire vue de l'extérieur, une labyrinthique vue de l'intérieur. Microcosmes de villes, ces espaces de libre enfermement sont aussi des microcosmes urbains possédant leurs propres habitants, leurs propres usagers.

Un espace de l'imaginaire

La prépondérance du « Thème »

Les parcs Disney sont nés pour matérialiser les histoires racontées dans les productions cinématographiques du groupe. Ils doivent faire revivre, pour des millions de visiteurs, les histoires, les contes de fées et les légendes que nous narrait Walt Disney dans ses dessins animés. Le recours aux thèmes donne à chaque partie du parc son identité, sa cohésion ludique. Ceux-là constituent l'expression de la personnalité des parcs, leur insufflent une âme, et permettent ainsi au visiteur de mieux les appréhender. C'est à partir d'un personnage connu, Mickey Mouse, jouissant d'une image sympathique auprès d'un large public, que Walt Disney a élaboré son premier parc à thème. Le thème, comme la publicité, est la mise en scène ludique du personnage de Mickey Mouse, mais aussi de la variété des personnages qui l'entourent. Ces éléments sont autant d'inspiration pour des attractions ou des spectacles. Disneyland Paris⁴ est l'équivalent des *Magic Kingdom* américains, c'est le « Royaume Magique ». Le thème est censé capter immédiatement l'attention du visiteur et l'accompagner tout au long de sa visite, mais c'est aussi le moyen (quand il est conforté par une organisation spatiale adéquate) de créer une ambiance *féerique* susceptible de *conditionner* le visiteur et d'emporter son adhésion.

Le choix du thème est primordial. En effet, s'il est évocateur pour le public, il l'incite à se déplacer jusqu'au parc et, une fois sur place, celui-ci rentre d'autant plus facilement dans l'ambiance qu'elle fait appel à des références qu'il connaît bien. Un bon thème confère une valeur imaginaire ou fonctionnelle à un espace construit de toutes pièces. C'est la renommée mondiale du nom Disney qui attire les foules et l'utilisation de ce nom au travers du thème qui séduit. Le thème agit comme unificateur, il permet d'exploiter un fil conducteur dans le temps et dans l'espace afin de guider le visiteur dans le nouvel univers qui s'offre à lui. Un style de vie découle alors de cette organisation spatio-temporelle. L'individu modifie sa façon d'être au quotidien, et, dès qu'il passe les grilles du parc, se détend, se divertit, s'évade⁵. Le « Royaume Magique » est le thème liant cinq autres thèmes annexes et complémentaires : *Main Street USA*, *Fantasyland*, *Adventureland*, *Frontierland* et *Discoveryland*. Nous ne prendrons comme exemple ici que des *Magic Kingdom*, mais il existe d'autres types de parcs à thème Disney, comme les *Walt Disney Studios* de Marne la Vallée ou leur équivalent

4. Lainsbury A., *Once upon an American dream, the story of Euro Disneyland*, University Press of Kansas, 2000.

5. Gabsi M., *Les parcs d'attractions à thème en France, nouveaux espaces, nouvelles pratiques*, Université Paris VII, Doctorat de Sociologie sous la direction de M. d'Ans, 1993 et Eyssartel A.M. et Rochette B., *Des mondes inventés : les parcs à thème*, Paris, Éditions de la Villette, 1994, 130 p.

Disney's-Hollywood Studios d'Orlando, ou bien encore *EPCOT*, *Animal Kingdom*, *Tokyo Disney Sea*... Autant de parcs, autant de thèmes.

Comme l'a dit Denis Lacorne, dans la revue *Esprit* : « Machines à remonter le temps et à participer à l'avenir, microcosme de toutes les aventures humaines, les parcs à thèmes Disney s'affirment comme un théâtre total qui incarnerait, de surcroît, toutes les vertus du peuple américain. » Les thèmes fédèrent une ambiance, un contexte ludique, qui sont censés distraire les visiteurs. Par leur cohésion, ils véhiculent dans la communication une image forte. Les parcs doivent être une sorte de support publicitaire, un outil de promotion des États-Unis. La pertinence du thème est une source de rentabilité qui permet une déclinaison inépuisable sous forme de produits souvenirs. Le merchandising est la fructification commerciale du thème et de ses composantes : les personnages. Plus un thème est riche, plus son exploitation est aisée. Mais pour permettre une diffusion la plus large possible, le thème est conçu comme une publicité standardisée, que l'on peut considérer comme une forme « d'impérialisme américain ». L'architecture parachève l'unité des thèmes du parc, dans la mesure où elle en est le complément indispensable à l'attraction du visiteur. Cette conjonction du thème et de l'architecture permet de créer un enfermement non seulement physique, mais aussi psychologique. Privé de ses repères spatiaux et temporels habituels, le visiteur est donc victime d'un double enfermement.

Décor et architecture

Les parcs à thèmes Disney constituent sans nul doute un modèle quant à leurs capacités à planter un décor. Lieux de représentations, ils regorgent de signes et de signaux et mettent en scène différents espaces animés par les rituels de la distraction et du jeu. Dans ces parcs, l'univers 2D des dessins animés prend vie, se spatialise, passe en trois dimensions, voire en quatre si l'on rajoute l'imaginaire... Les parcs Disney sont la mise en forme d'un univers familier aux visiteurs car il a nourri leur enfance par le biais de vecteurs divers comme le cinéma ou la télévision⁶. Leur réussite se base sur un équilibre fragile et subtil entre l'espace construit et le message qui est transmis aux visiteurs. C'est un chassé-croisé permanent entre réalisme et illusion, vrai et faux... Les parcs sont des lieux où l'urbanisme est une collection de formes architecturales, faisant naître un univers hors du temps et de l'espace, même si certaines parties des parcs sont censées faire référence à des lieux ou à des périodes bien précis⁷. L'architecture n'a pas pour seule fonction d'abriter des attractions, elle est, elle-même attraction et son principal souci, c'est l'effet. De par son architecture, le parc doit transporter ses visiteurs dans un autre lieu, afin de créer une rupture spatiale et temporelle, une rupture environnementale. L'entrée doit surprendre le visiteur, le plonger directement dans l'ambiance du parc, et émousser son esprit critique. Le thème doit immédiatement capter son attention et l'accompagner tout au long de la visite. Tout est organisé afin de toucher le spectateur émotionnellement, intellectuellement, physiquement. Il faut qu'il éprouve le spectacle plus qu'il n'y assiste. Celui-ci, joué dans les parcs Disney, se fait à l'échelle d'une petite ville. La difficulté principale est donc de produire un ensemble homogène à travers les différents thèmes traités, en tentant de ne jamais rompre le charme en passant d'un *land* à un autre. Les formes et les couleurs sont harmonisées afin de créer un équilibre visuel. Le but est de séduire l'œil, il est vrai que « *la laideur se vend mal* ». (Raymond Loewy), de créer un monde parfait en total décalage avec la réalité grise et triste du quotidien des visiteurs. Cette perfection joue elle aussi son rôle dans la coupure mentale nécessaire à l'enfermement psychologique du visiteur.

6. Koenig D., *Mouse tales: a behind-the-ears look at Disneyland*, Irvine, Bonaventure Press, 1994 et Koenig D., *More mouse tales: a closer peek backstage at Disneyland*, Irvine, Bonaventure Press, 1999.

7. Pour tout ce qui concerne l'architecture des parcs Disney, se reporter à l'ouvrage collectif, *Walt Disney Imagineering: A behind the dreams look at making the Magic real*, New York, Disney Éditions, 1998.

Le visiteur détermine une grande partie de son jugement en fonction de l'aspect extérieur du parc. C'est en faisant référence à la réalité quotidienne de sa ville qu'il apprécie cet univers artificiel. L'architecture est une toile de fond, elle doit faire réagir les visiteurs, les étonner en permanence... Elle se doit aussi d'être parlante. En effet, l'architecture des parcs Disney rend la communication plus aisée, car elle fait appel à des figures stéréotypées, à des archétypes de la culture américaine ou européenne. Par exemple, l'hôtel New-York rappelle les gratte-ciel de Manhattan, l'hôtel Cheyenne nous plonge dans un western digne des studios hollywoodiens, etc. Un parc à thèmes est conçu pour accueillir des visiteurs et il doit remplir son rôle d'espace imaginaire, de destination de vacances (*Resort*). Il offre la possibilité de se divertir, de se restaurer, de se reposer, de faire du shopping, etc. Les représentations architecturales impliquent ainsi une certaine idéologie : l'idéologie Disney, fondée sur la famille, la propreté, l'ordre, la paix sociale, la qualité, le rêve, etc.

Toutes ces références auxquelles se rapporte l'architecture du parc ne sont que des prétextes au divertissement. En effet, l'architecture n'est qu'un élément marketing parmi tant d'autres dont le seul but est de vendre du rêve. Elle offre aux attractions un support efficace et un prétexte à l'exubérance. Cet ensemble artificiel permet de stimuler les visiteurs figés dans leur routine quotidienne, et donc, par là même, de les inciter à consommer. Cette façon d'appréhender le parc comme un espace de spectacle, un espace de l'imaginaire, qui serait aussi et surtout un espace commercial, a contraint les *Imagénieurs* (ce mot est la contraction des mots imagination et ingénieur, travaillant dans le service R&D de la compagnie) à réaliser une « architecture parlante », tel un *story-board* géant. Non seulement l'architecture doit être parlante, mais elle doit aussi être parfaite dans ses reproductions. Les parcs Disney regorgent de reproductions d'édifices ou d'accessoires qui créent l'illusion d'un monde réel. Par exemple, l'hôtel *Cheyenne* fait vraiment croire au visiteur qu'il se trouve dans une ville du *Far West* américain, l'hôtel *Newport Bay Club* propose une réinterprétation d'une station balnéaire de la côte est américaine du début du XX^e siècle, *l'arbre des Robinsons suisses* semble réel, la file d'attente pour *Pirates des Caraïbes* nous plonge dans le décor d'une prison anglaise sur une île des Caraïbes au XVI^e siècle, l'attraction *Jungle Cruise* nous fait atterrir en pleine jungle pour un expédition mouvementée sur un fleuve. Et que dire des bateaux aux roues à aubes ? L'architecture est, à elle seule, une œuvre qui réunit en un même lieu des époques et des styles différents, constituant ainsi une des attractions principales du parc. Elle a transformé un espace originellement rural (plantations d'orangers en Californie, marais en Floride, champs de blé en région parisienne...) en images rendues vivantes par leur transposition dans des matériaux réels : bois, pierre, caoutchouc, plastique, plâtre, etc. Sans oublier leur animation grâce à la présence des employés. C'est pour cela que dans le parc, tout a été prévu pour être fonctionnel. En effet, avant même d'entrer, le visiteur se trouve dans un espace tampon : le parking. Pour atteindre « l'autre monde », le visiteur doit franchir le portail et passer la dernière limite : le chemin de fer circulaire. Ce moyen de communication enclôt l'espace et marque la frontière entre rêve et réalité.

D'autres éléments participent activement à la magie du parc, comme par exemple les espaces verts. En effet, les parcs Disney sont aussi des jardins. À *Disneyland Paris*, par exemple, on compte près de 250 hectares d'espaces verts et 35 millions de m² de pelouse. Près de 450 familles de végétaux ont été plantées. *Animal Kingdom* en Floride a même pour but de recréer une réserve d'animaux sur un espace de 200 hectares ! L'objectif est bien sûr de produire une ambiance en rapport avec le décor, mais aussi de cacher certaines parties du parc qui ne doivent pas être vues. En effet, si les pôles d'attractions se situent à la périphérie de la place centrale, tous les services, les ateliers, les livraisons, s'intègrent dans un autre flux et représentent la partie cachée de l'iceberg dont le visiteur ne doit même pas soupçonner l'existence. Et pourtant, cette zone représente le cœur du dispositif de fonctionnement du parc. En résumé, l'organisation spatiale doit être rationalisée pour respecter un équilibre, une cohérence, une harmonie dans le parc avec un objectif constant : l'optimisation de la surface.

C'est aussi en cela que les parcs à thème peuvent être qualifiés d'espaces ou d'industrie de l'Imaginaire. Toutefois, cet ensemble, cette « cité idéale », ne peut fonctionner sans ses *cast members* qui sont là pour la faire fonctionner. Disneyland Paris, et tous les autres parcs Disney, ne sont pas simplement des oasis imaginaires et imaginatifs au milieu d'un ensemble urbain. Ce ne sont pas des « non-lieux », comme le pensait Marc Augé. Ils ont aussi une âme, et cette âme est personnifiée par les employés de Disney, coulés dans le moule d'une culture d'entreprise très forte : ils font tout pour que le spectacle fonctionne bien et que les visiteurs repartent heureux. Le credo de la *Walt Disney Company* (qui était déjà celui de Walt Disney), pourrait se résumer avec la déformation de l'adage : *pour vivre heureux, vivons enfermés...* Le visiteur ne pourra être heureux que s'il est totalement enfermé, à l'écart du monde dans lequel il vit habituellement. Disney lui en crée donc un nouveau.

Un espace de libre enfermement

A *contrario* des espaces d'enfermement classiques, comme les prisons, les asiles, les parcs d'attractions sont ce que l'on pourrait appeler des espaces de libre enfermement dans le sens où les visiteurs ont délibérément choisi, et même payé pour être enfermés. Il s'ensuit donc une relation à l'enfermement totalement différente de celle que pourrait ressentir un prisonnier.

Un espace insulaire

En voyant les photos aériennes ou bien les images satellites des différents parcs d'attractions de la *Walt Disney Company*, on est frappé par leur isolement. Dans l'espace qui l'entoure, la surface du parc est aisément circonscrite du fait même de sa clôture. Accessible quasi uniquement par des voies autoroutières (à l'exception de *Disneyland Paris*), cela leur confère une insularité spatiale cohérente avec la fonction sociale et l'imaginaire qui la sous-tendent, celui du voyage dans un espace/temps consacré à la féerie, à l'enfance et au merveilleux. D'une certaine façon, la clôture et les possibilités d'accès restreintes constituent, autant que le prix d'entrée, une sélection sociale et spatiale, une rupture des parcs avec leur environnement. Les coulisses (*backstage*) ne s'ouvrent qu'aux fournisseurs et aux véhicules de maintenance et de sécurité. Ces îlots se signalent de loin par un édifice imposant, comme le château de la Belle au bois dormant, ou encore le château d'eau monumental en forme de tête de Mickey des *Walt Disney Studios* que l'on peut voir depuis la ligne de TGV à Marne-la-Vallée, ou encore *Spaceship Earth*, édifice reconnaissable entre mille à *Epcot Center* en Floride, ou bien le *Tree of Life* d'*Animal Kingdom*...

L'aventure ne se réalise que dans l'espace de la clôture. En fait, l'insularité est par définition le lieu de toutes les utopies. On s'y sent en sécurité, plus proche de la nature et des autres que dans le grand monde extérieur. Par exemple, pour entrer au *Magic Kingdom* à Orlando, il faut passer un plan d'eau soit en bateau, soit en monorail... Et comme à toute île, il faut son port, dans ces îles urbaines, c'est le parking qui en tient lieu. Avec le plus souvent une surface souvent équivalente à celle consacrée aux visiteurs, le parking constitue l'espace tampon qui assure la transition entre le monde réel et le monde espéré/rêvé. C'est le lieu des ruptures de charges, des ruptures d'ambiance, des ruptures de comportement : on y laisse ses manières, ses codes, ses référents pour en adopter de nouveaux. Sa surface justifie parfois une première animation, des *cast members* invitant le visiteur à prendre place dans un petit train ou des voitures électriques pour être acheminé jusqu'à l'entrée du parc, (comme c'est le cas à *Disney World*), ou bien à prendre place sur un tapis roulant long de plus d'un kilomètre (comme à *Disneyland Paris*). Quoi qu'il en soit, l'île reste le symbole d'un autre monde, d'un monde parallèle inclus dans le nôtre. Le concept d'espace insulaire est même poussé jusqu'à l'extrême en ayant une île à l'intérieur des parcs, ou en en acquérant une ! En effet, la *Walt Disney Company* possède sa propre île privée dans les Caraïbes, *Castaway Cay*, lieu de

vacances dans lequel font escale les paquebots de croisière de la *Company*. Le concept d'insularité, du moins pour les parcs d'attractions, joue un rôle essentiel de l'imaginaire de l'enfermement.

Un labyrinthe

Si à l'échelle des parcs le modèle qui s'impose est celui de l'île, si l'on descend au niveau de son espace intérieur, c'est celui du labyrinthe qui s'impose. Celui-ci se révèle être la forme typique de l'espace interactif. Un parc à thèmes offre à visiter différents « mondes », différents pays, qui forment chacun des séquences quasi autonomes. On peut en déduire que l'espace intérieur du parc n'est pas fait pour être contemplé mais pour être parcouru. À partir de l'entrée s'organise une mobilité contrainte, et ce d'une façon suffisamment complexe pour échapper à l'entendement.

Le parc est un ensemble de couloirs connectés les uns aux autres dans une combinaison de séquence thématiques. Les thèmes du parc donnent lieu à une déclinaison globale de l'espace, architectures et attractions, qui induit un certain type d'ambiance. Les stimuli peuvent être visuels, auditifs, olfactifs même, fournissant à chaque instant au visiteur des motivations à aller plus loin, s'arrêter, revenir sur ses pas. Le gigantisme architectural et la profusion attractive sont aussi un moyen d'organiser la frustration. Que le visiteur ne puisse pas tout voir en une journée et revienne, c'est l'objectif. Cette multitude de choses à voir et à faire provoque chez le visiteur une attitude aléatoire que le concepteur doit anticiper, gérer et utiliser. C'est pourquoi un parc se construit sur une rythmique des attractions. L'aspect et le contenu de celles-ci doivent se disputer l'attention, mais rester dans le thème, afin d'assurer une cohérence des zones et du parc. De plus, la disposition des attractions influence l'écoulement et la distribution des flux de visiteurs, participant ainsi au fonctionnement harmonieux de l'ensemble. Cette gestion du mouvement devient une technique où l'image de l'attractivité résulte d'une optimisation des flux et des files d'attentes. S'il n'y a pas de queue, c'est que l'attraction n'est pas intéressante, s'il y en a trop, on se détourne. C'est pourquoi des techniques (*Fast Pass*) sont employées pour remédier à cela : le visiteur prend un ticket pour l'attraction qu'il désire faire, ce ticket lui demandant de revenir à une heure précise, plus tard dans la journée. Ce système lui permet de prendre une file d'attente particulière, plus rapide et moins bondée que la file « classique ». La file d'attente elle-même devient un objet de gestion spatiale, par les labyrinthes en serpent qui la densifient et la canalisent⁸. Eux aussi sont des objets d'animations qui peuvent transformer la file d'attente elle-même en attraction. Tout est fait pour « débiter de la foule » : chaque attraction, chaque restaurant, chaque boutique est optimisée pour avoir le meilleur débit possible. Ainsi, le parc est un labyrinthe, mais un labyrinthe fluidifié, où la circulation est imprévue mais assistée.

Un microcosme urbain

Comme la ville, le parc à thème est avant tout une concentration de population, et le lieu de rassemblement de fonctions, d'équipements et de services. Tout d'abord, si un parc à thème ressemble à une ville, c'est davantage à une ville nouvelle. Puisque ces parcs sont de vraies villes, avec tout ce que peut désirer un visiteur, il n'a donc pas de raison d'en sortir. Un parc doit avoir des réserves d'espace foncier (60 000 ha pour *Disney World*, 2000 ha pour *Disneyland Paris*), doit être proche d'une grande ville et raccordable aux grands réseaux de communication. C'est par la taille de leur emprise au sol et par leur complexité que les parcs à thème peuvent être considérés comme des microcosmes de villes. Tous les parcs Disney suivent des règles d'organisations rationnelles, cohérentes avec leur fonction d'espace commercial de loisir. Il existe un zoning qui distingue parc, parking et zones de maintenance. Chacune de ces zones étant bien évidemment extensible en prévision d'agrandissements

8. Les files d'attentes des attractions « *Ticket E* » sont bien évidemment les plus détaillées : Pirates des Caraïbes, Star Tours, Space Mountain ou encore Big Thunder Mountain pour n'en citer que quelques unes...

futurs. Tous les parcs (*Magic Kingdom*) s'organisent autour d'une rue principale (*Main Street*), essentiellement vouée au commerce, menant à une place centrale (*Central Piazza*) qui distribue l'espace en zones, quartiers ou lands thématiques. Ils possèdent tous leurs propres commerces, leurs propres produits, restaurants, toilettes, etc. Au niveau supérieur, le parc possède, comme une ville, ses services généraux : banque, poste, police et pompiers, infirmerie, relais-bébé, consigne, chenil, services de nettoyage, jardinage, administration, etc. Plus un parc devient important, plus il a de fonctions. Par exemple, *Disneyworld* a son propre système de transports en communs (monorail, bateaux, bus), trois casernes de pompiers, sa police privée, une centrale électrique, un chantier de construction navale, une usine d'assainissement High Tech, une université, un pressing industriel... Il édite même sa propre monnaie, le *Disney Dollar* ! Cet amoncellement fait que l'espace des coulisses est trois fois plus étendu que celui des attractions. À la différence des villes, le travail assurant le fonctionnement des parcs doit rester invisible, se fondre dans le décor.

Ainsi, si les parcs Disney sont des prémices de villes, ce sont des villes artificielles, programmées par leurs concepteurs, des villes sans passé et sans réseaux sociaux. Les parcs ont le décor d'une urbanité factice qui ne dure que le temps de l'ouverture. Ce ne sont que des trompe-l'œil. Tout est fait pour les rendre parfaits, mais tous les parcs ont connu de nombreux ajustements : modification des circulations, densification ou dédensification de certains espaces, recalibrage des attractions et des lieux de restauration, aménagement de nouvelles zones, etc. En cela, le mode de développement des parcs à thème, fait d'ajustements successifs, ressemble à celui de l'espace urbain.

Les parcs à thème sont néanmoins le cadre d'une construction volontaire d'une urbanité spécifique associant dimensions techniques, esthétiques et éthiques. Ils sont des laboratoires sociaux où les agents de production de l'urbain expérimentent grandeur nature le paradigme possible d'une forme urbaine où le traitement formel de l'espace apparaît comme indissociable de son caractère public et récréatif. L'urbanité de ces parcs, c'est donc la conjonction entre des savoir-faire et des services urbains, la qualité de l'espace sensible et des attractions, et la nature du lien social qui s'établit au sein du public et entre les membres du personnel et du public, instaurant une citoyenneté éphémère et une société dualiste ne connaissant que les visiteurs (*guests*) et les mandataires du parc (*cast members*).

Mais au-delà de cet urbanisme particulier, se cache le rêve de démiurge de la maîtrise d'un espace créé *ex-nihilo* et de sa population. L'objectif principal de Walt Disney après l'ouverture et le succès de *Disneyland* en 1955 était de réaliser une cité idéale nommée *EPCOT* (*Experimental Prototype Community of Tomorrow*). S'inspirant des travaux des plus grands urbanistes, mais aussi d'intellectuels et d'artistes comme Léonard de Vinci, Disney avait conceptualisé cette cité du futur dans laquelle la gestion des flux, quels qu'ils soient, était maîtrisée parfaitement, dans laquelle il n'y aurait ni haine ni violence. En bref, une ville ouverte sur la culture, architecturalement homogène et surtout, abritée du monde extérieur corrompu et dangereux. Ni plus ni moins qu'*Utopia* à la mode Disney. La mort de Walt Disney en 1966 mit fin provisoirement au projet, du moins dans sa forme originelle, mais son frère Roy continua malgré tout son œuvre en ouvrant un parc d'attraction le 1^{er} octobre 1982 en Floride, *EPCOT*, tourné vers les nouvelles technologies, les sciences et les différents peuples du monde. Dans ce monde à l'abri du temps, de l'usure et de la saleté, tout est inlassablement nettoyé, repeint, les pelouses tondues, les fleurs fanées remplacées, l'insécurité est évincée, comme les domaines susceptibles de créer tensions et conflits (politique, sexe, alcool et religion). Tout est contrôlé dans ce monde idéal où chaque question possède sa réponse⁹.

Dans ces espaces de libre enfermement, où tout le monde vit en autarcie, se créent des systèmes de relations particuliers qu'il nous faut analyser.

9. C'est d'ailleurs l'une des consignes appliquées par les Cast Members : « Ne jamais laisser de question du visiteur sans réponse. »

Une dualité d'acteurs

Comme tout espace d'enfermement a ses codes et ses pratiques, un parc d'attraction n'échappe pas à la règle. D'autant plus qu'il nécessite une participation volontaire des visiteurs pour fonctionner, en plus de l'accueil des hôtes. C'est la rencontre de ces deux types d'agents humains qui génère cet enfermement particulier.

Les visiteurs (Guests)

Les parcs Disney n'ont pas pour objectif de réduire le visiteur à une passivité totale, même si les émotions sont planifiées et véhiculées sur des itinéraires étudiés. Ils se contentent juste d'éviter que l'initiative individuelle ne constitue une menace dans l'équilibre du système. À l'intérieur des parcs, la liberté est limitée aux couloirs prédéfinis. En effet, des dangers réels existent et une certaine passivité peut être préférable pour permettre le bon fonctionnement de cette microsociété. Le personnel de Disney doit être vigilant ; il est chargé de faire régner un certain ordre dans la « cité » pour le bien de tous. Pour plus de discrétion, chaque agent de sécurité est déguisé pour ne pas détoner dans le décor. Quand un problème, ou un client récalcitrant survient, il est encerclé par plusieurs *cast members* et emmené dans les coulisses (*backstage*). Tout le parc est sous surveillance vidéo. L'accès à chaque attraction est réglé par des mains courantes et des barrières de tubes métalliques disposés en labyrinthe car il faut décourager les éventuels resquilleurs et instaurer un certain rythme pour diminuer l'attente des spectateurs. Le visiteur est pris en charge par les organisateurs du parc qui lui transmettent un certain savoir-vivre. Dans cette ville du divertissement, personne ne doit nuire au bonheur de l'autre, l'individu est protégé de toute agression extérieure. Toutefois, même si le visiteur subit, il n'est pas une marionnette et garde une certaine liberté d'action.

Cette prise en charge peut s'effectuer aussi grâce au fait que ces parcs sont des espaces de communication entre les visiteurs et les animateurs. En effet, les *cast members* n'ont pas qu'une fonction de surveillance comme nous l'avons signalé précédemment, ils doivent faire participer le public aux attractions, ce qui est une préoccupation commerciale prépondérante chez Disney. Un parc est un espace interactif où le visiteur, pour pouvoir apprécier le lieu, doit se prendre au jeu et entrer dans l'imaginaire. À la différence du cinéma où le spectateur regarde passivement le film, le visiteur d'un parc participe activement, et fait alors partie intégrante de la mise en scène. Par exemple, dans les parcs américains, les spectateurs sont invités à monter sur scène et à participer. Cela se passe aussi à *Disneyland Paris*, mais dans une moindre mesure ; les Européens, et plus particulièrement les Français, étant moins extravertis que les Américains. L'individu est ainsi séduit par l'idée de s'impliquer physiquement dans les différentes attractions proposées. Nous pouvons dire qu'un parc à thème est un théâtre ou un énorme plateau de cinéma qui permet au visiteur de devenir, le temps d'une journée, un acteur¹⁰.

L'ambition initiale de Walt Disney ne se limitait pas uniquement à cela. Il souhaitait renforcer les liens familiaux dans l'enceinte de ses parcs. En effet, le visiteur est immergé dans un système de relations au sein d'un tissu urbain artificiel où la densité humaine est assez élevée. La proximité des gens facilite l'échange et le partage d'émotions, d'autant plus que l'ambiance du parc, qui invite à la détente, à la joie et au plaisir, facilite ces échanges. Malgré l'individualisme européen, Disney souhaite insérer le visiteur dans un système d'interactions et de participations à la fête. Dans les parcs, nous l'avons vu, le visiteur est plongé dans un monde qui lui est inconnu, une sorte de labyrinthe. Grâce à l'architecture spectacle, le visiteur se familiarise petit à petit avec ce monde. Si le visiteur reste passif, c'est un échec, les *cast members* font donc tout pour que le visiteur ne soit pas un automate. Bien que ce dernier conserve une part de liberté, particulièrement dans le choix de son parcours, nous allons voir que cette part est utopique car, en fait, rien n'est laissé au hasard dans le

10. C'est d'ailleurs un des slogans publicitaires du nouveau parc : les *Walt Disney Studios*.

parcours du visiteur. Il a le sentiment de se trouver dans un espace beaucoup plus vaste qu'il n'y paraît, ce sentiment étant faussé par l'absence de points de repères. Pourtant, tel un supermarché dont les rayonnages sont disposés de façon stratégique, toute une technique de déambulation préside au choix de l'emplacement des attractions, à leur fréquence, leur diversité sur un parcours. En réalité, ce parcours ludique représente pour les concepteurs du parc un plan de circulation qui obéit à une rationalité sans défaut. Les employés sont chargés de réguler les flux. Comme le même rythme de visite ne peut être soutenu toute la journée, le parc est conçu pour en suivre les hauts et les bas. Aux attractions violentes succèdent les attractions calmes, les phases de décompression suivent les phases d'excitation. Justement, l'un de ces moments de décompression est celui qui s'écoule entre la visite de deux thèmes différents. Cette phase de transition joue un rôle spécifique dans le parc, avec un passage obligé à ce moment précis devant des boutiques ou des kiosques de nourriture et de boissons. La maîtrise des flux de circulation permet de canaliser les foules, de répartir les visiteurs dans le parc pour éviter des embouteillages. À chaque instant le visiteur doit avoir le sentiment de pouvoir faire plusieurs choses en même temps. Au bout du compte, on le guide précisément dans ses choix. Les attractions, les manèges, les commerces et les *fast-foods* se succèdent à un rythme effréné mais calculé. L'objectif est très clair : il ne faut jamais que le visiteur relâche son attention. Pour cela, il est constamment sollicité, même dans les files d'attente, celles-ci étant impérativement situées à portée de vue d'une autre attraction. Dans le parc, des hordes de comédiens interpellent les spectateurs. Bien entendu, des espaces de repos sont nécessaires. Des bancs sont aménagés, ainsi que des fontaines pour permettre aux visiteurs de se désaltérer. Mais le temps de repos n'est jamais très long, car le visiteur a le désir de tout découvrir avant la fin de son séjour. En définitive, dans les parcs Disney, les visiteurs n'ont qu'une autonomie relative, qu'une possibilité de choix de parcours limitée entre cinq zones d'attractions. Ils choisissent leur parcours après avoir traversé *Main Street USA* et se dirigent dans l'un des « *lands* » présentés : *Adventureland*, *Frontierland*, *Fantasyland*, *Tomorrowland*.

Ainsi, même si les visiteurs ont une impression de liberté totale de mouvement, liée à l'importance de la superficie des parcs, cette liberté n'est que toute relative et l'enfermement, la cloison, la frontière, sont en permanence en filigrane. Les accueillants sont là pour garantir ce libre enfermement.

Les accueillants (Cast members)

La mise en œuvre de « l'esprit Disney » à l'intérieur du parc, qu'il se trouve aux États-Unis, au Japon, en Chine ou en Europe, est le fruit d'une culture d'entreprise forte et originale. La *Walt Disney Company* tente néanmoins de minimiser le caractère typiquement américain de *l'esprit Disney*. En effet, comme l'a dit Robert Fitzpatrick, premier PDG de Disneyland Paris : « *Pour que la philosophie de Disney s'implante en Europe, il était fondamental qu'elle soit présentée comme un phénomène mondial et non pas comme une invention spécifiquement américaine* ».

Les employés de la *Walt Disney Company* doivent ressentir un sentiment d'appartenance à une communauté, quel que soit le pays où ils se trouvent. Un langage presque codé est utilisé : les employés ne sont pas des employés, ce sont des *cast members*, des acteurs. Ils s'interpellent tous par leur prénom et portent un badge à cet effet. Chaque employé de Disney parlant à quelqu'un de l'extérieur est en représentation, et il doit agir en tant que tel. Il travaille sur scène et fait partie du spectacle. L'appartenance à une organisation passe aussi par l'apparence : le costume ou l'uniforme, le maquillage, etc., impliquent d'autant plus l'employé dans sa tâche. Toutefois, ces obligations, qui peuvent paraître strictes au premier abord, ont fait l'objet de beaucoup de critiques de la part des employés de Disney. En effet, le « *Disney Look* », qui consiste en ce que chaque employé soit élégant, maquillé,

etc., pouvait passer pour de la discrimination. Les gens corpulents, portant la barbe ou la moustache étaient impitoyablement refoulés aux entretiens d'embauche¹¹.

Chez Disney, il n'y a pas de barrières entre les services. Tout le monde peut faire le travail de quelqu'un d'autre, spécialement dans les parcs. La communication passe donc mieux car il n'y a pas de barrières rigides. Depuis la mort de Walt Disney en 1966, ses successeurs essaient de promouvoir cette philosophie d'entreprise, mais derrière cette apparente décontraction se cachent rigueur et discipline. La *Disney University*¹² a pour mission d'enseigner comment être l'employé modèle Disney, soit une sorte de philosophie d'entreprise. Elle doit diffuser auprès du personnel l'art de vivre Disney et enseigner la technique et le savoir-faire de la maison-mère. Elle est au service de l'employé pour qu'il apprenne, se perfectionne, développe ses dons et progresse au sein de l'organisation. Dans ce moule, l'individu apprend à faire partie d'une nouvelle famille, avec une manière d'être, un langage et des concepts communs. La *Walt Disney Company* est consciente de l'importance de son personnel, sur lequel repose le succès de ses parcs. Mais permettre la totale participation du personnel n'est possible que si la culture d'entreprise est suffisamment forte. Les cadres dirigeants s'efforcent ainsi de placer les qualités humaines au premier plan et d'être équitables pour tous. En entrant chez Disney, les employés doivent accepter aussi la tradition : pas de sexe, pas de politique, pas de religion. Les concepteurs des produits et attractions Disney ont adopté une ligne claire. Ils veulent se tenir à l'écart de tout conflit susceptible de nuire à l'image de la société. Les tensions ne doivent pas apparaître dans le parc, tous les employés doivent y évoluer en harmonie.

La formation a surtout pour fonction de préciser les règles de fonctionnement interne, l'histoire et la philosophie de l'entreprise, plutôt que d'inculquer l'apprentissage de la courtoisie, l'aptitude à sourire et la patience. En effet, un stage d'environ un mois a lieu pour apprendre tout sur Disney, son histoire et ses règles de vie. Au terme de cette initiation qui paraît amusante, mais qui ne l'est pas en fait du tout, chaque *cast member* doit ainsi être capable de s'adapter à toutes les situations auxquelles il peut être confronté. Ces « valeurs fondamentales », dans une société de services, doivent être en rapport avec l'éducation de chaque employé.

« *On entre chez Disney comme on entre en Religion* »¹³. C'est l'employé qui donne au parc sa personnalité. Ce pouvoir unificateur n'est réalisable qu'avec l'adhésion des employés à l'esprit de l'entreprise. Lorsque l'on vend du rêve et de l'imaginaire, il est essentiel d'avoir intériorisé son « produit ». Ainsi, les employés doivent être réceptifs et se mobiliser pour œuvrer ensemble au succès de « leur » parc. Ce qui fait dire à Robert Lanquar : « *Peu d'autres entreprises de loisirs peuvent se targuer de pousser aussi loin la profession de foi. Disney recherche l'excellence, c'est-à-dire la réussite non seulement sur le plan de la rentabilité, mais aussi au niveau des produits, de l'image, des marchés, des relations de travail... et de la créativité, celle qui naît du savoir et de l'imagination des hommes qui la font vivre. La référence Disney est dans tous les cas un aiguillon pour ses concurrents et une émulation existe véritablement pour intégrer, dans la formation du personnel et la gestion des ressources humaines, les concepts de culture et de projet d'entreprise de loisirs* »¹⁴. »

11. Ce système, en vigueur à *Disneyland Paris* dans ses premières années, est censé ne plus être en vigueur. Cela est toutefois invérifiable.

12. Qu'il faut traduire par « bureau d'embauche » et non pas par « Université Disney ».

13. Cette expression est extraite d'une brochure destinée aux *cast members* de *Disneyland Paris*.

14. Lanquar R., *Les parcs de loisirs*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 1991, p. 100.

Conclusion

Les parcs à thème Disney sont des espaces de l'imaginaire, mais aussi des espaces urbains à vocation commerciale où les ressources de l'architecture, de l'art et de la technologie (notamment les NTIC) sont mises au service d'un projet « culturel » (au sens large) cohérent, unissant des attractions susceptibles de satisfaire un large public en lui procurant plaisir et émotions, tout en enrichissant ses connaissances générales. Un parc à thème est un objet protéiforme. Espace insulaire vu du dehors, labyrinthe vu du dedans, monde parallèle ou monde à part entière à l'intérieur de notre monde... Espace de l'imaginaire, mais aussi espace commercial, un parc Disney doit réussir la composition parfaite entre les nécessités de la rationalité capitaliste et la spécificité du service fourni, c'est-à-dire proposer des attractions susceptibles de produire le plus d'effets d'extraordinaire, de merveilleux, de féérique et de vertigineux, acceptables par des publics variés, et suffisamment sécurisés et fiables pour être compatibles avec les impératifs de la gestion. Lieu de détente, destination de voyage à part entière, c'est un *Resort*. Il a pour but la distraction et l'évasion du monde réel (du moins pour quelques heures, quelques jours) de ses visiteurs, ce qui est paradoxal pour un espace clos.

Bibliographie

- Allan R., 1999, *Walt Disney and Europe*, Indiana University Press and John Libbey & Co. Ltd, 304 p.
- Bryman A., 2004, *The Disneyization of society*, Londres, Sage Publisher, 199 p.
- Bryman A., 1995, *Disney and his worlds*, Londres, Routledge, 222 p.
- Byrne E. et Mc Quillan M., 1999, *Deconstructing Disney*, Londres, Pluto Press, 209 p.
- Disney à Anaheim (Californie)*, 2000, Thèse de Géographie, Université Paris I, 423 p.
- Eliot M., 1993, *Walt Disney : la face cachée du prince d'Hollywood*, Paris, Albin Michel, 373 p.
- Eyssartel A.-M. et Rochette B., 1994, *Des mondes inventés : les parcs à thème*, Paris, Éditions de la Villette, 130 p.
- Flower J., 1992, *Disney, les managers du rêve*, Boulogne, Maxima, 314 p.
- Grover R., 1997, *The Disney touch: Disney, ABC & the quest for the world's greatest media empire*, Chicago, Irwin Professional Pub., 334 p.
- Grover R., 1997, *The Disney touch : How a daring management team revived an Entertainment empire*, Homewood, Business One Irwin, 350 p.
- Hiaasen C., 1998, *Team rodent: how Disney devours the world*, New York, Ballantine Pub. Group, 83 p.
- Kuisel R., 1993, *Seducing the French : The dilemma of Americanization*, Berkeley, University of California Press, 296 p.
- Lainsbury A., 2000, *Once upon an American dream, the story of Euro Disneyland*, University Press of Kansas, 280 p.
- Lanquar R., 1991, *Les parcs de loisirs*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 127 p.
- Lanquar R., 1996, *L'empire Disney*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 127 p.

Smoodin E., 1994, *Disney discourse: producing the Magic Kingdom*, New York, Routledge, 267 p.

Thomas B., 1999, *Walt Disney ou un Américain original*, Paris, Dreamland, 287 p.

Watts S., 1997, *The Magic Kingdom: Walt Disney and the American way of life*, Boston, Houghton Mifflin, 526 p.

Wasko J., Phillips M. et Meehan E., 2001, *Dazzled by Disney? The global Disney audiences project*, Londres, Leicester University Press, 368 p.

Conclusion

Michel Lussault

Université de Tours, ENS-LSH

Compte-rendu

Bénédicte Michalon

UMR ADES CNRS

Olivier Milhaud

doctorant, UMR ADES CNRS

Michel Lussault se réjouit de la densité de la journée de la géographie et de la pertinence du thème, pourtant absent de la géographie jusqu'aux années 1990-2000. Il serait intéressant de voir comment le thème de l'enfermement s'est imposé en géographie, d'abord côté anglo-américain, avec les hôpitaux et les prisons, qui ont longtemps été peu étudiés en France. Il faut dire que les années 1990 ont connu une montée de l'urbanisation du monde, l'émergence de *gated communities* – cet enfermement spectaculaire dans le cadre d'une ségrégation choisie et revendiquée. Il est intéressant d'assister à la convergence de chercheurs jeunes, qui se préoccupent peu de barrières disciplinaires.

Face à la mondialisation, l'enfermement plus que la clôture

La journée qui s'intitulait pourtant « Espaces clos, espaces d'enfermement » a plus porté sur l'enfermement que sur la clôture. Cela s'inscrit dans quatre tendances contemporaines à une plus grande délimitation des espaces :

- Notre monde devient un espace de mobilité généralisée et de dégroupage, comme l'a bien vu Pierre Veltz, où chaque entité est mobile et mobilisable. La valeur fondamentale devient celle de la mobilité, il ne faut surtout pas être démobilité. D'où le problème contemporain redoutable en cas de blocage des transports. Il ne s'agit pas seulement d'une réalité fonctionnelle ; cela engage aussi des réflexions sociales et politiques globales.
- La quantité d'espace augmente, elle n'est pas constante contrairement à ce que croient certains. C'est une des caractéristiques les plus flagrantes de la mondialisation. Il existe aujourd'hui de plus en plus d'unités spatiales fonctionnelles, quand on pense aux unités commerciales, aux unités automobiles, aux unités parcs de loisirs... Or ces unités n'ont de sens que quand elles sont délimitées (alors que dans les années 1970 on parlait de la fin des limites). Il s'agit donc de circonscrire les unités spatiales élémentaires.
- La financiarisation de chaque usage de l'unité spatio-temporelle marque aussi notre époque. Les espaces mis en place ne sont pas gratuits aujourd'hui (mais il y a toujours une justification : qualité, contrôle, etc...). Prenons l'exemple apparemment trivial des toilettes payantes. Elles marquent bien l'entrée dans une ère de la monétarisation de l'espace, à laquelle s'ajoute le développement de la culture du « juste à temps » (adéquation ou non entre temps des individus/temps des entreprises), si fondamentale dans l'évaluation des qualités au point de s'immiscer dans les moindres fonctionnements sociaux (cf. les budgets temps-famille). La géographie doit absolument se pencher là-dessus.

- L'obsession de la « grande sécurité », enfin, prétend garantir une sécurisation permanente et absolue de toute activité. Ça vaut comme revendication sociale globale. Le citoyen d'aujourd'hui peut dire : « on *me* doit la sécurité et il faut défendre la société » pour paraphraser Foucault.

Ces quatre tendances de la mondialisation contemporaine contribuent à banaliser les phénomènes de limitation et d'enfermement.

Limiter, fermer ou enfermer ?

La liste des espaces clos serait vertigineuse à établir : navires, satellites, bulles stériles, sécurisées et confinées comme les laboratoires scientifiques, certaines parties des usines, conteneurs, mondes virtuels, virus (micro-espaces clos et fermés), espaces naturels protégés, centrales nucléaires, prisons, zoos, parcs d'attraction, grands équipements sportifs, le chez-soi, les collèges, les théâtres... Des espaces fermés, mais pas forcément enfermants. On retrouve bien l'idée chère à Peter Sloterdijk d'une société faite d'assemblages de sphères, à la fois contenues et contenantes, comme l'écume avec son épaisseur qui propose une multiplication de « fermés ».

Si la limite sépare et si en plus elle ferme, on peut se demander qu'est-ce qui enferme ? Qu'est-ce qui fait passer du limité au fermé, et du fermé à l'enfermé ? Quels sont les processus et les opérateurs de l'enfermement, qui peuvent ne pas être les mêmes que ceux de la clôture ? Les barbelés peuvent clôturer, mais pas forcément enfermer. Se demander quelles sont les opérations d'enfermement revient à se demander quels sont les opérés de l'enfermement (les vieillards, les détenus... dont la faute est peut-être de n'être pas considérés comme des sujets !). Pourquoi les opérés sont-ils sujets et/ou objets de l'opération : qu'ont-ils fait pour être identifiés comme devant être soumis à ce traitement ? Pourquoi les opérés de l'enfermement sont parfois aussi les principaux opérateurs volontaires de leur enfermement comme dans les *gated communities* ?

Ce (et non qui) qui enferme, c'est l'extérieur, si on croit les communications de la journée. Il semble que l'on procède de l'extérieur vers l'intérieur. L'existence d'un dehors antécédent justifie, motive et crée le fermé d'enfermement pour se protéger ou pour protéger le dehors (que ce dehors soit fonctionnalisé, ou protégé, ou à mettre à distance pour s'en protéger). Du dehors est constitué quelque chose qui va être enfermé du dehors.

On a donc affaire à une neutralisation/normalisation des espaces pour réaliser une performance fonctionnelle (pensons à la clinique), normative, de contrôle (neutraliser), d'euphémisation ou de soustraction/invisibilisation de populations (escamoter un groupe social de l'espace social). Tous ces espaces peuvent se retrouver en prison : soustraction, contrôle, normalisation, fonction d'effectuation. Attention d'ailleurs, prévient Michel Lussault, à ne pas purifier les réalités : toutes sont composites et équivoques et l'analyse risque de pécher par purification induite des phénomènes.

Dès qu'il y a fermeture, il y a franchissement, passage, donc code de procédure spatiale à respecter. Une analyse moins des espaces que des codes de procédure spatiale permettant de passer d'un espace à un autre s'avèrerait tout aussi passionnante. Elle permettrait de faire du lien entre des choses habituellement disjointes, selon l'« éthique de l'espace habité » de Lussault.

Une éthique de l'espace habité

Proposer une éthique de l'espace habité permet de penser ensemble ce qu'on pense séparément. Il faut donc relier :

- Les arrangements opérationnels qui permettent le passage et qui associent humains et non humains. Ils sont en partie déjà là et en partie arrangés en situation ; pensons au sas de l'aéroport avec ses détecteurs, ses rayons X, le douanier et le passager, jeu entre le déjà là et la situation.
- L'analyse des codes normatifs, c'est-à-dire ce qui fait que les arrangements sont justifiés ou justifiables, acceptables (pourquoi on consent à la fouille ?). Qu'est-ce qui produit l'acceptabilité sociale d'une procédure spatiale qu'on n'aurait pas acceptée avant (cf. Foucault) ?
- Les matrices pratiques, c'est-à-dire tout le répertoire des actes possibles ou pas
- La pragmatique de soi, enfin, qui regroupe les pratiques de soi qui sont des pratiques du corps, peut être reliée aux arrangements opérationnels (cf Foucault là aussi).

Au sein de ce premier rectangle, on en retrouve un second qui regroupe

- Les matières arrangées (physiques, biologiques, artefacts)
- Les paroles discours, récits et sons (voir à ce sujet l'ouvrage de P. Szendy, *Sur écoute*, qui déchiffre une pan-acoustique, c'est-à-dire un contrôle par les sons).
- Les visuels (rappelons que l'imagination géographique de la prison est instruite par des récits et des images, au point que la fiction informe le fonctionnement de la société. Citons en cela les images de la série télévisée *Prison Break*, avec l'évasion qui n'est rien d'autre qu'un code de procédure spatiale).
- Les corps façonnés enfin, ceux du prisonnier, du malade, du vieillard...

À partir de ces deux rectangles, on peut mieux mesurer par quelle case on aborde le sujet de l'enfermement : par où on entre, sans jeu de mots ? Il ne faudrait surtout pas s'arrêter à l'analyse morphologique de la clôture mais s'intéresser aussi aux épreuves de franchissement. Comment les individus habitent le monde en façonnant ce monde par ses spatialités (ce qui renvoie à l'éthique – le gouvernement de soi – et au gouvernement des autres).

Ce qui ne bouge pas fait scandale

Dernière ouverture sur ce thème de l'enfermement et de la clôture, analyser comment ce qui ne bouge pas fait scandale. Pensons à Maurice Blanchot qui affirmait qu'on n'a jamais d'espace, sauf peut-être quand on est mort.

Ce qui ne bouge pas est délogé, déplacé, assigné, et à l'inverse ce qui bouge est de plus en plus tracé, suivi : où ça se trouve ? Où ça va ? Où l'intercepter ? Comment le confiner ? Autant de technologies très intéressantes permettant repérages et interventions immédiates, où l'on pourrait équiper les voitures comme les malades d'Alzheimer. Une éthique de l'espace habité se fait de plus en plus urgente.

Bibliographie

Lussault M., 2007, *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Paris, Le Seuil, 366 p.

Razac O., 2000, *Histoire politique du barbelé. La prairie, la tranchée, le camp*, La Fabrique Editions, 111 p.

Sloterdijk P., 2003-2006, *Sphères : Bulles, Ecumes*, Paris, Hachette Littératures, 3 tomes.

Szendy P., 2007, *Sur écoute. Esthétique de l'espionnage*, Paris, Editions de Minuit, 160 p.